

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL
DIRECTION DE L'ANALYSE, DE LA PREVISION ET DES STATISTIQUES AGRICOLES

REVUE CONJOINTE DU SECTEUR AGRICOLE 2015

Rapport provisoire

Septembre 2016

Table des matières

1. INTRODUCTION	1
1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION	1
1.2 OBJECTIF DE LA REVUE	1
1.3 APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	2
2. EXAMEN DES POLITIQUES AGRICOLES	2
2.1 INVENTAIRE DES POLITIQUES	2
2.1.1 <i>Politiques Globales et multisectorielles</i>	2
2.1.2 <i>Politiques et stratégies sectorielles agricoles</i>	9
2.2 COHERENCE DES POLITIQUES ET PROGRAMMES / ALIGNEMENT DU PNIA AUX STRATEGIES NATIONALES DU SECTEUR AGRICOLE ¹⁵	
2.3 ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES.....	18
2.3.1 <i>Etat de mise en œuvre des DPPD (PAP 2015) des ministères sous-sectoriels</i>	18
2.3.2 <i>Etat de mise en œuvre des actions de sécurité alimentaire et nutrition</i>	32
3. EXAMEN DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES DU PNIA ET DE LA NASAN	39
3.1 ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT.....	39
3.1.1 <i>Etat d'avancement dans la mise en œuvre des engagements du Gouvernement</i>	39
3.1.2 <i>Contraintes spécifiques à la mise en œuvre des engagements du gouvernement</i>	40
3.1.3 <i>Recommandations spécifiques à la mise en œuvre des engagements du Gouvernement</i>	40
3.2 ENGAGEMENTS DU SECTEUR PRIVE.....	40
3.2.1 <i>Progrès atteints dans la mise en œuvre des engagements du secteur privé</i>	40
3.2.2 <i>Contraintes spécifique à la réalisation des engagements du secteur privé</i>	42
3.2.3 <i>Recommandations</i>	43
3.3 ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE CIVILE.....	44
3.3.1 <i>La sécurisation des terres et l'accès au foncier</i>	44
3.3.2 <i>L'accès aux ressources financières et aux intrants agricoles</i>	45
3.3.3 <i>La formation des producteurs</i>	46
3.3.4 <i>Emergence du mouvement coopératif</i>	46
3.3.5 <i>Promotion et l'autonomisation des femmes,</i>	47
3.3.6 <i>Gestion de la production</i>	47
3.3.7 <i>Contraintes et enjeux de la mise en œuvre du PNIA et de la NASAN</i>	48
3.3.8 <i>Recommandations</i>	48
3.4 ENGAGEMENTS DES PTF	50
3.4.1 <i>Engagements non financiers</i>	50
3.4.2 <i>Suivi des recommandations de la RCSA 2014</i>	53
4. PERFORMANCES DU SECTEUR AGRICOLE	53
4.1 ANALYSE DU CADRE MACROECONOMIQUE	53
4.2 EVOLUTION DES INDICATEURS DU SECTEUR PRIMAIRE	54
4.2.1 <i>Contribution du secteur Agricole au PIB</i>	54
4.2.2 <i>Evolution des productions agricoles</i>	56
4.3 COMMERCE AGRICOLE	71
4.3.1 <i>Résultats des campagnes de commercialisation des produits agricoles</i>	71
4.3.2 <i>Commerce intra et extra</i>	73
4.4 PERFORMANCE DANS LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS	77
4.4.1 <i>Financement global du secteur agricole</i>	78
4.4.2 <i>Décomposition Economique des dépenses du secteur Agricole</i>	80
4.4.3 <i>Classification fonctionnelle des dépenses</i>	80

4.4.4	<i>Exécution Budgétaire des sous-secteurs</i>	82
4.4.5	<i>Exécution budgétaire pour la nutrition</i>	83
4.4.6	<i>Assurance agricole</i>	83
5.	SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION	84
5.1	SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE	84
5.1.1	<i>Méthodes d'évaluation de l'insécurité alimentaire au Sénégal</i>	84
5.1.2	<i>Analyse de la situation alimentaire au Sénégal</i>	85
5.1.3	<i>Contraintes spécifiques à la sécurité alimentaire</i>	86
5.2	SITUATION DE LA NUTRITION	86
5.2.1	<i>La Malnutrition Aigue</i>	88
5.2.2	<i>La Malnutrition Chronique</i>	89
5.2.3	<i>L'Insuffisance Pondérale</i>	90
5.2.4	<i>Les carences en micronutriments</i>	91
5.2.5	<i>Evolution de la situation nutrition de 2011 à 2015</i>	93
6.	RECOMMANDATIONS	97
7.	PERSPECTIVES 2016 ET MOYEN ET LONG TERME	99
7.1	PERSPECTIVES SOUS-SECTEUR AGRICOLE	99
7.1.1	<i>Horticulture</i>	99
7.2	PERSPECTIVES SOUS-SECTEUR ELEVAGE	100
7.2.1	<i>Perspectives 2016</i>	100
7.2.2	<i>Perspectives élevage à moyen terme</i>	100
7.3	PERSPECTIVES SOUS-SECTEUR PECHE	101
7.4	PERSPECTIVES SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT	101
7.5	PERSPECTIVES SECURITE ALIMENTAIRE	102
7.5.1	<i>Elaboration du Programme d'Appui à la Sécurité alimentaire et à la Résilience (PNSAR)</i>	102
7.5.2	<i>Dynamisation du dispositif d'alerte précoce (SAP)</i>	102
7.5.3	<i>Plan de riposte 2017</i>	103
7.5.4	<i>Budget prévisionnel</i>	103
7.6	PERSPECTIVES DE LA NUTRITION	103
7.6.1	<i>Perspectives 2016</i>	103
7.6.2	<i>Perspectives à moins et long terme</i>	104
7.7	PNIA 2EME GENERATION	104
8.	CONCLUSION	106
9.	ANNEXES	107
9.1	ANNEXE 1 : MATRICE DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT	107
9.2	ANNEXE 2 : MATRICE DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA RCSA 2014	121

Liste des abréviations, acronymes et sigles

AGVSAN	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité alimentaire et de la Nutrition
ANACIM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANCAR	Agence Nationale
ANIDA	Agence Nationale
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARC	African Risk Capacity
BNDE	Banque Nationale de Développement Economique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CLM	Cellule de Lutte contre la Malnutrition
CNAAS	Caisse Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CUA	Commission de l'Union Africaine
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DCEF	Direction de la Coopération Economique et Financière
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DGID	Direction Générale des Impôts et des Domaines
DMER	Direction de la modernisation et de l'Equipement Rural
DPPD	Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DPVE	Direction de la Protection et Veille Environnementale
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ECOWAP	Politique Agricole Commune de la CEDEAO
ENSAN	Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et sur la Nutrition
ENSAS	Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire au Sénégal
ERASAN	Enquête Rurale sur l'Agriculture, la Sécurité Alimentaire et la Nutrition
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FONGIP	Fonds National de Garantie et d'Investissements Prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain des Investissements Stratégiques
GDSP	Groupe de Dialogue Sociale et Politique
GDT	Gestion Durable des Terres
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral
LPEDD	Lettre de Politique sectorielle de l'Environnement et du Développement Durable
LPSDPA	Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
LPS/PA	Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural
MAG	Malnutrition Aigüe Globale
MAS	Malnutrition Aiguë Sévère
MCG	Malnutrition Chronique Globale
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
MEPA	Ministère de l'Elevage et des Productions Animales
NASAN	Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition

NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD	Objectif de Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIE	Organisation mondiale de la Santé animale
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSC	Organisation de la Société Civile
PADAER	Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural
PADEN	Programme d'Aménagement et de Développement Economique des Niayes
PAFA	Projet d'Appui aux Filières Agricoles
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASA LouMaKaf	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les régions de Louga Matam et Kaffrine
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PIB	Produit Intérieur Brut
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNDE	Plan National de Développement de l'Elevage
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole – Sécurité Alimentaire et Nutrition
PNR	Plan National de Riposte
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PREAC	Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité
PRIASAN	Programme Régional d'Investissement Agricole – Sécurité Alimentaire et Nutrition
PSSAR	Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
P2RS	Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel
RCSA	Revue Conjointe du Secteur Agricole
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta
SAP	Système d'Alerte Précoce
SE CNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SNCASP	Système national de Conseil Agro-Sylvo-Pastoral
SNEEG	Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre
SNFAR	Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale
SNRASP	Système National de Recherche Agro-Sylvo-Pastoral
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel de l'Anambé
SODEFITEX	Société de Développement et des Fibres Textiles
TEC	Tarif Extérieur Commun
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USAID	Agence Internationale de Développement des Etats Unis

Liste des tableaux

Tableau 1 : Axes stratégiques – Pêche et aquaculture
Tableau 2 : Cohérence des politiques
Tableau 3 : Types et quantités de semences subventionnés des programmes agricoles 2011 à 2015
Tableau 4 : Niveau de subvention
Tableau 5 : Situation 2015 des mises en place et cessions de semences des espèces diverses
Tableau 6 : Types et quantités d’engrais subventionnés des programmes agricoles 2011 à 2015
Tableau 7 : Situation 2015 des mises en place et cessions des engrais
Tableau 8 : Situation des mises en place et cession de matériel agricole
Tableau 9 : Evolution du matériel agricole de 2012-2015
Tableau 10 : Situation des producteurs et productrices bénéficiaires d’un appui/conseil et de formation
Tableau 11 : Situation des producteurs et productrices bénéficiaires d’un appui/conseil et de formation
Tableau 12 : Etat de mise en œuvre des actions politiques prévues dans le cadre des engagements du Gouvernement
Tableau 13 : Progrès des Investissements
Tableau 14 : Progrès des Lettres d’Intention
Tableau 15 : Nombre de Petits Exploitants Impliqués par les Investissements en 2015
Tableau 16 : Création d’Emploi
Tableau 17 : Articulation domaines d’intervention des partenaires techniques et financiers et Axes stratégiques du PNIA
Tableau 18 : Etat de mise en œuvre des engagements des PTF en 2015
Tableau 19 : Etat de mise en œuvre des recommandations de la RCSA 2014
Tableau 20 : Evolution des indicateurs macroéconomiques
Tableau 21 : Evolution de la part de la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) sur la production totale de Riz
Tableau 22 : Situation des indicateurs de productions du sous-secteur de l’élevage en 2015
Tableau 23 : Poids moyen des carcasses en 2014 et en 2015
Tableau 24 : Production nationale de lait en 2014 et en 2015
Tableau 25 : Répartition des foyers de maladie de Marek
Tableau 26 : Evolution des indicateurs environnementaux
Tableau 27 : Situation d’exploitation du charbon de bois en quintal
Tableau 28 : Part des dépenses totales de l’Agriculture dans le Budget général de l’Etat hors dettes et charges communes
Tableau 29 : Evolution des dépenses du Secteur Agricole de 2011 à 2015
Tableau 30 : Décomposition fonctionnelle du sous-secteur agriculture, en milliards de FCFA
Tableau 31 : Classification fonctionnelle des dépenses du sous-secteur Elevage
Tableau 32 : Décomposition fonctionnelle du sous-secteur agriculture, en milliards de FCFA
Tableau 33 : Classification fonctionnelle des dépenses du sous-secteur Environnement
Tableau 34 : Exécution budgétaire pour la nutrition
Tableau 35 : Différentes phases du cadre harmonisé
Tableau 36 : Niveau des indicateurs de nutrition
Tableau 37 : Normes de l’OMS pour la classification de la situation de la nutrition
Tableau 38 : Interventions des secteurs prenant en charge la lutte contre la malnutrition aigüe
Tableau 39 : Interventions des secteurs prenant en charge la lutte contre la malnutrition chronique
Tableau 40 : Interventions des secteurs prenant en charge la lutte contre l’anémie
Tableau 41 : Interventions des secteurs prenant en charge la lutte contre la carence en iode
Tableau 42 : Tableau des recommandations de la revue 2015
Tableau 43 : Tableau récapitulatif des activités clefs de 2016-2017 dans le domaine de la sécurité alimentaire

Liste des figures

Figure 1 : Objectifs de développement durable	
Figure 2 : Evolution des superficies irriguées sur le potentiel irrigable	
Figure 3 : Carte des appuis des PTF au PNIA	
Figure 4 : Croissance du PIB	
Figure 5 : Part du secteur primaire dans le PIB	
Figure 6 : Graphique Taux de croissance du PIB en volume et la contribution de chaque secteur	
Figure 7 : Part du secteur primaire dans le PIB	
Figure 8 : Contribution des sous-secteurs agricoles à la croissance du PIB	
Figure 9 : Evolution de la production de Riz et niveau d'atteinte des cibles	
Figure 10 : Evolution de la production d'Arachide et niveau d'atteinte des cibles	
Figure 11 : Evolution de la production d'Oignon et niveau d'atteinte des cibles	
Figure 12 : Evolution de la production de Pomme de terre et niveau d'atteinte des cibles	
Figure 13 : Evolution de la production des filières fruits et autres légumes	
Figure 14 : Evolution de la production céréalière	
Figure 15 : Répartition des parcelles exploitées selon le sexe du responsable	
Figure 16 : Evolution comparée de la production de viande par espèces	
Figure 17 : Evolution de la répartition de la production de lait entre 2011 et 2015 par système d'élevage	
Figure 18 : Evolution de la production nationale d'œufs de consommation de 2011 à 2015	
Figure 19 : Situation d'exploitation du charbon de bois dans les zones aménagées	
Figure 20 : Part des exportations des produits agricoles des principaux pays clients du Sénégal (en %)	
Figure 21 : Evolution des exportations des produits arachidiers	
Figure 22 : Evolution des exportations des fruits et légumes	
Figure 23 : Evolution des exportations des produits de la Pêche	
Figure 24 : Evolution des exportations des cuirs et peaux	
Figure 25 : Evolution des exportations de la Pêche	
Figure 26 : Part des importations des produits agricoles des principaux pays fournisseurs du Sénégal (en %) ...	
Figure 27 : Evolution des importations des produits céréaliers	
Figure 28 : Evolution des importations de fruits et légumes	
Figure 29 : Evolution des importations des produits de la pêche et laitiers	
Figure 30 : Part des dépenses totales de l'Agriculture dans le Budget général de l'Etat hors dettes et charges communes ...	
Figure 31 : Financement du secteur selon les sources	
Figure 32 : Evolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement du secteur Agricole de 2011 à 2015 .	
Figure 33 : Evolution des taux d'exécution budgétaire des sous-secteurs agricoles	
Figure 34 : Evolution des indicateurs de l'assurance agricole	
Figure 35 : Carte de l'insécurité alimentaire au Sénégal	
Figure 36 : Carte Prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants 0-59 mois	
Figure 37 : Carte Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants 0-59 mois	
Figure 38 : Carte Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants 0-59 mois	
Figure 39 : Carte Prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans	
Figure 40 : Prévalence de la carence en iode chez les enfants de 6-12 ans et les femmes de 15-49 ans	
Figure 41 : Evolution de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans	
Figure 42 : Evolution de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans	
Figure 43 : Evolution de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	
Figure 44 : évolution de la prévalence de l'anémie	

Liste des encadrés

Encadré 1 : Accès aux intrants de qualité.....	
Encadré 2 : Feuille de route PNIA 2 ^{ème} génération – CEDEAO.....	

1. Introduction

1.1 Contexte et justification

Au cours de ces dernières années, l'agriculture africaine a enregistré des performances encourageantes avec une croissance annuelle du PIB agricole de près de 4% en moyenne depuis 2003. Ces performances résultent des remarquables efforts engagés par les Etats dans l'Agriculture, secteur considéré comme un axe clé des stratégies de développement économique et social, notamment avec l'adoption du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture africaine (PDDAA) en 2005.

Au Sénégal, conformément aux objectifs et orientations du Plan Sénégal Emergent (PSE), les politiques agricoles menées ont contribué à la transformation du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique pour le renforcement de ses fonctions économique de création d'emplois, d'augmentation de la productivité des spéculations stratégiques et d'accroissement des revenus monétaires des actifs des différentes filières et chaînes de valeur.

En 2014, dans le cadre du dialogue avec l'Union Africaine, le Secrétariat du NEPAD, les Partenaires Techniques et Financiers, le Secteur privé et les Organisations de la Société Civile, le Sénégal s'est engagé, à l'instar d'autres pays, à organiser annuellement la Revue Conjointe du Secteur Agricole (RCSA).

La RCSA permet d'opérationnaliser le cadre de responsabilisation mutuelle au niveau pays, c'est une plateforme mise en place en vue de :

- évaluer les performances et résultats du secteur agricole ;
- aider les gouvernements et leurs partenaires à asseoir des politiques et identifier les priorités pour le secteur agricole ;
- voir dans quelle mesure les acteurs étatiques et non étatiques ont mis en œuvre leurs engagements et promesses, contenus dans les pactes PDDAA et autres cadres de coopération.

La RCSA donne l'opportunité aux acteurs étatiques et non-étatiques d'interagir et d'exprimer leurs opinions sur les résultats clés et de définir des orientations pour améliorer les performances du secteur agricole.

1.2 Objectif de la revue

L'objectif de la RCSA est de déterminer et d'évaluer les résultats obtenus ainsi que les performances du secteur agricole et de les comparer aux résultats escomptés et ciblés.

La RCSA a pour fonction entre autres de :

- permettre aux différentes parties prenantes de mieux comprendre et d'influencer les politiques globales et l'établissement des priorités pour le secteur ;
- servir d'instrument de gestion et d'appui à des politiques plus inclusives (planification, programmation, budgétisation, mise en œuvre, suivi et évaluation) en vue du développement global du secteur.

Vue sous ces fonctions, la RCSA devra également permettre le renforcement des processus de conception des politiques, d'inclusion de tous les acteurs, d'analyse des données, de dialogue et d'amélioration de la qualité de la mise en œuvre, etc.

1.3 Approche méthodologique

L'exercice de revue, sous la conduite de la DAPSA, est déroulé à travers une approche participative et inclusive dont le processus est structuré autour de trois grandes étapes : (i) mise en place de groupes thématiques, (ii) une série de concertation avec tous les acteurs du développement agricole et (iii) une retraite de finalisation du rapport RCSA.

Parallèlement, des données relatives au suivi et à l'évaluation du PNIA ont été collectées sur la période allant de 2011 à 2015. Tout en essayant de comprendre les interactions entre les différents niveaux d'indicateurs (intrants, extrants, résultats et impacts), ce travail de collecte a permis de procéder à une évaluation qualitative des efforts consentis par les acteurs pour développer le secteur agricole afin de lutter contre la pauvreté et atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le présent document fait la revue du secteur agricole au sens large (agriculture, élevage, pêche et aquaculture, environnement et ressources naturelles) mais aussi, de l'impact des performances agricoles sur la sécurité alimentaire et la nutrition. **Le premier chapitre** fait le point des différentes politiques qui se sont succédées ainsi que les documents de stratégie qui ont été élaborés dans les secteurs, y compris dans le domaine des thématiques émergentes telles que le genre, le commerce, la gestion des risques agricoles, etc. Une appréciation de la cohérence des politiques et programmes ainsi que l'alignement du PNIA aux stratégies nationales du secteur agricole est fait. L'état de mise en œuvre des politiques est aussi évalué. **Le deuxième chapitre** examine l'état de mise en œuvre des engagements (financiers et non financiers) des différentes parties prenantes dans le Pacte du PNIA et des autres cadres de coopération, notamment la NASAN. Les parties prenantes concernées sont le gouvernement, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, la société civile et les organisations de producteurs. Les performances du secteur sont analysées dans le **troisième chapitre**. Cette analyse a été faite par sous-secteur, après une description du cadre macroéconomique global et une analyse du financement du secteur agricole. **Le quatrième chapitre** a été consacré à l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition. **Le cinquième chapitre** fait la synthèse des recommandations formulées pour le développement du secteur agricole et les perspectives à moyen et long termes dégagés dans le **sixième chapitre**.

2. Examen des politiques agricoles

2.1 Inventaire des politiques

2.1.1 Politiques Globales et multisectorielles

2.1.1.1 Politiques internationales et régionales

2.1.1.1.1 Les Objectifs de Développement Durable (ODD) et agenda 2063 de l'Union Africaine (UA)

L'année 2015, qui était l'échéance pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), a également été marquée par la définition de nouveaux objectifs de développement par la communauté internationale. En effet, malgré le fait que les OMD ont contribué à une accélération sans précédent de la diminution de la pauvreté dans les pays en développement, des limites ont été

notées. Aussi, la communauté internationale a estimé que la vision des OMD ne répond plus aujourd'hui aux enjeux mondiaux, marqués par : (i) l'accroissement des inégalités ; (ii) Une vulnérabilité croissante des populations face aux changements climatiques ; (ii) L'épuisement des ressources de notre planète.

C'est à la lumière de ces nouveaux enjeux que le Sommet des Nations unies pour le développement durable, tenu en septembre 2015, a défini des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui sont portés par l'Organisation des Nations Unies, et dont le but est le développement international. Il s'agit de 17 ODD, assortis de 169 cibles ou sous-objectifs, portant sur la période 2015-2030 (voir figure ci-dessous).

Figure 1 : Objectifs de développement durable



Par ailleurs, En mai 2013, l'Afrique a célébré le Cinquantième anniversaire de la Fondation de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). À cette occasion, les dirigeants africains ont procédé à une évaluation des acquis et des défis, et ont adopté la Déclaration solennelle du Cinquantième anniversaire, dans laquelle ils ont renouvelé leur engagement à assurer la transformation politique et socioéconomique de l'Afrique. À cet égard, la Conférence de l'Union a demandé l'élaboration d'un Cadre continental prospectif pour les 50 prochaines années, qui est l'Agenda 2063, sur la base de la vision de l'Union africaine « d'Une Afrique intégrée, prospère et en paix, conduite par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ».

L'Agenda 2063 est un cadre stratégique commun pour la croissance inclusive et le développement durable a été élaboré après un processus de consultation des populations à tous les niveaux, et a été adopté en janvier 2015, à Addis-Abeba Éthiopie par la 24e session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, après 18 mois de larges consultations avec toutes les composantes de la société africaine.

Pour la première décennie de l'Agenda 2063, 20 objectifs et 38 domaines prioritaires ont été identifiés :

- 1) Un niveau de vie élevé, la qualité de vie et bien-être pour tous les citoyens
 - 2) Citoyens bien instruits et révolution des compétences appuyée par la science, la technologie et l'innovation
 - 3) Citoyens en bonne santé et alimentés de manière appropriée
 - 4) Transformation des économies
 - 5) Agriculture moderne pour l'accroissement de la production et de la productivité
 - 6) Économie bleue/marine
 - 7) Climat et environnement viable et économies et communautés résilientes
 - 8) Une Afrique unie (fédération ou confédération)
 - 9) Infrastructures très performantes dans toute l'Afrique
 - 10) Infrastructures très performantes dans toute l'Afrique
 - 11) Valeurs, pratiques démocratiques, principes universels des droits de l'homme, justice et État de droit enracinés
 - 12) Institutions capables, le leadership transformationnel, en place
 - 13) Paix, sécurité et stabilité préservées
 - 14) Une Afrique stable et en paix
 - 15) Une ASPSA pleinement fonctionnelle et opérationnelle
 - 16) La Renaissance culturelle africaine est prééminente
 - 17) Égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie
 - 18) Jeunes et enfants engagés et autonomisés
 - 19) L'Afrique en tant que partenaire majeur dans le monde et la coexistence pacifique
- L'Afrique prend son entière responsabilité pour le financement de son développement

2.1.1.1.2 Le TEC CEDEAO

Le Sénégal est membre fondateur de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO est effectif au Sénégal depuis le 1er janvier 2004.

Les négociations sur le Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO ont été finalisées avec la mise en place d'une cinquième bande de 35%. Le TEC CEDEAO vient remplacer le TEC UEMOA et comprend les droits à caractère permanent (le droit de douane, la redevance statistique et les prélèvements communautaires), les droits à caractère temporaire notamment la Taxe d'Ajustement à l'Importation (TAI) et la Taxe Complémentaire de Protection (TCP). Il est entré en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2015 et va renforcer le niveau de protection à l'importation pour la majeure partie des produits agricoles. Ceci a l'avantage de favoriser la production agricole locale au détriment du produit similaire importé des pays hors CEDEAO sur le marché national.

2.1.1.1.3 Agriculture intelligente face au climat

Il faut noter également que les pays de la CEDEAO ont organisé un forum de haut niveau sur l'agriculture intelligente face au climat à Bamako en juin 2015. L'objectif était d'animer une réflexion collective sur les opportunités, les problématiques, les défis et les choix stratégiques liés au développement d'une agriculture intelligente face au climat (AIC) en Afrique de l'Ouest, en vue de définir le cadre d'intervention, de financement et de suivi-évaluation de la CEDEAO sur l'AIC dans le cadre de la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA (PRIA et PNIA), et d'opérationnaliser sa mise en œuvre par la constitution d'une Alliance pour la coordination et la convergence des initiatives sur l'AIC en Afrique de l'Ouest. Au cours de ce forum, des résolutions ont été prises allant dans le sens de l'intégration de l'AIC dans les politiques agricoles régionales notamment le PNIA.

2.1.1.2 Politique nationale de développement économique et social : Plan Sénégal Emergent

En février 2014, le Sénégal a adopté une nouvelle de politique de développement dénommé « Plan Sénégal Emergent (PSE) », avec comme ambition de favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain. D'où la vision « **Un Sénégal émergent en 2035, avec une société solidaire, dans un Etat de droit** »

Trois orientations stratégiques (OS) ont été déclinées pour traduire la vision du PSE en résultats concrets :

- Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance ;
- Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable ;
- Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité.

Pour la mise en œuvre du PSE, outre des réformes majeures à opérer, 27 projets phares moteurs d'activités et d'emplois ont été identifiés, dont cinq (5) visent le développement accéléré de l'Agriculture et de l'agroalimentaire.

2.1.1.3 Politiques et stratégies multisectorielles

2.1.1.3.1 Politiques d'accès et de régulation des marchés agricoles

La forte dépendance du Sénégal vis-à-vis des importations, les tensions inflationnistes et conditions climatiques défavorables ont amené le Gouvernement du Sénégal à mettre en œuvre une politique d'import substitution par le développement de la production locale afin d'assurer la souveraineté alimentaire.

Par ailleurs, la politique de régulation des marchés, mise en œuvre à travers l'Agence de Régulation des Marchés (ARM) permet d'opérer des gels d'importations sur des produits tels que la carotte et l'oignon, à des périodes critiques pour offrir aux producteurs des prix rémunérateurs.

2.1.1.3.2 Stratégie Nationale de l'Equité et de l'Egalité Genre

Conscient que le développement durable, et plus spécifiquement la réduction de la pauvreté, ne peut se réaliser dans un contexte de persistance d'inégalités entre les hommes et les femmes, le Sénégal a pris l'option d'intégrer les questions de genre dans ses priorités, en adoptant la Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG) pour la période 2005-2015 après avoir évalué et tiré les leçons du Programme National d'Action pour la Femme (PANAF) de 1997 qui ciblait les femmes en situation de vulnérabilité (femmes au foyer, femmes mendiante ou handicapées etc.).

La mise en œuvre de la SNEEG a permis d'enregistrer d'importants résultats notamment dans l'institutionnalisation du genre et la budgétisation basée sur le genre et dans la prise en compte du genre par les programmes et projets des ministères.

Ainsi, dans la nécessité d'avoir une cohérence entre l'institutionnalisation du genre et les enjeux identifiés dans le Plan Sénégal Emergent, un processus d'actualisation de la SNEEG a été enclenché en relation avec les impératifs de participation citoyenne des femmes, de promotion de l'entrepreneuriat féminin en vue de l'autonomisation des femmes, de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, de promotion de la santé de la reproduction et de lutte contre le VIH/SIDA.

Concernant le sous-secteur de l'agriculture, « la préservation des équilibres socio-économiques et la dynamisation de l'économie rurale » est l'une des aspirations visées par le PRACAS. Ainsi, dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes, le PRACAS a prévu « la mise en œuvre de mesures susceptibles de favoriser le développement des activités et des revenus agricoles des femmes intervenant dans la chaîne de valeur ». Pour cela, le programme a annoncé dans la mise en œuvre de sa stratégie la création de fermes agricoles génératrices d'emplois et un renforcement des

connaissances techniques et des équipements adaptés ; ainsi que la résilience des populations vulnérables.

Pour le sous-secteur de l'environnement, la politique intègre les principes du développement durable dans les politiques publiques et la résilience des groupes vulnérables en mettant l'accent sur les questions relatives à la transversalité du Genre, à la sécurité alimentaire, aux migrations et à la pauvreté par la promotion de la planification et la budgétisation sensibles à l'environnement, au genre et au développement durable.

La Lettre de Politique sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA) s'approprie les principes directeurs et les recommandations de ces Directives, entre autres la reconnaissance du rôle primordial des femmes dans la pêche artisanale et la nécessité d'un traitement préférentiel afin de parvenir à une situation de revenus équitables à travers :

- le renforcement de l'appui institutionnel aux femmes du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture notamment les facilités d'accès aux financements par la mise à leur disposition de crédits adaptés ;
- La poursuite de l'amélioration des conditions de travail des femmes par l'aménagement et l'équipement (bacs, claies de séchage fours de braisage..) des sites de transformations, des fermes d'ostréculture et de pisciculture exploitées par les femmes.

Le produit final du processus de formulation du quatrième cadre de référence est matérialisé par la disponibilité du document dénommé « Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre 2015-2025 » incluant un premier plan d'action sur la période 2015-2020.

1.1.1. Politiques en matière de changements climatiques

Depuis 2006, l'objectif de réduire la vulnérabilité des systèmes de production et de mieux anticiper les risques qui pourraient découler des perturbations climatiques a conduit le Sénégal, à l'adoption du Plan National d'Adaptation au Changement climatique (PANA), à la mise en place d'un fonds de sécurisation du crédit agricole ainsi qu'une caisse nationale de sécurité agricole (en 2008).

L'analyse de la Communication Nationale Initiale du Sénégal sur les Changements Climatiques évoque l'inventaire des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES), l'étude de la vulnérabilité des secteurs de l'économie nationale, comme l'agriculture, et les différentes stratégies de réponse. Suite à cette première Communication, le Sénégal élabore, en 2010, la seconde Communication Nationale pour faire à nouveau l'inventaire des émissions des GES afin d'évaluer les stratégies de réponses développées dans la première communication.

Face aux émissions et aux effets négatifs des changements climatiques sur l'agriculture, des stratégies d'atténuation et d'adaptation ont été développées au niveau national. Les stratégies d'atténuation concernent, entre autres, l'adoption et l'application des techniques agro forestières, les jachères améliorées ou spontanées, la gestion de la matière organique du sol, la lutte contre la dégradation des sols, l'intensification des activités de régénération des sols, etc. L'atténuation est combinée aux stratégies d'adaptation qui se traduisent par l'amélioration des matériels de production (variété de semences, races d'animaux, etc.), l'amélioration de la qualité des sols (gestion durable des terres) et l'amélioration de la gestion de l'eau. Il faut noter également que des paramètres clés de succès tels que l'information climatique et l'assurance agricole sont assurés respectivement par l'ANACIM et la CNAAS.

En effet, les valeurs assurées et les producteurs Assurés ont vu leurs parts presque doublées entre 2014 et 2015 passant de 5,958 milliards de FCFA à 10,125 milliards de FCFA, et de 12 359 à 20 087

producteurs assurés, et les superficies totales assurées (ha) ont presque triplé passant de 11 850 ha à 37 408 ha.

En outre, dans le cadre du plan d'actions prioritaires (2014-2018) du PSE, des actions et mesures ont été ciblées pour la mise en œuvre de la Politique Nationale des Changements Climatiques au Sénégal (PNCCS). Ces actions et mesures sont axées sur : (i) la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, (ii) la lutte contre l'érosion côtière, (iii) la restauration et valorisation de milieux physiques dégradés, (iv) le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions d'adaptation, (v) l'appui au développement des projets éligibles au financement carbone et (vi) la promotion d'éco-villages.

Par ailleurs, il importe de noter également la Plate-forme pour la gestion des risques agricoles (PARM) qui est le résultat des discussions sur la sécurité alimentaire et le développement agricole des Pays membres des G8 et G20. Il s'agit d'un partenariat multi-bailleurs d'une durée de quatre ans entre les Pays en développement et les partenaires de développement ayant pour but d'intégrer la gestion des risques dans les politiques agricoles nationales.

Le PARM se focalise actuellement dans les Pays de l'Afrique sub-saharienne, mais vise à étendre sa portée géographique à d'autres régions. Les principaux critères de sélection sont basés sur :

- L'engagement du gouvernement en matière de gestion des risques agricoles (ARM) et l'état d'avancement du programme de développement de l'agriculture africaine (PDDAA)
- La diversité dans les zones agro-climatiques, des blocs linguistiques et de la situation socio-économique.

Les pays cibles actuels sont : le Cap Vert, le Cameroun, l'Éthiopie, le Libéria, le Mozambique, le Niger, le Sénégal, la Gambie et l'Ouganda.

Au Sénégal, le processus du PARM a démarré en avril 2015 avec l'implication de toutes les parties prenantes du développement rural. Depuis son lancement, le projet a permis la capacitation du comité en gestion des risques agricoles, ayant regroupé bon nombre d'acteurs impliqués dans cette problématique. A savoir les structures étatiques, la société civile, du secteur privé et des organisations de producteurs.

Par la suite, d'autres activités sont menées à savoir l'élaboration de l'étude diagnostique sur les systèmes d'information existants au Sénégal en relation avec la gestion des risques agricoles et les études d'évaluation des risques agricoles pour les sous-secteurs de l'élevage et de la pêche complémentaires à l'étude de la Banque mondiale sur l'évaluation des risques agricoles

En outre, les pays africains ont porté sur les fonds baptismaux, en novembre 2012, la Mutuelle panafricaine de Gestion des Risques ou African Risk Capacity (ARC). Ainsi, faisant partie des 18 premiers pays membres signataires de l'acte de création de l'institution ARC, le Sénégal a mis sur pied, en mai 2013, un comité de pilotage, placé sous la présidence du Premier ministre. Grâce à la coopération japonaise, le Sénégal a payé sa première prime d'assurance, d'un montant de 3,6 millions de dollars pour l'hivernage 2014 ; ce qui a permis de recevoir en janvier 2015 une indemnisation d'un montant de 9,5 milliards. En juillet 2015, l'Etat sur fond propre a versé la prime d'assurance mais n'a reçu en 2016 aucune indemnisation compte tenu des conditions pluviométriques très favorables.

2.1.1.3.3 Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC)

Le Programme d'urgence de développement communautaire vise à contribuer à l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services sociaux de base à travers la mise en place d'infrastructures socio-économiques. La finalité du programme est d'améliorer significativement les conditions de vie des populations et de favoriser l'implication des acteurs locaux dans le

développement économique et social de leur localité. Les quatre composantes du programme sont: (i) le développement des infrastructures socio-économiques de base ; (ii) le renforcement de la productivité agricole et de l'élevage et le développement de l'entrepreneuriat rural ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et communautaires ; et (iv) le développement d'un système d'information géo référencé de suivi.

La mise en œuvre de ces programmes devrait avoir des effets immédiats sur la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales et sur la protection de l'environnement afin de permettre aux ménages de mieux gérer les risques. Le programme permettra en outre, les pertes irréversibles de capital humain et amener les communautés à mettre en œuvre un système d'interactions communautaires afin de renforcer les stratégies endogènes d'adaptation face aux chocs ou catastrophes.

2.1.1.3.4 Acte III de la Décentralisation

L'Acte III de la Décentralisation est bâti autour de la vision suivante : « construire, dans le cadre d'un dialogue consensuel et prospectif, le renouveau de la modernisation de l'Etat, à travers une décentralisation cohérente dans ses principes et performante dans sa mise en œuvre ». Il s'agit, à travers une politique cohérente d'aménagement du territoire, de répondre à un impératif de rééquilibrage des investissements sur les territoires en fonction des spécificités mais avec une vision globale du développement, prenant en compte l'équité, la solidarité, notamment dans le traitement des villes, des zones rurales, transfrontalières et éco géographiques.

Dans cette perspective, l'Acte III de la Décentralisation constitue le cadre approprié de mise en synergie des acteurs autour de problématiques de développement communes. Il constitue un bon réceptacle à la décentralisation et à la déconcentration de la stratégie de sécurité alimentaire et de résilience du fait qu'il offre plus de possibilités d'approcher les enjeux et défis de la sécurité alimentaire à l'échelle la plus proche des citoyens. Cette ambition est d'autant plus fondée que les collectivités locales, dans le cadre de cette réforme, ont l'obligation d'élaborer des documents de planification qui devront désormais intégrer la sécurité alimentaire et la résilience dans un contexte de territorialisation des politiques publiques.

2.1.1.3.5 Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC)

Dans le domaine du climat des affaires, le Sénégal s'est doté du PREAC qui vise le renforcement de la compétitivité à travers la mise en œuvre de réformes permettant de hisser l'environnement des affaires à la dimension des ambitions du PSE. Des avancées significatives enregistrées dans la première phase (2013-2015) ont permis de noter les progrès suivants :

- la réduction des délais de délivrance d'actes administratifs pour cinq (05) procédures usuelles ;
- l'harmonisation et la simplification des instruments juridiques du cadre des affaires (code des douanes, code des marchés publics, code général des impôts, code des procédures civiles, réformes OHADA/UEMOA) ;
- l'automatisation de quatre (04) démarches administratives ;
- le coaching des administrations et la communication ;
- la coordination et l'animation du cadre institutionnel et organisationnel.

Des défis sont encore à relever pour faire plus et mieux sur :

- l'extension des réformes déjà entreprises, aux régions ;
- la baisse des coûts de transaction et des facteurs de production pour rétablir la compétitivité de la destination Sénégal ;

- la révision de la législation du travail et du code des investissements ;
- le paiement en ligne des redevances et taxes ;
- le financement des réformes ;
- la mise en cohérence des réformes phares avec le PREAC.

L'orientation et les options qui sont en train d'être dessinées dans le document de projet du PREAC II devront permettre de relever ces défis dans la période 2016-2018. Ce, à travers :

- La délivrance des actes administratifs liés à l'investissement et au commerce
- Le cadre juridique harmonisé et incitatif pour densifier le tissu productif national
- La finalisation de la réforme foncière et la levée des contraintes d'accès au foncier.

Au regard des résultats enregistrés, des efforts doivent être consentis pour lever les contraintes identifiées liées à la promotion des investissements. Sur cette base, des actions prioritaires sont nécessaires afin de corriger les manquements.

L'adoption d'un nouveau programme de réformes et la tenue de la 13^{ème} session du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI) constituent les objectifs visés en 2016.

La formulation de la seconde phase du PREAC devra permettre une remontée du Sénégal dans les classements d'attractivité comme :

- l'indice de Compétitivité Global du Forum de Davos qui passera de 3,7 en 2015 à 3,9 en 2016;
- l'indice du Climat des Affaires du Doing Business qui passera de 49,3% à au moins 52%.

2.1.2 Politiques et stratégies sectorielles agricoles

2.1.2.1 Programme National d'investissement agricole (PNIA)

Les compactes de mise en œuvre de l'ECOWAP et du PDDAA ont débouché sur l'élaboration et l'adoption du Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) et des Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA). Ces différents programmes sont mis en œuvre avec d'une part, des succès et d'autres parts, des insatisfactions de divers degrés et à différents niveaux. Au Sénégal l'échéance du Plan d'investissement est prévue en 2015. Compte tenu des orientations issues des concertations dans le cadre de l'ECOWAP 10 le nouveau de PI reste à être élaboré pour la période 2015 -2025.

La note d'analyse de l'ECOWAP 10 révèle des orientations sur les faiblesses à corriger, les chantiers en appui, amélioration de la gouvernance, la prise en compte changement climatique, la résilience des ménages pauvres et vulnérables face aux divers chocs, la prise en compte de l'agriculture urbaine et périurbaine face à la dynamique urbaine et démographique des dix prochaines années, la mise en place d'instruments et de mesures différenciés de politique agricole et de sécurité alimentaire pour tenir compte des spécificités spatiales et agro-écologiques.

2.1.2.2 Politiques et stratégies du sous-secteur agricole

2.1.2.2.1 Réformes du sous-secteur agricole

Dans la continuité de la dynamique de mise en œuvre de politiques et réformes pour moderniser les systèmes de production agricoles, le gouvernement du Sénégal a adopté en 2014, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) qui s'inscrit en droite ligne du PNIA adossé à la LOASP.

Ainsi, des réformes majeures ont été entreprises dans les domaines suivants :

- Processus de mise en place des Chambres d'agriculture
- Finalisation et vulgarisation de l'arrêté fixant la liste des matériels agricoles éligibles à l'exonération au titre du Code Général des Impôts : L'arrêté fixant les modalités d'application

de l'article 373 alinéa 2 du code général des impôts n°02243 MEFP/DGID du 19 février 2016 est signé par le MEFP et publié. Ainsi, les entreprises agricoles ou pastorales agréées au Code des investissements peuvent, à l'expiration de l'agrément, et après avis favorable de la commission prévue pour constater la destination effective du matériel ayant bénéficié de la suspension de TVA ou la réalisation des aménagements, obtenir l'exonération définitive de la TVA suspendue.

- Elaboration de la stratégie nationale de reconstitution du capital semencier
- Définition et exécution d'un programme de formation et de renforcement des capacités en direction du personnel des laboratoires chargés de la certification des semences et des privés et producteurs impliqués dans la production. Le financement du programme de formation est disponible et le calendrier a été établi et validé.
- Accompagnement de l'autonomisation des coopératives et des privés à produire et à diffuser des semences sélectionnées : Les coopératives sont constituées mais il faut identifier les besoins de renforcement des compétences, constituer une base de données des coopératives et élaborer un plan d'actions.
- Rationalisation de la subvention des intrants agricoles : Poursuite de la politique de ciblage en cours (Programme SMS « E-intrant ») : En 2015, 798 000 producteurs sont codifiés (soit 80%) et une base de données par région de ces producteurs codifiés est disponible.
- Participation des Organisations de Producteurs dans la définition des stratégies de ciblage des sous-secteurs à subventionner : En 2015 dans les préparatifs de la codification maraichère et sous l'égide de la Direction de l'horticulture, un focus a été mis sur la sensibilisation et la formation des leaders d'organisation sur les objectifs et les fonctionnalités de la plateforme e-subvention.
- Restructuration de la filière arachide
- Plan de recrutement du MAER : Le recrutement de 400 agents de profil technique (ingénieurs agronomes, ingénieurs des travaux agricoles, agents techniques agricoles, économistes, planificateurs, etc.) sera effectif d'ici la fin de l'année 2016. La commission de recrutement présidée par le directeur général de la fonction publique et composée de représentants du MAER, du MEFP, du directeur de la gestion prévisionnelle des carrières du Ministère de l'emploi s'est tenue le 09 juin 2016.. Les étapes suivantes consisteront en la notification, à la prise de service et à l'affectation des agents. Il faut noter que la liste des profils demandés (cf. annexe) a été établie sur la base de besoins réels des différentes structures du MAER (directions régionales et directions centrales).

2.1.2.2.2 Documents de stratégie du sous-secteur

En plus de ces réformes, d'autres stratégies thématiques existent dans le sous-secteur agricole :

- le Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales (PSSAR) ;
- la Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux de ruissellement et de lutte contre la salinisation des terres ;
- la stratégie de reconstitution du capital semencier ;
- la fertilisation ;
- le cadre national d'investissement stratégique pour la gestion durable des terres (GDT) ;
- recherche agricole ;
- conseil agricole ;
- la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR).

2.1.2.3 Politiques et stratégies du sous-secteur élevage

2.1.2.3.1 Réformes du sous-secteur de l'élevage

✓ Elaboration d'un Code pastoral

Conformément aux engagements contenus dans la Loi d'Orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP), le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales a procédé à l'élaboration d'un Code pastoral. L'objectif poursuivi à travers ce Code est de sécuriser les ressources pastorales, dans la perspective de réforme foncière. Un avant-projet de loi a été élaboré suivant un processus participatif et inclusif et a été soumis aux différents Ministères, aux Parlementaires et aux membres du Conseil Economique Social et Environnemental, pour observations. Après intégration de toutes les observations qui ont été faites, le texte a été transmis au Secrétariat général du Gouvernement pour examen en comité technique.

Les projets de texte d'application du Code sont en préparation et la réglementation y afférente en cours d'élaboration.

✓ Elaboration d'un Code de la santé animale

Les parties législatives et réglementaires du Code (qui traite de santé animale et de santé publique vétérinaire) ont été rédigées en grande partie par la Direction des Services vétérinaires (DSV) et soumises pour observations à l'Organisation mondiale de la Santé animale (OIE) qui appuie le Sénégal, dans le processus d'élaboration du Code.

Une convention entre l'OIE et la DSV est en cours d'établissement pour formaliser la collaboration entre les deux parties. La signature de la convention devrait intervenir en 2016.

✓ Elaboration d'un projet de décret relatif aux cuirs et peaux

En vue d'impulser et de développer durablement les exportations et tenant compte de la nécessité de gérer la pollution liée aux déchets liquides et solides que génère le traitement des cuirs et peaux, l'Etat a pris l'initiative de renforcer le cadre institutionnel et juridique régissant la filière.

Un projet de décret en accord parfait avec les exigences du commerce national et international et tenant compte des besoins spécifiques des acteurs, a été ainsi élaboré. Le texte abroge le décret N° 69-1053 du 23/09/1969, qui connaît des limites réelles par rapport au contexte environnemental et à la valorisation des produits. Ce projet de décret relatif à la production, à la conservation, aux traitements et à la commercialisation des peaux, phanères et cuirs a été adopté en conseil des ministres du 22 juin 2016 pour prendre en charge le règlement des contraintes structurelles de la filière.

2.1.2.3.2 Documents de stratégie du sous-secteur élevage

✓ Actualisation du Plan national de développement de l'élevage

En 2015, le Ministère a entrepris d'actualiser le document de PNDE en vue d'une meilleure articulation avec le PSE. Il s'agit notamment de mieux ressortir dans le Plan la nécessité d'une structuration des filières, l'approche « chaîne de valeur » et le financement par le privé, entre autres, mais aussi d'intégrer les questions de protection sociale (gestion des crises pastorales), de genre et d'inclusion sociale. Le document de PNDE actualisé devrait être disponible dans le courant du second semestre 2016.

✓ Elaboration d'une stratégie de prévention et de lutte contre le vol de bétail

Le règlement de la question de la traçabilité du bétail et des produits animaux reste déterminant pour le développement de l'élevage sénégalais, en rapport avec le vol récurrent de bétail et les abattages clandestins qui posent un problème réel de sécurité pour les moyens d'existence des éleveurs et sanitaire pour les consommateurs.

Conscient de l'ampleur du problème, un cadre de réflexion pour définir une stratégie de prévention et de lutte contre le vol de bétail a été mis en place. Ce cadre a défini, par la suite, un plan d'actions à court et moyen termes. Une Cellule a été également mise en place pour coordonner les interventions visant à juguler le fléau.

En 2015, la révision du cadre législatif (Code pénal et Code de procédure pénale) a été poursuivie. L'année a été marquée notamment par le vote par l'Assemblée nationale de la loi N°22/2014 du 27/10/2014 qui réprime de façon plus sévère le vol de bétail, désormais sanctionné par une peine de 5 à 10 ans de prison. Les documents relatifs à la nouvelle loi sont en cours d'édition.

Par ailleurs, pour soutenir la lutte contre le vol de bétail, une application technologique dotée d'une plateforme "web-sms" (dénommée "Daral") a été également mise en place par une organisation professionnelle, en partenariat avec le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA). Le département a acquis 50.000 boucles au cours de l'année pour accompagner la plateforme.

Dans le cadre du développement de la filière équine, des acquis importants ont été également enregistrés dans la prévention et la lutte contre le vol, avec la vulgarisation de 180.000 livrets sanitaires et signalétiques et l'identification de 12 000 chevaux par la pose d'une puce électronique, tout cela dans le cadre d'une réglementation bien établie.

✓ **Elaboration d'une stratégie de structuration des filières**

La vision stratégique de développement de l'élevage adoptée par le PSE à travers la structuration des filières animales a été matérialisée dans le cadre de la filière avicole, avec la création de l'Interprofession avicole du Sénégal (IPAS) et de celle de la filière équine, que les acteurs pensent, par ailleurs, ériger en grappe, au regard de son important potentiel.

2.1.2.4 Politiques et stratégies du sous-secteur pêche et aquaculture

L'objectif global de développement du sous-secteur est de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, à la croissance économique et au développement local. D'une manière plus spécifique, les objectifs à atteindre en matière de pêche et d'aquaculture seront principalement :

- Gérer durablement les ressources halieutiques et restaurer les habitats ;
- Développer l'aquaculture ;
- Promouvoir la valorisation de la production halieutique.

Les axes stratégiques et les lignes d'actions définies de la LPS/PA sont pour l'essentiel reconduits étant donné leur faible niveau d'exécution et l'actualité de leur pertinence. Cependant, la LPSDPA apporte le cas échéant les inflexions nécessaires permettant de tenir compte des leçons du bilan d'exécution, du dialogue avec les acteurs et des engagements internationaux du Sénégal en matière de pêche et d'aquaculture.

Le tableau suivant présente les axes stratégiques retenus par objectif spécifique.

Tableau 2 : Axes stratégiques – Pêche et aquaculture

Objectif spécifiques	Axe stratégiques
Gérer durablement les ressources halieutiques et restaurer les habitats	Régulation de l'accès aux ressources halieutiques maritimes et continentales
	Développement des plans d'aménagement
	Restauration des écosystèmes marins et des plans d'eau douce
Développer l'aquaculture	Mise en place des conditions d'attraction des investissements privés
	Renforcement des compétences techniques des acteurs
	Mise en place d'infrastructure de soutien au développement de l'Aquaculture
Promouvoir la valorisation de la production halieutique	Développement de la chaîne de valeur de la filière halieutique
	Restructuration de l'industrie halieutique
	Mettre en place des pôles de transformation halieutique industrielle et artisanale

2.1.2.5 Politiques et stratégies du sous-secteur environnement

Le cadre d'orientation stratégique de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable est articulé autour d'une vision, de valeurs, d'un objectif global, d'axes stratégiques et d'objectifs spécifiques.

La vision ainsi définie est : « A l'horizon 2025, la gestion de l'environnement et la gouvernance verte sont le socle d'un Sénégal émergent, pour un développement socio-économique inclusif et durable ».

Pour la mise en œuvre de la politique environnementale les valeurs suivantes seront développées : L'équité et l'égalité de genre, la transparence, la Solidarité, la culture de l'excellence, l'écocitoyenneté, le sens de l'efficacité et de l'efficience, l'esprit d'équipe, le souci de la durabilité et le respect de la diversité.

L'objectif global de la politique environnementale et de développement durable du Sénégal est : « Créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques ».

Par rapport à cet objectif global, deux axes stratégiques ont été identifiés :

Axe stratégique n°1 - Gestion de l'Environnement et des ressources naturelles

Axe stratégique n°2 - Promotion du développement durable

De ces axes stratégiques découlent deux objectifs spécifiques (OS) à savoir :

OS1 : Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité

OS2 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existence, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation.

2.1.2.6 Politiques et stratégies de sécurité alimentaire et de nutrition

2.1.2.6 Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR)

En matière de sécurité alimentaire, le Sénégal a adopté la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR 2015-2025) s'inscrit dans une perspective de lutte contre l'insécurité alimentaire, les risques de catastrophes et la dégradation des moyens d'existence des ménages vulnérables. Elle se fixe comme objectif d'assurer aux populations sénégalaises une sécurité alimentaire durable et une meilleure résilience face aux chocs à l'horizon 2035 et se décline en quatre (4) axes stratégiques pour son opérationnalisation :

- Axe 1 : Amélioration durable de la disponibilité d'aliments diversifiés, sains et nutritifs.
- Axe 2 : Renforcement de l'accessibilité physique et économique des populations vulnérables à une alimentation diversifiée, saine et nutritive.
- Axe 3 : Renforcement de la gouvernance et des systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire et de résilience.
- Axe 4 : Renforcement des capacités de coordination, de prévention et de gestion des crises alimentaires.

Par ailleurs, en mars 2015, le Gouvernement du Sénégal avait élaboré un plan national de riposte (PNR), à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition afin de fournir une assistance aux ménages les plus affectés par l'insécurité alimentaire et le déficit fourrager.

Le PNR 2015 comporte trois volets à savoir : (i) l'assistance alimentaire, (ii) l'assistance nutrition et (iii) l'assistance agropastorale. Il vise les objectifs ci-après :

- distribuer gratuitement des vivres, des bons d'achats alimentaires ou du cash à 927 416 personnes, pendant trois (03) mois ;
- prendre en charge 54 918 enfants de 6-59 mois touchés par la malnutrition aiguë sévère (MAS) sur le plan national (dont 5 490 cas compliqués) ;
- prendre en charge 100 936 autres enfants de 6-59 mois pour le traitement de la malnutrition aiguë modérée (MAM) ;
- prendre en charge 10 362 femmes enceintes et allaitantes (FEA) ;
- distribuer des intrants agricoles (300 tonnes de semences de mil, maïs, riz, niébé et 1 500 tonnes d'engrais à 150 000 personnes) ;
- sauvegarder 570 457 têtes de bétail correspondant à l'effectif du noyau sensible (compte non tenu des équidés), par la distribution de 14 839 tonnes d'aliment de bétail.

2.1.2.7 Politique Nationale de Développement de la Nutrition

Conformément aux options stratégiques du Gouvernement du Sénégal en matière de développement économique et social, la nutrition est inscrite au rang des thématiques prioritaires de l'axe 2 du PSE « Capital humain, Protection sociale et Développement durable ». Aussi, en tenant compte des engagements du pays au niveau mondial et sous régional, de l'évolution des indicateurs et des défis du pays en matière de nutrition, le Sénégal a défini en 2015, une nouvelle Politique de Développement de la Nutrition (PNDN). Elle fait suite à la lettre de politique de la nutrition 2001-2012 et a pour objectif majeur d'assurer à tous un état nutritionnel satisfaisant particulièrement les enfants de moins de cinq ans, les femmes en âge de procréer et les adolescentes.

Malgré les progrès enregistrés les défis majeurs suivants sont relevés par le processus de Planification itératif de toutes les parties prenantes :

- l'amélioration de la couverture en services essentiels de nutrition ;
- l'amélioration de l'accès et l'utilisation de services de santé de qualité ;
- l'accessibilité à des aliments de haute valeur nutritive ;
- le renforcement de l'éducation nutritionnelle et sanitaire ;
- la mise en place d'une véritable résilience des populations et des systèmes; vi) l'amélioration du système d'information de la nutrition ;
- la mobilisation d'un financement suffisant et durable pour la nutrition ;
- la prise en compte de la nutrition dans les plans et politiques sectoriels ; et
- l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base.

Face à ces défis, quatre piliers stratégiques ont été définis, il s'agit de :

- Pilier 1 : Production d'aliments à haute valeur nutritive. porté au niveau de la CLM par les secteurs de la pêche, de l'élevage, de l'agriculture et celui de l'environnement.
- Pilier 2 : Transformation Adéquate des aliments, qui implique les secteurs de l'Industrie, de l'Artisanat, du Commerce, de la recherche scientifique, de la recherche, et le secteur privé.
- Pilier 3 : Education, Hygiène, Assainissement. L'éducation nutritionnelle devant être prise en compte au niveau de tous les secteurs.
- Pilier 4 : Services essentiels de Nutrition et de Santé.

Le Plan stratégique multisectoriel de la Nutrition (PSMN) en cours d'élaboration servira de cadre de mise en œuvre de la présente politique. A ce titre ont été définies comme orientations stratégiques l'intégration de la nutrition, la décentralisation des interventions et l'approche communautaire. Les principes généraux de mise en œuvre de la PNDN sont le principe de la proximité et la subsidiarité, l'équité, la justice sociale, la bonne gouvernance et la contractualisation.

2.2 Cohérence des politiques et programmes / Alignement du PNIA aux stratégies nationales du secteur agricole

Tableau 3 : Cohérence des politiques

PLAN SENEGAL EMERGENT (PSE) : Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et un Etat de droit Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance				
PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE (PNIA) : Faire jouer à l'agriculture un rôle majeur dans la croissance de l'économie, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté				
PNIA	Elevage et Production animale	Agriculture et équipement rural	Pêche et Aquaculture	Environnement et Développement Durable
Axes PNIA	Ligne d'actions PNDE	Ligne d'actions PRACAS	Ligne d'actions LPS- PA	Ligne d'action LPEDD
Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau Aménagements hydro-agricoles :	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation des infrastructures et création de points d'eau (forages pastoraux, puits, bassins de rétention, mares) Mise en place d'un Système d'Information sur le pastoralisme (redynamiser le Système d'information sur le pastoralisme au Sahel (SIPSA)) Réhabilitation des infrastructures et création de points d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Maitrise de l'eau : valorisation des eaux de surface et des eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de mesures d'adaptation des changements climatiques dans la pêche maritime et continentale ; identification et promotion de mesures d'adaptation aux changements climatiques avec les communautés ; développement de mesures de protection du littoral, cours et plans d'eau intérieure ; ouvrage de maitrise d'eau, curage et reprofilage des mares ensablées, reboisement,...) 	<p>Programme:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1/Conservation de la biodiversité et conservation 2/ Lutte contre les Pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques 3/ Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres 4/ Pilotage, coordination soutien aux services, amélioration de la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles et promotion du Développement Durable
Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation, consolidation et démultiplication des équipements et des Unités Pastorales gestion concertée des ressources pastorales; Amélioration des disponibilités alimentaires pour le cheptel » Mise en place d'un système durable de gestion des infrastructures et des équipements d'Elevage Mise aux normes de l'élevage périurbain (Respect des dispositions contenues dans le Code de l'environnement, 	<ul style="list-style-type: none"> l'amélioration du cadre institutionnel et juridique pour créer un environnement favorable à la synergie des actions de la GDT ; la mise à l'échelle des activités de GDT pour réduire durablement le processus de dégradation de la terre et améliorer les fonctions productives des différentes zones agro-écologiques du pays par le biais de : (i) la régénération naturelle assistée (RNA), (ii) la lutte antiérosive, (iii) les techniques agro-forestières de restauration des terres 	<ul style="list-style-type: none"> -Régulation de l'accès aux ressources halieutiques maritimes et continentales ; -Développement des plans d'aménagement ; - Restauration des écosystèmes marins et des plans d'eau douce 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la restauration et la gestion Durable des terres ; Promotion d'initiatives de réhabilitation des terres dans les zones sujettes à la migration ; Mettre en place un programme de reboisement et reverdissement des zones dégradées ; Diminuer sensiblement l'ampleur et la fréquence des

PLAN SENEGAL EMERGENT (PSE) : Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et un Etat de droit
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance
PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE (PNIA) : Faire jouer à l'agriculture un rôle majeur dans la croissance de l'économie, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté

PNIA	Elevage et Production animale	Agriculture et équipement rural	Pêche et Aquaculture	Environnement et Développement Durable
Axes PNIA	Ligne d'actions PNDE	Ligne d'actions PRACAS	Ligne d'actions LPS- PA	Ligne d'action LPEDD
	<p>accompagnement des producteurs dans la mise aux normes de leurs exploitations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un Code pastoral • Appui à la professionnalisation des acteurs • Promotion du bien-être animal 	<ul style="list-style-type: none"> • dégradées, (iv) les amendements organiques et minéraux et (v) les mises en défens ; • l'adoption de techniques culturales qui économisent l'eau. 		<p>feux de brousse ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduire la dégradation des ressources forestières ; • Lutte contre l'érosion côtière et l'invasion des plantes aquatiques
III. Augmentation de la production et amélioration de la productivité	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'acquisition d'équipements collectifs et individuels d'Elevage • Préservation et amélioration de la santé animale • Amélioration des conduites d'Elevage dans les différentes zones agro-écologiques • Amélioration du potentiel génétique du cheptel • Développement et diffusion de techniques et technologies innovantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification des productions agricoles par la mise en œuvre de : • Programme de reconstitution du capital semencier; • Programme engrais ; • Programme de production et protection intégrée des cultures ; • Programme de renouvellement et de renforcement du parc de matériel, agricole. • la recherche agricole – formation – conseil agricole et rural • Système national de recherche agro-sylvo-pastoral (SNRASP) ; • Formation agricole et rurale ; • Système national de conseil agro-sylvo-pastoral (SNCASP) ; • Financement des services agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'aquaculture : • Mise en place des conditions d'attraction des investissements privés ; • Renforcement des compétences techniques des acteurs ; • Mise en place d'infrastructures de soutien au développement de l'Aquaculture (écloseries, production d'aliments ; fermes aquacoles) 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion d'une production agro-sylvo-pastorale plus intensive et Durable ; • l'exploitation Durable des ressources naturelles y compris la biomasse et les produits ligneux et non ligneux ;
IV. Développement de la transformation des produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • renforcement des infrastructures et équipements pour la commercialisation des produits animaux » • amélioration des conditions de collecte, de conservation, de transformation, de transport et de distribution des produits animaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation et mise en marché des produits agricoles : • l'appui à la gestion de la qualité des produits agricoles (de consommation et d'exportation) et au suivi de l'impact environnemental des traitements phytosanitaires ; • la construction d'infrastructures de stockage, de 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la valorisation de la production halieutique : • Développement de la chaîne de valeur de la filière halieutique ; • Restructuration de l'industrie halieutique ; • Mise en place des pôles de 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'aménagement forestier ; • Développer les chaînes de valeurs des produits forestiers non ligneux.
V. Amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles				

PLAN SENEGAL EMERGENT (PSE) : Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et un Etat de droit
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance
PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE (PNIA) : Faire jouer à l'agriculture un rôle majeur dans la croissance de l'économie, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté

PNIA	Elevage et Production animale	Agriculture et équipement rural	Pêche et Aquaculture	Environnement et Développement Durable
Axes PNIA	Ligne d'actions PNDE	Ligne d'actions PRACAS	Ligne d'actions LPS- PA	Ligne d'action LPEDD
Réhabilitation et la construction de pistes de production Construction d'infrastructures de stockage de céréales Construction et réhabilitation de structures de stockage Appui à la gestion de la qualité des produits agricoles et d'origine animale Valorisation de produits forestiers non ligneux	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacités des acteurs par des actions prioritaires • Promotion des normes sanitaires relatives aux produits animaux • Promotion de la création de produits innovants et adaptés à la demande • Amélioration du contrôle des denrées alimentaires d'origine animale ; • Amélioration du cadre de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale • Désenclavement des zones à fort potentiel de productions animales 	transformation, de conditionnement et de conservation <ul style="list-style-type: none"> • stratégie de commercialisation. • qui s'appuie sur une approche chaîne de valeurs à partir de la contractualisation ; • l'amélioration de la transformation artisanale des produits agricoles • Gestion de la qualité : • La maîtrise de la qualité ; • La gestion de la sécurité environnementale et de la • qualité sanitaire et phytosanitaire des produits agricoles ; • La capitalisation des entreprises. 	transformation halieutique industrielle et artisanale ; <ul style="list-style-type: none"> • la consolidation du programme frigorifique ; • l'amélioration des conditions de production, de transport et de commercialisation des produits. • Mise en place des pôles de transformation halieutique industrielle et artisanale ; • renforcement du système de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture 	

2.3 Etat de mise en œuvre des politiques

Il est analysé à travers une revue de la mise en œuvre des PAP 2015 du Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD)¹ de chacun des ministères sectoriels.

2.3.1 Etat de mise en œuvre des DPPD (PAP 2015) des ministères sous-sectoriels

Selon les sous-secteurs, l'état de mise en œuvre est illustré par l'évolution de plusieurs indicateurs de réalisation, consécutive aux différentes interventions opérationnalisant les politiques publiques. Ces interventions sont mises en œuvre par des structures gouvernementales, mais aussi par des acteurs non gouvernementaux (secteur privé, société civile et PTF).

2.3.1.1 Sous-secteur agriculture (PAP 2015)

Pour booster les résultats du sous-secteur, les structures du ministère en charge de l'agriculture, avec le soutien de partenaires nationaux et internationaux ont mis en œuvre plusieurs initiatives qui ont permis des réalisations, mesurées à travers différents indicateurs ci-après analysés. Les actions réalisées portent à la fois sur la construction ou la réhabilitation d'infrastructures, la mise en place d'intrants, le renforcement des connaissances et capacités des acteurs des filières (notamment les agriculteurs familiaux), etc.

✓ Superficies cultivées et productivité (rendements)

La superficie cultivée en 2015 est de 1 563 994 ha contre 1 125 622 ha en 2014. En effet, les emblavures de céréales ont toutes augmenté ; la superficie de riz est passée de 134 973 ha en 2014 à 237 300 ha soit une hausse de 76%. Les superficies de mil ont haussé de 206 012 ha en valeur absolue par rapport à 2014 ; celles du maïs ont augmenté de 36% par rapport à 2014 et 46% par rapport à la moyenne des cinq (5) dernières années.

Par ailleurs, en 2015, les rendements ont cru pour plusieurs spéculations : i) le mil et le maïs ont enregistré une augmentation respective de 42% et 70% par rapport à 2014 et de 17 et 61% par rapport à la moyenne des cinq (5) dernières années. Le riz irrigué a atteint des niveaux de rendement record de 7 tonnes/ha en 2015 dans la VFS de 5,5 T/ha dans l'Anambé ; le rendement médian du riz pluvial est évalué à 2,5 tonnes/ha.

Ces augmentations des rendements et des étendues des superficies cultivées ont été induits par un ensemble d'activités telles que la mise en place des semences, quand bien même d'autres facteurs naturels y ont contribué, tels qu'une meilleure pluviométrie tant dans les volumes que dans la répartition temporelle et spatiale, avec une courte pause. Car, dans la quasi-totalité des postes suivis, la pluviométrie a été excédentaire, excepté Cap Skirring et les localités situées sur l'axe Linguère-Koungheul-Tambacounda-Goudiry.

Dans le cadre de la protection des végétaux des actions importantes ont été menées dans toute l'étendue du territoire. Pour l'essentiel, elles ont porté sur :

- la lutte contre les sauteriaux dans le bassin arachidier, les chenilles mineuses et défoliatrices et autres déprédateurs sur les cultures hivernales. Ainsi, sur 29 236,5 ha infestés, 23 090,5 ha ont été traités avec 23482,5 litres d'insecticides ;

¹ Le DPPD est issue d'une directive de l'UEMOA qui vise à doter les administrations gouvernementales des pays membres d'instruments de prévisibilité des dépenses publiques dans le cadre de l'opérationnalisation des politiques sectorielles et sous-sectorielles.

- la lutte contre les oiseaux granivores dans la vallée du fleuve Sénégal et dans le bassin de l'Anambé avec 6068 litres d'avicides utilisés en dérive.

Les mesures relatives au recyclage ou à la destruction des emballages de ces pesticides ont été mise en œuvre. Ainsi, sur les 6481 fûts métalliques vides inventoriés les 2 647 ont été rincés, compactés et recyclés en fer à béton, ce qui donne un taux de destruction de 41%, pour un objectif de 25%.

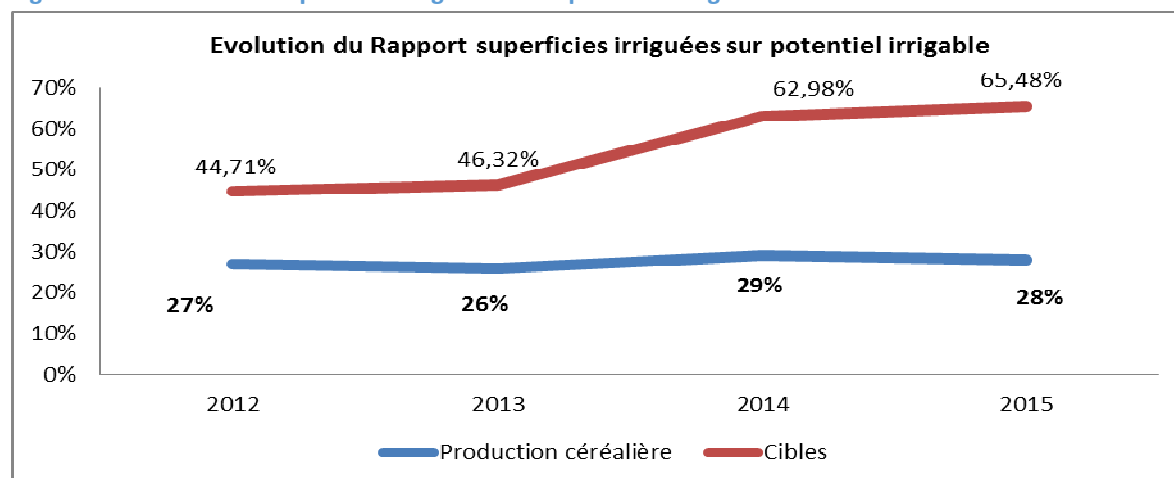
Egalement, la réduction des matières actives phytosanitaires interdites par les réglementations nationales et internationales a été réalisée à 62,84% en 2015, alors que la cible était de 25%. Cette réalisation constitue une avancée très significative au regard de l'année 2014 pour laquelle ce ration était de 12,45%.

✓ Niveau d'irrigation et des aménagements hydro agricoles

☞ Evolution des superficies irriguées sur superficie irrigable

Concernant les superficies irriguées, seules les emblavures suivies par la SAED et la SODAGRI (Anambé) sont considérées ici. En 2015, les réalisations en termes d'irrigation n'ont pas permis d'atteindre l'objectif visé de 65% fixé dans le PSE. Une légère baisse a été notée par rapport à 2014, la part des superficies irriguées sur le potentiel irrigable est passée de 29% à 28%. Comparé à la moyenne des 3 dernières années, le rapport entre les superficies irriguées et le potentiel irrigable a légèrement augmenté (0,66%). De 2012 à 2015, le taux de mise en valeur des terres dans la vallée du fleuve Sénégal a baissé passant de 63% à 59%.

Figure 2 : Evolution des superficies irriguées sur le potentiel irrigable



En 2015, les superficies mises en valeur ont concerné principalement le riz (66%), les cultures de diversification 24% (oignon, maïs, tomate, mil/sorgho, patate douce, gombo).

Le taux de mise en valeur passe de 37% en 2014 à 59% en 2015. Ce résultat est relatif à l'exploitation en hivernage 2015 et contre saison 2016 dans le périmètre aménagé. Sur 5 000 ha aménagés ; seuls 3 645 ha sont exploitables en 2015 dont 2 927 ha exploitées.

☞ Taux d'aménagement hydro agricoles

En 2015, le taux d'aménagement du potentiel de la VFS (240 000 ha) est évalué à 53% soit un écart de 2% par rapport à l'objectif initialement fixé de 55%. Il est noté une faible augmentation par rapport à 2014 (52%). Sur la période de la revue ce taux est de 52% en moyenne. Par contre, dans le bassin de l'Anambé, le taux d'aménagement n'a pas évolué depuis 2012 avec 13%.

✓ Situation des intrants agricoles

Des mesures incitatives pour un accès plus accru aux intrants de qualité à travers des prix subventionnés ont été prises pour la campagne agricole 2015/2016.

☞ Des intrants ciblés aux filières prioritaires inscrites au PRACAS

L'analyse des types et des quantités de semences et d'engrais des programmes agricoles de 2011 à 2015 dénote une volonté de booster :

- la production de riz : la quantité de semences de riz a été multipliée par 4 (passant de 1 290 tonnes en 2011 à 6 000 tonnes en 2015) et la part des engrais DAP (18-46-0) et urée ont fortement augmentées ;
- la production d'arachide : pour une couverture au tiers des besoins en semences certifiées du capital semencier évalué à 120 000 tonnes, la quantité de semences certifiées d'arachide a été de 24 731 tonnes (soit 82% de l'objectif).

Les quantités de semences et d'engrais des programmes agricoles de 2011 à 2015 sont indiquées sur le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Types et quantités de semences subventionnés des programmes agricoles 2011 à 2015

Année	Tonnage semences subventionnées								
	Arachide écrémé	Arachide certifié	Riz	Mil	Maïs	sorgho	niébé	Fonio	TOTAL
2011		69000	1290	1590	1791	475	1889,04	15	76 050,04
2012		49684	234	250	2100	607	2209	110	55 194
2013		68409	1294	867,7	1943,4	252,8	2564	44,74	75 375,59
2014	45313	18500	5400	280	819	1214,3	9675	18	81 219,30
2015	50000	24731	6000	0	3000	700	6000	100	90 531

Source : Direction de l'Agriculture (DA/MAER)

☞ Des intrants à des coûts plus accessibles aux producteurs

Tableau 5 : Niveau de subvention

Désignation	Niveau de subvention (%) 2014	Niveau de subvention (%) 2015
Semences		
Arachide écrémé	48,15	54 à 56
Arachide certifiée (R1, R2, R3)		43 à 54
Maïs et sorgho certifiée	62,5	62,5
Niébé	71,43	60
Manioc		84
Sésame	62,5	66
Fonio	75	90
Riz	78,95	100
Engrais		
NPK et Urée	50 à 55	50 à 55

Les semences ont été cédées en 2015 à des prix moindres qu'en 2014. Une gratuité des semences de riz a marqué la campagne agricole 2015 et vise à intéresser davantage les populations à la production de riz, en assolement aux cultures de plateau.

A titre indicatif, le budget alloué aux subventions des intrants de la campagne agricole 2015 est de 19,4 milliards de FCFA pour les semences et 18,9 milliards de FCFA pour les engrais.

Tableau 6 : Situation 2015 des mises en place et cessions de semences des espèces diverses

Situation	Spéculations					
	Maïs	Sorgho	Riz	Fonio	Niébé	Sésame
Objectif (T)	2 680	585	4 587	100	5 216	475
Mise en place (T)	2 643,5	570,8	2 932,24	53	5 103,75	338,1
Taux mise en place %	98,64	97,57	63,92	53	97,85	71,18
Cessions (T)	2 427	527	253	53	4 860	248
Taux de cession %	91,81	92,39	8,63	100	95,23	73,23

Source : Direction de l'Agriculture (DA/MAER)

Tableau 7 : Types et quantités d'engrais subventionnés des programmes agricoles 2011 à 2015

Année	Tonnage engrais subventionnés							
	6-20-10	15-15-15	15 10 10	10 10 20	9-23-30	18-46-0	Urée	TOTAL
2011	16 500	10 300	9 500	5700	4 000	0	23 200	69 200
2012	24 000	10 000	13 000	5000	2 000	0	30 000	84 000
2013	28 000	12 000	14 000	5000	2 000	2000	32 000	95 000
2014	20 000	10 000	9 000	5000	2 000	6000	34 000	86 000
2015	25000	17000	12000	7000	3000	12000	42000	118000

Source : Direction de l'Agriculture (DA/MAER)

Tableau 8 : Situation 2015 des mises en place et cessions des engrais

Situation	Formule Engrais					
	6 20 10	15 15 15	15 10 10	Urée	DAP	TOTAL
Objectif (T)	24 500	16 500	12 000	35 000	13 000	101 000
Mise en place (T)	17 586	10 181	8 910	19 869	3 340	59 886
Taux mise en place %	72	62	74	57	26	59
Cessions (T)	15 296	8 198	7 125	14 420	242	45 279
Taux de cession %	87	81	80	73	7	76

Source : Direction de l'Agriculture (DA/MAER)

✓ Niveau de mécanisation

La mécanisation est un levier du PRACAS pour une augmentation des superficies cultivées et de la productivité grâce à une disponibilité des services de mécanisation aux opérations agricoles critiques (semis et récolte notamment). Sur la période 2012 à 2015, les mises en place et cession des équipements se présentent comme suit :

Tableau 9 : Situation des mises en place et cession de matériel agricole

Matériel agricole	Prévu 2015	Réalisé 2015		Cession 2015	
	Total	Total	Taux de réalisation (%)	Total	Taux de Cession (%)
Semoirs	10 965	12 324	112,39	8 168	66,28
Houes sine	650	655	100,77	498	76,03
Houes Occidentales	1 108	1 100	99,82	649	58,68
Charrues	144	144	100	66	45,83
Presses à huile	17	0	0	0	0

Tableau 10 : Evolution du matériel agricole de 2012-2015

DESIGNATION	Périodes			
	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16 (en cours)
Matériels agricoles de cultures attelées				
Semoirs mono rang	7000	13000	11500	20000
Houes occidentales	5000	1040	1035	8000
Houes sine	4000	650	1150	5000
Charrues	800	0	1150	5000
Total 1	16800	14690	14835	38000
Coût total 1	2 387 000 000	3 203 307 250	3 011 590 100	6 291 760 000
Tracteurs & autres matériels agricoles motorisés				
75 - 78 cv	50	0	400	600
90 cv	0	0	200	0
125 cv	0	0	200	0
Groupes motopompes	185	0	0	0
Presses à huile	133	0	0	0
Moissonneuses batteuses 175 cv	0	0	3	14
Petite unité familiale de décorticage et de blanchiment du riz 300kg/h	0	0	50	0
Batteuses à riz	0	0	98	0
Egraineuse de maïs 1 à 2 tonnes/h	0	0	39	0
Motoculteurs équipés	0	0	80	0
Récolteuse - batteuses d'épais de maïs	0	0	5	35
Batteuse arachide 1 à 2 tonnes/h	0	0	32	45
Aracheuses d'arachides	0	0	32	30
Total (unités)	368	0	1139	724
Coût total 2	2 637 400 000	0	22 261 755 100	13 198 365 450
Coûts totaux/an	5 024 400 000	3 203 307 250	25 273 345 200	19 490 125 450

Source : DMER/MAER

En plus de ces équipements agricoles, il faut noter l'existence de plus 1 021 accessoires tractés composés de : semoirs grandes cultures et maraichers, offset 22 à 28 disques, bineuses-fertilisateurs, herses à dents, charrues à socs, à disques, lames niveleuses, épandeurs d'engrais, pulvérisateurs, billonneuses à disques, herses rotatives, des lots de kits de pièces de rechange environ 200 heures par équipement motorisé.

NB: en dehors de ces équipements agricoles listés, d'autres structures telles que des Directions Nationales, des Sociétés parapubliques, des projets et programmes rattachés ou non au MAER, mettent en œuvre des programmes d'équipements agricoles.

✓ **Intégration du genre dans les réalisations du secteur agricole**

Tableau 11 : Situation des producteurs et productrices bénéficiaires d'un appui/conseil et de formation

Indicateurs	Situation de base 2014			Situation 2015					
	Total	Hommes	Femmes	Cibles			Réalizations		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Nombre de producteurs bénéficiaires d'appui conseil	223 766	151 032	72 734	450 623	346 823	103 800	268 424	198 237	70 187
Nombre de producteurs formés	18 640	18 477	163	47 376	21 676	25 700	24 112	12 030	12 082

Sources : ANCAR/SAED/SODAGRI/SODEFITEX, ANIDA, BFPA

Dans l'accompagnement de la matérialisation de la volonté politique du Sénégal déclinée dans le cadre de la réalisation du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) qui opérationnalise le Plan Sénégal Emergent (PSE), les ministères sectoriels de l'agriculture accorde de plus en plus une grande importance à la satisfaction des besoins pratiques des femmes et à la promotion de leurs intérêts stratégiques dans le cadre de l'autonomisation économique. En effet, il est admis par de nombreux observateurs et acteurs au développement que plus de la moitié des femmes en milieu rural participe aux travaux agricoles ; mais elles sont confrontées à de graves contraintes supplémentaires à la réalisation de leur potentiel productif par l'insuffisant accès aux, ressources financières, infrastructures d'appui à la production dans les secteurs à haute valeur ajoutée et processus de renforcement capacités.

Dans l'agriculture, les femmes sont désormais considérées comme le point d'ancrage des changements qui vont intervenir dans le secteur. Des efforts importants sont consentis par l'Etat pour une meilleure intégration du genre. Une plateforme électronique E-subvention est créée en vue d'assurer le suivi et la traçabilité des intrants agricoles lors des mises en place. Pour l'année 2015, la plateforme a codifié 789 545 producteurs dont 34% de femmes.

En matière de formation agricole et rurale et d'appui conseil, un accompagnement soutenu de l'Etat et des partenaires ont permis l'émergence d'exploitants agricoles formés, qualifiés et dotés de connaissances en bonnes pratiques agricoles et d'une bonne maîtrise des itinéraires techniques.

C'est dans cette dynamique que des acteurs comme le CEPOD, dans le cadre de l'initiative pour l'autonomisation des femmes dans l'agriculture en Afrique (EWA), a proposé une batterie d'indicateurs à suivre en vue d'assurer la durabilité des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire.

Ainsi pour l'insertion des femmes dans des chaînes de valeur agricoles ou les maillons les plus rémunératrices ou innovantes, le programme (EWA) prévoit la préparation et la mise en œuvre de modules de formation professionnelle et technique au bénéfice de groupes ciblés dans le sens de renforcer leurs qualifications, leur employabilité et leur efficacité dans la production.

Le conseil agricole et rural est un facteur déterminant dans la production et la productivité des exploitations agricoles. Il permet d'accompagner les producteurs à mettre en œuvre des solutions techniques et structurelles aux problèmes de leurs exploitations. En 2015, les structures gouvernementales ont mis l'accent sur les activités d'appui conseil au profit des producteurs en vue de les aider à développer leurs propres compétences et pratiques techniques, organisationnelles et de gestion. C'est ainsi que 268 424 producteurs ont bénéficié de cet appui à travers l'ANCAR, la SAED, la SODAGRI, la SODEFITEX et l'ANIDA, dont 26,14% de femmes et un taux de réalisation de 59,56% par rapport à la cible.

Le Projet de Développement Agricole de Matam - Consolidation de la Sécurité Alimentaire (PRODAM-CSA), qui contribue d'une part à l'amélioration de la sécurité alimentaire et d'autre part, à la réduction de la pauvreté monétaire et des inégalités sociales des communautés vivant dans les Régions de Matam et de Saint Louis, a fait de l'appui conseil pour 7465 producteurs, soit 124,41% par rapport à la cible.

La formation est également un volet central en ce qu'elle permet aux producteurs d'acquérir les connaissances nécessaires pour opérer des changements techniques, économiques, sociaux et culturels que leur impose l'environnement. Cela leur permet aussi d'être plus aptes à améliorer de façon durable leurs conditions. Pour l'année 2015, le BFPA, l'ANCAR et la SODAGRI ont formé 24 112 producteurs dont les 50,10% sont des femmes, soit une réalisation de 50,89% par rapport à la cible définie pour le nombre de producteurs formés.

Le PRODAM CSA a formé 3 000 producteurs sur le système de riziculture intensif, 540 producteurs en gestion de la qualité et 600 producteurs en genre.

Le Programme d'Aménagement et de Développement Economique des Niayes (PADEN) a formé 700 producteurs individuels dont 38% de jeunes hommes et 27% de jeunes femmes à travers 5 types de formation.

Au total, ce sont 245 jeunes (35%) et 455 adultes (65%) qui ont eu à bénéficier de ces activités de renforcement de capacités en :

- Choix des pesticides, techniques de traitement ;
- Itinéraires techniques des productions ciblées ;
- Maintenance et entretien du système d'exhaure/irrigation ;
- Education financière Module « Gestion des dettes » ;
- Champs écoles de démonstration (CED).

Dans son programme de renforcement des capacités des Organisations de Producteurs, le bilan est de trois thèmes de formation offert à 132 hommes et 72 femmes, soit un total de 204 personnes. Les formations ont porté sur les thèmes :

- Management associatif et gestion administrative et financière ;
- Management associatif ;
- Outils/supports de gestion.

Au 30 Novembre 2015, ce sont 904 bénéficiaires qui ont été formés dont 32% de femmes.

Le Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural (PADAER) a pour objectif d'améliorer durablement la sécurité alimentaire, les revenus des petits producteurs (agriculteurs et éleveurs) et de créer des emplois durables pour les ruraux en particulier les jeunes et les femmes.

Au 30 septembre 2015, 47 conseillers/animateurs et 322 paysans-relais sont déployés sur le terrain. Cela a permis la bonne utilisation des intrants et des itinéraires techniques par 26 805 producteurs dont 14 004 femmes, soit 53,61% de l'objectif du Programme.

Toujours dans un souci de renforcer l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes, le WAAPP a formé 837 producteurs d'oignons sur les techniques de production, de conservation et de stockage sur une prévision de 1 000 producteurs, 200 femmes et 16 techniciens de l'ANCAR et du RESOPP sur les technologies agro-alimentaires de l'ITA, 134 professionnels du secteur de la transformation en gestion financière et passation de marchés. 84 GIE de femmes du secteur de la transformation ont été sélectionnés pour un financement d'un montant de 122 615 000 F CFA pour le renforcement de leur capacité d'intervention, 69 Master et 99 Doctorat ont été octroyés à des chercheurs et des étudiants (cumul des bourses d'étude octroyés par le programme).

2.3.1.2 DPPD du Sous-secteur Elevage

Pour la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'élevage, cinq programmes ont été identifiés :

- Programme 1 « Modernisation et intensification des productions animales »
- Programme 2 « Santé animale »
- Programme 3 « Sécurisation de l'élevage »
- Programme 4 « Amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux »
- Programme 5 « Pilotage, Gestion et Coordination administrative »

En 2015, différentes activités ont été déroulées pour atteindre les objectifs assignés au sous-secteur.

1.4.1.2.1 Modernisation et intensification des productions animales

En 2015, dans le cadre de l'amélioration des conduites d'élevage dans les différentes zones agro écologiques, les activités ont concernées la construction d'infrastructures de production. Ainsi les réalisations ont porté sur 108 bergeries et chèvreries, 33 porcheries, 70 poulaillers, 6 étables laitières et 15 mielleries à travers le Projet de Modernisation des Filières Animales (PROMOFA), le Projet d'appui à la Sécurité Alimentaire et à l'Élevage (PASAEL), le Projet de Développement de l'Élevage en Casamance (PRODELEC), le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASA LouMaKaf), le Projet d'Appui au Développement de l'Apiculture et le Projet d'Appui à l'Aviculture Familiale (PRODAF). Mais également la promotion des cultures fourragères avec l'octroi de 1300 kg de semences (niébé var. 5874). S'agissant de l'amélioration génétique, les activités ont porté sur l'insémination artificielle bovine et équine, l'importation d'animaux à haut potentiel (bovins, caprins, équins), l'octroi de géniteurs améliorateurs aux exploitations (bovins, ovins, caprins et coqs raceurs). Du point de vue du renforcement des capacités des acteurs des filières, 5 498 producteurs ont été formés dont 66% de femmes, à travers entre autres le PASA louMaKaf, les Centres d'impulsion et de Modernisation de l'Élevage (CIMEL). Enfin pour le financement des acteurs, le Fonds d'Appui à la Stabulation (FONSTAB) a financé 172 projets d'élevage d'un montant total de 579 123 692 FCFA.

1.4.1.2.2 Santé animale

Les activités de l'année 2015 ont porté sur la protection zoosanitaire (surveillance épidémiologique, animation du Système National du Surveillance Epidémiologique (SNSE)), la vaccination du cheptel, la lutte contre la Rage et lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose dans la zone des Niayes.

La campagne nationale de vaccination cible quatre maladies prioritaires:

- la peste des petits ruminants (PPR);
- la peste équine (PE);
- la maladie de Newcastle (MN);
- la dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB).

Hormis ces quatre maladies, d'autres vaccinations ont concerné entre autres, la septicémie hémorragique, la pasteurellose des petits ruminants, le botulisme, le charbon symptomatique, la fièvre charbonneuse, la fièvre aphteuse, l'entérotoxémie, la pasteurellose porcine et la rage pour améliorer la couverture sanitaire du cheptel. La vaccination contre la fièvre de la vallée du Rift a été également entreprise. Cette initiative, une première en Afrique de l'Ouest, est une réponse à l'évolution enzootique de la maladie dans notre sous-région.

Les résultats de la campagne de vaccination 2014-2015 sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 12 : Situation des producteurs et productrices bénéficiaires d'un appui/conseil et de formation

Maladies prioritaires	Effectifs vaccinés en 2014/2015 (en têtes)	Effectifs vaccinés en 2013/2014 (en têtes)	Evolution (en têtes)	Taux de couverture (%)
Peste des petits ruminants	2 544 549	2 067 251	+ 477 298	23,3
Dermatose nodulaire contagieuse bovine	2 177 687	2 088 449	+ 89 238	64,4
Peste équine	131 753	198 162	- 66 409	24,7
Maladie de Newcastle	930 828	1 150 079	- 219 251	3,9

On note que les taux de couverture réalisés en 2015 sont très en deçà des normes de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) qui préconise que pour une situation zoosanitaire adéquate, il

faut au moins vacciner 80% des effectifs. La contrainte majeure réside dans la faiblesse de l'allocation budgétaire destinée à la campagne de vaccination.

1.4.1.2.3 Sécurisation de l'élevage

Les projets de texte d'application du Code pastoral sont en préparation et la réglementation y afférente en cours d'élaboration. L'objectif du code pastoral est de sécuriser les ressources pastorales dans la perspective de réforme foncière.

La question de la traçabilité du bétail et des produits animaux reste déterminante pour le développement de l'élevage sénégalais, en rapport avec le vol récurrent de bétail et les abattages clandestins qui posent un problème réel de sécurité pour les moyens d'existence des éleveurs et sanitaire pour les consommateurs.

D'où la mise en place d'une Cellule de lutte contre le vol de bétail pour coordonner les interventions. En 2015, la mise en œuvre d'un plan d'actions est poursuivie, avec la révision effective du cadre législatif (Code pénal et Code de procédure pénale).

Pour la promotion du bien-être animal, un code de santé animale et de santé publique vétérinaire est en cours de préparation.

En matière d'aménagements des espaces pastoraux :

- maîtrise de l'eau : 20 forages ont été construits ou réhabilités et 8 abreuvoirs construits ;
- amélioration des disponibilités alimentaires : 70 kms de pare feux ouverts ou nettoyés, 20 Unités pastorales créées ou redynamisées, 12 magasins de stockage d'aliments de bétail construites.

Il est à noter en 2015, le démarrage du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel, qui fait suite à la déclaration des chefs d'Etats des pays du Sahel sur le Pastoralisme.

1.4.1.2.4 Amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux

En 2015, les activités ont concerné la construction d'infrastructures de transformation et de commercialisation et le renforcement de capacités des acteurs.

Au titre des infrastructures de transformation et de commercialisation des produits animaux, les réalisations ont porté sur (i) transformation : la poursuite de la construction et l'équipement de l'abattoir moderne de Diamniadio et du marché à bestiaux, la construction et l'équipement des abattoirs de Mbour, de Kolda, et la construction et l'équipement de l'abattoir et du marché à bestiaux de Tivaoune, construction de 10 aires d'abattage, construction de 4 centres de collecte du lait (ii) commercialisation : La construction de 4 marchés transfrontaliers à bestiaux et à céréales à Djiguinoume (Région de Ziguinchor), Birkilane (Région de Kaffrine), Séwekhaye (Région de Thiès) et Thillé Boubacar (Région de SaintLouis) et la construction de 6 marchés à bestiaux (Tambacounda, Kolda, Casamance).

1.4.1.2.5 Pilotage, gestion et coordination administrative

Ce programme a pour objectif d'assurer un meilleur pilotage du secteur, à travers le renforcement des capacités d'intervention des services d'élevage, l'adaptation du cadre législatif et réglementaire à l'environnement du secteur et la mise en place d'un système d'information de gestion opérationnel.

Au titre de l'amélioration du pilotage, l'actualisation du PNDE a été lancée qui devrait aboutir sur l'élaboration de la Lettre de politique sectorielle de développement de l'Elevage.

En outre, la prise en compte du Genre et de l'inclusion sociale est une préoccupation importante du MEPA, mais force est de constater la faible disponibilité de données désagrégées pour le pour le sous-secteur. Tout de même, considérant le financement et la formation des acteurs des filières

animales, Ainsi, le Fonds d'appui à la stabulation (FONSTAB) créé en 2007, a pour objet de contribuer à la modernisation et l'intensification des productions animales à travers la facilitation de l'accès au crédit aux professionnels de l'Élevage de manière durable et sur toute l'étendue du territoire.

En 2015, 383 demandes de financement ont été enregistrées par le fonds dont 11% provenant de promotrices. Bien que le nombre de demandes des femmes ait augmenté, il est à noter que leur niveau reste très en deçà de celui des hommes. Ceci pourrait s'expliquer par :

- leurs faibles niveaux d'instruction et d'alphabétisation surtout en milieu rural qui se traduisent par des difficultés à faire prendre en charge leurs préoccupations dans l'élaboration de leurs projets;
- des difficultés d'accès au foncier qui a comme conséquences :
 - la limitation des possibilités d'investissement immobilier (construction de local pour élevage). En effet, les femmes exerçant ou désirant pratiquer l'élevage en général, et l'aviculture en particulier ne disposent en général pas de terrain leur appartenant. Les sites ou exploitations sont ainsi loués ou mis à disposition sous une autre forme (prêt par exemple). Or, le FONSTAB ne finance pas la construction d'infrastructure sur un site n'appartenant pas au promoteur ni un projet même limité à un fonds de roulement, sur un site loué ou prêté pour une durée en deçà de celle du projet.
 - L'absence de droit de propriété sur la terre empêche aux femmes de remplir une condition essentielle pour l'accès au crédit : la garantie.
 - La limitation de la taille des exploitations : Beaucoup de femmes souhaitent travailler dans leur maison, par manque de terrain, ou parfois par manque de disponibilité. En plus de l'interdiction de cette pratique par la réglementation, cela limite la taille des exploitations.

Le déséquilibre dans le nombre de projets déposés au FONSTAB se répercute sur le **nombre de projets de promotrices financés** et sur les montants y afférents. Ainsi, parmi les 172 demandes de financement satisfaites en 2015, seules 12% appartiennent aux femmes. Cependant, il est à noter des avancées par rapport à 2014 concernant les projets de promotrices financés, puisqu'ils ont augmenté de 58%. Cette hausse remarquable traduit les efforts du FONSTAB consenties ces dernières années dans l'information, la sensibilisation et l'implication des femmes dans les interventions du fonds. Pour illustration, afin de potentialiser l'accès des femmes au crédit, le FONSTAB a inclus La Maison des Eleveurs et le Directoire des Femmes en élevage dans la composition des Comités consultatifs départementaux de sélection de projets au niveau départemental. Les représentants des éleveurs en général, et des femmes en particulier ont ainsi un rôle important à jouer dans l'information et la sensibilisation des éleveurs à la base, mais également dans la sélection de promoteurs crédibles. Les projets sélectionnés sont ensuite transmis au FONSTAB pour examen en Comité Technique de sélection au niveau national.

Par ailleurs, le renforcement des capacités est un volet important pris en charge par le MEPA à travers la formation des acteurs par les projets et programmes. En effet, ceci a été identifié comme étant un des pré-requis dont la mise en place effective facilitera l'atteinte des objectifs du PSE concernant l'Élevage.

En 2015, 5498 personnes pratiquant l'élevage ont été formées dans différents domaines tels que : conduite d'élevage, la transformation santé animale, marketing-commercialisation, lobbying, gestion des risques. Parmi les personnes formées, la part des femmes représente 66%. Le nombre de bénéficiaires de formation s'est accru de plus de 4 fois entre 2014 et 2015.

Ceci est imputable principalement aux actions menées par le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA LouMaKaf), dont le volume des formations représente 93% de l'ensemble des personnes formées par le MEPA. Les femmes occupent 66% des bénéficiaires en 2015, contre 51% pour 2014. Ce qui s'explique par une meilleure prise en compte du Genre dans les interventions du MEPA, à travers l'élaboration de stratégie Genre par les projets comme pour le cas du PASA LouMaKaf.

2.3.1.3 DPPD du Sous-secteur Pêche

Les résultats enregistrés au cours de l'année 2015 sont relatifs à la mise en œuvre des projets et programmes du DPPD 2015 – 2017.

2.3.1.3.1 Gestion durable des ressources :

Les principales actions menées dans le cadre de la gestion des ressources portent sur :

Suivi, contrôle et surveillance des pêches : Dans ce domaine, des opérations régulières d'inspection et de contrôle ont été menées à quai, dans les usines et en mer par les équipes d'inspection de la DPSP, les stations côtières, les centres de surveillance de la pêche continentale et la Marine nationale. Au total, deux-mille-trois-cent-trente-cinq (2.335) inspections de navires ont été effectuées en 2015, contre deux-mille-trois-cent-quatre-vingt-neuf (2.389) effectuées durant l'année 2014. Ces résultats presque constants témoignent du maintien de la dynamique enclenchée, depuis ces dernières années, en matière de renforcement de la surveillance des pêches et de lutte contre la pêche illécite, non déclarée et non réglementée (INN). En effet, les inspections et/ou contrôle effectués en 2015 s'établissent comme suit : 957 inspections de navires à quai (dont 720 aux navires ayant une licence au Sénégal et 237 aux étrangers débarquant à Dakar), 646 en mer, 573 par moyens aériens, et 159 navires détenteurs de licence de pêche sénégalaise, suivis au VMS tous les jours, 24heures/24. S'agissant de la pêche artisanale, 8.318 pirogues ont été contrôlées par les vedettes de surveillance et les stations côtières. Ces opérations ont permis d'arraisonner 13 navires (09 sénégalais et 04 étrangers) et 875 pirogues artisanales. En 2015, le montant total des amendes prononcées au sortir des différentes réunions de la commission consultative pour les infractions de pêche et approuvées par le Ministre de la pêche et de l'Economie maritime s'élève à deux-milliard-cinq-cent-soixante-dix-millions (2.570.000.000) de francs CFA. En sus des activités d'inspection, il faut noter l'acquisition de 2 embarcations pneumatiques et de 3 embarcations en fibres de verre pour renforcer les moyens nautiques de la DPSP et de ses stations de surveillance (Lompoul, Ngaparou et Kafointine).

Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement : parallèlement à la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes en cours depuis 2013, celui du poulpe, finalisé et approuvé en 2015, a connu un début de mise en œuvre. Aussi, les plans d'aménagement des pêcheries de crevette côtière et de cymbium ont été finalisés en 2015 et sont entrés dans la phase d'adoption politique. Les plans d'aménagement des pêcheries de mulets, courbine, petits pélagiques qui avaient été élaborés sont en cours de réactualisation.

Immersion des vases à poulpe : Dans le plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe, il retenu d'instaurer en cas de besoin un repos de juvéniles afin d'assurer le recrutement. Pour ce qui concerne les adultes, il est prévu de contribuer à la protection de leur reproduction, il est prévu d'immerger des vases qui leur serviront de nid. Dans ce cadre 9.600 vases ont été immergés en septembre 2015 au large de Joal, Pointe Sarène, Mbour, Ngaparou et Yoff.

Appui aux Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) : Le Ministère a octroyé en 2015, dans le cadre de la Caisse d'Encouragement à la Pêche et aux Industries Annexes (CEPIA), une enveloppe de 83 millions en appui aux CLPA pour leur permettre de mieux contribuer à la gouvernance locale des pêches, à l'exploitation durable des ressources halieutiques et au développement du secteur de la pêche maritime.

Immatriculation des pirogues : les efforts recensement déployés en 2015 dans le cadre de la stratégie de maîtrise durable de l'immatriculation des pirogues et de définition de nouveaux permis de pêche artisanale, ont permis d'identifier 19.009 embarcations avec un taux d'immatriculation de 85.33%.

Permis de pêche : le taux de permis de pêche artisanale a atteint 40% en 2015 compte tenu des actions conduites.

Réhabilitation des habitats clés pour les pêcheries côtières : Dans ce cadre deux activités principales ont été réalisées : (i) la Zone de Pêche Protégée (ZPP) de la Petite Côte qui couvre la zone maritime adjacente aux sites de Mballing, Nianing, Pointe Sarène et Mbodiène. En 2015, la validation de la délimitation de la ZPP de la Petite côte en trois composantes spatiales a été effectuées avec les acteurs des quatre sites concernés et les 30 bouées artisanales prévues pour le balisage de la sous zone la plus côtière ont été totalement confectionnées et testées. Un Plan de renforcement des capacités des membres des quatre Comités Locaux de Pêcheurs de la ZPP, élargis aux chefs de poste concernés et aux animateurs communautaires en surveillance participative et en sécurité maritime a été mis en œuvre par la DPM, la DPSP et des personnes ressources. (ii) les activités relatives aux Zones d'Immersion de Récifs Artificiels (ZIRA) de Bargny et Yenne : en ce qui concerne les récifs artificiels, la finalisation des travaux de réhabilitation des anciens récifs de Bargny et Yenne est effectuée en 2015.

2.3.1.3.2 Développement de l'Aquaculture

Les actions phares menées dans ce cadre concernent :

le renforcement de capacités des professionnels de l'aquaculture avec des séances de formation accompagnées de visites de terrain et de travaux pratiques au profit de 1.300 acteurs sur les techniques de confection de cages, de gestion d'élevages, de fabrication d'aliment de poissons, de biosécurité et de bonnes pratiques en aquaculture et sur la gestion d'une ferme aquacole.

le renforcement des infrastructures de production avec les travaux de réhabilitation de sept étangs de la station de Richard Toll (deux de 3.000 m², deux de 1.000 m² et trois de 240 m²) ; la construction d'une nouvelle station d'alevinage à Matam Elle est constituée de deux étangs de 450 m², deux étangs de 600 m², deux étangs de 800 m² et d'une écloserie ; la construction en cours d'une nouvelle station aquacole à Sédhio pour mettre en œuvre les décisions du conseil des Ministres délocalisé tenu dans la région le 25 février 2015. Elle est composée de sept étangs dont deux de 450 m², deux étangs de 600 m² et trois étangs de 1.000 m² et un bâtiment administratif ; l'extension et la modernisation de l'écloserie de Fatick (extension de la superficie de 500 m² à 1.200m², pavage de toute la superficie, construction d'une chambre écloserie, d'un bâtiment, extension du mur et réalisation d'un mini forage équipé de plaques solaires).

L'assistance technique aux fermes aquacoles : Cet accompagnement concerne toutes les activités de la sélection de sites potentiels à la commercialisation. En 2015, 155 sites de production ont été encadrés contre 98 sites en 2014, soit une augmentation de 58,1 %.

La production d'alevins : Pour disposer de la souche performante, l'ANA a renforcé son stock de reproducteurs avec l'acquisition de 10.000 géniteurs de tilapia au près de fermiers privés et 2.000 clarias à partir du Bénin. Ces efforts ont permis de produire 5.049.667 alevins dont 3.869.661

d'alevins d'*Oreochromis niloticus* (tilapias d'eaux douces), 1 120 000 alevins de *Sarotherodon melanotheron* (tilapias d'eaux saumâtres) et 60.006 alevins de *Clarias griepinus* (Poisson chat). La plus grande production est notée au niveau de Richard Toll avec 3.510.000 alevins.

La Production d'aliment de poissons : L'ANA a acquis en 2015 une troisième unité de fabrique d'aliment d'une capacité de production de 500 Kg/h installée au niveau de Sédhiou en plus des fabriques de Richard Toll et à Ziguinchor. Ces fabriques assurent en partie l'approvisionnement en aliments de certaines fermes piscicoles. Une quantité de 110 tonnes d'aliment a été fabriquée au bénéfice des promoteurs de projets. En plus de cet aliment fabriqué au niveau local, l'agence a importé 30 tonnes d'aliment industriel pour l'alevinage et a acheté 30 tonnes de sous-produits agricoles et des ingrédients pour soutenir certaines fermes privées ou communautaires.

2.3.1.3.3 Valorisation de la production

Modernisation des infrastructures de production, de débarquement, de transformation, de conservation et de commercialisation : les principales réalisations ont concerné : (i) la distribution aux femmes transformatrices de 700 claies de séchage, (ii) le lancement en 2015 des travaux de construction de quatre quais de pêches (Pointe Saréne, Ngaparou, Yoff et Soumbédioune), (iii) la mise en route des complexes frigorifiques de la première phase avec des travaux de raccordement aux réseaux de la SENELEC et de la SDE. Ces travaux ont concerné onze complexes frigorifiques ; Diourbel, Guinguinéo, Koussanar, Tambacounda, Kidira, Kédougou, Kolda, Linguère, Dagana, Yoff et Darou Mousty, (iv) Aménagement en cours d'une aire de transformation artisanale des produits de la pêche à Fass Boye, dans la région de Thiès.

Sauvegarde de l'agrément national à l'exportation : Globalement, les activités liées à la sauvegarde de l'Agrément national à l'exportation concernent (i) les inspections techniques et sanitaires des établissements de traitement et de conservation des produits halieutiques ; (ii) le contrôle et la certification des produits.

En 2015, 208 unités de traitement de produits halieutiques ont été enregistrées et suivies ; soit 116 unités de traitement à terre et 92 navires de pêche. Les programmes d'inspections techniques réalisées à 94% pour les établissements à terre et à 93% pour les bateaux ont permis d'établir la situation suivante (i) niveau de conformité A1 (très satisfaisant) : 01 établissement à terre (1%) ; (ii) niveau de conformité A2 (satisfaisant) : 30 établissements à terre (43%) et 42 navires (46%) ; (iii) niveau de conformité B (acceptable) : 37 établissements à terre (53%) et 48 navires (52%); (iv) niveau de conformité C (Non conforme) : 3 établissements à terre (3%) et 2 navires (2%).

En outre, on dénombre 4 469 inspections sanitaires effectuées sur la production des navires et établissements à terre. La certification des produits se fait à l'aéroport pour les produits frais, et au port pour les produits congelés. En 2015, 16 381 certificats ont été délivrés pour l'exportation des produits.

2.3.1.4 DPPD du Sous-secteur Environnement et Développement Durable

2.3.1.4.1 Par rapport à la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres

Les efforts consentis en 2015 ont porté sur : (i) la lutte contre les feux de brousse, (ii) l'aménagement et l'exploitation durable des formations forestières, (iii) la reforestation à travers le reboisement, (iv) les mises en défens et la régénération naturelle assistée (RNA) et (v) la conservation des eaux et la restauration des sols. Quatre principales actions peuvent être retenues dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme.

Les produits obtenus se présentent comme suit :

- Au niveau de l'action 1, les réalisations ont porté essentiellement sur : le reboisement de 17 764 équivalent ha sur une prévision de 48 618 équivalent ha, la régénération naturelle assistée de 782 ha sur une prévision de 8000 ha, la mise en défens de 48 040 ha sur une prévision de 12 724 ha. Ces résultats ont permis d'avoir une évolution positive du ratio reforestation déforestation (1,4) imputable au nombre total d'ha de mise en défens réalisé cette année. Même si l'analyse du tableau montre que ces réalisations ont connu une baisse de 10 à 11 % par rapport à celles de 2014.
- L'action 2, lutte contre les feux de brousse contribue à la préservation des forêts, de la faune, du tapis herbacé, du patrimoine économique des ménages notamment ruraux (bétail, biens mobilier et immobilier, biens alimentaires etc.) et également à la réduction des émissions des gaz à effets de serre (CO₂). Elle permet également de préserver les activités agro-sylvo-pastorales contre les feux.

Les prévisions en matière d'ouverture de pare-feu ont été partiellement atteintes (63%). Par contre la réalisation concernant l'entretien de pare-feu est très satisfaisante. Durant la campagne 2014/2015, une superficie de 302 794 ha a été brûlée. Ainsi, les activités de lutte contre les feux de brousse menées cette année ont permis de réduire les superficies brûlées de 141 245 ha par rapport à 2014, soit une baisse de 32%. Dans le même temps, on note une augmentation de 35.4% de la quantité de matière sèche brûlée, passant de 3 261 267 à 4 417 605 tonnes entre les campagnes 2013/2014 et 2014/2015. Le tableau ci-dessus fait une synthèse des réalisations dans le cadre de ces deux actions.

2.3.1.4.2 Par rapport à la Conservation de la biodiversité et gestion des zones humides

Comme principales réalisations de ce programme, nous noterons l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégée de Niamone, l'aménagement de la réserve de Maka yopp, la mise en place d'organes de gestion du PNIM (Comité d'Orientation, du Comité de Gestion et du Comité scientifique), l'élaboration de 11 plans de gestion de 11 RCB par le PROGEDE 2 et l'exécution de PAG dans plusieurs parcs et réserves.

2.3.1.4.3 Par rapport à la Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques

Pour la lutte contre les changements climatiques, les réalisations ont porté essentiellement sur : la mise en œuvre de projets carbone qui a permis d'éviter 689 089 tonnes de CO₂, le contrôle des émissions atmosphériques de 1000 véhicules, la création de 315 éco-villages, le reboisement de mangroves au niveau du Gandiolais (91 ha), de Somone (30,39 ha) et des îles de la Basse Casamance (203,18 ha), le reboisement de filaos au niveau de la Langue de Barbarie (40 ha), du Gandiolais (40 ha), de la Petite Côte (26,35 ha) et des îles de la Basse Casamance (181,4 ha) et la reconstitution de la plage de pilot Bar (700 m linéaire) qui a été retenue en lieu et place de la pose de géotubes.

En ce qui concerne le contrôle de l'effectivité de la prise en compte de l'environnement, les réalisations portent sur : le contrôle technique de 137 ICPE sur un total de 195 et le traitement de 277 appels d'urgence sur le numéro vert. L'activité concernant le suivi des PGES est non réalisée. Il faut noter par contre que les nombres de PGES correctement exécutés, d'ICPE aux normes et d'appels traités ne sont pas connus. Toujours au titre de la prise en compte de l'environnement et dans la perspective de la promotion de la transversalité de l'environnement et du développement

durable le MEDD, par le biais de la DEEC et de la DPVE et avec l'appui de la coopération luxembourgeoise un atelier de renforcement de capacité en planification et budgétisation sensibles à l'environnement.

2.3.1.4.4 Par rapport à la prise en compte du genre

Le MEDD, à travers sa stratégie genre a enregistré aussi d'importantes réalisations avec l'appui d'ONU Femmes et USAID/ERA notamment :

- L'élaboration d'une Matrice d'Actions Prioritaires (MAP);
- la formation de 50 personnes (Responsables de Suivi Evaluation et Genre de toutes les structures du MEDD) sur l'intégration du genre dans la lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable et le Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme ;
- La formation technique de 50 Agents cadres du Ministère des niveaux central et déconcentré aux techniques de planification programmation et de budgétisation sensible au genre ;
- L'étude sur le chiffrage ou les coûts de l'institutionnalisation du genre dans la Politique Sectorielle ;
- L'évaluation Genre des programmes des Ecoles et Centres de Formation pourvoyeurs d'agents du MEDD : Centres de Djibélor, Dalaba, FORET, ISFAR, ENSA ;
- La réorganisation des Structures Locales de Gestion des forêts pour assurer la participation des femmes ;
- Le Renforcement des capacités des femmes (augmentation de 0 à 20% du nombre de femmes formées en techniques de coupe et de carbonisation et léger relèvement des femmes formées en techniques de surveillance des forêts qui passe de 0 à 2%).

2.3.2 Etat de mise en œuvre des actions de sécurité alimentaire et nutrition

2.3.2.1 Etat de mise en œuvre des actions de sécurité alimentaire

En 2015, l'Etat du Sénégal et ses partenaires humanitaires ont élaboré et mis en œuvre un plan national de riposte 2015 (PNR 2015), à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. La contribution de l'Etat à l'exécution du PNR 2015 a été rendue possible grâce à un versement de 9,6 milliards de FCFA, provenant de la Mutuelle panafricaine de Gestion des Risques (ARC).

Les principales réalisations portant sur la sécurité alimentaire sont mis en relief à travers le bilan du Plan National de Riposte (PNR) en 2015.

Pour le compte de l'Etat, les besoins ont été estimés à 20 438,34 tonnes de riz pour 75 838 ménages ciblés. Les opérations relatives à l'acquisition et la mise en place des vivres ont démarré le 03 mars 2015. A la date du 25 juin 2016, le CSA a effectivement mis en place au niveau des points de distribution une quantité de riz égale à 10 224, 642 tonnes. Ce qui fait un taux de mise en place de 50,0%. Au total, 10 109, 642 tonnes de riz ont été distribuées à 73 470 ménages ciblés, soit 98,9% de la quantité de riz mise en place.

Les partenaires qui ont effectivement contribué à l'exécution du plan national de riposte sont le PAM, ACTED, CECI, CARITAS, ACF et OXFAM. Ils ont assisté 25 415 ménages sur un objectif de 27 142 ménages, soit un taux de réalisation de 93,6%.

Par rapport à la distribution d'intrants agricoles, elle a été menée par la FAO et le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural.

L'OSB a été entièrement exécutée sur la période allant du 07 mai au 06 août 2015. Au total, 14 839 tonnes d'aliment de bétail ont été acquises et vendues aux éleveurs, à un prix subventionné à 41% (Le sac de 8 450 FCFA a été cédé à 5 000 FCFA).

2.3.2.2 Etat de mise en œuvre des actions de nutrition

En 2015, le Sénégal a défini et validé de façon participative sa Politique de Développement de la Nutrition (PNDN). Cette politique vise à atteindre un état nutritionnel optimisé pour tous les sénégalais, ce qui est l'aboutissement souhaité de tous les efforts en direction de la nutrition. L'étape suivante, qui devrait être finalisée en 2016, est l'élaboration d'un Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition (PSMN), intégrant les différents plans d'actions sectoriels nutrition, et cadre commun d'actions et de résultats pour toutes les parties prenantes de la nutrition au Sénégal.

Parallèlement à ces actions stratégiques et conformément à ses missions, la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) a continué la mise en œuvre de différents projets et programmes de nutrition en 2015 et impulsé la nutrition au niveau de secteurs dont celui de l'environnement. Par ailleurs, les activités de nutrition ont été renforcées et voire développées au sein de la santé, l'éducation, la pêche, l'agriculture, l'élevage, la décentralisation, etc. Dans le cadre du renforcement de la synergie des interventions, la CLM a également durant l'année 2015, renforcé la concertation avec la société civile par le développement d'un plan d'action concerté intégrant entre autres activités le recueil de données sur les interventions des acteurs du secteur, accompagné la définition des actions prioritaires en matière de nutrition, dans le cadre de l'Alliance Globale pour la Résilience (AGIR – Sahel et Afrique de l'Ouest) et coordonné la mise en œuvre du volet nutrition du plan de réponse à la crise nutrition qui a été élaboré par toutes les parties prenantes et développée dans des zones avec une prévalence de malnutrition aigüe dépassant les 10%.

Mise en œuvre des interventions du Programme national de Renforcement de la Nutrition

- 400 collectivités locales couvertes par les services de nutrition communautaire
- 299 517 Enfants de 0 à 23 mois ont bénéficié d'activités mensuelles de suivi promotion de la croissance
- 201 799 mères d'enfants de moins de 5ans, de femmes enceintes et allaitantes ont bénéficié de séances d'éducation nutrition et d'activités de promotion des pratiques familiales essentielles
- Développement d'actions de promotion de la politique ANJE au niveau des acteurs de la santé
- Surveillance nutritionnelle à travers les sites pour la surveillance sentinelle au niveau des régions de Dakar, Diourbel, Matam, Kolda, Kédougou
- Une enquête SMART nationale (avec désagrégation au niveau départemental pour la région de Saint Louis)
- Surveillance nutritionnelle à travers le dépistage actif de la malnutrition aigüe pour 1 175 693 Enfants de 6 – 59 mois
- 25 624 Enfants de 6- 59mois souffrant de malnutrition aigüe ont été pris en charge au niveau communautaire conformément au protocole en vigueur
- 39 658 enfants souffrant de malnutrition aigüe sévère (MAS) dont 2472 avec complications sont pris en charge au niveau du système de santé

- 1 321 ménages sont accompagnés pour le développement de leurs initiatives et l'utilisation des produits pour la diversification de l'alimentation du ménage et particulièrement des jeunes enfants, des femmes enceintes et allaitantes
- 400 personnes issues de familles nomades ont été alphabétisées en langues nationales
- 207 365 Enfants 6 – 23 mois ont bénéficié de supplémentation en poudre de micronutriments
- 44 GIE de producteurs ont été accompagnés pour la production de sel iodé
- 124 195 de tonnes de sel iodé
- 40 956 tonnes d'huile enrichies en vitamine A
- 164 710 tonnes de farine boulangère enrichies en fer acide folique

Coordination du volet nutrition des Priorités Résilience Pays (PRP) : Actions prioritaires pour le pilier 2 nutrition de AGIR, il s'agit de :

- **Action Prioritaire 1 :** Relever le taux de l'allaitement maternel exclusif (AME) jusqu'à 6 mois de 33 % à 50%. L'allaitement maternel exclusif a été identifié comme une intervention à haut impact sur la mortalité infantile juvénile (Lancet series 2008, 2013). Depuis 2010, l'évolution des indicateurs d'allaitement maternel exclusif est en constante baisse au Sénégal, en effet entre 2010 et 2014, ce taux est passé de 39% à 33% selon les enquêtes EDS.
- **Action Prioritaire 2 :** Améliorer la pratique d'alimentation complémentaire adéquate chez les enfants 6-23mois. Les pratiques optimales d'alimentation complémentaire chez les 6-23 mois se sont révélées extrêmement efficaces pour le développement harmonieux de l'enfant. Implantées de façon optimale, ces pratiques permettent de réduire d'environ 20%, la mortalité et le retard de croissance chez le jeune enfant (Imdad et coll., 2011).
Le lavage des mains au savon, notamment à certaines occasions critiques (après les selles, avant de préparer à manger ou de donner à manger aux enfants) est un élément important en matière d'hygiène et pour accompagner la pratique d'alimentation complémentaire.
- **Action Prioritaire :** Améliorer la couverture et la qualité de la prise en charge de la MAS et de la MAM. La mise en œuvre des interventions de nutrition communautaire permet de prévenir la survenue de la malnutrition chez les enfants 0-59 mois. En cas de survenue de celle-ci, le dispositif en place permet une prise en charge effective des enfants souffrant de malnutrition aiguë modérée selon les normes et protocoles. La délivrance de ce paquet d'activités permet d'arriver à un statut nutritionnel satisfaisant chez ces enfants. Cette délivrance est faite suivant plusieurs modalités (FARNE, regroupement périodiques, suivi à domicile). En ce qui concerne la prise en charge de la malnutrition aiguë, le Sénégal dispose depuis 2008 d'un protocole national de prise en charge de la malnutrition aiguë (PECMA) révisé en 2013 qui prend ainsi en compte les avancées dans le traitement de la malnutrition au niveau global avec l'approche à base communautaire qui intègre à la fois la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère y compris leur suivi en ambulatoire au niveau communautaire, la prise en charge des cas de malnutrition aiguë modérée et le dépistage. Pour les enfants atteints de malnutrition aiguë sévère, les formes non compliquées sont pris en charge à travers les Unité de Réhabilitation et d'Education Nutrition (UREN) en général intégrés au niveau des postes de santé. La prise en charge est ambulatoire et avec un suivi à domicile par les acteurs communautaires. Pour la malnutrition aiguë sévère avec

complications la prise en charge se fait en interne au niveau des centres de santé et des hôpitaux qui abritent les Centres de Réhabilitation et d'Education Nutrition (CREN).

Coordination et mise en œuvre du volet Nutrition du Plan de riposte à la crise nutrition

En réponse à la situation de crise notée dans certaines zones, et en complément aux activités déjà entreprises, l'Etat du Sénégal a initié et mis en œuvre un plan de réponse à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. La mise en œuvre de ce plan a impliqué les structures étatiques, les ONG nationales et internationales et les Agences des Nations Unies. La préparation et la coordination de la mise en œuvre ont été assurées par le SE/CNSA.

La mise en œuvre du volet nutrition du plan de réponse a été coordonné par la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM), en partenariat avec le Ministère de la santé et les autres parties prenantes de la nutrition à savoir les ONG World Vision, la Croix Rouge Française(CRF), Action Contre la Faim(ACF), Yaajeende, HKI/Intrahealth, ACTED

En tenant compte des résultats des enquêtes SMART de juin-juillet 2014, les zones ci-dessous listées ont été couvertes par les interventions retenues, il s'agit de :

- la région de Tambacounda avec 14% de Malnutrition Aigüe Globale (MAG) et de 2% de MAS,
- le département de Dagana (13% de MAG),
- la région de Matam et le département de Podor qui présentent des prévalences qui dépassent les seuils critiques de 15% de MAG et de 2% de MAS.
- les régions de Kédougou, Kolda et Sédhiou qui sont dans une situation nutrition précaire (MAG<10% et malnutrition chronique globale<30%), combinée à une sécurité alimentaire préoccupante,
- les départements de Guédiawaye et de Pikine de par l'importance de leurs populations (345.104 FAR et 291.087 enfants de moins de 5ans).

Par ailleurs, vu le caractère d'urgence de la MAS, toutes les 14 régions ont été couvertes par les activités de prise en charge de la malnutrition aigüe sévère (PECMAS).

En tenant compte des prévalences de malnutrition de chaque région et département ciblé dans le cadre de ce plan de réponse, 263.645 enfants de 6-59 mois souffriraient de Malnutrition Aigüe Modérée (MAM) et 68.645 enfants de la même tranche d'âge de Malnutrition Aigüe Sévère (MAS), et que 2.331.043 enfants 6 – 59 mois et de FEA étaient ciblées pour les activités de prévention de la malnutrition.

○ Les résultats obtenus

Les résultats obtenus à la fin du processus portent notamment sur les activités de surveillance nutrition, de prévention et de prise en charge de la malnutrition aigüe. Il s'agit pour les activités de :

○ Les activités de surveillance de la Malnutrition aigüe chez les enfants de 6-59 mois

Comme activités de surveillance de la malnutrition, il a été réalisé des activités de dépistage actif de la malnutrition aigüe au niveau communautaire (dépistage actif de la malnutrition aigüe lors de campagnes trimestrielles et dans le cadre des Journées de Survie de l'Enfant), de dépistage passif de la malnutrition aigüe au niveau du système de santé (dépistage de routine de la MA), des activités de surveillance au niveau des sites sentinelles et lors des Journées de survie de l'enfant(JSE).

Les activités de dépistage de la malnutrition aigüe réalisées au niveau communautaire durant la période janvier –octobre 2015 ont engagé plusieurs acteurs à savoir, ceux du Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN), du système de santé et des ONG ACF, CRF/CRS, W Vision, Yaajeende, les Bajanu Gox et les agents de santé communautaires.

La population ciblée pour les activités de surveillance dans ces zones est estimée à 956 607 enfants de 6-59mois, soit 100% de la population totale des 6-59mois des zones prioritaires et le nombre de MAM attendu est de 100 936.

En fin octobre 2015, il a été enregistré 1.645.563 contacts pour le dépistage de la malnutrition aigüe. Ce résultat concerne en moyenne 548 521enfants, soit 79% de la tranche d'âge 6 -59 mois ciblée par la réponse pour les régions de Matam, Louga, Sédhiou, Kédougou, Tambacounda, Kolda et les départements de Podor et Dagana.

Aussi, les activités de surveillance réalisées lors des campagnes trimestrielles de dépistage actif de la malnutrition et dans le cadre des Journées de Survie de l'Enfant(JSE) ont permis de dépister 52.747 cas de Malnutrition Aigüe Modérée (MAM), soit 52% des cas attendus dans le cadre de la réponse.

Concernant le dépistage de la Malnutrition Aigüe Sévère (MAS), il a été effectué lors du dépistage actif trimestriel, des Journées de Survie de l'Enfant et dans le cadre de dépistage passif au niveau du système de santé. Durant la période de la réponse, 24.047 cas de MAS dont 1.462 de cas avec complications ont été rapportés. Ces résultats représentent respectivement 46% et 27% des cas de MAS simples et avec complications attendus et se rapportent à 4 576 861 actes de dépistage par MUAC et par poids taille, sachant que tous les cas de MAS par MUAC sont confirmés par le poids-taille.

En partenariat avec les ONG ACF et CRF, les Agences d'Exécution Communautaires(AEC) qui mettent en œuvre le PRN dans régions de Tambacounda, Diourbel et Matam et le département de Podor ont eu à faciliter le dépistage précoce de la MAS au niveau communautaire par le MUAC combiné au poids-taille.

Au niveau national, il a été dépisté, en moyenne 1.144. 215 enfants de 6-59 mois par campagne (3 campagnes trimestrielles et 1 campagne JSE), et enregistré 82 376 cas de MAM.

Le dépistage de la malnutrition aigüe chez les femmes enceintes et allaitantes s'est déroulé au niveau du système de santé et lors des activités de distribution de vivres organisées par certaines parties prenantes de la réponse dont ACTED dans la région de Matam.

- La prise en charge de la Malnutrition Aigüe

Les activités de PECMA se sont déroulées sur toute l'étendue du territoire national et il a été enregistré dans les zones prioritaires (Matam, Tamba, Kédougou, Sédhiou, Louga, départements de Podor et de Dagana) 52.747 cas MAM (malnutrition aigüe modérée). 100% des enfants MAM sont référés dans les structures de prise en charge.

Dans le cadre de la réponse de 2015, environ 42.198, soit 80% ont pu bénéficier de traitement médical et nutritionnel.

Dans les régions de Tambacounda, Matam, Kédougou, Kolda, Sédhiou et les départements de Podor et Dagana 29.957 enfants souffrant de Malnutrition aigüe modérée (MAM) ont été pris en charge au niveau communautaire et selon le protocole national. Un nombre d'environ 1.800 acteurs communautaires ont été mobilisés pour délivrer le paquet de services PECMAM-C, à savoir le traitement médical, le traitement nutritionnel, l'éducation nutrition et les activités de développement de la petite enfance. Les enfants MAM sont pris en charge selon le contexte dans le cadre de FARNE (Foyers d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutrition) ou suivant la stratégie de Visite A Domicile. A la fin du troisième trimestre, il a été enregistré dans ces 5 régions et 2 départements, un taux de récupération 77% chez les enfants MAM pris en charge au niveau communautaire.

Concernant les enfants souffrant de MAS et dépistés en milieu communautaire, ils sont systématiquement référés au niveau du système de santé. Le suivi des MAS contre-référés vers les

sites de nutrition communautaire par le système de santé est assuré par les relais communautaires. Dans les zones d'intervention du PRN, (toutes les régions sauf Dakar pour la PECMA), tous les enfants MAS dont les parents ont des difficultés à respecter la référence par faute de transport sont financièrement appuyés pour le déplacement du village/quartier vers la structure de référence.

Aussi, pour une amélioration de la qualité des services de prise en charge de la malnutrition sous ses formes modérée et sévère, plusieurs initiatives ont été prises avec l'appui des partenaires (UNICEF, le PAM, HKI, CRF, ACF). Il s'est agi de, entre autres :

- **Renforcement des capacités et de la qualité des services** : i) formation des acteurs communautaires et des agents de santé sur le dépistage par le poids/taille (techniques de mesure et interprétation des données, ANJE ; ii) renforcement du système de référence et de contre référence par la facilitation du séjour des accompagnants des MAS avec complications hospitalisés (repas des accompagnants), l'appui au transport des MAS et le suivi à domicile des MAS pris en charge en ambulatoire pour éviter les abandons ; iii) renforcement du dispositif de suivi aussi bien au niveau communautaire que du système de santé pour limiter les ruptures de stocks dans les formations sanitaires et de faciliter la remontée régulière des données ; iv) amélioration de la qualité et de la fréquence de la supervision formative des prestataires au niveau des structures de santé et des acteurs communautaires ;
- Amélioration de la gestion de données et des intrants au niveau des sites communautaires et des structures de santé ;
- Mise à disposition des intrants et matériels pour la PECMAM-C et la PECMAS (intrants nutritionnels, médicaments pour le traitement systématique et médicaments spécifiques pour le traitement de la MAS avec complications médicales, matériel anthropométrique et outils de gestion pour le suivi, etc.)
- Renforcement du WASH intégré à la PECMAS et relatives à la mise en œuvre du paquet minimum en matière d'eau d'hygiène et d'assainissement destiné aux familles des enfants malnutris pris en charge au niveau du système de santé.

La prise en charge des FEA souffrant de malnutrition a été effective, en fin octobre 2015, 14.860 FEA malnutries, soit 143% de la cible attendue ont bénéficié de traitement nutritionnel.

- Les activités de prévention de la Malnutrition aigue

Dans le cadre de prévention de la malnutrition, les activités ci-dessous ont été réalisées :

Assistance nutrition :

- 31 893 enfants, soit 96% des enfants de la tranche d'âge 6 – 23mois de Podor et 31% de la cible de la réponse estimée à 101 914 enfants 6-23mois,
- 9630 femmes enceintes et allaitantes, soit 20% des 46 964 des femmes enceintes et allaitantes ciblées dans les régions avec prévalences préoccupantes et élevées (Tambacounda, Matam et les départements de Podor et Dagana, Guédiawaye et Pikine), ont été couvertes.

Lutte contre les carences en micronutriments :

- en moyenne 158.034 enfants de 6 à 23 mois ont reçu chaque mois des poudres de micronutriments dans le cadre de la fortification à domicile
- au moins 90% de 6 à 59mois ont été supplémentés en supplémentation en vitamine A lors des JSE de février 2015

Activités de prévention au profit des familles et en particulier des moins de 5 ans et centrées sur les pratiques familiales essentielles, sur l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) ont été renforcées et les activités réalisées dans ce sens sont :

- Le renforcement des activités de PCIME-C et d'ANJE par :
 - l'extension de la couverture des activités PCIME-C par l'implantation de 150 nouveaux sites de nutrition communautaire
 - le recyclage sur la PCIME-C, la PECMA-C et l'ANJE des 2.199 agents relais communautaires chargés de délivrer les activités de nutrition au niveau des villages et quartiers et au profit des enfants de moins 5ans, les femmes enceintes et allaitantes,
- Le renforcement du paquet de services SPC par le volet développement de la petite enfance au niveau des sites de nutrition et lors des séances de pesée.
- Le maintien et l'augmentation du nombre d'activités de communication de proximité et de masse. Les résultats ci-dessous ont été enregistrés en fin septembre 2015
 - 31.520 séances de causeries sur les pratiques familiales essentielles,
 - 9.750 séances de d'éducation nutrition
 - 292 493 mères/gardiennes d'enfants qui bénéficient d'une communication interpersonnelle après la pesée mensuelle
 - 197 605 en moyenne de mères, gardiennes d'enfants et femmes enceintes enrôlées par les séances de causeries tous les mois
 - 288 émissions radiophoniques
 - 603 mobilisations sociales organisées
 - 15 forums communautaires sur la nutrition organisée
- Les activités pour le paquet eau, hygiène et assainissement (WASH) consistant à la promotion de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC), sont réalisées au niveau communautaire et en partenariat avec le service régional de l'assainissement et de la brigade régionale de l'Hygiène. Dans ce cadre, il a été réalisé les activités suivantes :
 - le déclenchement FDAL (Fin de la Défécation à l'Air libre) pour au moins 300 villages
 - la formation de 678 gestionnaires de points d'eau sur les techniques de traitement de l'eau ;
 - le contrôle de 1315 puits modernes et forages.

Toujours, concernant la lutte contre les déterminants de la malnutrition en rapport avec l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE), plusieurs interventions sensibles nutrition ont été réalisées au profit de ménages vulnérables avec enfants de moins de cinq ans, il s'agit entre autres de la mise en place de périmètres maraichers, d'élevages de petits ruminants et de volaille.

- L'exécution financière du volet nutrition du plan de riposte

Les engagements ont été exécutés en fonction des couvertures des activités de surveillance, de prévention et de prise en charge. Toutefois, le budget pour la PECMAM et la PECMAS dépendant du nombre de cas de MAM et MAS dépistés, n'a pu être décaissé en intégralité.

Concernant les volets surveillance et prévention, les contributions prévues par les différentes parties prenantes à savoir l'UNICEF, l'ETAT/CLM, le PAM, HKI/IntraHealth, World Vision, Yaajeende, ACF et CRF, ont été exécutées à plus de 80%.

Pour la région de Dakar, hormis les activités de surveillance et de prise en charge organisées lors des JSE de février 2015, les autres aspects du plan de réponse pas été exécutés faute de ressources.

- L'analyse de la mise en œuvre du volet nutrition de la réponse

La CLM a mis à profit le dispositif du Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN) pour dérouler le plan de réponse. De même que les acteurs du système de santé ont été mobilisés pour les activités de PECMA, surtout dans les zones à fortes prévalences, à savoir Tambacounda, Matam et Podor.

Avec la contribution des différentes parties prenantes et la synergie d'action au niveau des zones d'intervention entre le système de santé et le niveau communautaire, les activités de prévention, de surveillance et de prise en charge de la malnutrition aigüe ont été globalement bien réalisées au niveau de toute la zone couverte par la réponse.

Toutefois, la région de Dakar ne disposant pas d'un dispositif communautaire fonctionnel à l'image de celui du PRN dans les autres régions n'a pas été très bien couverte par les activités de suivi promotion de la croissance SPC, de surveillance trimestrielle et de supplémentation des enfants en poudres de micronutriments.

3. Examen des principaux engagements des parties prenantes du PNIA et de la NASAN

Cette partie passe en revue les engagements des différents groupes d'acteurs, signataires du Pacte PNIA et du Cadre de coopération de la NASAN pour en déterminer le niveau de mise en œuvre.

3.1 Engagements du Gouvernement

Le Gouvernement du Sénégal a confirmé, à travers des actions politiques consignées dans le cadre de coopération de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et Nutrition (NASAN) son engagement à promouvoir le développement économique et social, afin d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et d'émergence inscrits respectivement dans la LOASP et le PSE.

3.1.1 Etat d'avancement dans la mise en œuvre des engagements du Gouvernement

Le tableau ci-dessous met en relief une appréciation globale des engagements (actions politiques) du Gouvernement dans le cadre de coopération de la NASAN.

Tableau 13 : Etat de mise en œuvre des actions politiques prévues dans le cadre des engagements du Gouvernement

	Valeur absolue (UC)			
	Pas de début de mise en œuvre	En cours	Réalisés	TOTAL
Résultat devant être obtenu en 2015	1	15	12	28
Résultat devant être obtenu après 2015	1	15	6	22
TOTAL	2	30	18	50

En ce qui concerne les 28 résultats qui étaient attendus en 2015, le niveau de réalisation reste faible, quand bien même de légers progrès sont notés par rapport à 2014 :

- 42% des objectifs finaux sont atteints en 2015 contre 39% en 2014 ;
- 54% des réalisations sont en cours en 2015 contre 53% en 2014 ;
- 4% n'ont pas connu de début de mise en œuvre en 2015 comme en 2014.

Pour les 22 résultats visant la période après 2015 :

- 27% des objectifs finaux sont atteints en 2015 contre 5% en 2014 ;
- 68% des réalisations sont en cours en 2015 contre 90% en 2015 ;
- 5% n'ont pas connu de début de mise en œuvre.

L'état d'avancement détaillé des engagements du Gouvernement dans le Cadre de coopération de la Nouvelle Alliance révisé est annexé.

3.1.2 Contraintes spécifiques à la mise en œuvre des engagements du gouvernement

Les raisons des écarts notés dans la mise en œuvre des engagements sont, entre autres :

- Quelques lenteurs dans l'opérationnalisation du Cadre permanent de dialogue entre les banques et les systèmes financiers décentralisés (SFD) ;
- Entrave au processus d'automatisation des procédures administratives par la longueur de la durée de l'arbitrage sur le module Télépaiement et l'absence d'interconnexion des systèmes ;
- dysfonctionnement du Programme SMS (E-intrant) du fait de : i) refus des fournisseurs et de leurs représentants de valider leurs notifications ; ii) Non-Codification de certaines variables (sexe, numéro de téléphone, etc.) dans l'enregistrement des producteurs ; iii) déficit d'harmonisation dans la répartition des allocations au niveau des points de cessions, n'ayant pas permis de paramétrer les bons électroniques pour chaque bénéficiaire ; et iv) déficit de compétences (manque de formation, publicité d'autres opérateurs) pour la confirmation des numéros de bons ;
- faible implication du secteur privé national dans les financements des activités post récoltes ;
- insuffisance du temps imparti à l'équipement des laboratoires existants devant accompagner les programmes de reconstitution du Capital semencier ;
- insuffisance de moyens pour diagnostiquer les coopératives constituées ;
- absence d'une base de données des coopératives ;
- Manque d'autonomisation des coopératives et des privés à produire et à diffuser des semences sélectionnées ;
- Absence de recensement du cheptel, favorable à la mise en place d'un système efficace d'identification du bétail et des produits animaux pour régler la question de la traçabilité.

3.1.3 Recommandations spécifiques à la mise en œuvre des engagements du Gouvernement

Lors de la prochaine révision du Cadre de coopération de la NASAN, il est suggéré :

- revoir les échéances des actions politiques préconisées ;
- revoir les échéances échues ;
- supprimer l'engagement « Finaliser une étude d'opportunité pour la baisse de l'IS à 25% »

3.2 Engagements du Secteur privé

3.2.1 Progrès atteints dans la mise en œuvre des engagements du secteur privé

Au Sénégal, trente-six (36) entreprises ont signé des Lettres d'Intention (LdI) dont vingt-neuf (29) nationales et sept (7) internationales. Le montant de l'investissement prévu par les LdI est de 109 millions d'USD. Ces LdI concernent principalement le riz et autres céréales, l'oignon, l'arachide et les fruits et légumes.

Tableau 14 : Progrès des Investissements

Progrès des Investissements	USD
Investissement Prévu Total	109 014 880
Investit en 2015	21 261 032
Investissement total entre 2010 et 2015	89 557 717
Proportion du montant investit par rapport au montant total prévu	82%

A total 14 entreprises ont fourni un rapport sur l'état d'avancement des projets en 2015. Dix (10) d'entre elles ont effectué des investissements pour une valeur 23.8 millions d'USD, en portant la valeur de l'investissement total enregistré jusqu'à un montant de quatre-vingt-douze (92) millions d'USD. Cela représente 82% de la valeur totale des investissements prévus par l'ensemble des Ldl. En 2015, sept (7) entreprises ont investi 100% du montant initialement prévu. Alors que quinze (15) projets des Ldl sont restés en veilleuse au cours des 3 dernières années.

Au total, si on peut relever que le potentiel d'implication du secteur privé dans l'investissement agricole est démonté, il est nécessaire de mener une réflexion sur les projets non exécuté pour en déterminer les raisons et apporter des solutions idoines ou annuler leur inscription au portefeuille des intentions de financements du PNIA par le secteur privé.

Cela est un indice du potentiel du secteur privé à s'impliquer même au-delà des engagements pris par le biais des Ldl, lorsque l'environnement des affaires en place est favorable à leurs investissements.

Tableau 15 : Progrès des Lettres d'Intention

Bilan des Lettres d'Intention	Nombre
Nombre total des Ldl	38
N. de Ldl ayant participé à l'évaluation des progrès pour l'année 2015	13
Investissement Achevé	1
Bonne progression/en avance sur le plan	5
Fidèle au plan	3
Problèmes mineurs/en retard sur le plan	2
Problèmes majeurs/risque d'échec	2

Les progrès de mise en œuvre sont satisfaisants, avec neuf (9) entreprises témoignant des investissements fidèles ou en avance par rapport au plan.

Deux entreprises ont signalé face à d'importants problèmes de mise en œuvre avec un risque d'échec, principalement en raison du manque de financement. Deux entreprises enregistrent des problèmes majeurs et envisage un risque d'échec principalement à cause d'un problème d'accès au financement.

Les 21,3 millions d'USD investis cette année, ont atteint 138 139 petits exploitants. La moitié d'entre eux ont été impliqués par des activités de formation, par l'achat direct sur le marché, par des contrats de production, par la fourniture de services financiers, d'intrants ou de mécanisation. Par le biais de ces investissements, des produits agricoles de base ont été produits ou acquis pour une valeur totale correspondant à 3 355 386 de dollars US.

Tableau 16 : Nombre de Petits Exploitants Impliqués par les Investissements en 2015

Petits exploitants agricoles touchés	
Total	138 139
Directement	85 552
Indirectement	59 896
% Hommes	77%
% Femmes	23%
Touchés à travers :	
Approvisionnement sur le marché libre	3 130
Contrats de production	2 732
Services financiers ou de fourniture de données	120
Produits et services de fourniture d'intrants	2 719
Produits et services de mécanisation	477
Formation (technique/managériale)	70 615

Concernant la création d'emploi, 4 226 nouveaux emplois ont été créés cette année (21% de femmes). On constate une augmentation consistante par rapport à la création de 926 nouveaux emplois en 2014.

Tableau 17 : Création d'Emploi

Nouveaux Emplois Créés	
Total	4 226
% hommes	79
% femmes	21

3.2.2 Contraintes spécifique à la réalisation des engagements du secteur privé

Grow Africa a effectué une enquête qualitative sur l'environnement des affaires pour évaluer les perspectives des entreprises ayant signé des Ldl à travers l'Afrique. Bien que l'échantillon soit trop petit pour traire des conclusions représentatives pour chaque pays, les données agrégées à niveau continental fournissent des indications utiles.

Les entreprises faisant partie du partenariat avec Grow Africa ont reporté une majeure clarté concernant les plans agricoles nationaux, la présence de chaînes de valeur et filières mieux structurées et une amélioration dans l'échange avec les partenaires commerciaux. Cependant, les entreprises continuent d'exprimer leur frustration à propos de l'environnement des affaires, notamment, compte tenu des politiques adoptées qui ne sont pas encore assez efficaces pour réduire les risques liés à l'environnement des affaires et, à débloquer ainsi, les capitaux nécessaires pour une réelle expansion et pour l'amélioration de la productivité.

Les entreprises indiquent que les contraintes politiques sont principalement liées au manque de capacité dans la mise en œuvre des politiques à niveau national, ainsi qu'au fait que souvent les décisions politiques ne sont pas traduites en lois et sont ainsi susceptibles de changer ou d'être congelées pendant les périodes de changement politique. La difficulté d'accès à des financements abordables demeure la contrainte la plus importante citée par les entreprises. La médiocrité des infrastructures - en particulier l'énergie et l'approvisionnement en eau - continue également à entraver les investissements.

Les entreprises au Sénégal ont également souligné des contraintes spécifiques sur l'environnement des affaires du pays, qui peuvent se résumer autour des thèmes suivants :

- Le manque d'accès au financement est la contrainte la plus fréquemment citée par les investisseurs au Sénégal;

- Les impacts négatifs du changement climatique ;
- La politique fiscale, en particulier en ce qui concerne la TVA, que les investisseurs considèrent très élevée, à plus de 18% et l'absence d'exemptions de la TVA ;
- Déficit de compétences et de main d'œuvre qualifiée dans l'agro-industrie et l'agriculture;
- La faiblesse des infrastructures pour l'accès à l'eau, les routes, l'énergie, la communication et le stockage ;
- Faible progrès et lenteur des processus dans les négociations de partenariats avec le gouvernement ou d'autres accords ;
- la faiblesse voire l'absence de subventions / l'absence de transparence dans la mise en œuvre des subventions agricoles
- le niveau très élevé de la TVA ;
- des conditions de prêts peu accessibles au grand nombre des petits producteurs ;
- des difficultés d'accès aux marchés ;
- l'absence de dispositif d'accompagnement pour valoriser les produits locaux.
- Insuffisance de mécanismes locaux de médiation et de facilitation à l'investissement (Accès à la terre et à l'eau).

3.2.3 *Recommandations*

Les recommandations formulées sont divers ordres :

- Evaluer et améliorer le modèle d'implication du secteur privé dont l'engagement est globalement faible
- Développer des plateformes d'échanges de proximité avec les acteurs du secteur privé pour mieux cerner leurs difficultés et contraintes en vue de mettre en place des stratégies plus appropriées et attractives
- Mettre en place un système de reportage qui permet de mieux capturer et valoriser la contribution du secteur privé dans le secteur agricole
- Promotion de l'énergie renouvelable en remplacement des énergies fossiles dans les exploitations agricoles
- -mise en place des mécanismes souples d'accès aux financements de l'investissement
- -accroissement des infrastructures rurales pour l'accès au marché (pistes, aménagement)
- -accès à l'information
- Prélèvement de 02% sur la taxe à l'importation au profit de la filière sur le lait local
- Suppression du prorata TVA sur l'aliment de bétail
- Appui à la structuration des acteurs des sous-secteurs pêche et élevage (aquaculture notamment)
- Mise en place de lignes de crédit adaptées pour le secteur de la pêche (notamment pour les femmes du secteur)
- Appui à la mise en place de centrale d'achat pour la baisse des prix du matériel de pêche
- Subvention des aliments avicoles à l'exemple des aliments de bétail
- L'accès à une offre d'équipements et d'infrastructures adaptée et de proximité, notamment pour le stockage et le conditionnement des produits locaux ;
- L'accès au financement (conditions de prêts).

- Soutenir et développer de nouveaux créneaux d'investissements à forte rentabilité dans le secteur agricole, par exemple l'Agriculture biologique qui présente de nombreuses opportunités d'investissements
- Renforcer les efforts de l'Etat en matière de régulation et de protection des productions locales
- Améliorer et rendre moins onéreux l'accès à l'énergie par la suppression de la prime fixe,
- Alléger les conditions d'accès aux prêts.

3.3 Engagements de la Société civile

Les actions des rôle de suivi, de veille et d'alerte des OSC pour le respect des engagements de toutes les parties prenantes pour une bonne mise en œuvre du PNIA et de la NASAN dans les domaines de ci-après sont évaluées :

- la sécurisation des terres,
- l'accès aux ressources financières,
- la formation des producteurs,
- l'émergence du mouvement coopératif,
- la promotion et l'autonomisation des femmes,
- la gestion de la production de semences et, enfin,
- le niveau d'intégration des cadres de concertation et d'initiatives de communication développées.

3.3.1 La sécurisation des terres et l'accès au foncier.

L'accès à la terre et le contrôle de la ressource foncière constituent ainsi un enjeu majeur de développement socio-économique où se confrontent plusieurs acteurs : Etat, Investisseurs privés, Organisations de la société civile (OSC), organisations de producteurs (OP), Partenaires Techniques et Financiers (PTF), populations à la base, collectivités territoriales, etc.

Le foncier est une problématique transversale qui touche à la fois à des enjeux de sécurité alimentaire, de gestion durable des ressources naturelles, de gouvernance démocratique, de maintien de la paix et de croissance économique. Les organisations de la société civile ne sont pas absentes de cette dynamique d'ensemble pour créer les conditions favorables à la définition et à la mise en œuvre de politiques foncières favorables aux populations. Elles se sont fortement investies, chacune dans son domaine spécifique d'intervention, dans les processus (i) de réflexion et de production de connaissance, (ii) l'accompagnement et le renforcement des capacités pour la sécurisation des terres et (iii) le plaidoyer et la mobilisation des populations pour la sécurisation.

Concernant la réflexion, la veille sur le processus a permis à la SC de déceler les insuffisances qu'elle a signalé dans des notes de positions transmises à la CNRF et partagées par ses représentants avec les membres de la plénière de la CNRF. Aussi, dans le souci de parler d'une seule voix, les OSC ont œuvré pour l'harmonisation de leurs positions et propositions. Aujourd'hui, elles disposent de trois documents : (1) Analyse du processus de réforme foncière, (2) contribution au projet de politique foncière qui à terme sera transmis à la CNRF et (3) une étude sur l'état des lieux de la gouvernance des ressources pastorales et forestières.

Les acteurs de la SC officiant dans le domaine de la gouvernance des ressources minérales ont pu mener des réflexions qui ont abouti à la production d'un document portant sur la contribution de la SC à l'avant-projet du nouveau code minier. Parmi les recommandations phares formulées par la SC figurent entre autres : (1) la stabilisation de la redevance minière entre 5 et 10 %, (2) la revue à la

hausse du pourcentage des revenus devant alimenter le fonds de péréquation et d'appui aux collectivités locales, (3) e renforcement des mesures de promotion et de protection des droits humains, (4) le versement d'une caution pour la réhabilitation des sites miniers avant tout octroi de permis d'exploitation ainsi que (5) l'implication à un certain niveau des CL abritant les opérations minières dans le processus de délivrance de titres miniers.

Pour ce qui est de l'accompagnement et du renforcement de capacités, il est important de souligner que beaucoup d'initiatives ont été développées dans ce sens notamment en terme de :

- Informations/Sensibilisation sur les enjeux de la gouvernance foncière et sur l'autonomisation des femmes sur le foncier ;
- Formation sur des thématiques en lien avec le foncier (Directives volontaires) ;
- Appui à travers des projets et programmes sur l'accès des populations à la terre. Ces interventions multi formes ont permis une meilleure compréhension des enjeux du foncier et une amélioration des revenus.

3.3.2 L'accès aux ressources financières et aux intrants agricoles.

En 2015, les OSC en particulier les OP ont mené plusieurs activités pour faciliter l'accès des producteurs agricoles au crédit et aux équipements et intrants agricoles. Ces activités peuvent être sériées en deux catégories : (i) sensibilisation pour l'augmentation du taux de bancarisation auprès des producteurs et des OP et (ii) accompagnement et appui pour le financement des intrants et équipements agricoles.

Les activités développées par les OSC ont contribué à :

- l'accès des producteurs aux financements des institutions financières comme la CNCAS et les Systèmes Financiers Décentralisés ;
- renforcement de l'autonomisation des femmes à travers un meilleur accès aux facteurs de production (terre, intrants et équipements) ;
- l'amélioration des rendements et de la production
- financement de la stabilisation et l'approvisionnement en aliment de bétail (mise en place de magasin d'aliments de bétail, etc.) ;
- l'amélioration la race bovine et l'augmentation de la production laitière.

Il faut noter à ce niveau cet appui à renforcer les capacités de financement des exploitations familiales pour un meilleur accès aux intrants et équipements subventionnés par l'Etat avec une contribution à hauteur de 40% pour les équipements agricoles et 50% pour les engrais.

Les actions des OSC sont souvent soutenues par l'appui des bailleurs de fonds pour renforcer les ressources financières afin de satisfaire la demande des exploitations agricoles. Ces partenariats ont permis par ailleurs le financement de projets dans le domaine de l'assurance agricole et de l'assurance santé.

Encadré 1 : Accès aux intrants de qualité

La question de l'accès aux intrants de qualité occupe une place fondamentale dans les activités des organisations coopératives. Ainsi en 2015 plus précisément, plus de 700 tonnes de semences certifiées (mil, niébé, sorgho, maïs, riz) sont produites au sein du réseau du RESOPP, dans les régions de Thiès, Louga, Matam et Kolda.

Des relations sont établies entre le RESOPP et l'ISRA pour développer et vulgariser les nouvelles variétés de semences issues de la recherche. Aussi un partenariat est signé avec l'ANCAR pour diffuser des nouvelles variétés de semences de mil, sorgho et riz avec le financement du FNRAA dans le cadre du WAAPP 2.

Pour les organisations d'éleveurs, elles ont effectué des tournées pour discuter, négocier et plaider auprès des autorités administratives et Institutions Financières Internationales sur le nécessaire accès des éleveurs et exploitants pastoraux à des financements appropriés.

Outre l'accès au crédit, les OSC ont mené beaucoup d'actions pour l'accès de leurs membres aux intrants agricoles. Elles ont participé au cours de l'année aux comités régionaux de développement et aux commissions locales de distribution de semences et d'aliments de bétail. Ainsi L'USAID AGRA a approuvé un projet de renforcement des semences de grandes cultures avec un renforcement de la mécanisation des producteurs membres du RESOPP. Ce projet permet donc l'acquisition de 250 semoirs et de 250 houes Sine.

3.3.3 La formation des producteurs

La formation des producteurs constitue un axe majeur de toute stratégie de sécurité alimentaire parce qu'elle permet de doter l'agriculture de compétences suffisantes, qualifiées et adaptées à leurs spécificités et d'assurer l'amélioration des niveaux d'encadrement et la mobilisation des potentiels de production. Conformément à l'engagement des Organisations de la Société civile, beaucoup d'initiatives en lien avec la formation ont été mises en œuvres et ont permis entre autres de :

- Améliorer les conditions de travail (maîtrise des itinéraires techniques, des techniques de transformation, etc.)
- Améliorer les rendements et les revenus ;
- Améliorer la mise en relation avec les partenaires (capacités de négociation) ;
- Améliorer les pratiques et les comportements (leadership) ;
- Améliorer la gestion des ressources naturelles ;
- Etc.

Les formations ont porté sur la production aussi bien qu'en amont qu'en aval, sur le cadre législatif et réglementaire, sur les systèmes de production (agro-écologie, agriculture biologique, etc.) et sur les aspects transversaux notamment sur la communication, sur la gestion d'entreprise, sur le financement, sur les changements climatiques, sur les directives volontaires, etc.

3.3.4 Emergence du mouvement coopératif

Le mouvement coopératif, par sa double nature d'association et d'entreprise de la coopérative, confère à ses membres la double qualité de bénéficiaires et d'acteurs, d'employeurs et d'employés, de fournisseurs et de clients, de producteurs et de consommateurs. Il continue à faire face à l'absence de textes d'application de l'acte uniforme de l'OHADA sur les droits des sociétés coopératives. De manière récurrente les organisations coopératives ne manquent de soulever ce problème à l'Etat qui n'indique pas ses initiatives pour une solution.

L'expérience a montré que lorsqu'ils font partie d'un grand groupe, les producteurs gagnent en pouvoir, pouvant ainsi négocier de meilleures conditions contractuelles et faire baisser les prix des intrants agricoles, notamment les semences, les engrais et le matériel de pêche, réduire les risques et

avoir assez d'influence pour garantir leur droits fonciers et trouver de meilleures opportunités sur le marché.

C'est dans ce sens qu'il faut inscrire les dynamiques développées par les Organisations de la Société Civile notamment paysannes. En 2015, le RESOPP s'est beaucoup investi dans la promotion et l'application de l'acte uniforme sur les sociétés coopératives en relation avec la confédération des sociétés coopératives et mutualistes. Les organisations d'éleveurs ont initié un processus qui à terme aboutira à un mouvement coopératif pastoral fort. L'ASPRODEB, quant à elle, a appuyé la mise en place de près de 34 coopératives agricoles de semences d'arachide ainsi que la mise en place d'un réseau national des producteurs de semences « Suxali Jiwu ».

3.3.5 Promotion et l'autonomisation des femmes,

De nombreuses organisations de la société civile travaillent de manière assez diversifiée sur la promotion et l'autonomisation des femmes notamment des femmes rurales. Dans le mouvement coopératif les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Ainsi des efforts importants sont faits notamment le développement d'activités génératrices de revenus accompagné de mécanismes et dispositifs de pérennisation, l'élaboration de stratégie d'intégration du genre au sein de certaines organisations paysannes (exemple du CNCR), la mise en œuvre de stratégie de plaidoyer des femmes, la valorisation des espaces (forum) et des événements (foire) pour vulgariser pour commercialiser les produits agro-sylvo-pastorales.

3.3.6 Gestion de la production

Les politiques développées en amont de la production consistant à former les producteurs, à livrer des intrants de qualité en quantité suffisante et au moment opportun sont non moins importantes que celles conçues en aval dans la mesure où au Sénégal, les pertes post récoltes sont estimées à 30% de la production. Cette situation a amené les producteurs à envisager des mesures palliatives. Ainsi, dans certaines organisations les exploitations familiales sont structurées dans les coopératives pour disposer de capacités de négocier dans des cadres formels et juridiques de production et de solidarité. C'est dans ces conditions que le partenariat entre les exploitations agricoles familiales et le secteur privé peut avoir un sens

Les efforts développés par les OP ont été soutenu par les aménagements importants dans la vallée avec le MCA pour développer la riziculture. Ces aménagements du MCA favorisent la valorisation des ressources en eau dans le delta.

En 2015, la FNPC a renouvelé ses contrats avec la SODEFITEX pour la production de coton de qualité. Elle a encouragé ses membres producteurs de maïs, de riz et d'arachides à intégrer les coopératives qui contractualisent avec la SODEFITEX pour ces productions. Ils constituent plus de 80% des producteurs contractuels de ces coopératives.

Par ailleurs, ses membres éleveurs et qui pratiquent la stabulation contractualisent avec les Unités de transformation du lait, auxquelles ils fournissent du lait depuis plus de 15 ans.

Les enjeux c'est le développement des productions fourragères à haut rendement pour assurer la sécurité alimentaire du cheptel, augmenter la productivité du bétail. Cette production de semences et de cultures fourragères n'est pas encore suffisamment soutenue par les pouvoirs publics

En collaboration avec TIMTIMOL SARL plus de 40 parcelles de démonstration ont été implantées dans les 14 régions du Sénégal mais leur mise à l'échelle est soutenue par le secteur privé et les structures techniques de l'Etat.

3.3.7 Contraintes et enjeux de la mise en œuvre du PNIA et de la NASAN

3.3.7.1 Contraintes

Les contraintes et les insuffisances notées par les Organisations de la Société Civile dans leurs interventions sont diverses et relèvent principalement :

Sur le plan institutionnel :

- La non fonctionnalité du Groupe de Dialogue Social et politique
- L'absence de cadre harmonisé d'évaluation

Sur le plan Organisationnel :

- Absence d'une stratégie de communication sur le suivi des engagements
- Absence de dispositifs pour assurer la collecte, le traitement, l'analyse et le partage des informations relatives aux investissements agricoles

Sur le plan Technique :

- La faiblesse du système d'information sur les données agro-sylvo-pastorales et les investissements dans le secteur
- La faible capacité en ressources humaines et l'absence d'outils pour permettre à la Société civile de jouer pleinement son rôle

Sur le plan financier :

- La mobilisation difficile des ressources pour des investissements structurants dans le secteur

3.3.7.2 Enjeux

Les enjeux identifiés par les Organisations de la société civile reposent sur les considérations suivantes :

- Le niveau d'appropriation et de maîtrise de l'exercice de la revue par les OSC
 - La place prépondérante de la concertation dans le processus (Etat, Société civile et Secteur privé cheminent ensemble)
 - Montrer que les exploitations agricoles font des investissements qui méritent d'être valorisés
- La participation et la contribution des OSC dans l'exercice de revue
 - Comment mieux capturer la contribution des EF et de la Société Civile dans la sécurité alimentaire et la production du PIB au Sénégal
 - La démarche et les instruments pour la collecte de données, le traitement des données
 - L'animation du Groupe de Dialogue Sociale et Politique (GDSP)

3.3.8 Recommandations

Elles sont regroupées en six points :

- Consolidation et renforcement du Groupe de Dialogue Social et Politique pour une mobilisation et participation de la société civile au processus sur les politiques agricoles et autres dynamiques connexes :
- Renforcement des dynamiques de la société civile pour la veille, la production de connaissances sur les processus et la formulation de contributions constructives,
- Renforcement des capacités des OSC pour une participation pertinente aux processus en toute connaissance de cause ;
- Mise en place de mécanismes multi-acteurs permanents de suivi et d'évaluation des politiques agricoles et autres dynamiques connexes ;

- Promotion des concertations multi-acteurs et du dialogue politique
- Appui aux initiatives des OP et OSC pour l'augmentation de la productivité agricole, la valorisation des produits agricole, la gestion durable des ressources naturelles, un meilleur accès des producteurs agricoles et unités locales de transformation aux marchés local, régional et international, etc.
- Pour les OSC, la politique agricole nationale doit restaurer la mission naturelle première de l'agriculture qui est de nourrir la population en mettant l'accent sur la souveraineté alimentaire par l'apport de financement accru pour le développement du secteur. Cela passe aussi par la professionnalisation des métiers agricoles à travers des formations qualifiantes et diplômantes.
- En vue d'augmenter sensiblement le volume des investissements des exploitations familiales, il conviendra de mettre en place une série de mesures d'incitation.
- Sécuriser la mise en marché par la contractualisation. L'exemple de la filière tomate où la production est contractualisée entre les organisations paysannes et les industriels a permis d'accroître les volumes produits, d'ajuster régulièrement le prix au producteur, d'améliorer la qualité de la production et d'offrir un prix au consommateur de la tomate concentrée qui est toujours à la baisse. Pour l'arachide, le mil, le maïs, la démarche de contractualisation entre producteurs organisés et industriels est possible à condition de favoriser les concertations et de lier les incitations du Gouvernement à la conclusion d'accords contractuels. Par exemple, il est tout à fait possible de lier les avantages d'accès à un taux d'intérêt débiteur faible à la conclusion de contrats. Une seconde voie pour mieux sécuriser la mise en marché serait de la part du Gouvernement de développer les achats institutionnels. La conclusion de tels contrats serait une base solide et durable pour accroître les concours du système bancaire et financier pour les investissements à court, moyen et long terme des exploitations agricoles et de leurs organisations
- Soutenir les investissements privés des infrastructures de transformation et de valorisation des productions agro-sylvo-pastorales. Dans ce domaine, les initiatives sont nombreuses mais elles ne sont pas suffisamment soutenues pour passer à l'échelle semi-industrielle ou industrielle. Les OSC estiment que le Gouvernement devrait encourager l'extension de ces initiatives et leur mise à l'échelle semi-industrielle ou industrielle en mobilisant des fonds concessionnels accessibles aux entrepreneurs individuels ou collectifs à travers le système bancaire.
- Renforcer les capacités managériales et techniques des organisations de la Société civile. Sans un dispositif d'approvisionnement groupé des intrants, il sera difficile et long de réduire les coûts de production, donc la compétitivité de notre agriculture. Sans un dispositif de suivi, de collecte primaire et de consolidation de la collecte primaire, il sera difficile d'inciter les industriels à contracter dans la mesure où les coûts de transaction avec des OP nombreuses et atomisées ne peuvent être source de rentabilité et de compétitivité. Pour ce faire, le renforcement des capacités de planification, d'information, de suivi et de négociation des organisations paysannes fédératives est nécessaire.

3.4 Engagements des PTF

3.4.1 Engagements non financiers

3.4.1.1 Alignement de l'aide sur les priorités du Sénégal

Le tableau ci-après donne la situation du niveau d'alignement des appuis des PTF au PNIA.

Tableau 18 : Articulation domaines d'intervention des partenaires techniques et financiers et Axes stratégiques du PNIA

Partenaires techniques et financiers	Domaines d'intervention des partenaires techniques et financiers	Axes stratégiques du PNIA Couverts
USAID	<ul style="list-style-type: none"> Appui au développement des chaînes de valeur du riz, mil, maïs et des produits de la pêche, Appui aux réformes de politiques, Appui à l'investissement du secteur privé, à la formation, à la recherche, et à la nutrition ». 	Axe 1 : Contribuer à la relance durable de la production agricole et à la promotion d'un développement agricole efficient
CANADA	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer le développement économique rural, Améliorer l'accès au crédit, Appuyer la valorisation et la commercialisation des produits agricoles, Appuyer la nutrition. Soutenir les femmes à faire face aux défis et opportunités auxquelles les femmes font face dans les économies rurales. 	Axe 1 : Contribuer à la relance durable de la production agricole et à la promotion d'un développement agricole efficient
Union Européenne	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer la lutte contre la malnutrition, Améliorer le système de gestion des crises alimentaires préservation/restauration des facteurs de production, Réalisation d'infrastructures agricoles et de désenclavement, l'électrification rurale, Développement de filières porteuses, Renforcement de la gouvernance du secteur agricole et de la commercialisation des produits agricoles. 	<p>Axe 5 : Renforcement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires pour accroître les capacités d'anticipation de différents acteurs de la Sécurité Alimentaire et Nutrition (SAN)</p> <p>Axe 1 : Contribuer à la relance durable de la production agricole et à la promotion d'un développement agricole efficient</p>
France	<ul style="list-style-type: none"> Développer des infrastructures structurantes pour améliorer les conditions de culture et de mise en marché des produits agricoles promouvoir une agriculture irriguée diversifiée, compétitive et durable renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des communautés rurales Améliorer de manière durable la productivité de l'agriculture pluviale 	Axe 1 : Contribuer à la relance durable de la production agricole et à la promotion d'un développement agricole efficient
Japon	<ul style="list-style-type: none"> Aide alimentaire, Appui à l'amélioration de l'économie rurale Accès au crédit agricole, à la promotion de la pêche durable, à la nutrition dans le cadre de la santé maternelle et infantile Promotion du secteur privé (artisanat). 	Axe 1 : Contribuer à la relance durable de la production agricole et à la promotion d'un développement agricole efficient
Espagne	<ul style="list-style-type: none"> Promotion des opportunités de développement économique à travers l'agriculture Autonomisation des jeunes et des femmes rurales à travers de la mise en marche des fermes agro écologiques dans la région de la Casamance. augmenter durablement les productions céréalières et maraîchères Améliorer la gouvernance dans la gestion des facteurs de production et la commercialisation des produits pour les petits et moyens agriculteurs, en particulier les femmes 	<p>Axe 1 : Contribuer à la relance durable de la production agricole et à la promotion d'un développement agricole efficient</p> <p>Axe 1 : Contribuer à la relance durable de la production agricole et à la promotion d'un développement agricole efficient</p>
Israël	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités techniques en agriculture ainsi que la mise en place de systèmes d'irrigation goutte à goutte. 	Axe 3 : Faciliter la modernisation des exploitations agricoles en majorité familiale, et l'intensification des activités en vue d'accroître significativement les productions d'exportation
Corée du sud	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer l'horticulture, la riziculture et le maraîchage 	Axe 2 : Améliorer les conditions de mise en valeur des périmètres irrigués villageois existant et faciliter ainsi l'intensification et la diversification des cultures irriguées
Chine	<ul style="list-style-type: none"> Formation technique en agriculture et la valorisation de semences (riz et légumes) adaptées. Amélioration des performances du secteur agricole et de la nutrition. 	Axe 1 : Contribuer à la relance durable de la production agricole et à la promotion d'un développement agricole efficient
Banque Africaine de développement	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter durablement la productivité et les productions agrosylvopastorales et halieutiques Préservation et la valorisation du capital productif « eaux, sols et forêts » et la gestion intégrée des ressources naturelles Renforcement des capacités des producteurs et institutions publiques, privées et communautaires du développement rural. 	Axe 1 : Contribuer à la relance durable de la production agricole et à la promotion d'un développement agricole efficient

Partenaires techniques et financiers	Domaines d'intervention des partenaires techniques et financiers	Axes stratégiques du PNIA Couverts
Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> – Soutenir le secteur privé, – Augmenter la production et à améliorer la productivité des cultures à hautes valeurs ajoutées, – Soutenir la reconstitution du capital semencier, – Appuyer la riziculture et l'élevage dans la vallée du fleuve Sénégal et de l'Anambé 	Axe 1 : Contribuer à la relance durable de la production agricole et à la promotion d'un développement agricole efficient
Banque islamique de développement	<ul style="list-style-type: none"> – Offrir des services d'assurance au secteur privé – Financer des transactions commerciales – Recherche et formation dans le secteur agricole. 	Axe 5 : Renforcement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires pour accroître les capacités d'anticipation de différents acteurs de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (SAN)

3.4.1.2 Communication des programmations budgétaires aux autorités sénégalaises

La communication des informations sur les programmations futures des PTF a aussi été un engagement dans le cadre de coopération de la NASAN. La RCSA 2014 avait recommandé que des améliorations soient apportées pour sa mise en œuvre en trouvant les voies et moyens pour collecter et traiter les informations attendues des PTF. La programmation des PTF couvre l'appui budgétaire ainsi que les projets et programmes :

- Appui budgétaire : les PTF communiquent aux autorités leurs programmations à travers des conventions avec des conditionnalités et des indicateurs de performance.
- Ressources externes : la communication de la planification et de l'exécution budgétaire annuelle des projets et programmes n'est pas systématique.

3.4.1.3 Engagements financiers :

Les données sur le niveau d'exécution des engagements financiers des PTF restent à être confirmées. En effet, il est nécessaire que le groupe des PTF et celui des administrations aient le même entendement des concepts « intentions de financement » et « engagement de financement ».

Sous réserve de cette confirmation, la carte et le tableau ci-après, illustrent respectivement la couverture géographique et les montants des soutiens apportés par les PTF au PNIA.

Figure 3 : Carte des appuis des PTF au PNIA

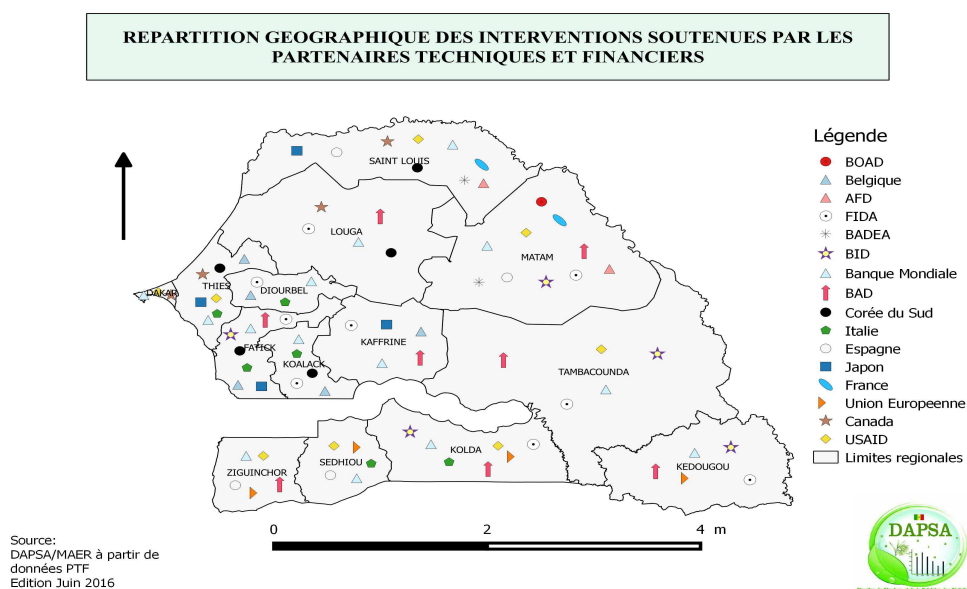


Tableau 19 : Etat de mise en œuvre des engagements des PTF en 2015

PTF	Durée	Intention de financement originale- (USD en millions)	Intention de financement au prorata - (USD en millions)	Déboursement au 31 décembre 2014 (USD en millions)	Déboursement au 31 décembre 2015 (USD en millions)	Taux d'exécution en 2014 (%)	Taux d'exécution en 2015 (%)	Commentaires
USAID	2013-2015	300,25	277,25	213,36	213,36	77,0	76,96	
Canada	2013-2017	79,36	59,52	28,56	58,73	75,0	98,67	Accélération du taux de déboursement
Union Européenne	2014-2017	115,72	115,72	0,00	28,57	0,0	24,69	Début de mise en œuvre en 2015
France	2014-2017	99,01	24,75	0,90	3,91	3,6	15,80	
Japon	2015-2020	70,76	25,59	16,14	25,59	181,1	100,00	
Espagne	2014-2015	18,41	18,41	7,45624102	15,71	40,50	85,35	
Italie	2013-2017	67,50	47,45	3,40	8,93	26,9	18,82	
Israël								
Corée du Sud	2014-2017	25,5	5,38	7,0278E-05	4,96	0,00	92,19	
Chine								
Banque Africaine de développement	2013-2020	138,71	43,63	0	35,67	0,00	81,76	
Banque mondiale	2012-2019	166	82,00	28,2	57,00	34,39	69,51	
Banque Islamique de développement								
TOTAL		1081,22	699,7	298,02	452,44	52	64,66	

Dans le cadre de coopération de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et Nutrition (NASAN), treize (13) partenaires techniques et financier ont formulé des engagements. Parmi eux, dix (10) ont formulé des intentions de financement chiffrés sur des périodes bien définies.

En 2014, le taux d'exécution de l'engagement au prorata des PTF était de 52% du montant global des engagements. Ce taux est de 64,66% en 2015.

Le montant injecté par les PTF qui ont formulé des engagements financiers dans la NASAN s'élève à 452,44 millions de dollar USD en 2015.

Recommandations :

- Désagréger les intentions de financement par année, parce que le montant global sur une période ne permet pas de faire un suivi annuel des engagements financiers des PTF.

- Améliorer la coordination entre les ministères sectoriels sur les activités des projets et programmes ;
- Améliorer la coordination entre le Ministère de l'Economie des Finance et du Plan et les ministères sectoriels.

3.4.2 Suivi des recommandations de la RCSA 2014

Tableau 20 : Etat de mise en œuvre des recommandations de la RCSA 2014

	Valeur absolue			
	TOTAL	Pas de début de mise en œuvre	En cours	Réalisés
Production végétale	4	0	4	0
Elevage	5	1	3	1
Pêche	13	7	5	1
Environnement	10	0	10	0
Sécurité alimentaire	17	5	4	8
Nutrition	10	3	4	3
TOTAL	59	16	30	13

Le tableau détaillé du suivi des recommandations de la RAC 2014 est situé en annexe.

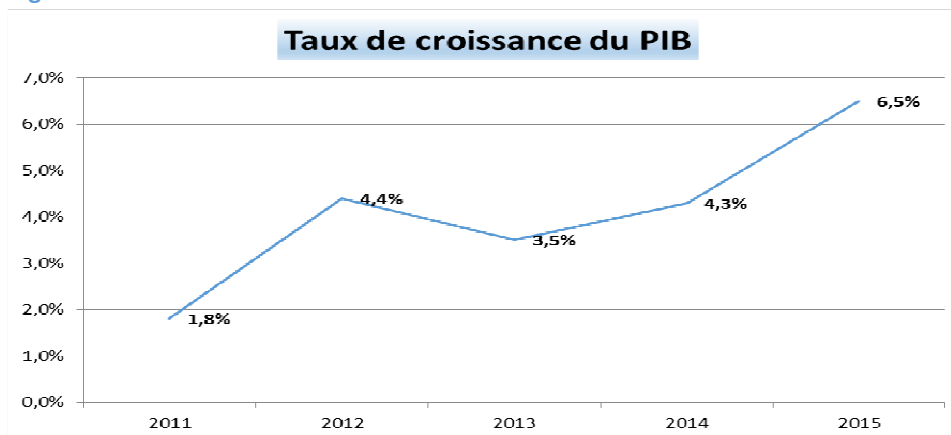
4. Performances du secteur agricole

4.1 Analyse du cadre macroéconomique

L'économie sénégalaise s'est inscrite sur une nouvelle trajectoire, suite à la relance opérée depuis 2014. En effet, la poursuite de la mise en œuvre des projets du Plan Sénégal Emergent (PSE), avec d'importants chantiers initiés par le Gouvernement a contribué à renforcer le cadre économique interne. Ainsi, le raffermissement des investissements publics, notamment, dans l'agriculture, les infrastructures et l'énergie, conjuguée à la relance des industries et aux performances remarquables du sous-secteur agricole, ont concouru à relever nettement le taux de croissance du PIB réel estimé à 6,5% en 2015. Cette réalisation, légèrement en deçà de l'objectif cible de 6,7% fixée dans le PSE (0,2%), constitue un progrès par rapport à 2014 (4,3%).

Cette croissance économique du Sénégal n'a pas souffert de la situation de l'activité économique en Afrique subsaharienne qui a connu un net ralentissement (+3,4% contre 5,0% en 2014), en raison de la baisse des prix des produits et du durcissement des conditions de financement dans un environnement mondial peu porteur.

Figure 4 : Croissance du PIB



Source : ANSD

Par ailleurs, les prix intérieurs ont été maîtrisés, sous l'effet de la baisse des cours des principaux produits sur le marché international. Ainsi, l'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), s'est établie à 0,1% contre -1,1% en 2014.

Tableau 21 : Evolution des indicateurs macroéconomiques

Libellé des indicateurs	Evolutions des résultats (2011-2014)				Résultats 2015		
	2011	2012	2013	2014	Réalisé	Prévu	Ecart
	Taux de croissance du PIB réel (%)	2.6	3.4	3.5	4,30%	6,5%	6.7%
Solde du compte courant (en % du PIB)	-9.2	-8.5	-7.7	-8,8	-7,1	-10,4	-3,3
Déficit budgétaire global hors dons (en % du PIB)	6.7	5.8	6.1	5	4,8	5,1	-0,3
Taux d'inflation annuel moyen (%)	3.4	1.4		-1,1	0,1	2,3	-2,3

En effet, le solde budgétaire a enregistré un recul de 0,3 point de pourcentage, passant de 384 milliards (5,1% du PIB) en 2014 à 387 milliards (soit 4,8% du PIB) en 2015. Cette amélioration est le résultat de la mobilisation satisfaisante des ressources dans un contexte économique favorable associé aux stratégies déclinées par les régions (renforcement du contrôle fiscal et du suivi des prises en charge), d'une part, et de la poursuite de la rationalisation des charges de fonctionnement, d'autre part.

Concernant les transactions avec le reste du monde, elles ont été marquées en 2015 par une réduction du déficit courant qui est estimé à 7,1% du PIB contre 8,8% du PIB en 2014. L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est, pour sa part, détérioré de 146,1 milliards, sous l'effet des capitaux publics nets.

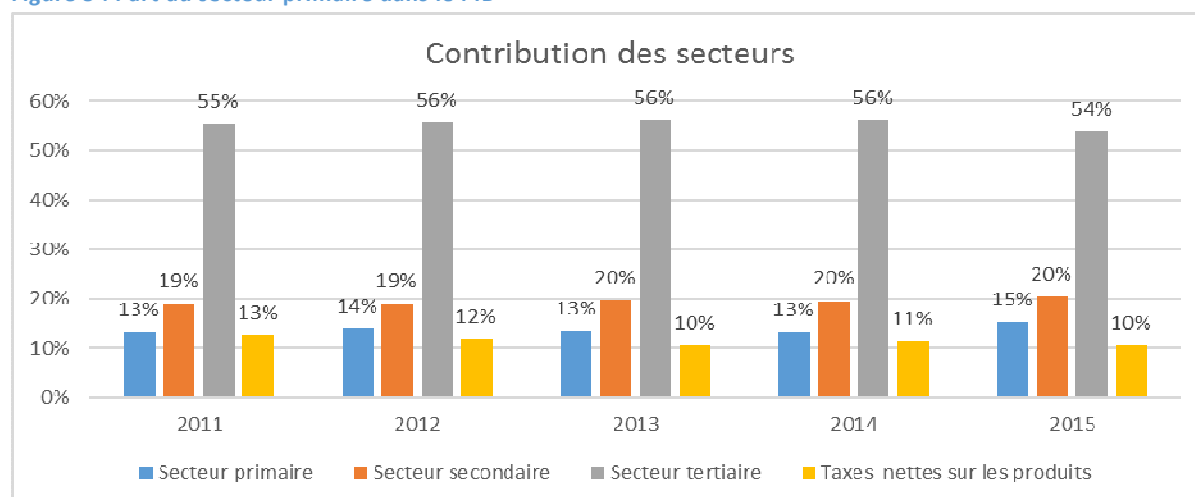
Toutefois, la balance des paiements a dégagé un excédent global inférieur à celui de 2014 (154,9 milliards contre 219,7 milliards).

4.2 Evolution des indicateurs du secteur Primaire

La croissance du secteur agricole s'élève à 18,16% entre 2014 et 2015. Cette croissance est tirée par le sous-secteur agricole.

4.2.1 Contribution du secteur Agricole au PIB

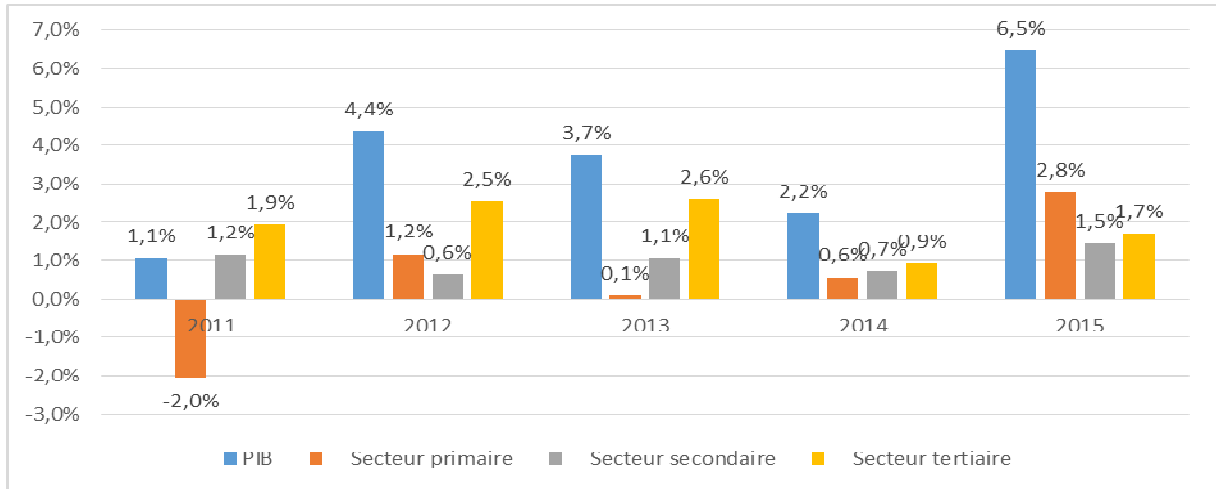
Figure 5 : Part du secteur primaire dans le PIB



Source : ANSD 2011-2014 et DPEE 2015

La part du secteur primaire en 2015 qui est de 15% a connu une légère amélioration par rapport à 2014 (13%). Cette performance résulte du bon comportement du sous-secteur agricole avec une contribution au primaire de 55% contre 51% pour l'année 2014. En effet, la production des principales spéculations a augmenté considérablement, avec 75,81% pour le riz, 60,58% pour le sorgho, 36,31% pour le maïs, 28,27% pour le manioc etc.

Figure 6 : Graphique Taux de croissance du PIB en volume et la contribution de chaque secteur

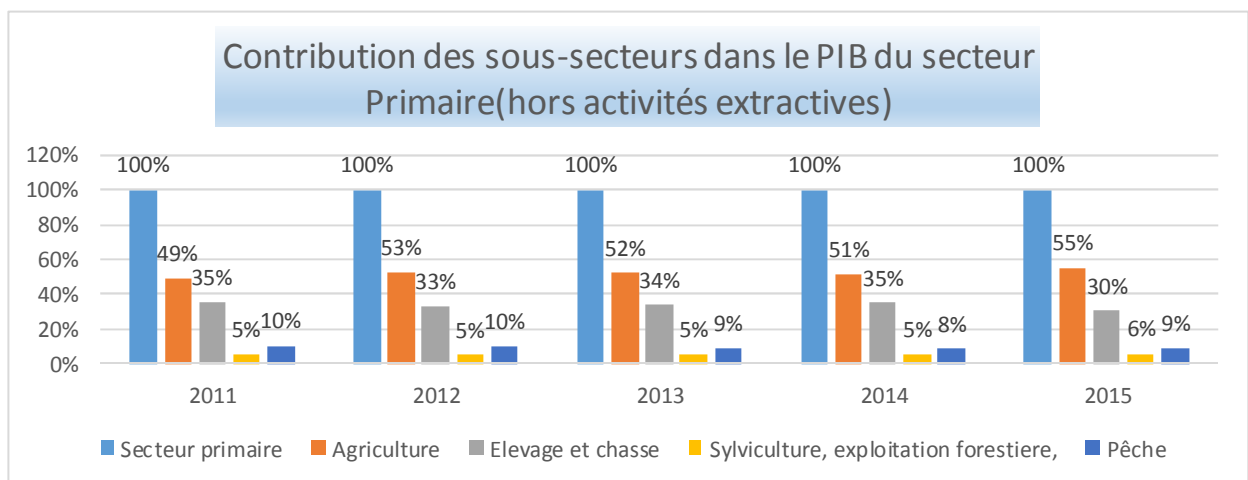


Source : ANSD 2011-2014 et DPEE 2015

Depuis 2014, le Sénégal est marqué par l'adoption d'une nouvelle stratégie de développement économique et social à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), l'environnement économique interne s'est révélé davantage favorable.

En effet, au-delà du renforcement des investissements, notamment, dans les infrastructures et dans l'énergie, l'économie a tiré avantage des moyens dégagés par l'Etat au profit du sous-secteur agricole. Ainsi, l'activité économique s'est nettement relancée en 2015, au regard du taux de croissance du PIB réel estimé à 6,5% contre 4,3% en 2014. Ce regain d'activité reflète principalement l'amélioration de la contribution du secteur primaire à la croissance à hauteur de 2,8% ainsi que celle du secteur tertiaire de 1,7%.

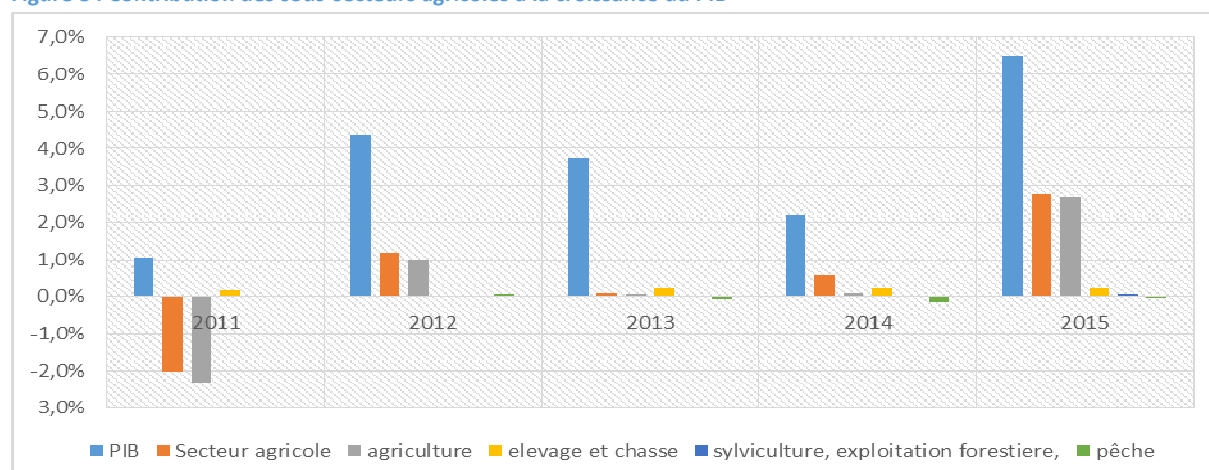
Figure 7 : Part du secteur primaire dans le PIB



Source : ANSD 2011-2014 et DPEE 2015

Le sous-secteur agricole reste le moteur du secteur primaire suivi de l'élevage ensuite vient la pêche.

Figure 8 : Contribution des sous-secteurs agricoles à la croissance du PIB



Source : ANSD 2011-2014 et /DPEE 2015

La bonne croissance du primaire est boostée par le sous-secteur agriculture avec une contribution de 2,7 points de % au PIB global pour une contribution de 2,8 points de % notée pour le primaire.

Par contre, la contribution au taux de croissance de la pêche et l'environnement restent toujours très faibles (moins de 0,1%). Cependant, la contribution à la croissance du secteur de la pêche est passée de -0,17 points de % à -0,01 points de % soit une amélioration.

4.2.2 Evolution des productions agricoles

4.2.2.1 Production du sous-secteur agricole

✓ Analyse des résultats dans la filière Riz

La production du riz en 2015 est évaluée à 906 348 tonnes, soit 73,33% de l'objectif annuel de 1 236 000 tonnes fixé dans le PRACAS. Elle a augmentée de 62% par rapport à 2014 et de 85,62% par rapport à la moyenne des trois dernières années (2012 -2014).

Tableau 22 : Evolution de la part de la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) sur la production totale de Riz

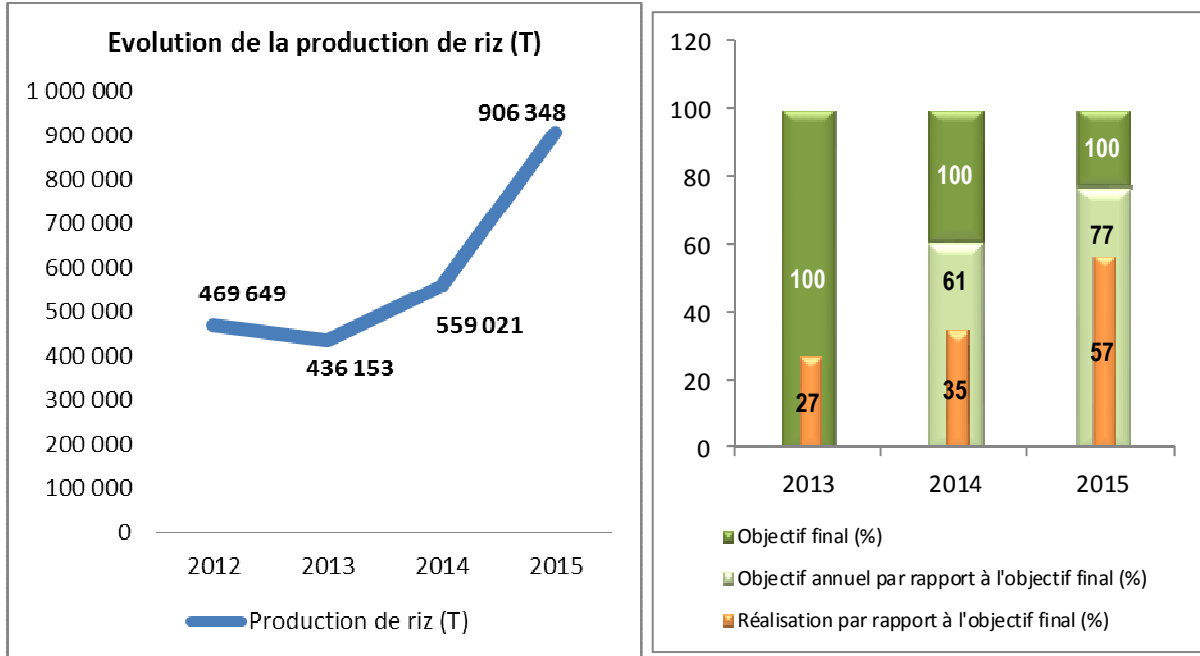
Année	Production nationale paddy (T)	Part de la VFS sur la production totale	
		Volume (tonnes)	(%)
2012/2013	469 649	343 650	73%
2013/2014	436 153	342 472	79%
2014/2015	559 021	430 972	77%
2015/2016	906 348	428 719	47%

Cette production de 2015 est tributaire de l'accroissement de celle de la riziculture pluviale (440 055 tonnes contre une cible de 420 000 tonnes, soit 104,78%), alors que pour la riziculture irriguée les objectifs n'ont pas été atteints (466 293 tonnes, contre une cible de 816 000 tonnes, soit 57,14% de réalisation de la cible). Ainsi, pour 2015, la production de la riziculture pluviale représente 48,55% et celle irriguée 51,45%, alors que l'objectif de répartition des deux modes pour 2015 étaient respectivement de 34% et 66%.

En plus d'une pluviométrie favorable, l'augmentation de la production de riz sous pluies est consécutive au développement de la riziculture de plateau avec l'introduction de nouvelles variétés telles que les NERICA 1, 4, 5 et 6, d'une part et l'amplification d'autres telles que la N et la S44. On

peut aussi noter la protection des cultures par une lutte contre les déprédateurs. Si cette tendance se poursuit, la Carte de Développement du Riz au Sénégal (CDRS) pourrait changer, avec la possible transformation de la vocation de certains bassins de production (notamment le bassin arachidier où le riz est en train de prendre une place réelle dans les systèmes de production).

Figure 9 : Evolution de la production de Riz et niveau d'atteinte des cibles

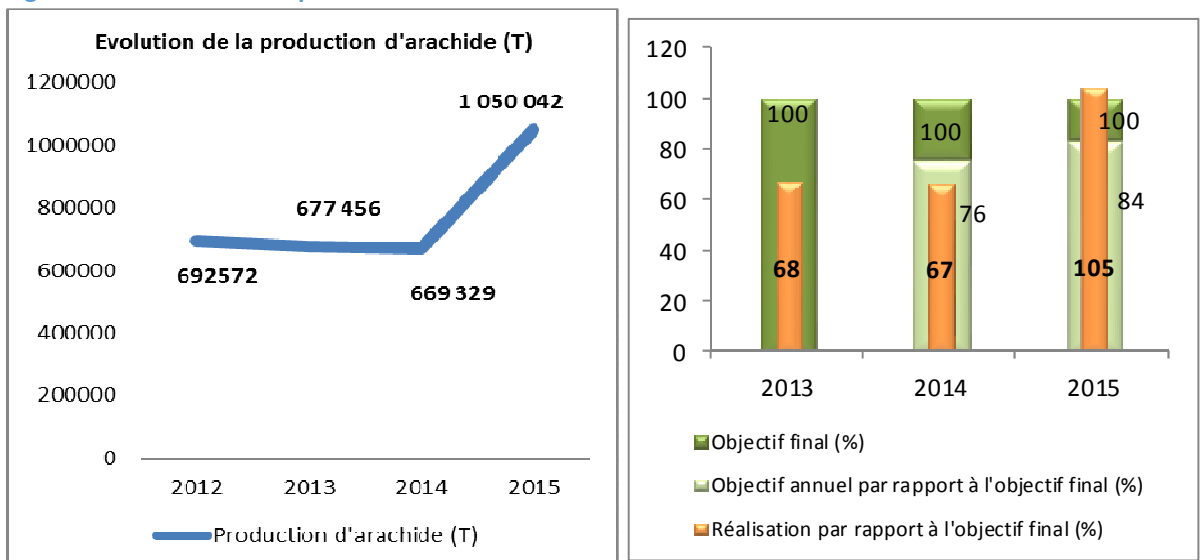


Superficies : Les objectifs d'emblavures en riz ont connu une hausse considérable pour la riziculture pluviale (169 401 ha contre une cible de 140 000 ha, soit un taux de réalisation de 121%), tandis qu'en irrigué le cible n'a pas été atteinte (67 899 ha, contre une cible de 120 000 ha, soit (56,58%).

✓ **Analyse des résultats dans la filière Arachide**

En 2015, la production arachidière s'élève à 1 050 042 tonnes, soit : i) un taux de réalisation de 105% par rapport à l'objectif annuel cible du PRACAS (838 728 tonnes) ; et ii) une hausse de 57%, par rapport à 2014 et de 54,4% par rapport à la production moyenne des trois (3) dernières années.

Figure 10 : Evolution de la production d'Arachide et niveau d'atteinte des cibles



L'Etat a consenti beaucoup d'efforts pour la filière arachidière entraînant une augmentation des superficies qui se situent à 1 135 339 ha en 2015, soit une hausse de 29,21% par rapport à 2014 (878 659 ha) après une évolution assez contrastée sur la période sous revue. Comparées à la valeur moyenne des trois dernières années précédentes, les superficies ont connu une hausse de 26,47%. Il s'y ajouté également un accroissement du rendement qui s'élève à 925 Kg/ha en 2015, soit une hausse de 21% par rapport à 2014 (762kg/ha) et 12% par rapport au rendement moyen des trois dernières années. Cette hausse des rendements, particulièrement marquée dans les localités de Goudoump, Saraya, Kaolack, Niore, Kolda, Vélingara, etc. (avec plus d'une tonnes à l'hectare), est liée en partie à la mise en place des intrants, notamment des semences de bonne qualité à une période appropriée et à la bonne répartition des pluies.

En effet, la production de semences d'arachide dans le cadre du programme de reconstitution du capital semencier : depuis 2012, l'Etat du Sénégal a pris l'engagement d'investir sur les semences sélectionnées à travers le Programme de Reconstitution du Capital semencier dont l'arachide est l'une des principales spéculations concernées. L'objectif de ce programme est d'assurer l'efficacité et la durabilité d'un système semencier national, capable de fournir aux producteurs des semences certifiées, nécessaires à l'amélioration de la productivité pour une augmentation de la production et à l'atteinte de la sécurité alimentaire.

Pour la campagne 2015, les productions enregistrées sont de 446 tonnes de Bases, 1857 tonnes de R1, 10954 tonnes de R2 et 41934 tonnes de R3. (Source: DA : bilan de la campagne agricole 2015/2016 et programme Agricole 2016/2017 ; Avril 2016).

Aussi, la mise en place des intrants en 2015, dans le cadre du programme de reconstitution du capital semencier, 10 972 tonnes de semences certifiées ont été mises à la disposition des producteurs sur un objectif initial de 11 687 tonnes, soit un taux de réalisation de 93,89 %. Les cessions ont été de 10 972 tonnes, soit un taux de 100% des mises en place. En plus de ces semences certifiées, des écrémées de qualité ont aussi été mises à la disposition des producteurs pour un volume total de 40 194,4 tonnes sur un objectif de départ de 40 336 tonnes. Les ventes enregistrées ont été de 40 145,6 tonnes, soit un taux de vente de 99,89 % par rapport aux mises en place.

en 2015, l'Etat a mis à la disposition des producteurs d'arachide 74 731 tonnes de semences base. A côté de ces semences, l'Etat a aussi mis en place pour la production, 25 000 tonnes d'engrais 6-20-10 destinées en priorité à l'arachide aux niveaux des différentes communes. Il faut noter que toutes ces mises en place ont été effectuées à temps, permettant ainsi aux producteurs de mieux profiter de l'installation de l'hivernage dont la répartition spatio-temporelle a été assez bonne pour 2015.

✓ **Analyse des résultats dans la filière Oignon**

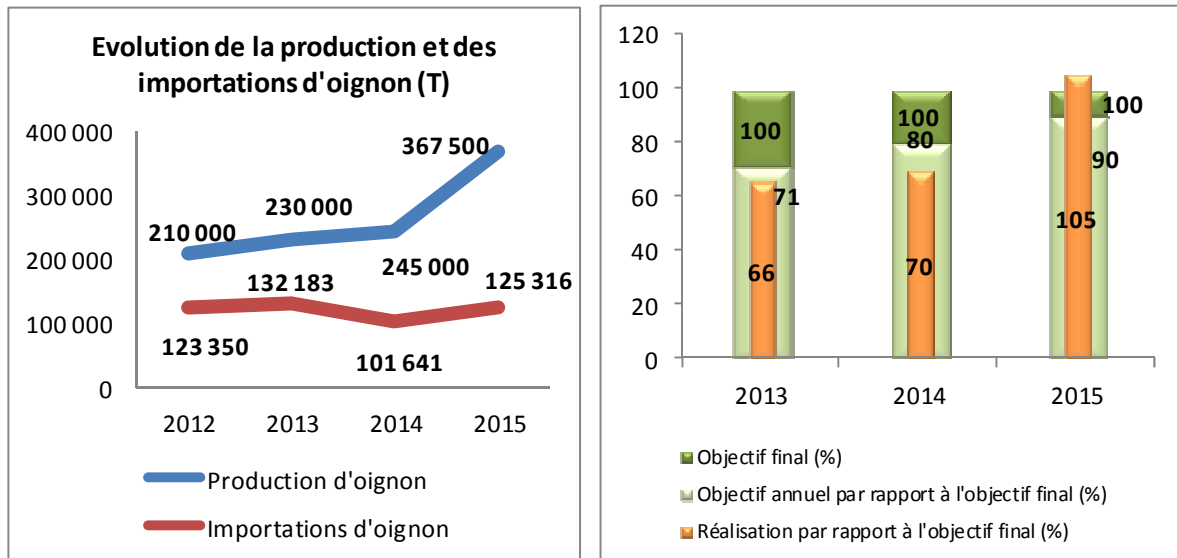
La production d'oignon s'élève en 2015 à 367 500 tonnes, soit 41,43% du total des légumes et 116,67% de la cible de cette année (315 000 tonnes). Cette performance remarquable de la filière oignon peut s'expliquer en partie par les efforts menés par l'Etat à travers la subvention d'engrais, la construction d'infrastructures de stockage et la régulation des importations.

Le Sénégal est devenu au fil des années un grand producteur d'oignon par rapport aux autres pays de la sous-région. Depuis quelques temps, les quantités produites sont supérieures à celles importées. Cependant, l'analyse comparée des importations et de la production locale montre que l'oignon local n'assure pas une couverture totale du marché. En effet, la production locale ne couvre les besoins que sur une durée de huit (08) mois, ce qui explique les fortes importations constatées en 2015. Les importations ont enregistré un accroissement de 23,29% entre 2014 et 2015 malgré la

forte hausse de la production qui est passée de 245 000 à 367 500 tonnes (+50%) sur la même période et de 61% par rapport à la moyenne des trois dernières années.

Au-delà de l'objectif de production fixé par le PRACAS atteint en 2015 au lieu de 2016, la hausse continue des importations s'explique par une insuffisance d'infrastructures de stockage et de variétés adaptées à la production sous pluie.

Figure 11 : Evolution de la production d'Oignon et niveau d'atteinte des cibles

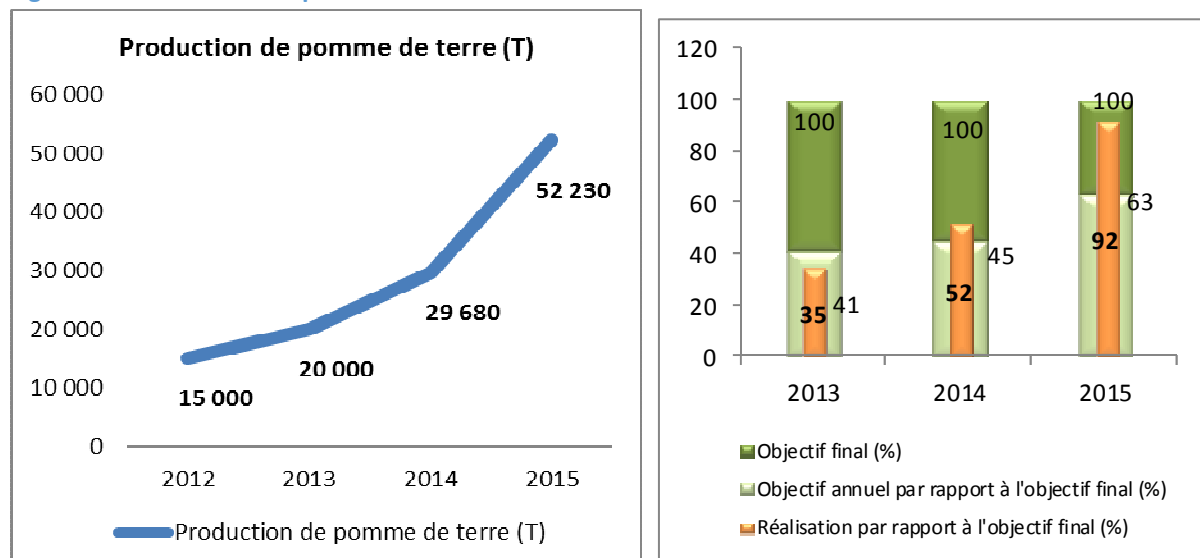


Ainsi, la filière connaît depuis quelques années des problèmes d'écoulement de sa production, en raison notamment de la concurrence des importations européennes généralement en provenance des Pays Bas et d'une augmentation sensible de l'offre sur le marché local. Le problème majeur de l'oignon est lié à la forte saisonnalité de l'offre et l'incapacité d'étaler la mise en marché. Les récoltes restent concentrées entre les mois de Février, Mars et Avril, et entraînent la saturation des marchés et la baisse des prix du produit.

✓ Analyse des résultats dans la filière Pomme de terre

La pomme de terre, légume de grande consommation a enregistré une production de 52 230 tonnes durant la campagne 2014-2015, faisant passer la couverture des besoins de 2 mois et demi à 3 mois et demie.

Figure 12 : Evolution de la production de Pomme de terre et niveau d'atteinte des cibles

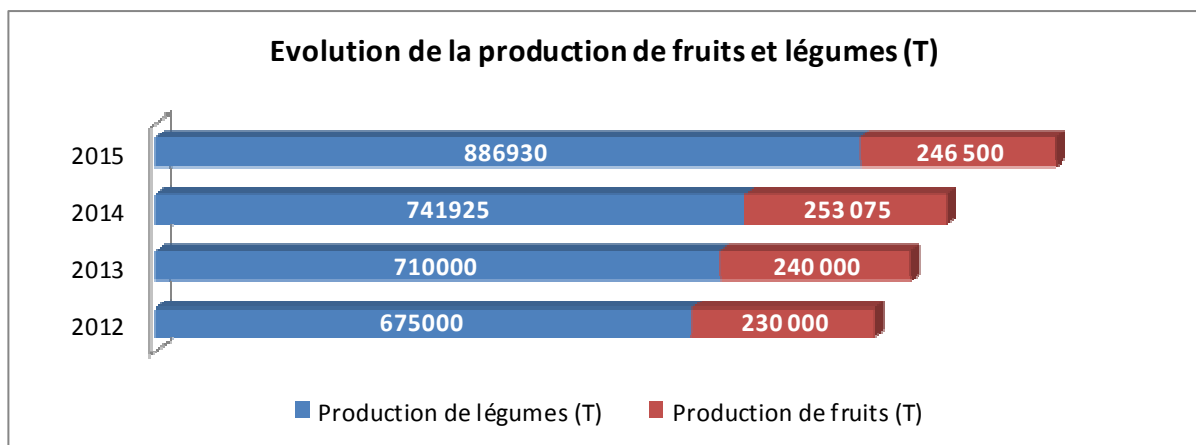


De 15 000 tonnes en 2012, la production a presque été multipliée par 3,5 en 2015 avec 52 230 tonnes. Soit une progression de 76% par rapport à 2014 (contre 48,4% entre 2013 et 2014) et de 142%.

Cette performance s'explique d'une part par une augmentation importante de l'appui en semences à travers une subvention de 50% sur 1 507 tonnes. Et des résultats satisfaisants enregistrés par la société SENEGINDIA qui exploite dans le Delta du fleuve Sénégal. Il s'y ajoute le climat favorable à la production sur une longue période allant d'octobre à avril qui a permis un étalement des plantations et un bon comportement des cultures. Elle s'est intensifiée ces dernières années. On peut noter aussi la lutte contre les déprédateurs de la culture qui a minimisé les dégâts. Malgré cette performance, la production locale ne couvre pas les besoins du marché. En effet, les importations ont augmenté sur toute la période.

✓ Analyse des résultats dans les filières fruits et autres légumes

Figure 13 : Evolution de la production des filières fruits et autres légumes



La production de fruits et légumes de 2015 est évaluée à 1 133 430 tonnes. Elle est tirée par la production de légumes qui représentent 78,25% du total. Par rapport à l'année 2014, elle a enregistré une hausse de 13,91%, mais une baisse par rapport à la moyenne des trois dernières années de 19,30% est constatée. Cette contreperformance est due à la baisse de la production de mangues impactée par la mouche des fruits malgré les efforts fournis dans la protection de la culture.

Les cultures maraîchères restent encore le moteur des filières horticoles. La production de légumes en 2015 est estimée à 886 930 tonnes, soit une augmentation de 19,54% en valeur relative par rapport à 2014 et de 25,10% par rapport à la moyenne des trois années précédentes.

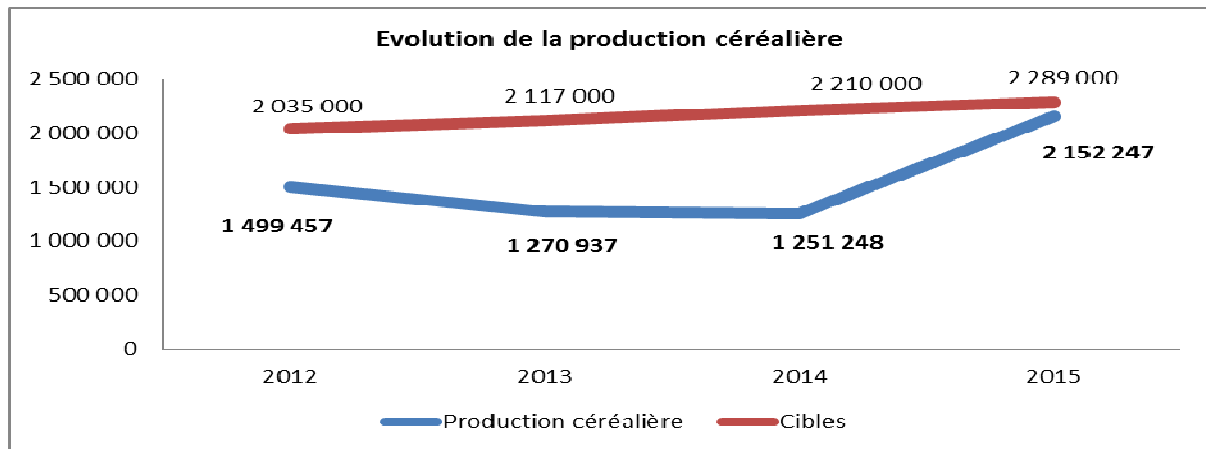
La production fruitière, quant à elle, est, en 2015, estimée à 246 500 tonnes, soit une baisse de 2,6% par rapport à 2014. Et par rapport à la moyenne des 3 dernières années une augmentation de 2,27% est notée.

Il faut aussi noter que, parmi les cultures de diversification, la culture de mangue connaît une période d'expansion. En effet, la mangue est de loin le moteur des cultures fruitières avec une moyenne de 511 500 tonnes entre 2012 et 2015. En 2015, elle représente, près de 50,71% de la production fruitière. Suivent respectivement les agrumes avec 20,28% (50 000 tonnes), la banane avec 14,9% (36 500 tonnes). La vieillesse des plantations et les problèmes phytosanitaires expliquent en partie la faible croissance de la production fruitière.

✓ **Analyse des résultats dans les autres filières agricoles**

☞ **Les filières céréalières**

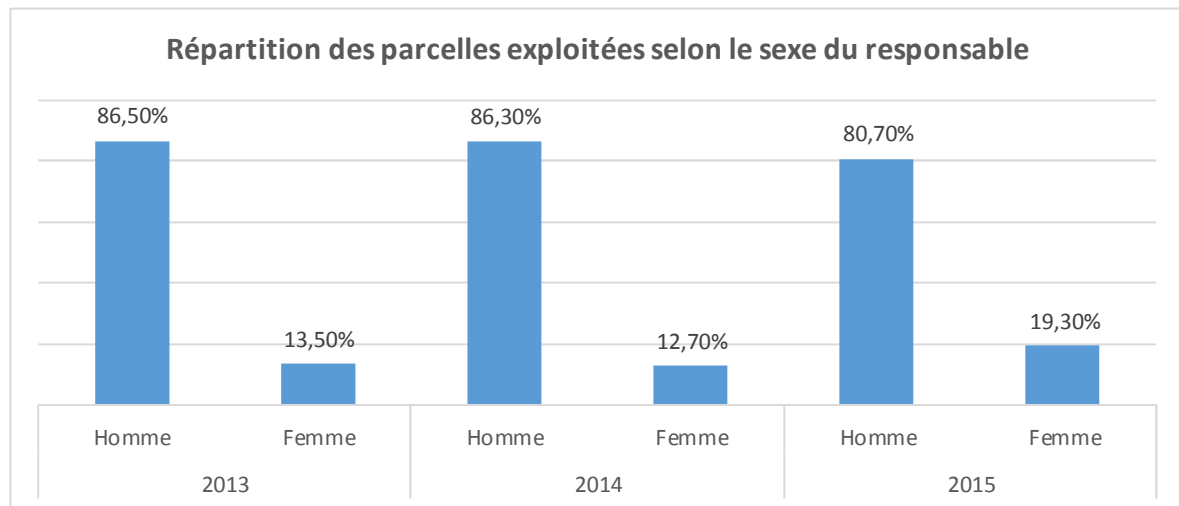
Figure 14 : Evolution de la production céréalière



Source : DAPSA

✓ **Analyse de l'évolution des indicateurs Genre**

Figure : Répartition des parcelles exploitées selon le sexe du responsable



Source : DAPSA

Le secteur agricole concentre 65% de la population totale en 2013 et 49,5% des ménages sont agricoles. Avec une participation de 62,6% des femmes aux travaux agricoles en milieu rural, elles n'en sont pas pour autant récompensées par un accès facile aux facteurs de production. La terre demeure une ressource très peu exploitée et contrôlée par les femmes. En 2013, 86,5% des parcelles étaient exploitées par les hommes contre seulement 13,5% pour les femmes. Une baisse avait été notée en 2014 pour les femmes avec 12,7%. L'année 2015 a enregistré une bonne évolution avec 19,3% des parcelles exploitées par les femmes contre 80,7% par les hommes. Ceci est dû à une meilleure prise en compte du genre par le ministère en charge de l'agriculture à travers des actions menées par les projets et programmes en vue d'appuyer les femmes à mieux accéder à la terre, aux intrants et aux équipements agricoles. En outre, les associations de productrices sont mieux prises en compte dans les aménagements hydro-agricoles. Malgré cela, l'exploitation des parcelles par les femmes reste timide. Les discriminations dans l'accès à la terre pour l'agriculture sont le plus souvent la résultante de traditions foncières qui accordent la priorité à l'homme compte tenu de son statut de chef de famille.

En effet, l'essentiel des chefs de ménage agricole sont des hommes 94,6% contre 5,4% pour les femmes. Souvent, elles dirigent les ménages plus tardivement que les hommes. Dans la tranche 18-35 ans, les femmes sont 7% à diriger un ménage contre 93% pour les hommes. Et ce, généralement après un divorce ou après le décès du conjoint. Pour le dernier cas, elles ne gèrent le ménage qu'au cas où les enfants n'ont pas atteint l'âge de s'en occuper eux-mêmes. Les pesanteurs socio-culturelles et leur faible niveau de scolarisation font que les femmes ont un accès limité au marché du travail. Les hommes sont plus alphabétisés que les femmes en milieu rural avec 42,3%² contre 25,9%. Les activités auxquelles elles s'adonnent ne sont pas souvent productives renforçant ainsi la féminisation de la pauvreté. En l'absence d'un conjoint actif, les femmes arrivent difficilement à s'occuper de leur famille surtout que celle-ci est généralement constituée de membres eux-mêmes vulnérables.

4.2.2.2 Production du sous-secteur de l'élevage

Tableau 23 : Situation des indicateurs de productions du sous-secteur de l'élevage en 2015

	2011-2015	2014	Résultats 2015		
			Cibles	Réalisations	Taux de réalisation
Quantité de viande et d'abats (T)	198 407	208 527	235500	214 300	90,9
Quantité de lait (millions de litres)	205,5	217,8	261,2	226,7	86,8
Quantité d'œufs de consommation (millions d'unités)	547,8	631	645	571	88,5
Quantité de cuirs et peaux ³ exportés (T)	5448	6 009	6551	4772	72,8

Sources : CEP/MEPA, CIMEL de Mbao, Service vétérinaire du Port et de l'Aéroport (SVPA), 2016

4.2.2.2.1 Production nationale de viande et d'abats

Les réalisations en 2015 portent sur un volume estimé⁴ à 214.300 tonnes, dont 38% de viande de volaille et 34% de viande bovine, soit près des ¾ de la production

Par rapport aux prévisions qui étaient de 235.500 tonnes, on note un taux de réalisation de 91%. La non atteinte de la cible tient à la contreperformance enregistrée en ce qui concerne les productions bovine, principalement et ovine et caprine, à un degré moindre, en conséquence des conditions climatiques défavorables en 2014, qui n'ont pas permis une bonne production des parcours naturels. Une disparition rapide des quelques pâturages fournis et un assèchement prématuré des points d'eau ont été ainsi observés au cours de la saison sèche. Les feux de brousse ont rendu la situation encore plus difficile, notamment dans les régions de Louga et de Matam qui ont enregistré à elles seules, un peu plus de 11.300 ha⁵, soit 23% des superficies brûlées en 2015.

Le système extensif, principal pourvoyeur d'animaux de boucherie, a été ainsi le plus affecté par la situation, comme semble en attester l'évolution du poids moyen des carcasses d'animaux abattus (cf. tableau 2).

² RGPHAE 2013

³ Pour « Quantité de cuirs et peaux exportés (en tonnes) » les données ne sont disponibles que depuis 2013 et la moyenne est calculée sur 3

⁴L'estimation prend en compte les abattages non contrôlés, qui sont réalisés en dehors des circuits d'abattage officiels (cas des abattages domestiques).

⁵ Rapport bilan de la campagne nationale de lutte contre les feux de brousse 2015

Tableau 14 : Poids moyen des carcasses en 2014 et en 2015

Espèces	Poids moyen carcasse (en kg)		Ecart 2015-2014 (en kg)
	2014	2015	
Bovins	144,8	141,0	-3,8
Ovins	13,6	13,3	-0,4
Caprins	9,7	9,3	-0,4
Porcins	47,0	46,8	-0,2

Source données de base (abattages contrôlés) : SOGAS

La situation d'insécurité alimentaire du cheptel a été d'une ampleur telle que l'Etat a dû recourir à une Opération Sauvegarde du Bétail (OSB). Ainsi, 14.839 tonnes d'aliments⁶ ont été mobilisées et mises en place dans les 45 départements⁷. Ceci a permis à 86 657 éleveurs d'en bénéficier et le noyau sensible de leurs troupeaux (femelles allaitantes, jeunes, animaux convalescents ou malades) d'être préservé.

Les efforts de l'Etat conjugués avec une bonne situation des pâturages à la faveur d'un hivernage très pluvieux en 2015, ont permis finalement d'atténuer de manière significative l'incidence de la soudure particulièrement difficile sur les performances du bétail.

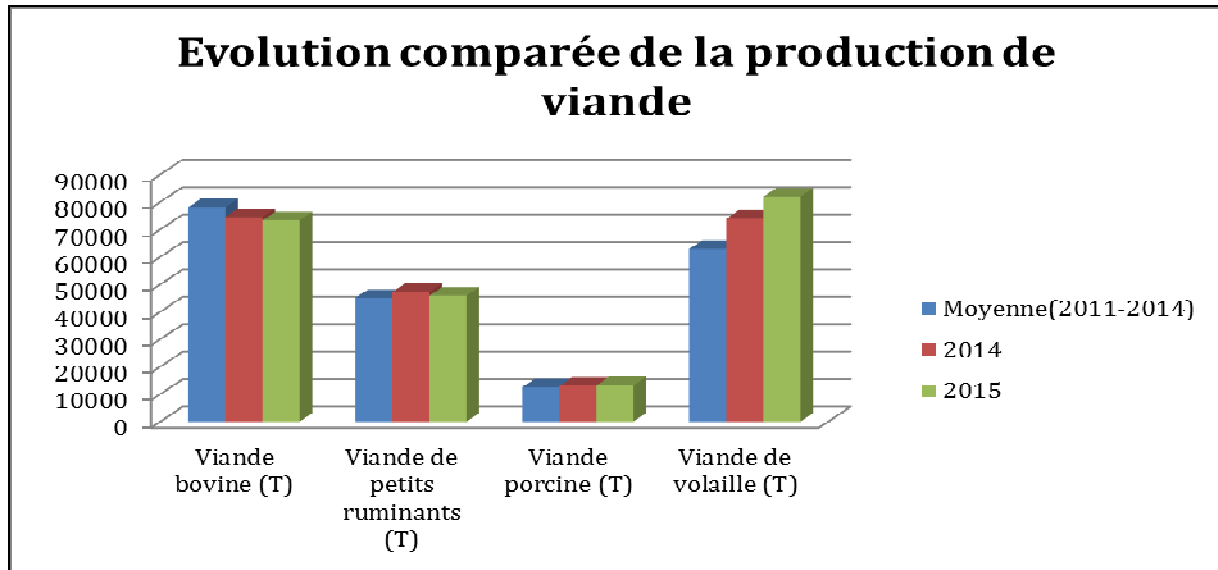
Par rapport à l'année 2014, la production de viande et d'abats a cependant augmenté de plus de 5 773 tonnes, à la faveur de la performance de la filière avicole industrielle (près des 2/3 de la production de viande de volaille), un repli ayant été enregistré par les autres filières principales, en particulier la sous-filière viande bovine (- 1 239 tonnes). Rappelons que la filière avicole évolue toujours dans un contexte de protection en rapport avec la menace liée à la grippe aviaire.

La production de viande et d'abats est en hausse de 8% par rapport à la moyenne de la période 2011-2014, avec des disparités par espèces (voir figure 2). L'analyse de l'évolution de la production de viande sur ladite période par espèces laisse apparaître principalement (i) un recul de la sous filière viande bovine traduisant la grande vulnérabilité du cheptel bovin aux aléas climatiques et (ii) une nette augmentation de la viande de volaille (+30%) conformément aux bonnes performances enregistrées par la filière depuis 2005 (année de mise en place de la mesure d'interdiction d'importation des produits avicoles pour faire face à la grippe aviaire).

⁶ Grâce à la prime d'assurance tirée de la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques (ARC)

⁷ En appui, le Projet de Développement de l'Élevage au Sénégal Oriental et en Haute Casamance (PDESOC) a mis à la disposition des éleveurs des régions de Tambacounda et de Kédougou, 660 tonnes d'aliment tout ruminants, 200 tonnes de graines de coton et 3200 pierres à lécher.

Figure 15 : Evolution comparée de la production de viande par espèces



Source : DIREL-CEP/MEPA

Par rapport à la couverture de la demande nationale, on notera qu'en 2015, les filières locales ont fourni 94% du volume de viandes consommées au Sénégal (15,8 kg/habitant), en soulignant que la consommation nationale n'a pratiquement pas évolué par rapport à 2014. Le reste (12 829 tonnes) a été couvert par les importations, qui ont porté sur des moutons de Tabaski (37%), de la viande de buffle (30%), des abats (23%), de la viande bovine (6%) et divers autres types de viande⁸ (6%). A noter que le cumul des importations de moutons de tabaski ont porté sur 2015 sur un effectif de 362 727 moutons, soit 15 291 têtes de moins par rapport à l'année 2014. L'offre nationale en ovins a couvert pour 45% (292 361 têtes) la demande nationale. En ce qui concerne les sorties contrôlées sous forme de réexportation à partir des marchés de Missira, Birkelane, Kahone, Dahra et Linguère, un effectif global de 50 099 moutons en destination de la Gambie et de la Guinée Bissau été enregistré soit une hausse de 19 942 moutons par rapport à 2014.

4.2.2.2 Production nationale de lait

Les réalisations en 2015 portent sur un volume de 226,7 millions de litres, dont 61% fournis par le système extensif et 39% par les systèmes semi-intensif (32%) et intensif (7%). Par rapport aux prévisions (261,2 millions de litres), le taux de réalisation est de 87%.

Ici également, la non atteinte de la cible tient essentiellement à la contreperformance de l'élevage extensif, en rapport avec les mêmes conditions défavorables qui ont impacté de façon négative la production de viande. L'OSB qui a été mise en place, la bonne pluviométrie enregistrée en 2015 et la production des systèmes semi intensif et intensif ont contribué à amoindrir les conséquences de la sécheresse.

Au demeurant, du fait de la bonne performance des systèmes semi-intensif et intensif, qui ont enregistré une production en hausse de 12,8 millions de litres (tab.3), en rapport avec l'augmentation du nombre de vaches métis en production, le volume de lait produit en 2015 a augmenté de 8,9 millions de litres, par rapport à l'année 2014.

⁸ Charcuterie (3%), viande ovine/capraine (2%) et viande porcine (1%)

Tableau 25 : Production nationale de lait en 2014 et en 2015

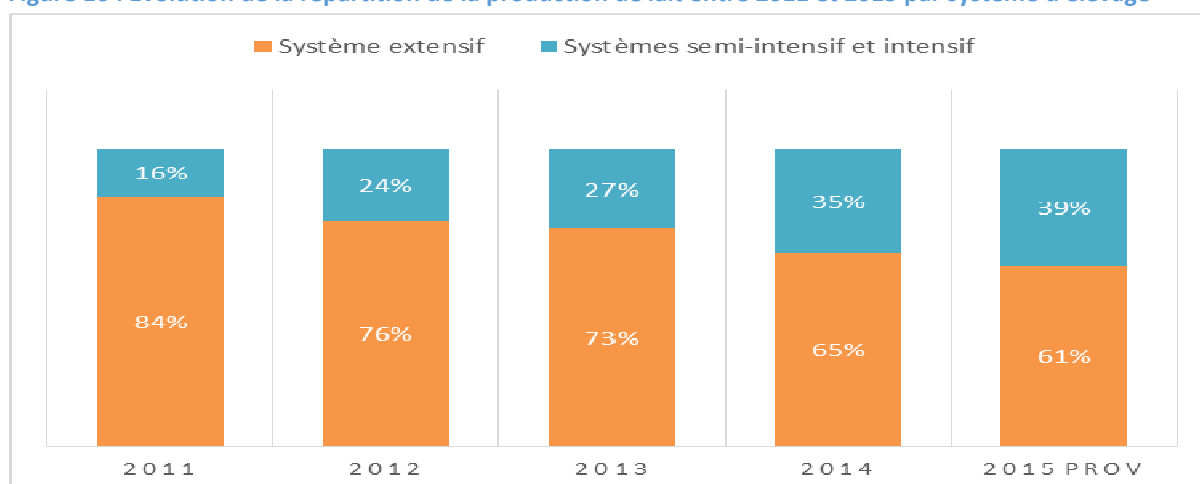
Système d'élevage	Production (en millions de litres)		Taux d'évolution entre 2014-2015 (%)
	2014	2015	
Extensif	141,7	137,7	-2,8
Semi-intensif (métis)	60,4	72,8	20,5
Intensif (races pures)	15,8	16,2	2,5
Total	217,8	226,7	4,0

Source : CEP/MEPA, 2016

La production locale aura contribué pour 59% à la couverture de la consommation nationale de lait en 2015, qui est de 384,6 millions de litres, soit 27 litres par habitant. Celle-ci a cependant encore baissé (-3 litres par habitant) par rapport à 2014, en rapport avec un recul relativement important (-21%) des importations (principalement de la poudre de lait).

La production de lait est en augmentation de 10,3% entre 2011 et 2014, relativement à la moyenne de la période avec cependant des disparités selon les systèmes d'élevage. En effet, l'élevage extensif qui fournit l'essentiel de la production de lait a connu un repli de 8%. Ce système d'élevage dépendant des ressources naturelles a subi les contrecoups des conditions climatiques des années 2011 et 2014. Par contre la production de lait des systèmes semi intensif et intensif a connu une hausse remarquable entre 2014 et 2015 soit +62%. Ces résultats peuvent être attribués aux programmes d'amélioration génétique de l'Etat, notamment le Programme spécial d'insémination artificielle mis en place depuis une décennie pour booster la productivité des vaches locales.

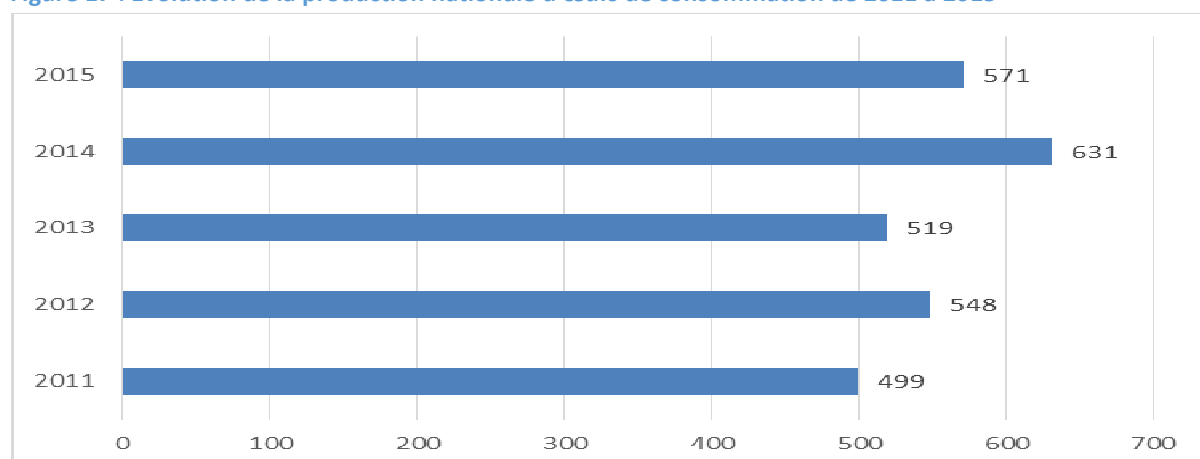
Figure 16 : Evolution de la répartition de la production de lait entre 2011 et 2015 par système d'élevage



4.2.2.3 Production nationale d'œufs de consommation

Contrairement à ce qui a été enregistré pour la viande, la filière avicole a été moins performante en ce qui concerne les œufs de consommation. Avec une production de 571 millions d'unités en 2015, non seulement la cible (645 millions d'unités) n'a pas été atteinte (88%), mais on enregistre aussi une baisse de 60 millions d'unités par rapport à l'année 2014.

Figure 17 : Evolution de la production nationale d'œufs de consommation de 2011 à 2015



Source : CIMEL de Mbao et CEP/MEPA, 2016

Cette contreperformance s'explique principalement par l'incidence négative de la maladie de Marek qui aura beaucoup sévi dans les exploitations avicoles, qui sont, pour l'essentiel, situées dans la zone des Niayes (voir tableau 4).

Tableau 26 : Répartition des foyers de maladie de Marek

Critères	Valeur	Localisation
Nombre de foyers	30	Dakar, Louga
Morbidité (%)	71,4	
Mortalité (%)	58,4	

4.2.2.3 Productions du sous-secteur environnement et développement durable

Concernant le sous-secteur environnement et gestion des ressources naturelles et conformément aux attributions du Ministère et à la lettre de politique sectorielle de l'environnement et des ressources naturelles (LPSE), la mission du Département est : « **d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles pour contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable** ». Cette mission a été déclinée en deux objectifs globaux :

- OG1 : intensifier la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions internationales y afférentes ;
- OG2 : renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Pour ce faire trois programmes opérationnels ont été retenus dans le cadre de l'OG1. Il s'agit du :

- Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres (P1)
- Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des Aires protégées (P2)
- Programme 3 : Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques (P3)

Concernant l'OG2, le programme retenu est axée sur le pilotage, la coordination et le soutien aux acteurs et aux services intervenant dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Par l'exécution de ces programmes, le MEDD contribue à la mise en œuvre de l'axe 2 du Plan Sénégal Emergent visant la promotion du capital humain, de la protection sociale et du développement durable. Dans ce cadre, les deux sous-axes « Prévention et gestion des risques et catastrophes » et « Environnement et développement durable » sont directement liés à la politique environnementale et en parfaitement conformité avec la mission énoncée ci – dessus. . Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique environnementale, des activités agro-sylvo- pastorales et de promotion de l'investissement privé sont exécutées depuis plusieurs années. Ces activités s'inscrivent dans la dynamique de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire en milieu rural et contribuent ainsi à l'atteinte des objectifs stratégiques, inscrits dans le PSE.

La mise en œuvre de ces programme s'est faite à travers des actions phares ayant conduits aux résultats ci-après, enregistrés sur la période 2011-2015.

4.2.2.3.1 Résultat du Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres

L'objectif de ce programme est d'assurer la gestion durable et participative des formations forestières et des sols. Il permet, d'inverser la tendance à la déforestation et de récupérer les terres dégradées.

Les efforts consentis en 2015 ont porté sur (i) la lutte contre les feux de brousse, (ii) l'aménagement et l'exploitation durable des formations forestières, (iii) la reforestation à travers le reboisement, (iv) les mises en défens et la régénération naturelle assistée (RNA) et(v) la conservation des eaux et la restauration des sols. Quatre principales actions peuvent être retenues dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme. Les résultats obtenus se présentent comme suit :

- Au niveau de l'action 1, les réalisations ont porté essentiellement sur : le reboisement de 17 764 équivalent ha sur une prévision de 48 618 équivalent ha, la régénération naturelle assistée de 782 ha sur une prévision de 8000 ha, la mise en défens de 48 040 ha sur une prévision de 12 724 ha. Ces résultats ont permis d'avoir une évolution positive du ratio reforestation déforestation (1,4) imputable au nombre total d'ha de mise en défens réalisé cette année. Même si l'analyse du tableau montre que ces réalisations ont connu une baisse de 10 à 11 % par rapport à celles de 2014.
- L'action 2, lutte contre les feux de brousse contribue à la préservation des forêts, de la faune, du tapis herbacé, du patrimoine économique des ménages notamment ruraux (bétail, biens mobilier et immobilier, biens alimentaires etc.) et également à la réduction des émissions des gaz à effets de serre (CO₂). Elle permet également de préserver les activités agro-sylvo-pastorales contre les feux.

Les prévisions en matière d'ouverture de pare-feu ont été partiellement atteintes (63%). Par contre la réalisation concernant l'entretien de pare-feu est très satisfaisante. Durant la campagne 2014/2015, une superficie de 302 794 ha a été brûlée. Ainsi, les activités de lutte contre les feux de brousse menées cette année ont permis de réduire les superficies brûlées de 141 245 ha par rapport à 2014, soit une baisse de 32%. Dans le même temps, on note une augmentation de 35.4% de la quantité de matière sèche brûlée, passant de 3 261 267 à 4 417 605 tonnes entre les campagnes 2013/2014 et 2014/2015. Le tableau ci-dessus fait une synthèse des réalisations dans le cadre de ces deux actions.

Tableau 27 : Evolution des indicateurs environnementaux

Action	Indicateurs	Réalizations				Moy. (2011-2014)	Cibles 2015	Réalizations 2015	Taux de réalisation 2015	Ecart
		2011	2012	2013	2014					
Action 1 : la reforestation à travers les activités de plantation, de mise en défens, de régénération naturelle assistée	Superficies nouvellement plantées (ha)	29 266	18 420	22 196	19 801	22 420	48618	17764	37%	-10%
	Niveau de régénération naturelle assistée (ha)	8232	3046	3780	3768	4706,5	8000	782	9%	-79%
	Superficies mises en défens (ha)	11754	61900	29378	53267	39075	12724	48040	100%	-10%
	Ratio reboisement/déboisement	0,99	1,21	1,16	1,15	1,13	R/D2015≥R/D2014	1,4	100%	22%
Action 2 : la lutte contre les feux de brousse.	Superficies brûlées en Ha	ND	89824	339638	444039	291167	Superficie détruite < 500 000 ha	302794	100%	-32%
	Nombre de km de pare-feu entretenus (km)	5144	2511	3631	2947	3558	3460	2941	63%	0%
	Nombre de km de pare-feu ouverts (km)	3279	3182	3021	1497	2744	3530	2226	83%	49%
	Quantités de biomasse ravagées par les feux de brousse (tonnes)	5741810	3568145	2744429	3261267	2E+07	quantité estimée en 2015< à la quantité de 2014	4417605	0%	35%

Pour ce qui est de l'action 3 relative à l'aménagement et l'exploitation durable des formations forestières, Le but visé est entre autres la rationalisation de l'exploitation forestière par la domiciliation de la totalité de la production dans les zones aménagées. Cette rationalisation consiste en une exploitation des forêts en fonction des possibilités annuelles de régénération et permettant de préserver ainsi le capital. Au cours de l'année 2015, 485 887 quintaux ont été exploités sur une possibilité allouée de 892 873 quintaux, soit 54% en valeur relative. Les possibilités réelles évaluées par les services forestiers s'établissent 959452 quintaux.

Le tableau ci-dessus montre la situation de l'exploitation du charbon de bois en 2015.

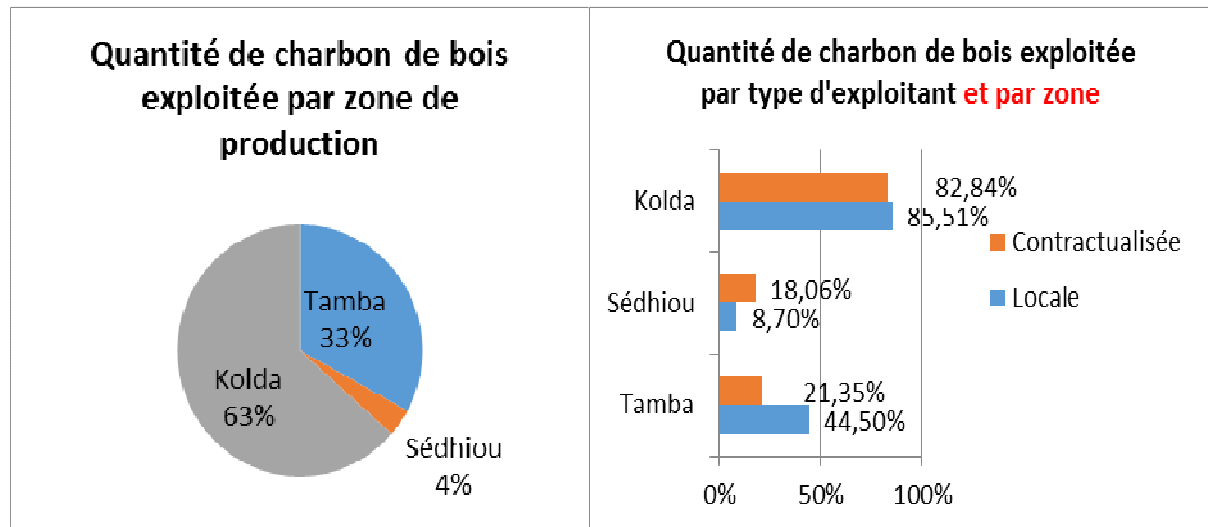
Tableau 28 : Situation d'exploitation du charbon de bois en quintal

Types de production	Possib.répartie	Possibilité cumul	Qté exploitée	Reliquat	QT circulée	QT déposée	TER
Locale	272 368	272 368	121 411	150 957	101 401	19 790	44,5
Contractualisée	181 000	181 000	38 650	142 350	26 200	12 450	21,35
Sous-total Tamba	453 368	453 368	160 061	293 307	127 601	32 240	35,26
Locale	27 598	27 598	2 600	24 998	1 200	1200	8,7
Contractualisée	45 400	45 400	14 800	30 600	4 200	4000	18,06
Sous-total Sédhiou	72 998	72 998	17 400	55 598	5 400	5 200	14,52
Locale	179 807	179 807	153761	26 046	20 350	133 411	85,51
Contractualisée	186 700	186 700	154665	32 035	16 440	138 225	82,84
Sous Total Kolda	366 507	366 507	308 426	58 081	36 790	271 636	84,15
Locale	479 773	479 773	277 772	202 001	122 951	154 401	57,81
Contractualisée	413 100	413 100	208 115	204 985	46 840	154 675	50,3
TOTAL GENERAL	892 873	892 873	485 887	406 986	169 791	309 076	54,4

L'analyse de ce tableau montre que le taux moyen d'exploitation réelle des possibilités allouées de 54%, est réparti entre les exploitants locaux (57.81 %) et les organismes agréés (Contractualisée) pour 50,3 %. L'analyse par zone géographique de l'exploitation du charbon de bois indique que 63% de ce charbon provient de la région de Kolda contre 33% en provenance de Tambacounda. Les provenances de Sédhiou ne représentent que 4% des exploitations de charbon de bois.

Les graphiques ci-dessous illustrent les répartitions de l'exploitation par zone et par acteur.

Figure 18 : Situation d'exploitation du charbon de bois dans les zones aménagées



Comme pour les campagnes précédentes, la cible était de domicilier à 100% la production officielle de charbons dans les zones aménagées. Cette domiciliation a été effectivement réalisée à 100%.

La quatrième action consacre la restauration de terres dégradées et a permis de maintenir la qualité des sols et de contribuer ainsi à la pérennisation des activités agro-sylvo-pastorales. Les activités menées portent sur la récupération de terres salées et la restauration de terres dégradées. Les efforts menés par le département pour améliorer le ratio reforestation /déforestation et ceux en matière d'aménagement forestier ont permis un accroissement des superficies de forêts sous gestion durable, soit 179 884 ha. La prévision de hausse devait être de 5% pour l'année 2015, soit 70 626 ha.

4.2.2.3.2 Programme 2 Conservation de la biodiversité et gestion des zones humides

Il a pour objectif, de valoriser et de conserver la biodiversité par la gestion rationnelle des aires protégées et zones humides cette valorisation devrait aboutir à une amélioration de la biodiversité une gestion du fonds cynégétique rationalisé et une meilleure gestion des.

Comme principales réalisations de ce programme, nous noterons l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion de l'aire marine protégée de Niamone, l'aménagement de la réserve de Maka yopp, la mise en place d'organes de gestion du PNIM (Comité d'Orientation, du Comité de Gestion et du Comité scientifique), l'élaboration de 11 plans de gestion de 11 RCB par le PROGEDE 2 et l'exécution de PAG dans plusieurs parcs et réserves.

En terme d'amélioration de la biodiversité, la gestion des parcs et réserves a permis d'accroître les effectifs des espèces menacées et celles réintroduites. Ainsi, le nombre d'individus observés pour la grande et moyenne faune en 2015 a augmenté au PNNK notamment pour le chimpanzé, le bubale, le lion, l'hippopotame et le buffle tandis que les observations directes et indirectes d'élan de Derby et de lycan, de panthère et d'éléphant ont faiblement baissé par rapport à l'année 2014.

4.2.2.3.3 Programme 3 : Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques

Ce programme a pour objectif, de lutter contre les pollutions, les nuisances, les effets néfastes des CC et de promouvoir le développement durable. Les résultats attendus de ce programme sont : (i) le

cadre de vie des populations amélioré ; (ii) la résilience aux effets des changements climatiques assurée.

- Pour la lutte contre les changements climatiques, les réalisations ont porté essentiellement sur : la mise en œuvre de projets carbone qui a permis d'éviter 689 089 tonnes de CO₂, le contrôle des émissions atmosphériques de 1000 véhicules, la création de 315 éco-villages, le reboisement de mangroves au niveau du Gandiolais (91 ha), de Somone (30,39 ha) et des îles de la Basse Casamance (203,18 ha), le reboisement de filaos au niveau de la Langue de Barbarie (40 ha), du Gandiolais (40 ha), de la Petite Côte (26,35 ha) et des îles de la Basse Casamance (181,4 ha) et la reconstitution de la plage de pilot Bar (700 m linéaire) qui a été retenue en lieu et place de la pose de géotubes.
- En ce qui concerne le contrôle de l'effectivité de la prise en compte de l'environnement, les réalisations portent sur : le contrôle technique de 137 ICPE sur un total de 195 et le traitement de 277 appels d'urgence sur le numéro vert. L'activité concernant le suivi des PGES est non réalisée. Il faut noter par contre que les nombres de PGES correctement exécutés, d'ICPE aux normes et d'appels traités ne sont pas connus. Toujours au titre de la prise en compte de l'environnement et dans la perspective de la promotion de la transversalité de l'environnement et du développement durable le MEDD, par le biais de la DEEC et de la DPVE et avec l'appui de la coopération luxembourgeoise un atelier de renforcement de capacité en planification et budgétisation sensibles à l'environnement.

4.2.2.4 Sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture

- **Situation des ressources** : Les estimations issues des campagnes scientifiques, réalisées par le CRODT en 2015, révèlent une augmentation de la biomasse des pélagiques (836 560 tonnes) par rapport à la dernière campagne du Navire Océanographique *Itaf Dème* (novembre 2008). Les sardinelles plates, estimées à 340 000 tonnes, représentent l'essentiel de cette biomasse (41 %). Elles sont, principalement, concentrées en Casamance. La biomasse des sardinelles rondes, estimée à 236 900 tonnes notées surtout au niveau de la Petite Côte et au Nord, indique une nette augmentation par rapport aux estimations de 2012 (57 000 tonnes). S'agissant des ressources démersales côtières, leur biomasse est évaluée à 95 120 tonnes en saison froide contre 107.295 tonnes en saison chaude (CRODT 2015).
- **Pêche artisanale** : en 2015, la pêche artisanale se caractérise par un parc piroguier estimé à 10 738 embarcations actives. Comparativement à 2014, on note une baisse de 5% du parc piroguier. Les débarquements sont estimés à 372 548 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 119,69 milliards de F CFA. Ainsi, en comparaison avec l'année 2014, on note une baisse de près de 3% sur les débarquements mais en revanche, une hausse de 28% sur les valeurs commerciales (DPM 2016 – Données provisoires).
- **Pêche industrielle** : elle est portée par une flotte nationale et étrangère composée au total de 151 navires en 2015 contre 123 navires en 2014, soit une hausse 18%. Cette hausse s'explique par la signature en novembre 2014, de l'Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre le Sénégal et l'UE qui permet au plus à 38 navires de l'UE de pêcher dans les eaux sous juridiction sénégalaise. En 2015, 49.565 tonnes ont été débarquées dont 39.344 tonnes par les navires sénégalais, 7.703 tonnes par les navires européens et 2.518 tonnes par les navires capverdiens. Les quantités débarquées en 2015 ont donc connu une baisse de 5% comparativement à l'année 2014. La VCE, estimée à 41,3 milliards de F CFA, enregistre une baisse de 12,5% par rapport à 2013.

- **Transformation artisanale** : le volume des produits transformés artisanalement a atteint en 2015, 37 142 tonnes. Plus de la moitié de cette production, soit environ 66 %, est exportée principalement dans les pays de la sous-région.
- **Transformation industrielle** : elle est réalisée par des bateaux et des établissements à terre, orientés essentiellement vers l'exportation de produits traités et présentés sous diverses formes : entier frais, frais élaboré, congelés, conserves, transformés. En 2015, on a dénombré 92 bateaux et 116 établissements à terre agréés à l'exportation, dont 70 vers l'UE.
- **Production aquacole** : elle est passée de 1 095,3 tonnes en 2014 à 1 215,5 tonnes en 2015, soit une hausse de 11%. Cette production est dominée par les poissons de consommation (Tilapias et Poisson chat) et les huîtres qui représentent respectivement 65% et 33%.
- **Commercialisation des produits de la pêche** : elle est orientée vers les marchés intérieurs et extérieurs.

En 2015, 189 149 tonnes ont été commercialisées sur le marché national. Ces quantités proviennent pour l'essentiel des débarquements de la pêche artisanale. Les quantités commercialisées à l'intérieur du pays ont connu une hausse de 7% par rapport à 2014. Les marchés centraux au poisson à Dakar et à Kaolack jouent un rôle important dans la collecte et la distribution du poisson et ont favorisé l'essor du mareyage.

Les exportations en 2015, s'élèvent à 188 462,93 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 194,61 milliards de FCFA. Comparé à 2014, on note une progression aussi bien pour les quantités (24,89 %) que pour les valeurs (9,40 %). Cette performance est principalement liée, d'une part, à la progression des installations d'entreprises de traitement de produits vers l'exportation et d'autre part, une hausse de l'approvisionnement des industries en espèces pélagiques, surtout les sardinelles rondes.

4.3 Commerce agricole

4.3.1 Résultats des campagnes de commercialisation des produits agricoles

4.3.1.1 Arachide

Le prix de collecte a été fixé en 2015/2016 à 200FCFA/Kg. Notons cependant que ce prix est un prix plancher qui a été largement dépassé cette année à une certaine période avec l'arrivée des acheteurs asiatiques. Ainsi des prix variant entre 200 et 350 FCFA/kg ont été observés durant la campagne de commercialisation de l'arachide à l'issue de laquelle la situation de la collecte se présente comme suit :

- le volume total collecté au 12 juin 2016 (semences + huilerie + exportation) est de 461301,065 tonnes contre 328 209,57 tonnes au 26 juin 2015 date de clôture de la campagne de collecte. Le taux de collecte a alors évolué de 41 % par rapport à l'année 2014. La répartition des volumes collectés s'établit ainsi qu'il suit : i) total semences collectées : 110 339,030 tonnes dont 55 191,635 tonnes de semences à certifier et 55 147,395 tonnes de semences écrémées ii) 39 629,796 tonnes d'huilerie contre 98 174,935 tonnes à la même période de l'année dernière ; iii) 158 043,018 tonnes de graines décortiquées à l'exportation au 25 avril 2016 correspondant à un volume en coque de 316 086,036 tonnes contre 157 769,47 tonnes à la même période de l'année dernière. Sur ces volumes à l'exportation, un encours de 30 000 tonnes est comptabilisé, ce qui donne un total de 286 086,04 tonnes effectivement exportées à la date indiquée.

- Le volume total collecté valorisé au prix de 200FCFA/kg correspond à une enveloppe financière de 92 260 214 000 FCFA encaissés par les producteurs.
- La quantité totale réceptionnée au niveau des usines est de 39 588,796 tonnes dont 7 146 tonnes par SUNEOR, 19 156 tonnes par COPEOL, 262 t par CAIT et 13 006 tonnes par WAO.

Le volume total des factures réglées est de 9 310 456 273 FCFA, soit un taux de 100 %, réparti comme suit : i) SUNEOR: 1 594 705 197 FCFA totalement payés ; ii) COPEOL: 4 361 986 055 FCFA totalement payés ; iii) WAO: 3 232 113 944 FCFA totalement payés ; et iv) CAIT: 60 260 000 FCFA totalement payés.

4.3.1.2 Riz (SAED, SODAGRI, PNAR)

L'année 2015 est très particulière concernant la politique rizicole au Sénégal. Des mesures phares ont été prises et des ruptures opérées en vue de lever les contraintes longtemps déplorées par les riziculteurs et favoriser le développement de la riziculture pluviale. Cette situation a créé les conditions favorables d'une augmentation de la production.

A ce niveau, les remboursements du crédit de campagne prennent les 30 % de la production, soit 124 744 tonnes (équivalent à 14 969 311 870FCFA). Cette part est la seule qui passe par les rizeries modernes.

Les 40% de la production (soit 166 326 tonnes) ont servi au paiement de la main d'œuvre saisonnière. Toutefois, ce paddy est transformé par des rizeries villageoises installées dans la VFS, à Dakar, Touba ou ailleurs. Aucun prix fixe ne peut être affecté à cette part. Le reste de la production sert à l'autoconsommation.

Au niveau du Bassin de l'Anambé, la commercialisation du riz leur a procuré 851 453 000FCFA dont les 834 000 000 FCFA sont issus de la vente de semences, les 15 000 000 FCFA de la vente du paddy et les 2 453 000 FCFA par la vente de riz blanc.

4.3.1.3 Coton

Pour une prévision de 24 470 tonnes, le tonnage collecté est 20 285 T soit 83% des prévisions. Avec un prix moyen de 243 FCFA le kilogramme, la valeur totale est de 4 929 255 000 FCFA.

4.3.1.4 Horticulture

Le volume des échanges au 31 décembre 2015 se résume comme suit :

- Pour les Importations des fruits et légumes : le volume total est 267 215,76 tonnes dont 183 623,77 tonnes de Pomme de terre et d'oignon et 83 591,99 tonnes d'autres Fruits et légumes.
- En ce qui concerne les exportations, le volume total est de 90 635,24 tonnes dont 73 697,632 tonnes de produits de contre saison et dont 16 937,23 tonnes de mangues tonnes de mangue.
- Tous produits confondus, le volume total des exportations s'élève à 90 635,24 tonnes en 2015 contre 86 504,608 tonnes en 2014, soit une hausse de 4,7%.

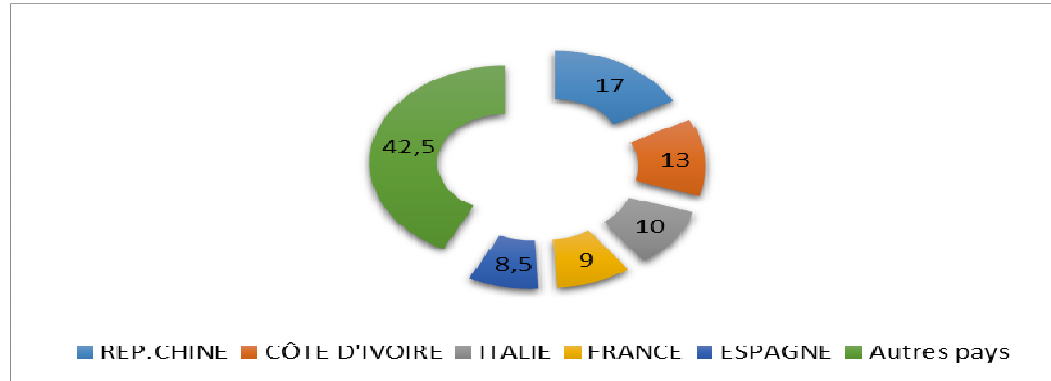
Au total, le sous-secteur de l'agriculture a connu des avancées importantes et enregistré quelques contreperformances au cours de l'année 2014. Toutefois, le sous-secteur devrait bénéficier de la mise en œuvre des corridors céréaliers et la promotion d'une agriculture à haute valeur ajoutée.

4.3.2 Commerce intra et extra

4.3.2.1 Les exportations

La valeur des exportations de produits agricoles du Sénégal en 2015 s'élève à 350,423 milliards de FCFA avec 20% vers la zone CEDEAO (71,288 milliards de FCFA) contre 80% vers le reste du monde (279,135 milliards de FCFA). Les principaux clients du Sénégal sont la République Populaire de Chine (17%), Côte d'Ivoire (13%), l'Italie (10%), France (9%) et l'Espagne (8,5%).

Figure 19 : Part des exportations des produits agricoles des principaux pays clients du Sénégal (en %)



Les produits agricoles exportés sont à dominance productions végétales avec 42% suivi de ceux de la pêche (25%), de l'élevage (19%) et de l'environnement (13%, exclusivement destinés aux pays hors CEDEAO).

Figure 20 : Evolution des exportations des produits arachidiers

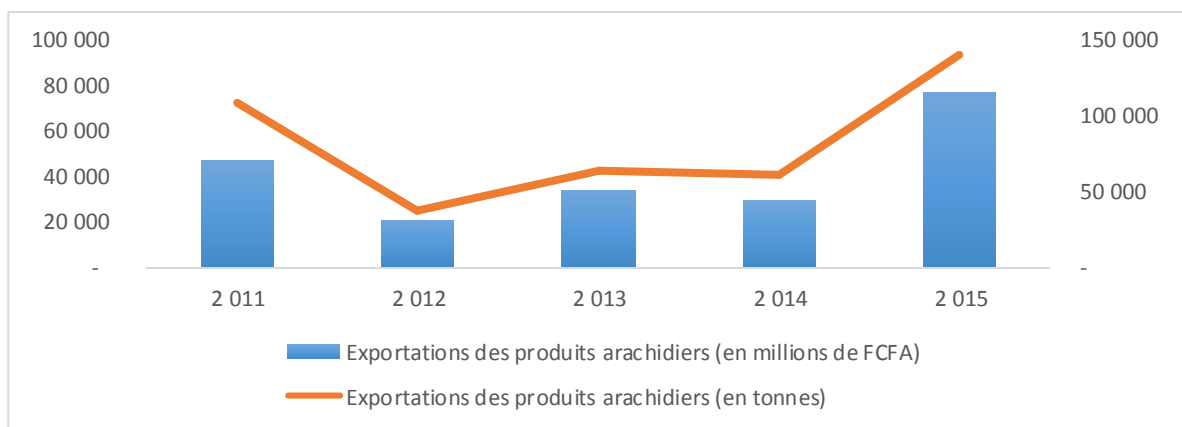
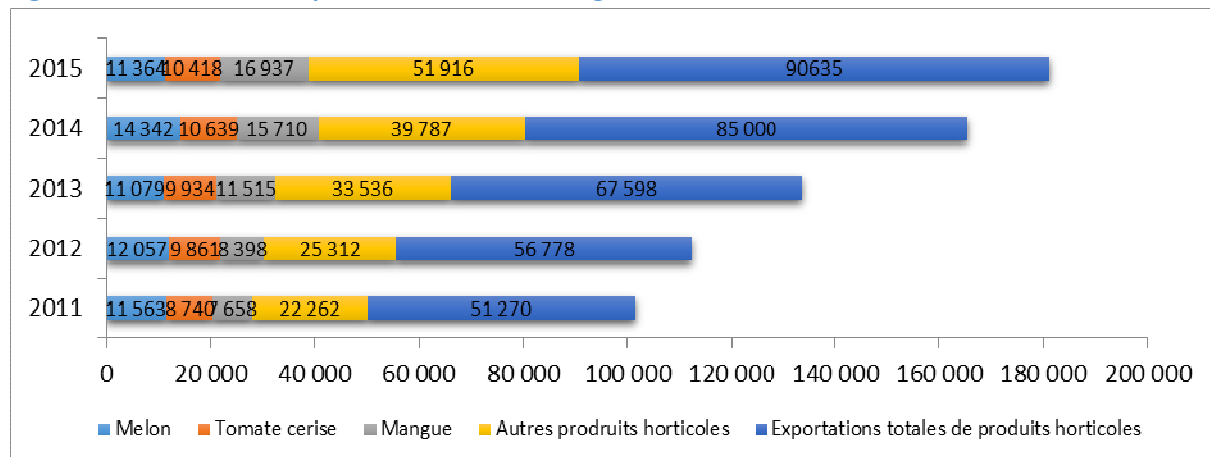


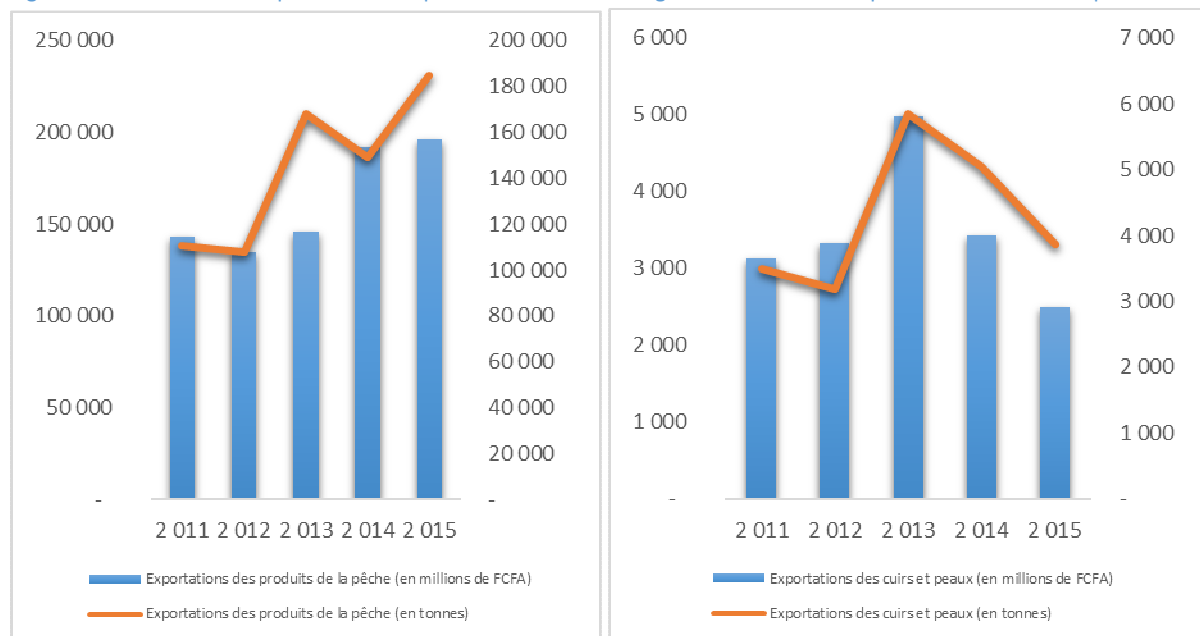
Figure 21 : Evolution des exportations des fruits et légumes



Le volume total des exportations de fruits et légumes a augmenté progressivement de 2011 à 2015, passant de 51 270 à 90 635,23 tonnes. Le volume moyen annuel exporté durant cette période est de 70 256,24 tonnes. L'exportation produits horticoles phares tel que la mangue et de la tomate cerise a augmenté depuis 2011. Celle du Melon a légèrement baissé de 2 978 tonnes en 2015 alors que pour les autres produits horticoles, il est noté une progression.

Cette augmentation à l'exportation des fruits et légumes est le fruit de la conjugaison des efforts consentis par tous les acteurs de l'horticulture : Gouvernement, partenaires financiers, privés, projets et programmes dans la production. Elle peut être expliquée aussi par d'autres investigations : une marque de confiance grandissante de la qualité phytosanitaire des produits horticoles exportés par le Sénégal (origine Sénégal, accréditations Global GAB, etc.), la conquête de nouveaux marchés internationaux à travers les discussions lors des activités du Comité SPS de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la rigueur dans l'inspection phytosanitaire.

Figure 22 : Evolution des exportations des produits de la Pêche Figure: Evolution des exportations des cuirs et peaux



En 2015, les exportations de cuirs et de peaux ont porté sur un volume de 4.772 tonnes, dont 58% de peaux d'ovins, 22% de peaux de bovins et 20% de peaux de caprins. Elles connaissent ainsi leur niveau le plus bas depuis 2010.

Un peu plus de la moitié (51%) des exportations sont constituées de Wet blue⁹, dans la tendance de ce qui a été observé en 2014. Cette évolution traduirait les effets du Projet d'Amélioration des Cuirs et Peaux, dont l'une des interventions majeures porte sur la sensibilisation et la formation des acteurs sur la transformation des peaux, pour les valoriser davantage à l'exportation.

Les principaux pays de destination des produits sont l'Italie (31%), le Pakistan (28%) et l'Inde (24%). A noter que les peaux brutes et le Wet blue n'ont pas les mêmes destinations : 79% des peaux brutes ont été exportées au Pakistan et en Inde, tandis que 57% du Wet Blue ont été acheminées en l'Italie. Par rapport à l'année 2014, les exportations de cuirs et de peaux ont baissé de 1 237 tonnes, suivant des proportions variables selon les produits (cf. fig. 3), avec une importance beaucoup plus marquée (-1159 tonnes) en ce qui concerne les peaux d'ovins.

⁹ Peaux brutes légèrement transformées

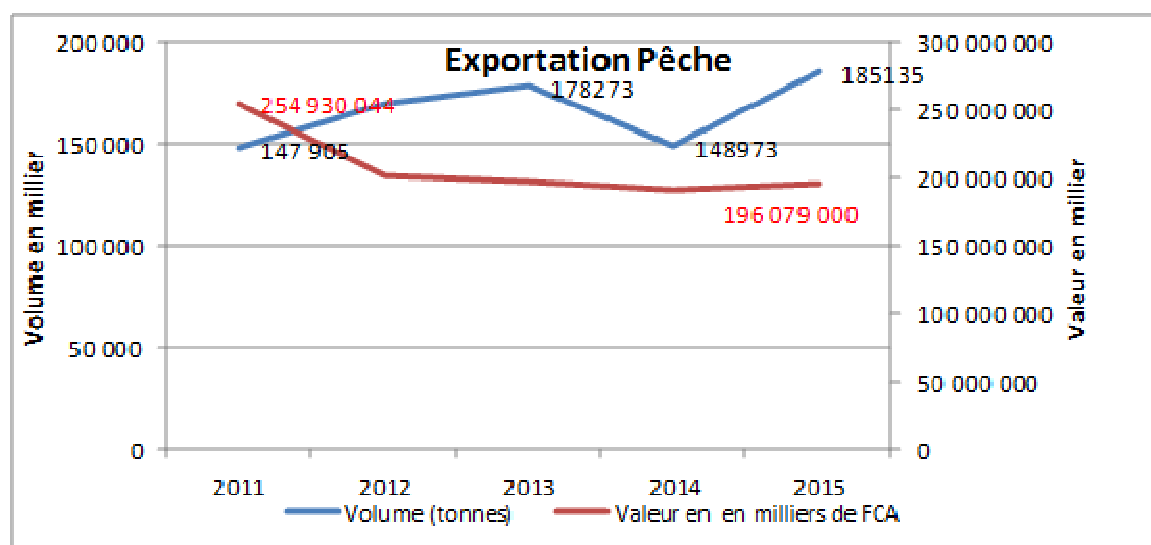
Ce recul des exportations, qui intervient pour la seconde année consécutive (2014, 2015), traduit les contraintes que rencontre actuellement la filière et qui expliquent son manque de compétitivité. Ces contraintes trouvent leur fondement dans l'inadéquation du cadre institutionnel et juridique actuel et la faible qualité des produits qui résulte de (i) l'incidence négative du marquage traditionnel sur les peaux et de certaines maladies du bétail, (ii) des conditions et des techniques d'abattage et d'habillage et (iii) du sous équipement des professionnels et des unités de collecte, de conservation et de transformation.

Il faut relever cependant que la filière reste aussi caractérisée par l'existence de circuits informels d'exportation de peaux en destination des pays la sous-région pour la consommation humaine. Il s'y ajoute aussi le fait que des exportateurs sénégalais s'approvisionnent en peaux à partir de pays de la sous-région, en particulier du Mali. Toutes choses qui ne sont pas de nature à faciliter l'analyse de l'évolution de la filière.

Relativement à la moyenne de 2011-2015, les exportations sont en recul de près de 24% mettant en exergue les difficultés structurelles de la filière sur la période. Un projet de décret sur les cuirs et peaux a été finalisé en 2015 pour prendre en charge le règlement de ces contraintes. Ce document doit être transmis pour adoption en conseil des ministres courant 2016.

Les exportations des produits halieutiques sur la période 2011- 2015 sont passées de 147 905 tonnes en 2011 à 185 135 en 2015 soit un accroissement de 25 % en volume. Cependant la valeur commerciale quant à elle a connu une baisse de 23% passant de 254 milliards 900 à 196 milliards en 2015. Cette situation est due d'une part à la faible valorisation des produits souvent exportés en frais représentant jusqu'à plus de 80% des exportations et d'autre part à la faible valeur des espèces d'une plus grande partie des produits exportés.

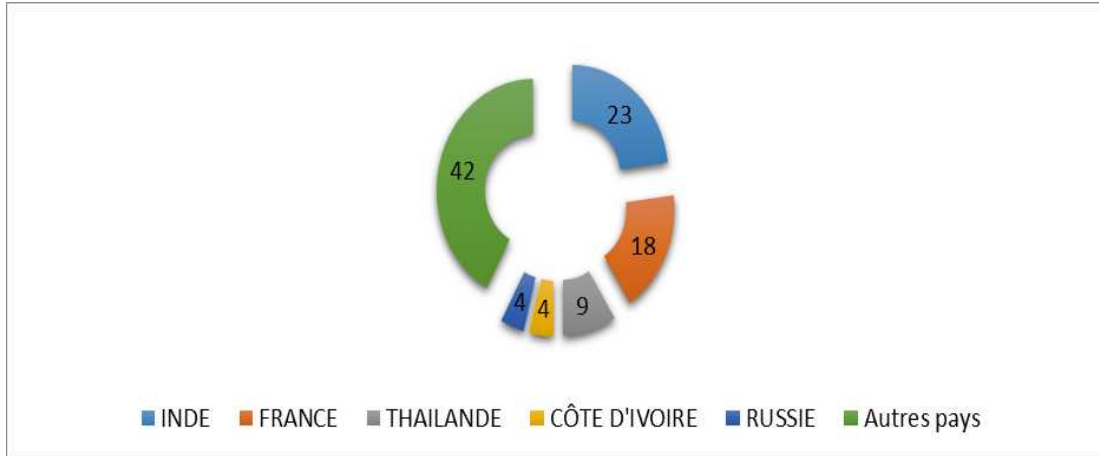
Figure 23 : exportation des produits halieutiques



4.3.2.2 Les importations

Les importations de produits agricoles du Sénégal en 2015 s'évaluent à hauteur de 505,683 milliards de FCFA avec 6,8% qui viennent des pays de la CEDEAO et 93,2% avec le reste du monde. Les principaux fournisseurs sont l'Inde (23%), la France (18%), la Thaïlande (9%), la Côte d'Ivoire (4%) et la Russie (4%).

Figure 24 : Part des importations des produits agricoles des principaux pays fournisseurs du Sénégal (en %)



Les importations des produits agricoles sont tirées par les importations de productions végétales avec 88% suivi de ceux de l'élevage (10%) et de la pêche (2%).

Figure 25 : Evolution des importations des produits céréaliers

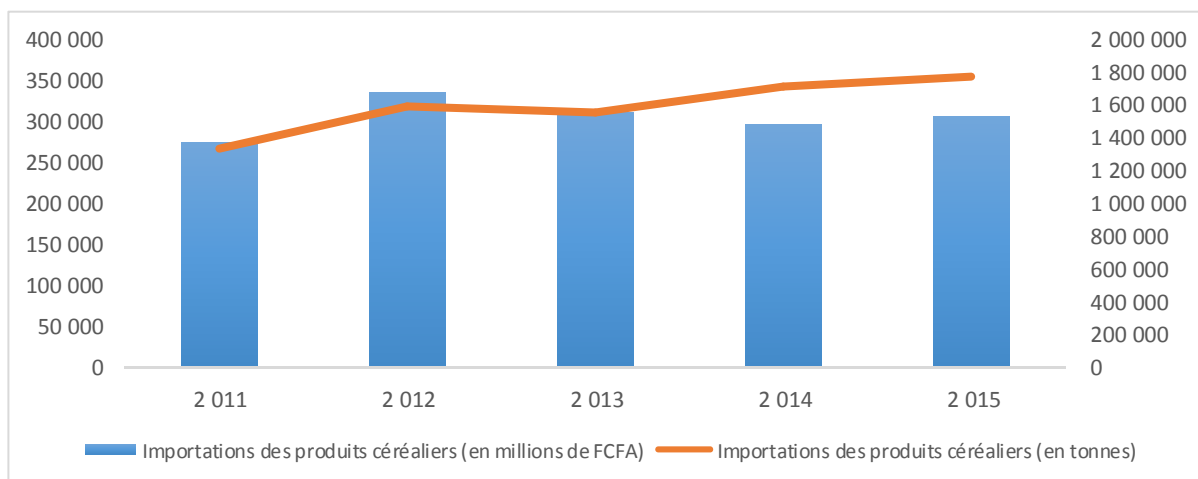
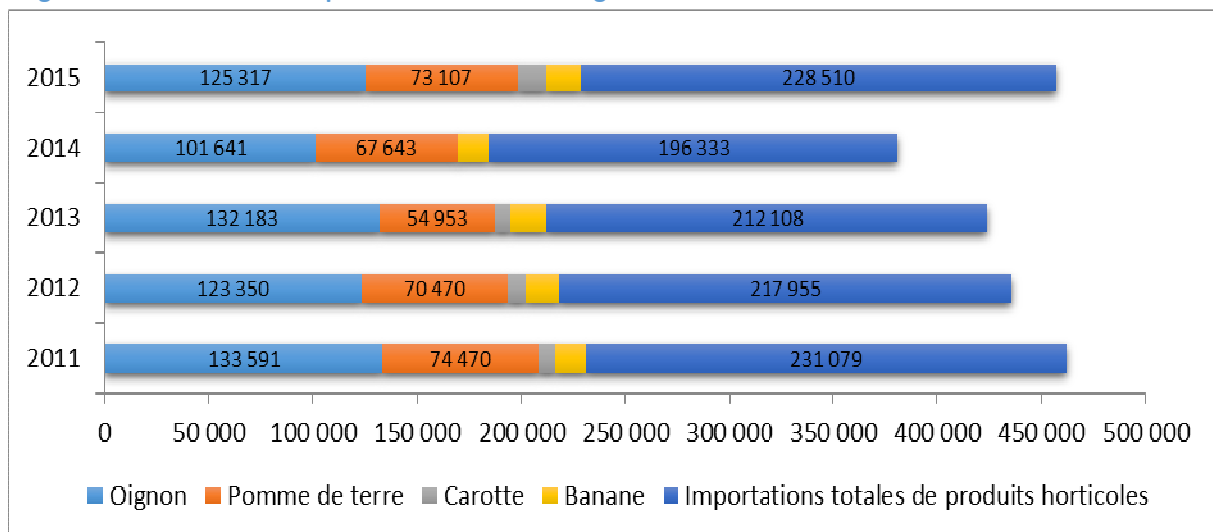
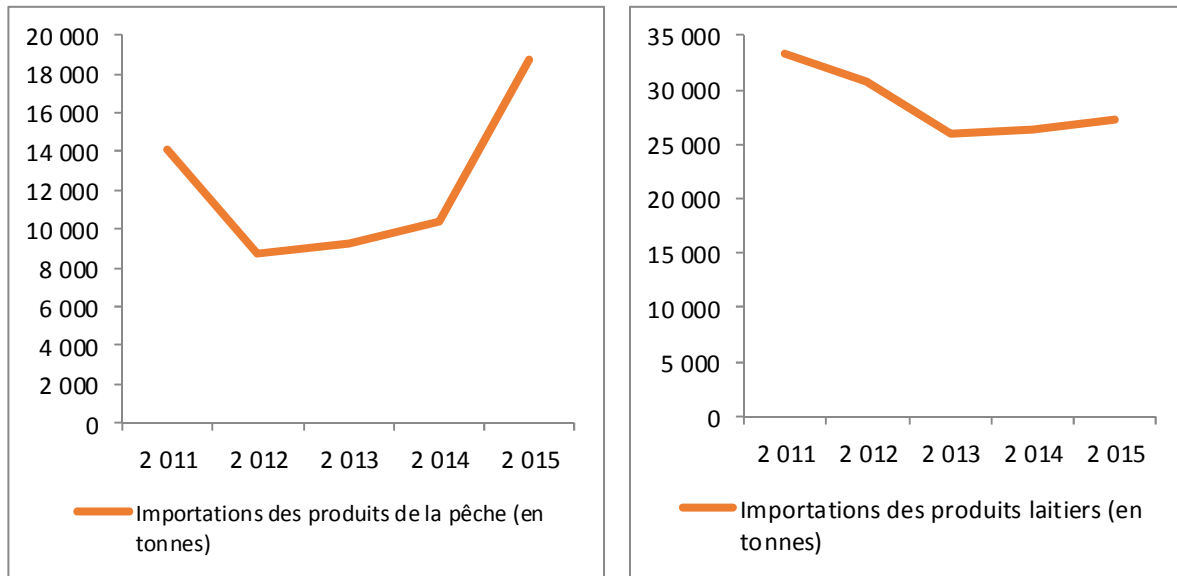


Figure 26 : Evolution des importations de fruits et légumes



Depuis 2011, le volume total des importations en fruits et légumes de grandes consommations ont diminué jusqu'en 2014 puis ont augmenté entre 2014 et 2015 avec respectivement 196 333 et 228 510 tonnes. Cette tendance du volume total des importations semble être guidée par les variations des volumes d'importation de l'oignon, de la pomme de terre et de la carotte. L'importation de banane a connu, par contre, une légère augmentation durant la période.

Figure 27 : Evolution des importations des produits de la pêche et laitiers



Les importations de produits laitiers se portent en 2015 sur un volume 27 322 tonnes. Considérées en valeur, elles demeurent toujours à un niveau supérieur à 43 milliards de FCFA. Par rapport à 2014, les importations sont en hausse de 4 286 tonnes par rapport à 2014. Ceci s'explique par une offre mondiale en produits laitiers beaucoup plus importante que l'année 2014, avec une baisse des prix de lait dans les cours mondiaux.

Le lait en poudre représente en moyenne 82% des importations totales de produits laitiers sur la période 2011-2015. Relativement à la moyenne des cinq dernières années, le volume de lait en poudre importé est en baisse de 7 190 tonnes. Pour pallier ce déficit, le MEPA a démarré en 2015 le Projet d'appui au développement de la filière lait (PRADELAIT) avec pour objectif d'assurer durablement l'autosuffisance en lait.

4.4 Performance dans la mobilisation des financements

Le budget 2015 du secteur agricole a été exécuté dans un contexte international marqué par la reprise de la croissance économique mondiale, dont la fragilité par endroit explique le maintien de politiques monétaires accommodantes de la part des grands pays industrialisés.

Au plan interne, après un quinquennat marqué par le retour de la discipline budgétaire à travers la rationalisation des dépenses, la stratégie budgétaire est inscrite dans une dynamique plus qualitative, marquée par la recherche de performance et l'évaluation des politiques publiques. L'année 2015, marquée par la poursuite de la mise en œuvre des projets du Plan Sénégal émergent (PSE). Ce qui s'est traduit par le raffermissement des investissements publics, notamment dans

l'agriculture, les infrastructures et l'énergie. ; La mise en œuvre effective des réformes budgétaires et financières induites par le nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques dans l'UEMOA. Ces réformes visent à :

- Améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques ;
- Renforcer le dispositif de préparation du budget général de l'Etat ;
- Rénover les règles de gestion pour améliorer l'efficacité des mécanismes d'exécution budgétaires ;
- Maîtriser le patrimoine de l'Etat et ses engagements en améliorant la qualité comptable ;
- Assurer une évolution du système d'information financière pour accompagner la mise en œuvre et la réussite des réformes.

4.4.1 Financement global du secteur agricole

A titre de rappel, le secteur agricole est constitué des quatre sous - secteurs que sont l'agriculture, l'élevage, l'environnement et la pêche.

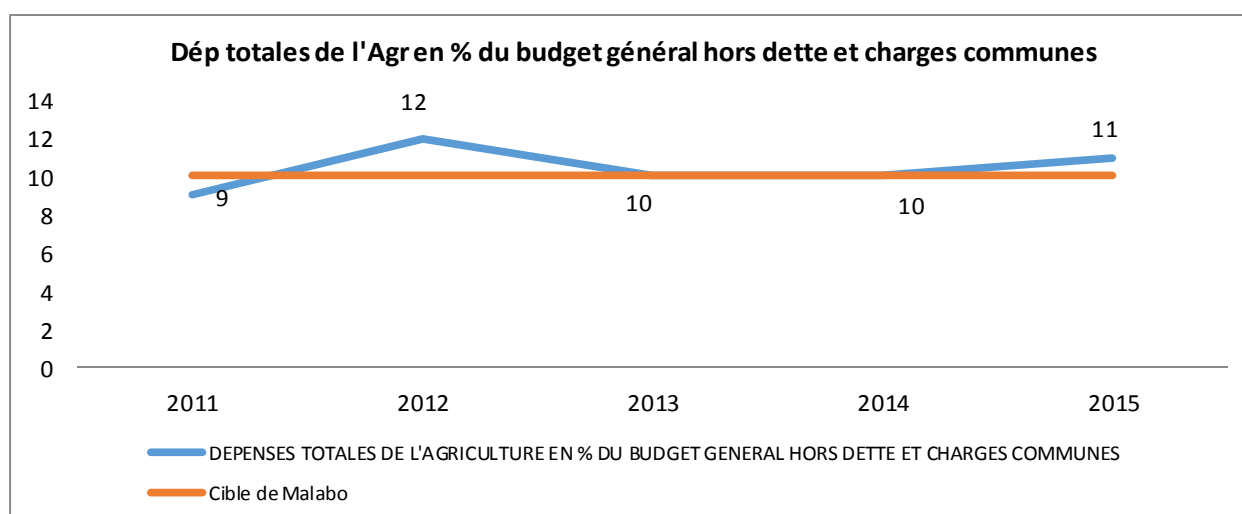
Le budget global alloué à ce secteur est passé de 143 milliards de FCFA en 2011 à 225,65 milliards de FCFA en 2015. Il représente en termes de prévisions de dépenses ,11% du budget général de l'Etat hors dettes et dépenses communes en 2015, dépassant ainsi les engagements des Chefs d'Etats à Maputo (2003) et Malabo (2014) de consacrer au moins 10% des budgets nationaux à ce secteur rural. Ce ratio était de 9% en 2011.

Tableau 29 : Part des dépenses totales de l'Agriculture dans le Budget général de l'Etat hors dettes et charges communes

Rubriques	Evolution sur la période 2011-2015				
	2011	2012	2013	2014	2015
	126 303 937 168	184 301 229 554	154 379 000 000	175 020 999 336	187 830 569 940
	81 785 402 646	132 820 313 503	103 495 769 740	114 032 394 962	112 665 068 936
	146 335 402 646	203 316 443 503	177 018 769 740	196 500 096 962	225 617 068 936

Source : DCEF/MEFP

Figure 28 : Part des dépenses totales de l'Agriculture dans le Budget général de l'Etat hors dettes et charges communes



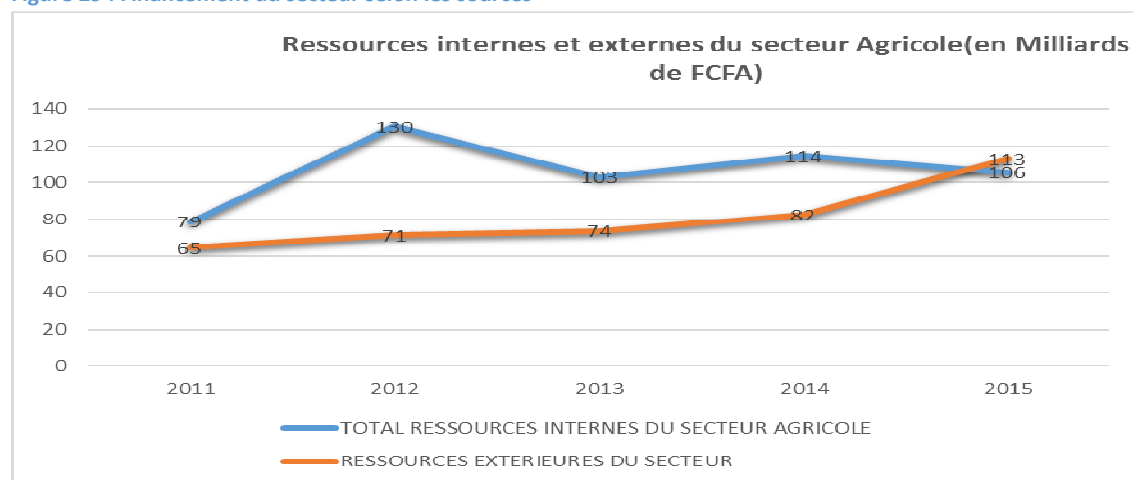
Source : DCEF/MEFP

Tableau 30: Evolution des dépenses du Secteur Agricole de 2011 à 2015

SECTEUR AGRICOLE	2011	2012	2013	2014	2015
FONCTIONNEMENT SECTEUR AGRICOLE	20 031 465 478	19 015 213 949	22 639 769 740	21 479 097 626	37 786 498 996
RESSOURCES D'INVESTISSEMENT SECTEUR AGRICOLE	126 303 937 168	184 301 229 554	154 379 000 00	175 020 999 336	187 830 569 940
RESSOURCES INTERNES DU SECTEUR AGRICOLE	81 785 402 646	132 820 313 503	103 495 769 740	114 032 394 962	112 665 068 936
TOTAL BUDGET SECTEUR AGRICOLE	146 335 402 646	203 316 443 503	177 018 769 740	196 500 096 962	225 617 068 936
BCI TOTAL	798 000 000 000	912 400 000 000	948 278 000 000	963 387 000 000	962 186 000 000
TOTAL BCI SUR RESS INTERNES	508 871 274 161	531 544 500 584	583 008 387 117	606 788 783 822	613 811 607 938
BUDGET GENERAL DE L'ETAT HORS DETTE PUBLIQUE ET CHARGES COMMUNES	1 565 899 474 574	1 658 766 655 792	1 819 453 259 803	1 891 519 270 828	2 001 661 588 595
DEPENSES TOTALES DE L'AGRICULTURE EN % DU BUDGET GENERAL HORS DETTE ET CHARGES COMMUNES	9%	12%	10%	10%	11%
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT DE L'AGRICULTURE EN % DU BUDGET TOTAL ALLOUE AU SECTEUR AGRICOLE SENS LARGE	86%	91%	87%	89% et 83%	84%
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT DU SECTEUR AGRICOLE EN % DES DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	15%	20%	16%	18%	19%
PART DES DEPENSES AGRICOLES DANS LES DEPENSES GLOBALES DU SECTEUR	65%	71%	71%	75%	76%
RESSOURCES EXTERIEURES DU SECTEUR	64 550 000 000	71 196 130 000	73 523 000 000	82 472 702 000	112 926 300 000
PART DU FINANCEMENT EXTERIEUR DANS LE SECTEUR AGRICOLE	45%	35%	42%	42%	52%

L'effort interne de l'Etat s'élève à 105,6 milliards de FCFA en 2015 contre 81,7 milliards en 2011 soit une augmentation de 38 % sur la période. Parallèlement à ce financement interne, l'appui des Partenaires techniques et financiers (PTF) a porté sur un volume de 64,5 milliards de FCFA en 2011 avant d'atteindre un montant de 112,7 milliards de FCFA en 2015. Ce volume de financement externe représente 52% du financement global du secteur en 2015 tandis qu'il se situait à 45% en 2011. La hausse exceptionnelle de la part du financement extérieur dans le financement global du secteur Agricole enregistrée en 2015 s'explique par l'opérationnalisation des engagements des bailleurs suite au groupe consultatif de Paris en 2014, dans le cadre du PSE.

Figure 29 : Financement du secteur selon les sources



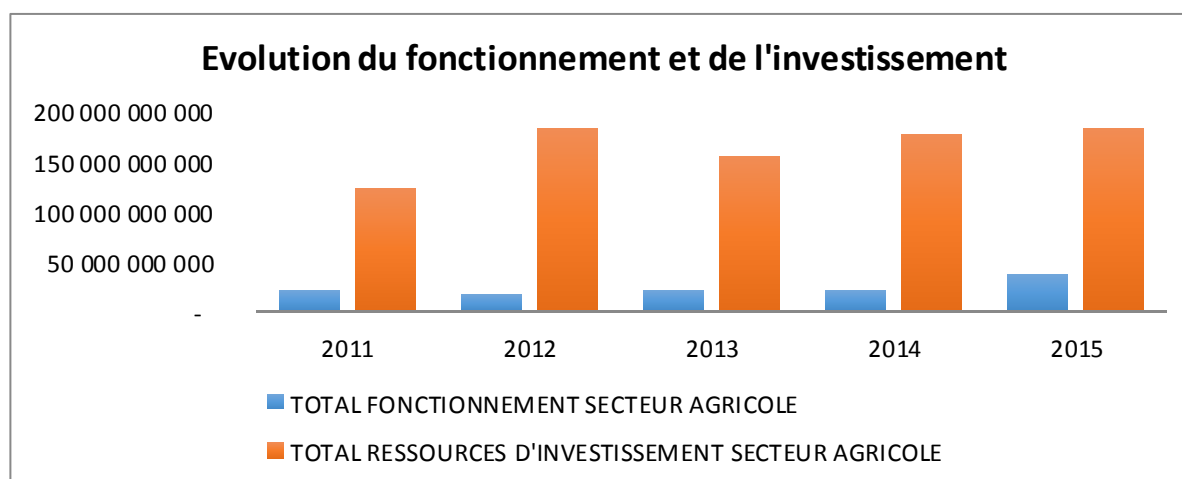
Source : DCEF/MEFP

4.4.2 Décomposition Economique des dépenses du secteur Agricole

En terme d'allocation budgétaire, les dépenses d'investissement absorbent plus de 80 % des crédits alloués au secteur (86% en 2011, 82% en 2015), confirmant ainsi l'option du Gouvernement d'orienter les ressources du secteur vers l'investissement productif agricole.

Comparé au Budget Consolidé d'Investissement global de l'Etat, les dépenses totales d'investissement allouées au secteur rural passent de 15% en 2011 à 19% en 2015, confirmant ainsi le choix d'appuyer les segments à haute productivité du secteur.

Figure 30 : Evolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement du secteur Agricole de 2011 à 2015



Le sous-secteur de l'agriculture a reçu en moyenne plus de 72% des ressources affectées au secteur Agricole de 2011 à 2015.

Pour l'année 2015, le volume de financement alloué au sous-secteur agriculture représente 76% du budget global alors que les sous-secteurs de l'environnement, de l'élevage et de la pêche ont reçu respectivement 9%, 9% et 6%.

Ce choix s'explique par le fait que l'agriculture est un sous-secteur à forte intensité en capital. En effet, les crédits alloués au sous-secteur sont affectés prioritairement à la maîtrise de l'eau, la mécanisation, les subventions, l'appui à la structuration des filières, l'appui conseil et la recherche agricole.

4.4.3 Classification fonctionnelle des dépenses

Le budget alloué au **sous-secteur de l'agriculture** est absorbé par les thématiques maîtrise de l'eau ; les subventions ; la mécanisation et l'appui conseil-formation. L'autre partie du budget étant réservée à la restructuration des filières et à l'appui institutionnel du MAER.

La décomposition fonctionnelle des dépenses du sous-secteur de l'agriculture sur la période 2011-2015 montre que la maîtrise de l'eau est un volet à forte intensité de capital.

En 2015, on note diminution des dépenses consacrées à la maîtrise de l'eau se situant à 73,734 milliards FCFA contre 95,7 milliards FCFA en 2013, soit une baisse de 22,9%. La baisse enregistrée se justifie par la fin de la mise en œuvre du projet MCA.

Quant aux subventions, leurs dépenses sont ressorties à 17,3 milliards en 2015 contre 26,8 milliards en 2014, représentant une chute de 35,4%. Cela traduit la volonté du gouvernement de rationaliser les subventions. Dans le même sillage, celles octroyées en appuis, conseils et recherches ont diminué 4,25 milliards par rapport à 2014.

Les dépenses portant sur la mécanisation ont connu une hausse de 60%, comparativement à sa valeur de l'année précédente expliquée par les efforts consentis par le gouvernement ces dernières années pour moderniser l'agriculture.

S'agissant de la Facilitation à l'accès au crédit, le financement est passé de 15,4 milliards en 2014 à 1,5 en 2015. Cette baisse est consécutive aux mesures prises en 2014 d'annuler la dette paysanne d'un montant de 13,4 milliards de FCFA.

Tableau: Décomposition fonctionnelle du sous-secteur agriculture, en milliards de FCFA

Poste de dépenses	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Mécanisation</i>	1,4	0,298	5	5	8
<i>Maitrise de l'eau</i>	31,4	34,6	38,037	95,7	73,734
<i>subvention</i>	32,017	69,1	27,15	26,8	17,3
<i>Facilitation accès au crédit</i>	0	0	3,5	15,4	1,5
<i>Appui- conseil et recherche</i>	5,55	8,35	21,004	14,6	10,341

La décomposition fonctionnelle des ressources allouées au **sous-secteur de l'élevage** entre 2011 et 2015 laisse apparaître que plus de la moitié a été orientée vers la Sécurisation de l'Élevage incluant l'amélioration des parcours à travers la construction d'infrastructures pastorales (Forages et puits pastoraux, magasins de stockage d'aliments) et d'infrastructures de production, ainsi que la lutte contre le vol de bétail. L'amélioration génétique et la santé animale viennent secondairement avec respectivement 19% et 12% des dépenses. Cette répartition est conforme aux orientations prioritaires du Sénégal retenue sur la période 2013-2017 en matière d'élevage. En effet, ces postes de dépenses sont considérés comme des prérequis à satisfaire pour un développement adéquat de l'élevage sénégalais.

En outre, il est à noter l'évolution remarquable des dépenses destinées à l'amélioration des conditions de mise en marché. Elles ont ainsi triplé entre 2013 et 2015. Cette option a été mise en exergue par le Plan National de développement de l'Élevage validé le 04 Juillet 2013. Ainsi la disponibilité auprès des consommateurs de denrées alimentaires d'origine animale de qualité à travers l'amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux a été placée comme un des piliers de la stratégie.

Tableau 31 : Classification fonctionnelle des dépenses du sous-secteur Elevage

Poste de dépenses	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Sécurisation de l'Élevage: Aménagement des parcours, infrastructures de production, appui à la lutte contre le vol de bétail</i>	1,465	5,614	1,541	5,091	3,987
<i>Amélioration génétique: insémination artificielle bovine et équine, importations d'animaux améliorateurs</i>	0,589	1,867	1,939	1,224	0,784
<i>Santé animale: campagne de vaccination, système national de surveillance épidémiologique (SNSE)</i>	0,1	0,921	1,075	0,969	0,875
<i>Amélioration des conditions de mise en marché: infrastructures de collecte, transformation et de commercialisation des produits animaux, sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale</i>	-	-	0,371	0,327	1,217
<i>Renforcement de capacités des acteurs : formations des producteurs et transformateurs, financement des acteurs, appui au pilotage du sous-secteur</i>	0,596	0,658	0,992	0,946	0,529

S'agissant du **sous-secteur de la pêche** la Gestion et le suivi de la ressource constitue le poste d'investissement le plus important dans le sous-secteur de la Pêche et de l'Aquaculture suivi des infrastructures de Développement et le renforcement de capacité. On note une augmentation significative des postes d'investissement gestion et le suivi de la ressource et les infrastructures sur la période 2011-2015 avec respectivement (+59%) et (+4.7%). Le poste Renforcement de capacité a quant à elle connu une baisse de 37.2% sur la même période pour Les pics de 2014 s'expliquent par les investissements importants dans le secteur avec les années de croisière de projets ainsi que le renforcement de l'appui institutionnel notamment la réhabilitation et l'équipement de services déconcentrés et de l'appui à l'école de formation. Les investissements qui s'estompent en 2015 est la conséquence de la fin de l'exécution de projets et programmes.

Tableau : Décomposition fonctionnelle du sous-secteur agriculture, en milliards de FCFA

Poste de dépenses	2011	2012	2013	2014	2015
Gestion et suivi de la ressource	1,891	1,938	2,746	4,093	3,022
Infrastructures et développement	1,099	0,9	1,34	1,809	1,151
Renforcement de capacités	0,172	0,333	0,671	1,011	0,108

Le total des dépenses du **sous-secteur de l'environnement** est d'environ 88,152 milliards. Elle est constituée des dépenses de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, de la conservation de la biodiversité, des pollutions et de la lutte contre les changements climatiques et l'amélioration de la base de connaissances de l'environnement et des ressources naturelles, de la gestion administrative et le fonctionnement.

La décomposition fonctionnelle du budget du secteur de l'environnement et du développement durable montre que la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres reçoit une part importante du budget avec 26%. Elle est suivie de l'amélioration de la base de connaissances de l'environnement et des ressources naturelles, de la conservation la Biodiversité, et de la pollution et lutte contre les changements climatiques avec respectivement 9%, 7% et 7%. Le reste est constitué est constitué de la gestion administrative et du fonctionnement.

Cela s'explique par le fait que la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres de mobilise de ressources financières aussi bien internes et externes

Tableau 32 : Classification fonctionnelle des dépenses du sous-secteur Environnement

Poste de dépenses	2011	2012	2013	2014	2015
Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres	8,212	5,369	3,824	2,656	3,033
Conservation de la biodiversité	0,89	3,126	0,897	0,45	0,812
Pollutions et Lutte contre les changements climatiques	0,417	1,671	1,622	0,931	1,937
Amélioration de la base de connaissances de l'environnement et des ressources naturelles	2,056	1,651	0,983	0,792	2,249

4.4.4 Exécution Budgétaire des sous-secteurs

Sur la période 2011-2015, les ressources mobilisées en moyenne annuelle s'élèvent à 173, 1Milliards de FCFA soit un niveau moyen annuel d'exécution de 92%.

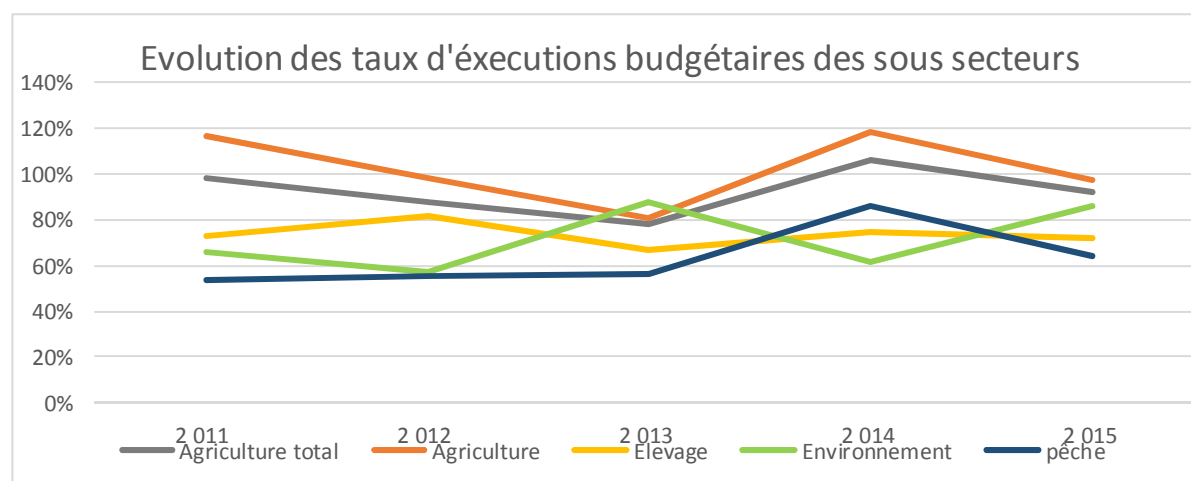
Spécifiquement pour 2015, les ressources allouées au secteur Agricole ont été exécutées à hauteur 200.6 Milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 92%. Comparé à 2014, ce taux était de 106% expliqué par le niveau d'exécution satisfaisant de certains projets sur ressources externes.

Ce résultat est consécutif à la bonne performance du secteur agricole exécuté à hauteur de 97% suivie de l'environnement (86%), de l'élevage (72%) et de la pêche (64%).

Sur ressources internes, les crédits alloués au secteur Agricole ont été exécutés à 99%, même niveau que 2014, performance expliquée par le bon niveau d'exécution des ressources de l'Etat allouées aux sous-secteurs imputable à une meilleure planification des activités.

S'agissant des ressources externes, le niveau d'exécution est passé de 117% en 2014 à 85% en 2015. La baisse constatée en 2015 s'explique par les difficultés de démarrage de certains projets.

Figure 33 : Evolution des taux d'exécution budgétaire des sous-secteurs agricoles



Source : DCEF/MEFP

4.4.5 Exécution budgétaire pour la nutrition

Pour la nutrition, les dépenses sont couvertes à environ 50% par les fonds de la contre-partie et est exécuté à plus de 65% pour le financement des projets de nutrition communautaire. La composante nutrition communautaire correspondant aux projets de nutrition communautaire des CL est exécutée à travers les conventions signées entre la CLM et les Collectivités Locales. Dans ce cadre, des Agences d'Exécution Communautaire délivrent au profit des communes des services de nutrition au profit des communautés et font la promotion des comportements clés favorables à une bonne nutrition et encadrent les activités de lutte contre les déterminants de la malnutrition.

Tableau 32 : Exécution budgétaire pour la nutrition

DEPENSES	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses projets nutrition communautaire des CL	2 768 083 921	3 161 970 622	3 896 246 756	4 700 758 788	3 071 053 130
Dépenses projets (interventions multisectorielles, Cash transfert)	2 893 222 285	2 180 886 815	1 540 680 844	1 386 077 166	1 183 447 275
TOTAL DEPENSES	5 661 306 206	5 342 857 437	5 436 927 600	6 086 835 954	4 254 500 405

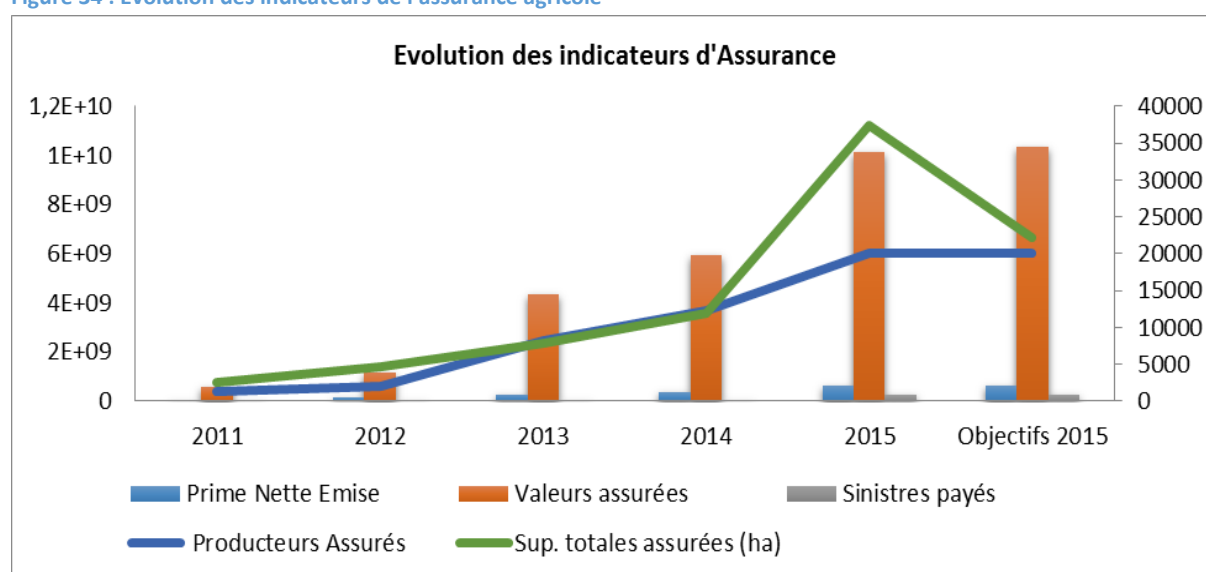
4.4.6 Assurance agricole

L'assurance agricole est une ligne spéciale d'assurance appliquée aux producteurs agricoles. Ce graphique montre l'évolution de la Prime Nette Emise, des valeurs assurées, des Sinistres payés, du S/P, des producteurs assurés et des Superficies totales assurées depuis 2011. En ce qui concerne les

Valeurs assurées, les Producteurs assurés et les Superficies totales assurées, on observe une évolution fulgurante de ces derniers de 2013 à 2015. Par contre pour la prime nette émise et les sinistres payés l'évolution n'est pas considérable, et pour ce qui est du S/P, il est resté coller à l'axe des années.

Les Valeurs assurées et les Producteurs Assurés ont vu leurs parts presque doublées entre 2014 et 2015 passant de 5,958 milliards de FCFA à 10,125 milliards de FCFA, et de 12 359 à 20 087 producteurs assurés, et les superficies totales assurées (ha) ont presque triplé passant de 11 850 ha à 37 408 ha. Les producteurs assurés, les superficies totales assurées et la Prime Nette Emise ont dépassé leurs objectifs en 2015. Au terme de l'analyse nous constatons que les indicateurs pris en charge par l'assurance agricole ont évolué. Avec les pertes enregistrées durant ces dernières années, l'assurance agricole devient incontournable pour ces producteurs.

Figure 34 : Evolution des indicateurs de l'assurance agricole



5. Situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition

5.1 Situation de la sécurité alimentaire

5.1.1 Méthodes d'évaluation de l'insécurité alimentaire au Sénégal

Au Sénégal, l'évaluation de l'insécurité alimentaire des ménages était souvent effectuée à travers des enquêtes de sécurité alimentaire. De 2010 à 2016, quatre grandes enquêtes de sécurité alimentaire se sont succédé : l'Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN, 2010) ; l'Enquête nationale de Sécurité alimentaire et de Nutrition (ENSAN, 2013) ; l'Enquête Rurale sur l'Agriculture, la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (ERASAN 2014) et l'Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire au Sénégal (ENSAS 2016).

L'indicateur de sécurité alimentaire le plus utilisé est le score de consommation alimentaire (SCA) qui permet d'évaluer la diversité et la fréquence de consommation alimentaire des ménages, au cours des 7 jours précédant le passage de l'agent enquêteur. Avec le SCA, les ménages sont classés en trois groupes de consommation acceptable, limitée et pauvre.

L'autre méthode d'évaluation de la situation alimentaire est le cadre harmonisé (CH) qui est un cadre intégré d'analyse qui s'appuie sur un consensus technique utilisant les données fournies par

l'ensemble les services techniques nationaux concernés. Le CH permet ainsi d'évaluer l'insécurité alimentaire et nutrition sur la base de la convergence des preuves obtenues à partir de plusieurs indicateurs.

Le cadre harmonisé est l'outil utilisé pour déterminer le nombre de personnes en insécurité alimentaire. Les ménages et zones sont classés en cinq groupes ou phases. Les ménages de la phase 1 sont considérés comme étant dans la sécurité alimentaire. Ceux de la phase 2 sont dans une situation de sécurité alimentaire limitée. Tout ménage se trouvant dans les trois autres phases est en insécurité alimentaire sévère ou plus et nécessite une assistance alimentaire d'urgence.

Le cadre harmonisé est l'outil utilisé pour déterminer le nombre de personnes en insécurité alimentaire. Les ménages et zones sont classés en cinq groupes ou phases. Les ménages de la phase 1 sont considérés comme étant dans la sécurité alimentaire. Ceux de la phase 2 sont dans une situation de sécurité alimentaire limitée. Tout ménage se trouvant dans les trois autres phases est en insécurité alimentaire sévère et nécessite une assistance alimentaire d'urgence.

Tableau 33 : Différentes phases du cadre harmonisé

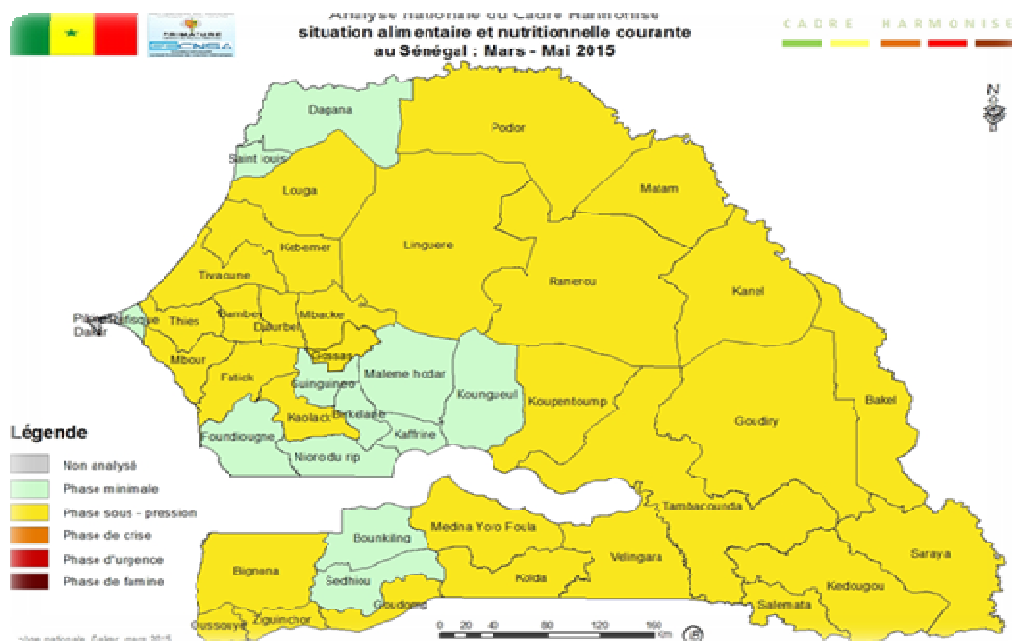
Phases	Description	Type d'intervention
Phase 1 (Minimale)	Au moins 4/5 ménages sont capables de couvrir leurs besoins alimentaires et non alimentaires sans recourir à des stratégies d'adaptation inhabituelles, ni dépendre de l'aide humanitaire.	Développer la résilience et réduire les risques de catastrophe
Phase 2 (Sous pression)	A moins 1/5 des ménages se trouve dans la situation de consommation alimentaire réduite et d'adéquation minimale, incapables d'effectuer des dépenses non alimentaires essentielles, sans s'engager dans des stratégies d'adaptation irréversibles.	Développer la résilience et réduire les risques de catastrophe
Phase 3 (Crise)	Au moins 1/5 ménages sont marginalement capables de couvrir le minimum de ses besoins alimentaires en épuisant les avoirs relatifs aux moyens d'existence, ce qui conduira à des déficits de consommation alimentaire.	Protéger les moyens d'existence, prévenir la malnutrition, et prévenir les décès
Phase 4 (Urgence)	Au moins un ménage sur cinq dans la zone se trouve dans la situation suivante ou pire : des déficits alimentaires extrêmes, ce qui résulte en une malnutrition aiguë très élevée ou une mortalité excessive ; OU une perte extrême des avoirs relatifs aux moyens d'existence, ce qui entraînera des déficits de consommation alimentaire à court terme.	Sauver les vies et les moyens d'existence.
Phase 5 (Famine)	Au moins un ménage sur cinq dans la zone a un déficit complet en alimentation et/ou autres besoins de base et est clairement exposé à l'inanition, à la mort et au dénuement. (À noter, les preuves pour les trois critères de consommation alimentaire, l'émaciation, et le TBM sont requises pour classifier en famine).	Prévenir les décès à grande échelle et éviter l'effondrement total des moyens d'existence.

Source : Manuel du Cadre Harmonisé

5.1.2 Analyse de la situation alimentaire au Sénégal

En mars 2015, le taux d'insécurité alimentaire sévère s'est situé à 4,5% (639 709 personnes). La carte ci-contre montre qu'il n'y a aucun département du pays en situation de crise, en mars 2015. En revanche, 32 départements se trouvaient en situation sous-pression (phase 2). Au total, la proportion de personnes en insécurité alimentaire limitée s'est établie à 16,5%. La situation de l'insécurité alimentaire est imputable à une baisse de la production agricole, consécutive à l'installation tardive de l'hivernage 2014/2015 et à la mauvaise répartition des précipitations. La situation de l'insécurité alimentaire a quasiment stagné, comparativement à mars 2014 où 4,4% de la population était en phase 3 (crise).

Figure 35: Carte de l'insécurité alimentaire au Sénégal



5.1.3 Contraintes spécifiques à la sécurité alimentaire

- Les opérations de ciblage ont été omises dans la répartition initiale des fonds destinés à financer l'assistance alimentaire du gouvernement. Ce qui a fait que le ciblage, initialement prévu sur la période février-mars 2015, s'est finalement réalisé sur la période mai-juin 2015, grâce au préfinancement du SECNSA et à l'appui des partenaires.
- Des partenaires ont effectué des opérations de ciblage parallèlement à celles conduites par l'Etat, à travers la Commission nationale chargée de l'exécution du PNR 2015, fixée par l'arrêté primatorial n°03379.
- Le mode de décaissement par lettres de confort a entraîné certaines lenteurs et des frais bancaires supplémentaires au niveau du décaissement des fonds destinés à l'acquisition et à la livraison des vivres par les fournisseurs.
- En ce qui concerne l'OSB, des lenteurs ont été notées dans la distribution de l'aliment de bétail, en liaison avec des ruptures d'approvisionnement enregistrées au niveau de certains provendiers.
- Pour l'OSB également, il a été noté une insuffisance d'infrastructures adéquates pour stocker l'aliment de bétail ;

5.2 Situation de la nutrition

Concernant la situation nutrition du Sénégal en 2015, elle est appréciée à travers les résultats de l'EDS continue et de l'enquête SMART de l'année 2015. L'EDS continue donne une situation globale du pays réparti en 3 grands régions (Nord, Centre et Sud) suite à une collecte des données étalée sur toute l'année. Les résultats de l'enquête SMART fournissent un instantané de la situation nutrition du pays à une période où les conditions de vie des populations sont fortement impactées (soudure), elles fournissent des résultats désagrégés jusqu'au niveau région.

A l'analyse, les résultats de ces deux enquêtes réalisées en 2015 ont fait ressortir des tendances similaires et des niveaux de prévalence de la malnutrition très voisins autorisant les mêmes conclusions.

Tableau 34 : Niveau des indicateurs de nutrition

Indicateurs	EDS continue 2015	SMART 2015 (27 sept. au 2 déc. 2015)
Malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5ans	21%	17%
Malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5ans	8%	9%
Insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	16%	13,9%

Ces résultats sont analysés en référence aux OMS 2000 présentés dans le tableau suivant.

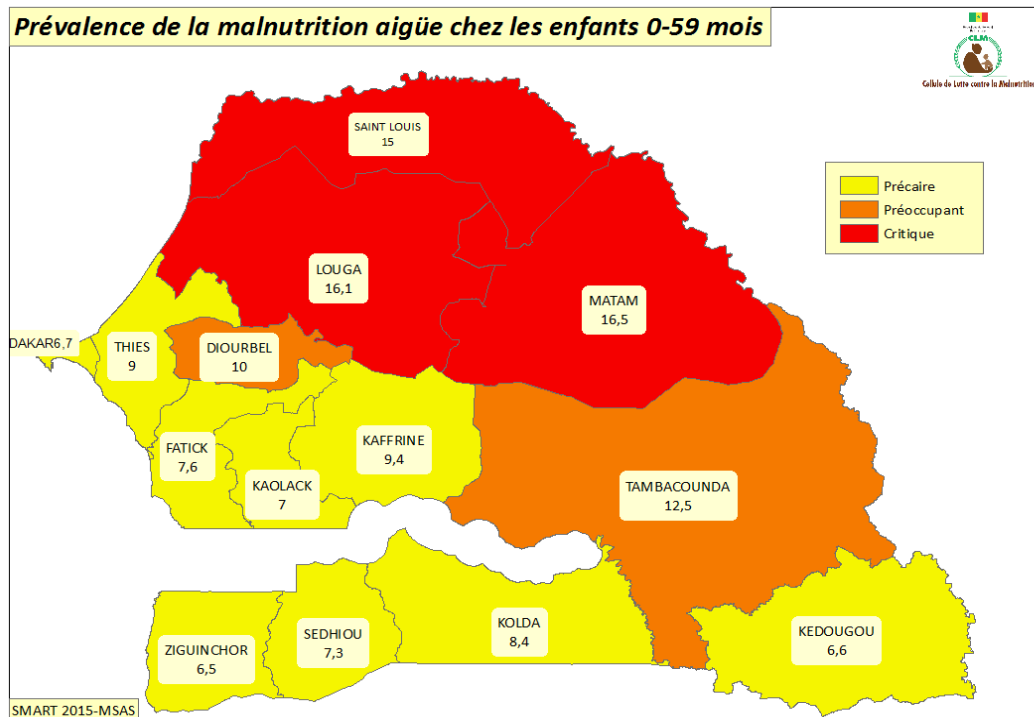
Tableau 35 : Normes de l'OMS pour la classification de la situation de la nutrition

Indices	Seuils	Appréciation
Malnutrition Aiguë Globale	< 5%	Acceptable
	5-9,99%	Précaire
	10-14,99%	Préoccupant
	≥ 15%	Critique
Malnutrition Chronique Globale	0-19%	Acceptable
	20-29%	Précaire
	30-39%	Préoccupant
	≥ 40%	Critique
Insuffisance Pondérale Globale	< 10%	Acceptable
	10-19%	Précaire
	20-29%	Préoccupant
	> 30%	Critique

La situation de la nutrition au Sénégal est globalement précaire aussi bien pour la malnutrition chronique, l'insuffisance pondérale et que pour la malnutrition aigüe. Même si la situation est beaucoup plus confortable en ce qui concerne l'insuffisance pondérale, le retard de croissance reste élevé au sud et la malnutrition aigüe dépasse le seul de crise dans les régions du nord. Même si l'année a été marquée dans certains endroits du pays par des chocs dont le non approvisionnement des marchés du sud comme celui de Diaobé à cause de la fièvre Ebola, la durée de la période de soudure qui a été plus longue dans certaines parties du pays, le déplacement de certaines populations et l'arrêt des interventions de nutrition communautaire dus aux inondations et crues du fleuve, on note une certaine stabilité au niveau national et dans la majorité des régions (sauf pour celle de Louga). Cette situation est la résultante des différentes interventions spécifiques et sensibles nutrition entreprises par les différentes parties prenantes à savoir les ministères techniques, les ONG et la CLM.

5.2.1 La Malnutrition Aigüe

Figure 36 : Carte Prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants 0-59 mois



La malnutrition aigüe ou émaciation se manifeste par un faible rapport poids/taille. Elle peut revêtir une forme modérée ou sévère (dont marasme et kwashiorkor) et résulte souvent de chocs récents. Sa forme sévère est responsable de beaucoup de décès d'enfants de moins de 5 ans et induit une plus grande morbidité.

Selon les résultats du SMART 2015, les régions du Nord (Matam [16,5%], Saint-Louis [15%] et Louga [16,1%]) dépassent le seuil critique. Toutefois, une analyse beaucoup plus fine est nécessaire pour évaluer la façon dont les départements voire les communes sont affectés afin d'améliorer le ciblage des interventions.

Les régions du centre avec Dakar en tête (6,7%) et du Sud où Ziguinchor se distingue (6,5%) sont dans une situation beaucoup plus satisfaisante. Au niveau national, le Sénégal est dans une situation précaire (9%).

Pour la prise en charge de la de la lutte contre la malnutrition aigüe, l'Etat du Sénégal et ses partenaires mettent en œuvre un ensemble d'interventions inspirées des Actions Essentielles en Nutrition (AEN) reconnues comme ayant un haut impact. Ainsi la CLM et plusieurs secteurs dont celui de la Santé, de l'Education, du Commerce, de l'Agriculture, de l'hygiène, de l'assainissement, de la protection sociale, etc. mettent en œuvre, à travers des projets et programmes, les interventions indiquées dans le tableau suivant.

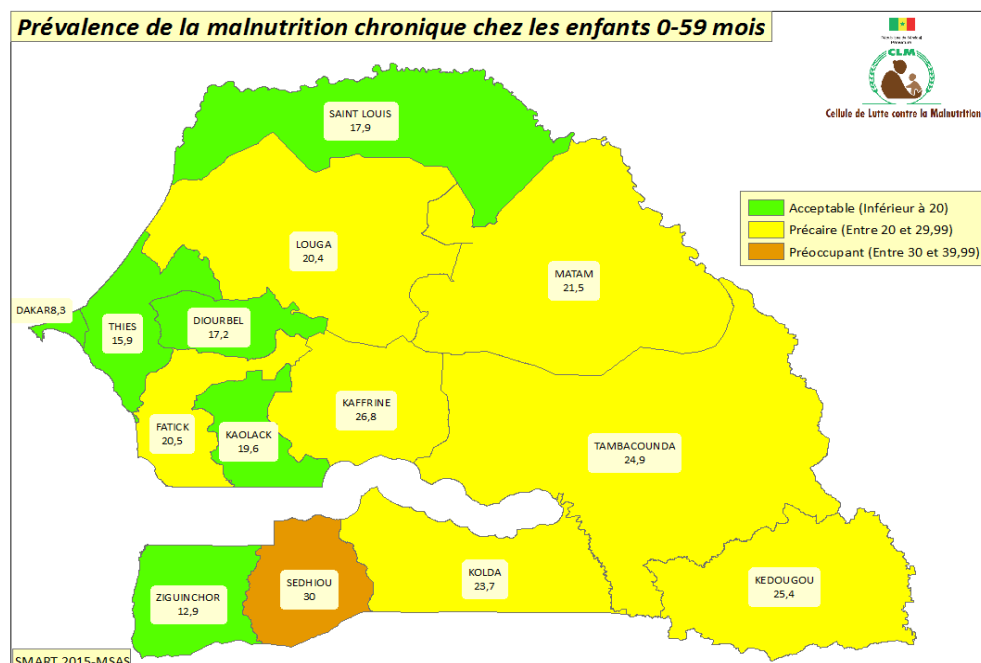
Tableau 36 : Interventions des secteurs prenant en charge la lutte contre la malnutrition aigue

Interventions spécifiques nutrition	Interventions sensibles nutrition
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apport alimentaire adéquat dans la grossesse, l'allaitement ▪ Apport adéquat en micronutriments durant la grossesse et l'allaitement ▪ Allaitement Maternel Exclusif ▪ Alimentation Complémentaire adéquate ▪ Supplémentation Vit A ▪ Prise en charge de la malnutrition aigue ▪ PEC de la diarrhée par le Zinc ▪ Alimentation adéquate des enfants de faible poids naissance ▪ Supplémentation alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultations Périnatales (CPN), Consultations Post Natales (CPoN), ▪ Espacement des naissances ▪ Réglementation de la commercialisation des substituts du lait maternel ▪ Réduction du paludisme ▪ Equipements d'allégement des travaux des femmes ▪ Appui à la sécurité alimentaire au niveau des ménages ▪ Promotion de la diversification alimentaire ▪ Hygiène, assainissement, accès à l'eau potable ▪ Prévention et traitement des maladies infantiles transmissibles et non transmissibles ▪ Amélioration du niveau d'instruction des femmes (alphabétisation, scolarisation)

5.2.2 La Malnutrition Chronique

Déterminée par l'indice taille-pour-âge qui caractérise la croissance en taille de l'enfant, la malnutrition chronique, reflète un mauvais état nutritionnel sur le long terme résultant d'une pauvreté structurelle et/ou d'effets cumulatifs d'apport nutritionnel insuffisant, de mauvaises pratiques de soins et de la maladie. Elle revêt des formes sévère ou modérée qui entraînent entre autres un affaiblissement des défenses immunitaires accroissant les risques de mortalité ou de morbidité.

Figure 37 : Carte Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants 0-59 mois



La malnutrition chronique affecte beaucoup plus les régions de l'Est du Sénégal Matam (21,5%) Tambacounda (24,9%), Kédougou (25,4%) et les régions du Sud Kolda (23,7%) et Sédhiou (30%). Cette dernière région est la plus affectée en 2015. Cette situation suit la même tendance notée ces

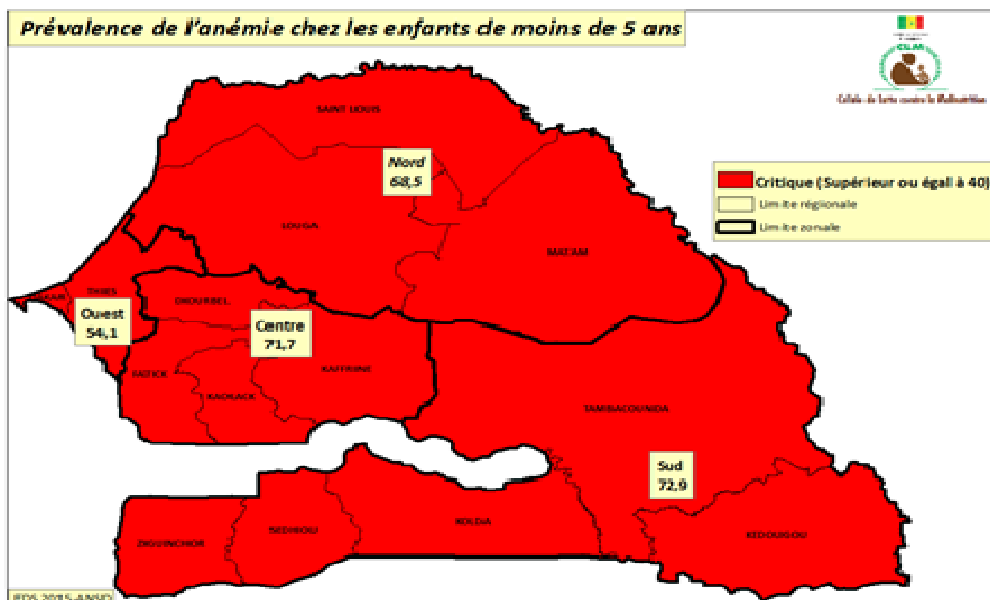
Le Sénégal est globalement dans une situation précaire avec une prévalence au niveau national de 13,9% (SMART 2015). Les situations au niveau régional varient de 4,6% à Dakar à 25,5% dans la région de Matam. Les régions les plus affectées sont Matam (25,5%), Tambacounda (21,3%), Louga (22,6%) et Saint-Louis (20,4%)

5.2.4 Les carences en micronutriments

Elles restent encore relativement élevées et résultent d'une dénutrition en vitamines et minéraux. Il s'agit principalement de :

- La carence en vitamine A qui affaiblit le système immunitaire et accroît les risques d'infections (rougeole, maladies diarrhéiques) et la mortalité associée.
- La carence en zinc qui entraîne une faiblesse de la fonction immunitaire, augmente les risques d'infections gastro-intestinales et est un facteur déterminant dans les décès d'enfants causés par la diarrhée.
- La carence en iode qui accroît les risques de crétinisme avec de graves retards de la croissance physique et mentale, de troubles du langage, de surdité et de nanisme pour les enfants nés de mères présentant des carences en iode. Cette carence augmente également le risque de décès maternel, de fausses couches et de mortinatalité
- La carence en fer qui peut entraîner l'anémie, des hémorragies et une infection bactérienne pendant l'accouchement. Elle est également cause de décès maternels et de naissances prématurées. Les risques d'infections, de troubles des capacités d'apprentissage et de retard de développement pour les bébés sont également accrus.

Figure 39 : Carte Prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans

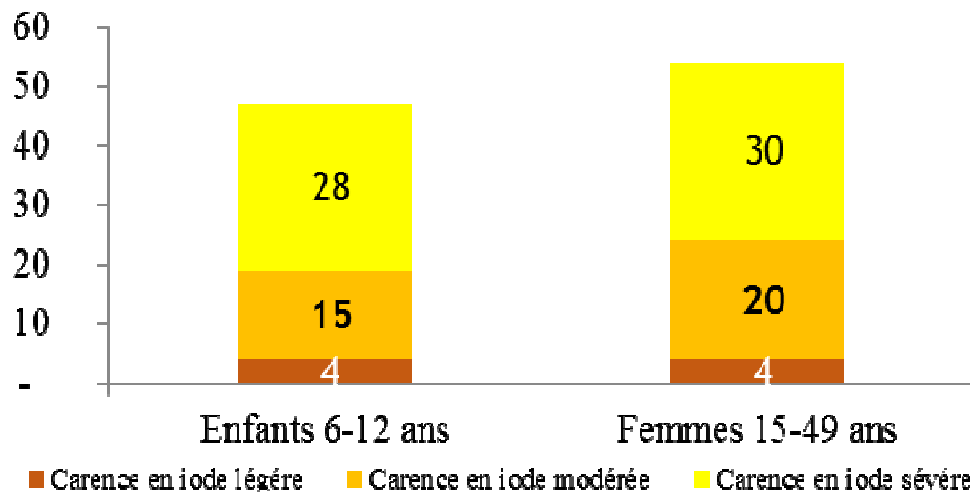


Les actions entreprises pour réduire l'anémie chez les différents groupes de populations au Sénégal sont les suivantes :

Tableau 38 : Interventions des secteurs prenant en charge la lutte contre l'anémie

Interventions spécifiques Nutrition	Interventions sensibles nutrition
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supplémentation en fer /acide folique (adolescentes, FE, FA) ▪ Fortification en fer/acide folique des aliments ▪ Allaitement Maternel Exclusif ▪ Diversification alimentaire ▪ Distribution de poudres de micronutriments pour les enfants 6-23 mois ▪ Alimentation riche en fer 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention du paludisme ▪ Prise en charges des maladies néonatales et infantiles ▪ Déparasitage des enfants et femmes enceintes ▪ Clampage tardif du cordon ombilical ▪ Hygiène assainissement, eau potable ▪ Education des femmes ▪ Bio fortification ▪ Promotion de l'élevage de petits ruminants ▪ Nutrition à l'école et programmes d'alimentation scolaire ▪ Cash transfert conditionnel et filets sociaux ▪ Amélioration du niveau d'instruction des femmes (alphabétisation, scolarisation) ▪ Disponibilité d'aliments riches en fer bio disponible

Figure 40 : Prévalence de la carence en iode chez les enfants de 6-12 ans et les femmes de 15-49 ans



Source : IPDSR/MI 2010

La prévalence de la carence en iode est au-dessus du seuil critique de 20 %. Et compte tenu des incidences de la carence sur le développement (in utéro, cérébral, etc.) et de l'irréversibilité des conséquences sur le développement du quotient intellectuel, l'Etat du Sénégal a entrepris plusieurs initiatives parmi lesquelles, le décret rendant l'iode du sel obligatoire et la mise œuvre depuis 2006 du Projet d'Iodation Universel du Sel (PIUS) pour améliorer le niveau de consommation des ménages en sel adéquatement iodé et partant réduite les carences en iode chez l'ensemble des segments de la population et en particulier les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans. L'ensemble des interventions mises en œuvre par les différentes parties prenantes sont les suivantes :

Tableau 39 : Interventions des secteurs prenant en charge la lutte contre la carence en iode

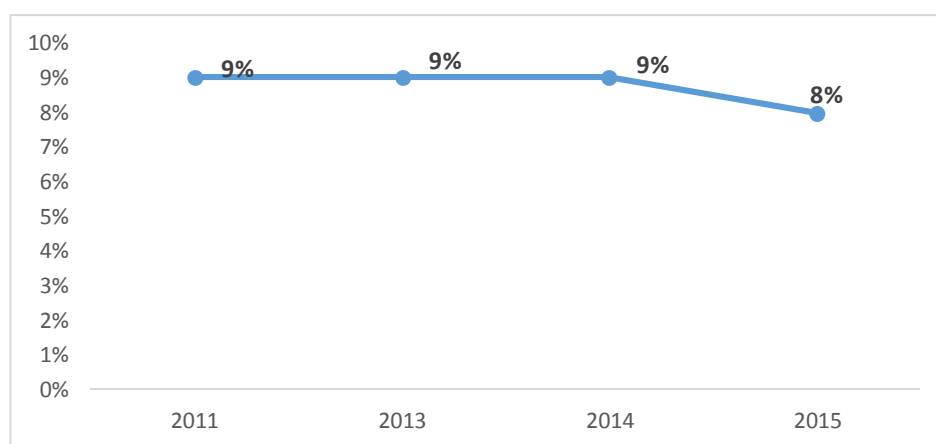
Interventions spécifiques nutrition	Interventions sensibles nutrition
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimentation riche en iode ▪ Consommation de sel iodé ▪ Education nutrition ▪ Consommation d'huile iodée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la disponibilité des produits halieutiques ▪ Initier des initiatives communautaires pour la disponibilité et la consommation des produits riches en iode ▪ Améliorer la production et la disponibilité de sel iodé ▪ Promouvoir une industrie du sel ▪ Améliorer et appliquer efficacement la réglementation sur l'iodation du sel ▪ Promouvoir la consommation d'aliments enrichis en iode ▪ Education nutrition à l'école (promotion aliments enrichis en iode)

La situation de carence en vitamine A est de 17% chez les enfants de 12-59mois (COSFAM-MI 2010), correspondant à une situation acceptable. L'Etat du Sénégal a initié depuis plusieurs années des campagnes de supplémentation en vitamine A des enfants 6-59 mois et une supplémentation de routine au niveau des structures sanitaires et au niveau communautaire pour réduire la prévalence.

5.2.5 Evolution de la situation nutrition de 2011 à 2015

L'évolution de la situation nutrition sur la période 2011 à 2015 se présente comme suit :

Figure 41 : Evolution de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans (EDS)



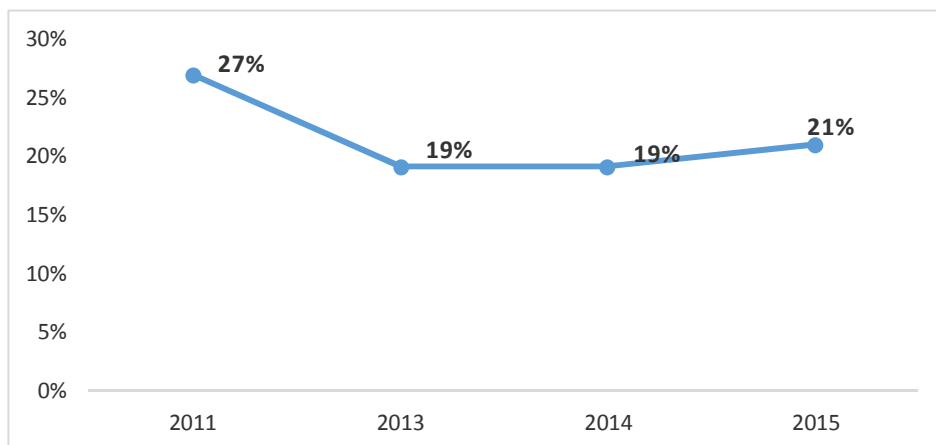
Pour la **malnutrition aigüe**, le Sénégal connaît une situation précaire avec des niveaux de prévalence qui stagnent depuis plusieurs années et se situant globalement **malnutrition aigüe globale** aux alentours de 10%.

Les départements les plus touchés sont ceux de Podor (18,2%), de Matam (16,5%) et Louga (16,1%) (Source SMART 2015).

En termes de **malnutrition aigüe sévère**, les régions du Nord sont également les plus touchés avec les taux de prévalence suivants (source SMART 2015) :

- Le département de Podor (3,3%) ;
- La région de Louga (2,5%) ;
- La région de Matam (3,0%).

Figure 42 : Evolution de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans (EDS)

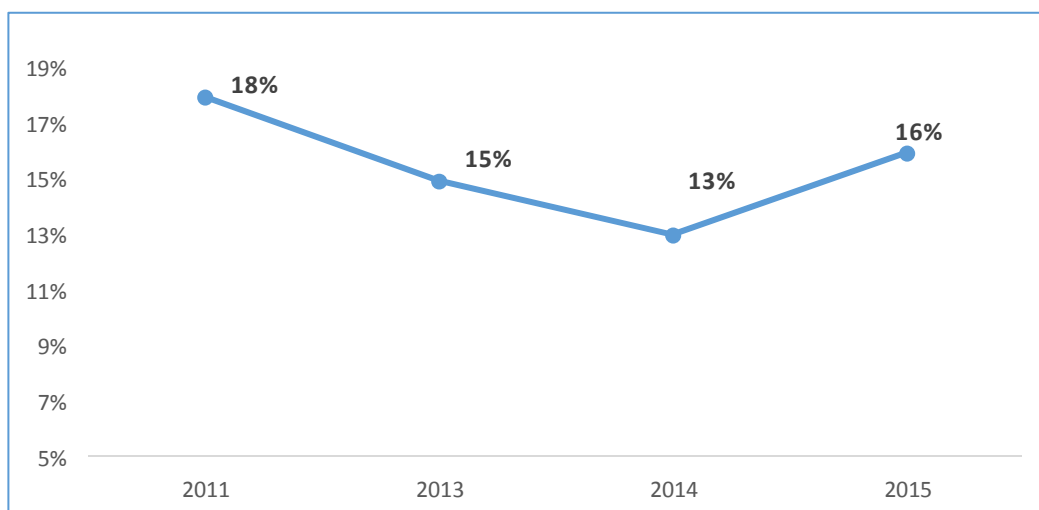


On note une bonne progression des indicateurs mais depuis 2013, la prévalence de **malnutrition chronique** est restée autour de 20%, situation acceptable mais avec des disparités régionales. Les régions sud enregistrent des prévalences précaires voir élevée, Sédhiou enregistre la prévalence la plus élevée, correspondant au seuil d'alerte de 30%.

Aussi, les données de l'enquête EDS 2015, montrent pour la malnutrition chronique des facteurs de disparités :

- 24% des enfants vivant en milieu rural souffrent d'un retard de croissance contre 14 % en milieu urbain ;
- De 23 % chez les enfants de mère sans instruction, la proportion d'enfants atteints de malnutrition chronique passe à 11 % chez ceux dont la mère a un niveau moyen/secondaire ou plus ;
- 28 % des enfants dans le quintile le plus pauvre sont atteints de malnutrition chronique contre 10 % dans les ménages plus riches.

Figure 43 : Evolution de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans (EDS)

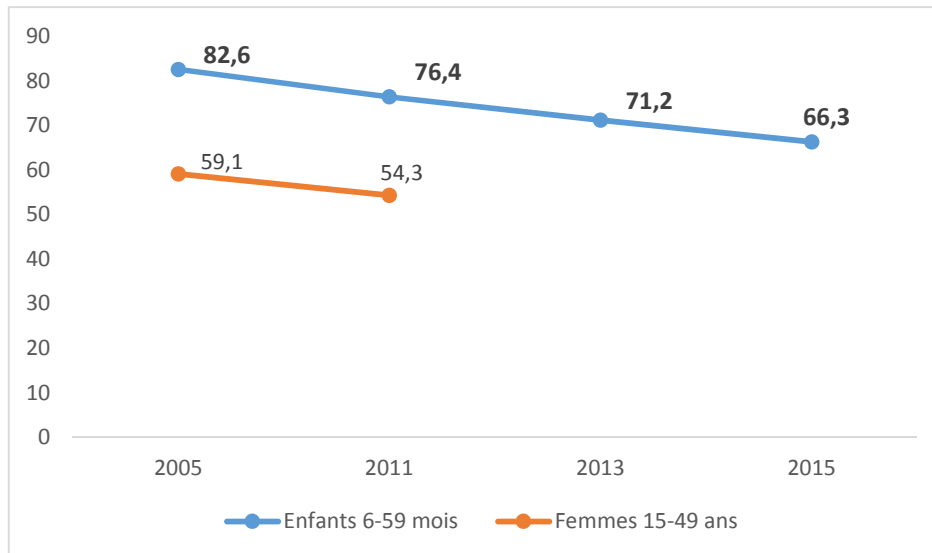


En ce qui concerne l'**insuffisance pondérale**, l'EDS 2015, identifie les faits suivants :

- 18% des enfants vivant en milieu rural souffrent d'une insuffisance pondérale contre 10 % en milieu urbain ;

- 17% des garçons présentent une insuffisance pondérale contre 14% des filles ;
- de 17% chez les enfants de mère sans instruction, la proportion d'enfants atteints d'insuffisance passe à 9% chez ceux dont la mère a un niveau moyen/secondaire ou plus ;
- 21 % des enfants dans le quintile le plus pauvre sont atteints d'insuffisance pondérale contre 18 % dans les ménages plus riches.

Figure 44 : évolution de la prévalence de l'anémie



Sources ED5 2005-2011 - 2013 et 2015

La situation de l'anémie chez les enfants de moins de 5ans est toujours très élevée (66,3%, EDS 2015), dépassant même le seuil critique de 40%. Aussi, malgré, les progressions enregistrées depuis 2005, le Sénégal reste dans une situation critique.

L'analyse de l'évolution des indices fait ressortir que les régions de Matam, Tambacounda, Saint-Louis (département de Podor), et Louga sont des zones prioritaires pour les interventions adressant la malnutrition aigüe et Tamba, Sédhiou, Kolda, Kédougou, Kaffrine et Matam pour la prise en charge du retard de croissance (malnutrition chronique). Les régions comme Matam et Tambacounda, combinant des prévalences élevées de retard de croissance et de malnutrition aigüe, nécessitent des interventions combinées d'urgence et de développement.

Par ailleurs, la malnutrition chronique touchant beaucoup plus les zones sud et sud-est du Sénégal (la région de Ziguinchor exceptée) montre une fragilité induite par des chocs récurrents.

Concernant l'anémie chez les moins de cinq ans, le pays ayant dépassé le seuil critique qui de 40%, toutes les régions sont prioritaires pour les interventions adressant cette forme de malnutrition.

Aussi, au vu de l'évolution des indicateurs et des progressions notées, les acquis déjà enregistrés au niveau institutionnel et programmatique, doivent être maintenus et les investissements sur la nutrition renforcés. Situation qui requiert des investissements beaucoup plus importants pour le passage à l'échelle des activités sensibles et spécifiques nutrition.

Pour les acquis à maintenir, il s'agit entre autres de :

- la prise en compte de la nutrition dans le PSE, document cadre précisant les orientations politiques du gouvernement du Sénégal en matière de développement ;

- l'engagement politique des autorités reflété par l'ancrage de la nutrition à un haut niveau (Primature) ;
- l'allocation de ressources pour la nutrition dans le budget de l'état du Sénégal ;
- la mise en place et l'application de décrets relatifs à l'iodation universel du sel, la fortification des aliments (l'huile en vitamine A et de la farine en fer acide folique) ;
- l'adhésion et de l'alignement du Sénégal aux directives et initiatives mondiales et sous régionales adressant l'amélioration de la nutrition ;
- le développement de la d'une nouvelle politique de développement de la nutrition (PNDN)
- la mise en œuvre d'interventions de nutrition communautaire à travers le Programme national de Renforcement de la Nutrition (PRN),
- la mise en œuvre du plan stratégique Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) ;
- la mise en œuvre d'interventions spécifiques et sensibles nutrition par les secteurs et la société civile ;
- l'intégration continue de la nutrition dans les programmes et projets des secteurs (agriculture, éducation, élevage, industrie, etc.) ;
- du dialogue avec les partenaires techniques et financiers pour un meilleur alignement aux objectifs du Sénégal en matière de nutrition.

6. Recommandations

Le tableau suivant fait la synthèse des recommandations de la RCSA 2015. Elles sont structurées autour de deux points :

- Recommandations sur le développement du secteur ;
- Recommandations sur le processus.

Tableau 36 : Tableau des recommandations de la revue 2015

Recommandation	Contraintes adressées	Mise en œuvre			
		Actes à prendre	Responsables	Facteurs de succès	Echéances
1. Développement du secteur					
Renforcer l'intégration de la sécurité alimentaire et nutrition dans les politiques et programmes sectoriels	Faible articulation entre politiques sectorielles et les politiques et stratégies de sécurité alimentaire et de nutrition en cours	Elaborer/Finaliser les plans sectoriels nutrition	Ministères sectoriels	Articulation avec la Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN)	2017
		Renforcer l'intégration les plans sectoriels nutrition dans les LPSD/DPPD	Ministères sectoriels	Articulation avec le PNSAR SE/CNSA	Continu (à partir de 2017)
Accélérer la mise en œuvre de la LOASP (application des engagements)	Lenteur dans la mise en œuvre des réformes du secteur agricole	Elaboration des textes d'application	Ministères sectoriels	Identification des mesures précises annuelles	En lien avec la feuille de route du SEAMOP
		Mise en œuvre des textes d'application	Ministères sectoriels	Identification des mesures précises annuelles	En lien avec la feuille de route du SEAMOP
Renforcer la résilience du secteur agricole (acteurs et activités)	Vulnérabilité des activités agricoles	Poursuite des efforts de Protection des Végétaux et de santé animale	Ministères sectoriels	Intégration la GRC dans les interventions du secteur agricole	Continu (à partir de 2017=)
		Améliorer la connaissance des risques agricoles liés aux changements climatiques	Ministères sectoriels	Intégration la GRC dans les interventions du secteur agricole	Continu (à partir de 2017)
		Systématisation des plans d'adaptation/atténuation aux changements climatiques	Ministères sectoriels		Continu (à partir de 2017)
		Renforcer les mécanismes de protection sociale du secteur agricole	Secteur privé et société civile	Articulation avec la SNPS	Continu (à partir de 2017)
Améliorer l'appui aux acteurs non gouvernementaux (secteur privé et société civile) du secteur agricole	Faiblesse de l'efficacité de l'appui aux acteurs non gouvernementaux (secteur privé et société civile) au développement de l'agriculture	Etat des lieux sur l'offre d'appui aux acteurs non gouvernementaux (secteur privé et société civile) du secteur agricole	Groupes secteur privé et société civile	Prise en compte le dispositif global d'appui au secteur privé	2016
		Reprofilage de l'offre d'appui aux acteurs non gouvernementaux (secteur privé et société civile) pour booster leurs investissements dans	Groupes secteur privé et société civile	Développement un cadre harmonisé (approche et outils) d'appui au secteur privé	2016

Recommandation	Contraintes adressées	Mise en œuvre			
		Actes à prendre	Responsables	Facteurs de succès	Echéances
		le secteur agricole			
		Mettre en place un cadre de dialogue politique (orienté social et investissement) sur le secteur agricole	Ministère agriculture (Comité technique PNIA)	Articulation avec la mise en place des plateformes de facilitation de l'investissement agricole	2016
Améliorer la connaissance de la contribution du secteur privé (y compris agriculteurs familiaux) dans l'investissement du secteur agricole	Faible connaissance de la part du secteur privé (y compris agriculteurs familiaux) dans le financement de l'agriculture				
2. Processus de la RCSA					
Structurer le dialogue entre groupes d'acteurs dans la conception et la mise en œuvre des politiques agricoles	Faiblesse de la participation des groupes d'acteurs dans le processus global du PNIA/NASAN	Diagnostic participatif du cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi du PNIA/NASAN	Ministère agriculture (Comité technique PNIA)	Lier au processus de révision du PNIA (processus continental)	
		Propositions de réadaptation du Cadre institutionnel et mécanismes opérationnels, fondées sur les conclusions du diagnostic participatif	Ministère agriculture (Comité technique PNIA)	Lier au processus de révision du PNIA (processus continental)	
		Animation / Accompagnement pour l'appropriation et la fonctionnalité du cadre institutionnel réadapté de mise en œuvre et de suivi du PNIA/NASA	Ministère agriculture (Comité technique PNIA)	Lier au processus de révision du PNIA (processus continental)	
Renforcer le système de suivi évaluation du PNIA	Faiblesse de l'information sur les processus et résultats des politiques et programmes sectoriels	Mettre en œuvre le Plan Stratégique des statistiques agricoles et rurales (prioritairement le recensement général de l'agriculture et de l'élevage)			
		Amélioration du cadre logique de résultats	Ministère agriculture (DAPSA)		
		Amélioration de la gestion de l'information (y compris renforcement les capacités du SAKSS)	Ministère agriculture (DAPSA)		
		Renforcement du dispositif de suivi évaluation	Ministère agriculture (DAPSA)		

7. Perspectives 2016 et moyen et long terme

7.1 Perspectives sous-secteur agricole

7.1.1 Horticulture

7.1.1.1 Perspectives 2016

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Action pour le Développement des filières (intrants, production, post-récolte, commercialisation et transformation)
- Evaluation des besoins en intrants
- Agrément et notification aux fournisseurs d'intrants (semences de pomme de terre et engrais)
- Répartition des quotas d'engrais et de semences de pomme de terre aux Opérateurs Privés
- Mise en place des intrants subventionnés (engrais et semences de pomme de terre) :
- Elaboration cahier de charges
- Appel d'offres
- Elaborer les modules de formation
- Planifier la formation
- Suivi producteurs

Pour ce qui est du programme micro-jardin, qui est un moyen de lutte contre la pauvreté et une composante essentielle de l'horticulture urbaine et péri urbaine, les activités prévues pour 2016, estimées à 500 000 000 FCFA, portent sur :

- la consolidation de 12 000 tables d'un mètre carré chacune ;
- la formation de 8 000 bénéficiaires en techniques de micro-jardinage ;
- la réalisation de 9 000 bacs de culture d'un mètre carré chacun ;
- la réalisation de 5 000 bacs micro-jardin poulaillers ;
- l'installation de 200 kits de goutte-à-goutte de 50 à 500 m² ;
- l'assistance aux partenaires ;
- la gestion des jardins de référence avec 6 800 tables d'un mètre carré chacune à Fann, à Guédiawaye, à la Bourse du Travail et au Camp Sékou Mballo ;
- la distribution de 50 000 poussins et 60 000 tonnes d'aliment de volaille.

7.1.1.2 Perspectives à moyen terme

- L'aménagement de nouvelles parcelles et/ou la réhabilitation d'anciennes parcelles;
- L'augmentation des subventions des intrants : i) 7 600 tonnes d'urée ; ii) 7 000 tonnes de NPK (10-10-20) ; iii) 3 000 tonnes de NPK (9-23-30) ; iv) 2 000 tonnes de semences de pomme de terre subventionnées.
- maîtrise et limitation des problèmes phytosanitaires qui entraînent une baisse notable des rendements au champ;
- promotion de la petite irrigation, mise en œuvre du programme national de développement de l'irrigation locale ;
- modernisation de l'équipement utilisé dans la production ;
- démarrage du programme de reconstitution du capital semencier pour les espèces horticoles;

- renforcement des capacités des producteurs maraîchers sur les bonnes pratiques horticoles estimé à 103 158 000 F CFA.
- appui pour le suivi-évaluation estimé à 30 410 000 F CFA.

7.2 Perspectives sous-secteur élevage

7.2.1 Perspectives 2016

Les actions déroulées en 2015, dont la plupart s'inscrivent dans une perspective de réalisation des conditions préalables à l'atteinte des objectifs stratégiques du PSE en matière d'élevage, seront poursuivies et renforcées en 2016, en vue de consolider et d'améliorer les résultats enregistrés : le renforcement de la protection zoosanitaire (PRPZ), dont les interventions consisteront en la redynamisation du Système national de surveillance épidémiologique (SNSE) des maladies animales, la lutte contre les maladies animales prioritaires et la surveillance particulière de la grippe aviaire et de la péripneumonie contagieuse bovine ; l'élaboration du Code de la Santé animale et de la Santé publique vétérinaire, qui a déjà fait l'objet d'une évaluation par une mission de l'Organisation mondiale de la Santé animale (OIE), va être poursuivie et finalisée également dans le cadre de ce programme ;

- L'amélioration des conditions de mise en marché des produits animaux avec la poursuite des travaux de construction et de la réhabilitation d'abattoirs et l'appui à la collecte et la commercialisation du lait;
- la structuration des filières et le renforcement des capacités des acteurs à travers l'appui à la mise en place d'interprofession, la formation, l'appui en équipements et en matériel modernes de collecte et de transformation ;
- le renforcement de la sécurisation de l'élevage avec notamment la réhabilitation du Ranch de Doli (construction de la clôture du site sur une longueur de 120 kilomètres, réhabilitation des infrastructures administratives et techniques et du réseau hydraulique, ainsi que l'implantation d'unités pastorales, avec des infrastructures d'élevage appropriées) ;

7.2.2 Perspectives élevage à moyen terme

Le secteur sera marqué par la mise en œuvre à plus grande échelle des quatre projets d'élevage du plan d'actions prioritaires (PAP)¹⁰ du PSE, qui vont renforcer notamment les réalisations en matière d'infrastructures et d'équipements d'élevage, de collecte, de conservation, de transport et de transformation des produits animaux :

- le Projet d'appui au développement de la filière laitière (PRADELAIT) ;
- le Projet de modernisation des filières animales (PROMOFA) ;
- le Projet de développement de l'Élevage en Casamance (PRODELEC) ;
- le Projet de développement de l'aviculture familiale (PRODAF).

Enfin des réformes seront poursuivies pour améliorer le cadre institutionnel et réglementaire d'intervention. Il s'agit de

- l'adoption du code pastoral

¹⁰ Qui ont reçu leurs premières dotations budgétaires en 2015

- la finalisation du code de santé animale et de santé publique
- la structuration des filières animales
- l'actualisation du plan national de développement de l'élevage et la finalisation de la lettre de politique sectorielle de développement (LPSD).

7.3 Perspectives sous-secteur pêche

Pour le compte de l'année 2016, on peut noter les perspectives suivantes :

- Etudes préalables à la réalisation des travaux d'aménagement des quais de pêche de de Cap Skiring, de Niaguis, Foundiougne et Ndangane Sambou ; ainsi que les travaux de mise aux normes des quais de pêche artisanale de Ouakam et de Hann (Appui sectoriel EU).
- Réalisation des travaux d'aménagement des quais de pêche de Potou, de Bargny et de Goudomp.
- Réalisation des travaux d'aménagement d'aires de transformation artisanales des produits de la pêche à Thiaroye-sur mer (Pencum Sénégal), Mbao, Rufisque Potou et Kafountine.
- Acquisition de 1.150 claies de séchage pour les femmes transformatrices.
- Mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la pêche INN.
- Ouverture de la brigade de veille au port pour le Suivi contrôle et surveillance des pêches.
- Migration du Vessel Monitoring Système (VMS) vers un système plus performant, avec intégration des données Automatic Identification Système (AIS) et radar en plus du Journal de Bord Electronique (JBE).
- Réalisation du système de géo localisation des embarcations de la pêche artisanale pour la sécurité.
- Réalisation dans le cadre de la deuxième phase du programme froid avec des complexes frigorifiques de capacité 60 tonnes/jour dans dix-neuf (19) localités (Bargny, Mbour, Cayar, Fatick, Foundiougne, Kaolack, Kaffrine, Médina Gounasse, Vélingara, Sédhiou, Bounkiling, Kafountine, Louga, Potou, Podor, Aéré Lao, Thilogne, Kanel, Bakel).
- Mise en place d'un laboratoire national de contrôle des produits halieutiques.

En plus des localités de de Joal, Pointe Sarène, Mbour, Ngaparou et Yoff l'immersion des vases va se poursuivre aux larges de Yène, Bargny, Rufisque, Mbao, Thiaroye et Hann à raison de 2.000 vases pour chaque localité.

7.4 Perspectives sous-secteur environnement

En moyen et long terme les perspectives portent sur les points suivants :

- Adaptation du cadre institutionnel au contexte national et international pour une meilleure prise en compte des engagements internationaux
- Renforcement de l'appui financier et technique aux Collectivités Locales dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation
- Amélioration de la mise en œuvre de la GDT (lutte contre salinisation des terres, restauration Mangrove et couvert végétal) en particulier dans le cadre de l'Appui budgétaire (UE) du 11ième FED
- Renforcement du Dispositif juridique et technique de gestion de l'environnement et de la Biosécurité (Loi « littoral », Loi sur les déchets plastiques, révision des codes de l'environnement, forestier, amélioration des moyens de contrôle, etc.)

- Promotion de l'économie verte et la création d'emplois verts au profit des migrants et des groupes vulnérables dans les régions sujettes à la migration et renforcement du partenariat public/privé dans la gestion et la conservation des parcs et réserves
- Poursuite de l'édification de la Grande Muraille verte - Création d'éco-villages et promotion de villes durables
- Lutte contre l'érosion côtière, gestion intégrée du littoral et extension du réseau des AMP dans la perspective d'une meilleure contribution à l'amélioration de la biodiversité marine ;
- Promotion de l'écocitoyenneté à travers la mise en œuvre d'une stratégie d'information, de communication et d'éducation
- Mise en place d'une plateforme nationale de suivi des 17 ODD couvrant les 03 dimensions du DD (Economie, société et environnement).

7.5 Perspectives Sécurité alimentaire

7.5.1 *Elaboration du Programme d'Appui à la Sécurité alimentaire et à la Résilience (PNSAR)*

En janvier 2016, le Premier Ministre a présidé la 2^{ème} session du Conseil national de Sécurité alimentaire. A l'issue de cette rencontre, il avait été recommandé d'élaborer le Programme d'Appui à la Sécurité alimentaire et à la Résilience (PNSAR) qui opérationnalise la Stratégie nationale de Sécurité alimentaire et de Résilience (SNSAR) mais aussi de mettre en place un système de suivi-évaluation de la SNSAR.

Le processus d'élaboration du PNSAR a démarré depuis le mois de mars 2016. Il se veut participatif et inclusif avec l'implication de toutes les parties concernées.

7.5.2 *Dynamisation du dispositif d'alerte précoce (SAP)*

Un document d'opérationnalisation du système d'alerte précoce (DOSAP) avait été présenté au CNSA, lors de sa session de janvier 2016. L'objectif général du DOSAP est de renforcer les capacités nationales et régionales des différents acteurs du SAP en matière de suivi de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition. En particulier, le DOSAP cherche à :

- renforcer le SAP par l'intégration d'indicateurs « d'alerte » et l'amélioration des méthodologies et instruments de collecte de données ;
- mettre en place un système d'information géographique performant ;
- améliorer l'analyse et l'interprétation des données d'alerte précoce par le renforcement des capacités des acteurs ;
- renforcer la collaboration, la coordination, l'information et la communication à tous les niveaux ;
- assurer un suivi trimestriel des indicateurs du SAP, à travers des sites sentinelles.

Les activités seront axées sur la tenue d'ateliers de renforcement de capacités des acteurs, la mise en place d'un système d'information géographique de qualité, l'acquisition de matériel de collecte, l'amélioration de la gouvernance du SAP, la conduite d'enquêtes de sécurité alimentaire tous les quatre mois en utilisant l'approche par les sites sentinelles, etc.

7.5.3 Plan de riposte 2017

Les prévisions de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM), effectuées en juin 2016, font état d'un cumul pluviométrique normal à légèrement excédentaire. Il s'y ajoute que l'Etat est en train de poursuivre, pour le compte de la campagne 2016/2017, sa volonté de faciliter l'accès aux intrants aux producteurs (disponibilité de semences et d'engrais à des prix subventionnés). Pour toutes ces raisons, on pourrait s'attendre à une production agricole qui égalerait au moins celle de la campagne précédente.

En dépit d'une bonne production agricole, un plan de riposte à l'insécurité alimentaire serait élaboré afin d'assister des ménages vulnérables résidant dans les régions caractérisées par la persistance de l'insécurité alimentaire. Il s'agit notamment des régions de Kolda, Kédougou, Sédhiou, Ziguinchor, Matam, Tambacounda, Louga et Saint-Louis (département de Podor). En effet, il est attendu que 500 000 personnes nécessitent une assistance alimentaire pendant la période de soudure de l'année 2017.

7.5.4 Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel pour l'ensemble des activités susmentionnées s'élève à milliards francs CFA. Revoir le montant à la hausse.

Il convient de préciser que ces prévisions seront révisées pour prendre en compte les coûts liés au début de la mise en œuvre du PNASAR qui interviendra au courant de l'année 2017.

Tableau 37 : Tableau récapitulatif des activités clefs de 2016-2017 dans le domaine de la sécurité alimentaire

Activités	Année	Coût (en FCFA)
Conduire le processus d'élaboration du PNASAR (identification des projets et programmes de sécurité alimentaire, honoraires consultance, ateliers et missions de partage et de validation de la SNSAR au niveau national et régional, ateliers de partage et validation du PNASAR avec les parties prenantes)	2016	95 000 000
Renforcer le dispositif opérationnel du système d'alerte précoce (renforcement de capacités des acteurs au niveau national et régional, collecte et analyse de données, dissémination de résultats, acquisition de matériel, organisation de sessions régionales d'analyse du cadre harmonisé suivi et évaluation d'impact des projets et programmes de Sécurité Alimentaire.)	2016	600 000 000
Mettre en œuvre le PNASAR (Coordination, suivi-évaluation, activités productrices, formation des acteurs, etc.)	2017	1 600 000 000
Elaborer et mettre en œuvre un plan national de riposte 2017 (frais de ciblage, frais d'acquisition, de transport et de distribution de riz à 500 000 personnes)	2017	1 500 000 000
Total		3 795 000 000

7.6 Perspectives de la nutrition

Pour l'année 2016, l'élaboration du PSMN doit permettre la finalisation de l'élaboration des plans sectoriels nutrition et la mise en place un cadre commun de résultats pour toutes les parties prenantes de la nutrition. L'identification des besoins en investissements, toujours dans ce cadre, améliorera la programmation des dépenses et partant la mobilisation des ressources pour l'atteinte des résultats identifiés

Par ailleurs, conformément aux objectifs du PSE en ce qui concerne la nutrition, les axes stratégiques de la PNDN et des interventions prioritaires du PSMN, les perspectives s'établissent comme suit :

7.6.1 Perspectives 2016

- Elaborer le Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition (PSMN) intégrant les différents plans d'actions sectoriel nutrition

- Renforcer la couverture des interventions de nutrition communautaire développée dans le cadre du Programme national de Renforcement de la Nutrition (PRN).

7.6.2 Perspectives à moins et long terme

A moyen et long terme, les efforts vont être mis dans le développement du Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition (PSMN) et du renforcement de la gouvernance de la nutrition, il s'agirait de :

- Mettre en œuvre des plans d'actions sectoriel nutrition
- Mettre l'accent sur la formation et le renforcement des capacités en nutrition des ministères sectoriels ;
- Assurer une plus forte implication du secteur privé, des académies et des structures de recherche dans la mise en œuvre des politiques et programmes de nutrition ;
- Accorder une attention primordiale à la petite enfance comme levier d'éducation nutrition sans négliger les soins d'éveil et de stimulation ;
- Mener l'articulation des actions de nutrition dans les programmes sectoriels suites aux réformes de l'UEMOA ;
- Mesurer l'impact des changements climatiques sur l'alimentation et la nutrition des populations et prendre des mesures de mitigation ;
- Renforcer les efforts de coordination intra et intersectorielle
- Assurer un financement endogène (Budget de l'Etat Collectivités Locales, etc.) durable pour la nutrition ;
- Renforcer les mécanismes viables d'utilisation des ressources affectées à la nutrition afin de toucher les groupes les plus vulnérables dans un souci d'équité et de droits à une alimentation saine, suffisante et équilibrée.

7.7 PNIA 2ème génération

Les premières générations de PNIA sont mises en œuvre sur la période 2011-2015. Ainsi, la déclaration des chefs d'Etat et de Gouvernement, à Malabo en 2014, a relancé les préoccupations de développement du secteur agricole en Afrique. Intervenant onze années après l'historique conférence de Maputo en 2003, au terme de laquelle, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris l'engagement de consacrer au moins 10% de leur budget aux investissements dans le secteur agricole, la déclaration de Malabo est venu engager les Etats et régions du continent sur la voie de « la croissance et la transformation accélérée de l'agriculture africaine pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens d'existence ».

Cette déclaration appelle, ainsi, à faire du développement agricole, le principal levier de l'amélioration des conditions de vie des populations en Afrique. Par conséquent, l'un des défis majeurs de l'ECOWAP/PDDAA (politique agricole régionale de la CEDEAO axée sur les engagements de Malabo), est de rendre le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique apte à nourrir convenablement une population sans cesse croissante et de plus en plus urbanisée.

Ainsi, la dynamique de Malabo est favorable au renforcement des initiatives de développement humain durable en cours, tant au niveau international et qu'à l'échelle régionale. Il en est ainsi des Objectifs du Développement Durable (ODD) qui, à la suite des OMD, qui engagent la communauté internationale dans une stratégie d'intensification de la lutte contre l'insécurité alimentaire, la

malnutrition et la pauvreté dans le monde, en général, et, dans les pays en développement, en particulier. En Afrique de l'Ouest, la déclaration de Malabo est un catalyseur d'initiatives régionales aussi importantes que celles touchant aux Priorités Résilience Pays (AGIR-Sahel et Afrique de l'Ouest), à la "Faim Zéro" et à l'AIC à l'horizon 2025.

L'ensemble de ces initiatives interpellent directement les pays dans leurs capacités à éradiquer la faim, réduire la pauvreté et améliorer leur résilience face aux risques climatiques.

Les pays et la région font, ainsi, globalement face au défi de la transformation du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique pour le renforcement de ses fonctions économique de création d'emplois, d'augmentation de la productivité des spéculations stratégiques et d'accroissement des revenus monétaires des actifs des différentes filières et chaînes de valeur. La réponse à ces défis procède de la poursuite et de l'intensification des efforts entrepris depuis l'adoption de l'ECOWAP/PDDAA, en 2005.

Le bilan de cette première décennie, réalisé par les acteurs à la fin de l'année 2015, met en relief de nombreux acquis, tant au point de vue de l'efficacité interne (amélioration de la gouvernance du secteur) qu'externe (augmentation de la production de certaines spéculations, avec, parfois, une amélioration de la productivité). Cependant, de nombreuses faiblesses persistent, en matière institutionnelle, notamment.

Ainsi, sept enjeux majeurs ont été identifiés en Afrique de l'Ouest, à savoir (i) assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire, (ii) mieux intégrer la dimension nutrition, (iii) affirmer et développer la complémentarité/spécialisation des agricultures dans l'espace régional, (iv) promouvoir des modèles d'intensification durable, réduire les impacts sur le climat et s'adapter aux changements climatiques, (v) accroître la résilience des exploitations familiales, (vi) mieux hiérarchiser les priorités au niveau régional, (vii) gouverner l'intersectoriel. En outre, le bilan en appelle à la promotion de chaînes de valeur, à une plus large prise en compte de l'élevage et des sous-produits animaux ainsi qu'à accorder une plus forte priorité à l'emploi des jeunes.

Tout en maintenant les orientations générales de la politique agricole régionale (ECOWAP/PDDAA), la communauté régionale a décidé de mettre la priorité sur des instruments stratégiques à effets leviers dans la transformation massive des agricultures à l'échelle des pays et de la région. Il s'agit de:

- Repenser et accélérer la mise en œuvre des instruments régionaux d'intensification, de régulation des marchés et d'amélioration de l'accès des populations vulnérables à l'alimentation.
- Bâtir de véritables politiques de financement du secteur agricole et concevoir des instruments innovants prenant en compte la multiplicité des instruments disponibles (budgets publics, ressources privées fonds de garantie, fonds d'investissements, transferts des revenus des migrants, etc.) pour répondre à la diversité des besoins au niveau des investissements structurants, des services (recherche, appui-conseil, etc.), du financement des exploitations et des acteurs des chaînes de valeur ;
- Renforcer les dispositifs de suivi-évaluation, de gestion des connaissances et de revue des politiques de la mise d'un système d'information fiable, pérenne et complet (statistiques agricoles, informations sur les marchés (prix, flux), alerte précoce, suivi des moyens d'existence des ménages, pour etc.) selon les besoins de pilotage et de coordination des politiques et programmes.

Ces nouvelles orientations et stratégies seront mises en œuvre à travers les deux catégories de plans d'investissement que sont les PNIASAN (niveau pays) et le PRIASAN (niveau régional).

Rappel des huit (8) engagements de Malabo :

- 1) Renouvellement de l'engagement en faveur des principes et des valeurs du PDDAA ;
- 2) Renforcer le financement des investissements dans l'agriculture ;
- 3) Eliminer la faim d'ici à 2025 ;
- 4) Réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025, grâce à une croissance et à une transformation inclusives de l'Agriculture ;
- 5) Stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles ;
- 6) Renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production en Afrique face aux aléas et autres risques liés au climat ;
- 7) Faire preuve de responsabilité mutuelle dans les actions et les résultats ; et
- 8) Renforcement des capacités de l'UA pour appuyer la mise en œuvre desdits engagements.

Encadré 2 : Feuille de route PNIA 2^{ème} génération – CEDEAO

Les principales étapes :

Etape 1 : Adoption d'un dispositif de pilotage du processus PNIA

Etape 2 : Mise à niveau et renforcement des capacités des principales parties prenantes du processus

Etape 3 : Etablissement et partage du bilan de la première génération des PIA : performances/impacts, atouts, faiblesses

Etape 4 : Ajustement de la vision de l'agriculture et de ses défis à l'horizon 2025

Etape 5 : Planification stratégique

Etape 6 : Budgétisation globale du PNIA et détermination de la stratégie de financement

Etape 7 : Validation du document du PIA, révision et consolidation du pacte

Etape 8 : Communication

Etape 9: la mise en œuvre et le suivi évaluation

Le processus des PNIA est respectivement articulé en 3 phases, selon les périodes indiquées

1. Phase préparatoire (étapes 1 à 4) : Juin-Décembre 2016
2. Phase de formulation (étapes 5 à 6): Janvier-avril 2017
3. Phase de validation (étapes 7 à 8) : Mai-Juin 2017




8. Conclusion






Le processus de la Revue Conjointe du Secteur Agricole, mené selon une approche participative, basée sur une démarche en plusieurs étapes itératives, a permis d'analyser les résultats du secteur. Il en ressort, des progrès significatifs dans les quatre (04) sous-secteurs. D'importantes réalisations ont été obtenues grâce à l'action publique mais également du fait du concours de différents partenaires nationaux et internationaux. Le secteur a ainsi enregistré une amélioration consistante de son « capital infrastructure », un renforcement des capacités des acteurs tant dans le pilotage sectoriel que dans la mise en œuvre des activités productives, avec une prise en compte progressive de la problématique du genre et de l'autonomisation des femmes.




Ces différentes réalisations, combinées à d'autres facteurs naturels, organisationnels et institutionnels ont occasionné des transformations réelles dans les performances sectorielles. La part de l'agriculture dans le PIB est en progrès, alors les indicateurs de production, de commerce agricole ont connu des avancées notoires. Tandis que, le financement du secteur se situe au-dessus des 10% requis par l'engagement de Maputo, renouvelé à Malabo.







9. Annexes



9.1 Annexe 1 : Matrice de suivi des engagements du gouvernement


Actions Politiques	Engagements spécifiques	Échéances	Etat d'avancement en 2015	Contraintes	Responsable / Appréciation
Rendre effective la participation de toutes les parties prenantes dans la formulation et la mise en œuvre des politiques	1. Opérationnaliser le Cadre permanent de dialogue entre les banques, les systèmes financiers décentralisés (sdf), les compagnies d'assurances et les PME avant 2015 et de l'intégration des questions liées au développement rural	2016	Le projet d'appui à la CNAAS financé par la BOAD est mis en place, le personnel est en cours de recrutement les concertations avec la SODEFITEX, la CNCAS et le MAER se poursuivent	Quelques lenteurs ont été notées dans la mise en œuvre du projet	DCEF 
	2. Mettre en œuvre une meilleure stratégie de communication sur les opportunités d'affaires nées de la mise en œuvre des nouvelles mesures et initiatives pour améliorer l'environnement des affaires (le FONGIP, le FONSIS et la BNDE)	2015	Fait		APIX 
	3. Renforcer les capacités des personnels de l'Administration et du règlement de la question de l'emploi / Élaborer un plan de formation professionnelle pour le secteur agricole	2016	<p><u>Agriculture.</u> La SNFAR est élaborée et validée mais il n'y a pas encore eu de budget pour sa mise en œuvre.</p> <p><u>Pêche et Aquaculture :</u> ENFM : Au cours de l'année académique 2014 / 2015, l'École nationale de Formation maritime (ENFM) a compté 276 élèves répartis dans les trois filières suivantes : Commerce, Polyvalence et Machine. CNFTPA (Centre national des techniciens des Pêches et de l'Aquaculture) : 36 ont été formés dont 18 techniciens supérieurs des pêches et 18 agents techniques: à renseigner. Pour la deuxième année de suite, formation à PukYong National University de Busan au profit d'une deuxième vague de 10 agents de l'Administration des pêches sur le thème "Capacity Building on Fisheries Processing, Distribution and Sanitary inspection/ et début d'un Master d'un agent dans la même Université.</p>		BFPA CEP Pêche CEP Elevage 



Actions Politiques	Engagements spécifiques	Échéances	Etat d'avancement en 2015	Contraintes	Responsable / Appréciation
			<u>Elevage</u> <ul style="list-style-type: none"> Plan de formation non financé en 2015 Centre national de formation des techniciens en élevage et industries animales : formation de 25 agents techniques d'élevage 		
	4. Adopter de manière participative une nouvelle stratégie nationale de promotion des investissements pour accompagner la vision de l'émergence du Sénégal et de ses pôles de développement	2016	Action prise en charge au niveau du Ministère, la lettre de politique du Ministère est formulée et validée et sert de base d'orientation de politique nationale d'investissement		APIX 
Mettre en place un dispositif fiscal et juridique incitatif et simplifié, améliorer la compétitivité des facteurs de production et promouvoir l'investissement à fort impact avant 2016	5. Procéder à l'automatisation des procédures administratives	2016	5 procédures sont aujourd'hui automatisées à savoir la création d'entreprise, le permis de construire, les pré-dédouanements, les suretés mobilières. Les procédures d'interconnexion sont en cours de finalisation pour la généralisation du télépaiement	Temps d'arbitrage sur le module Télépaiement Absence d'interconnexion des systèmes	APIX 
	6. Finaliser le cadre juridique et institutionnel des PPP : adopter les décrets d'application de la loi sur les contrats de partenariats et rendre opérationnelles les organes de supervision et d'exécution	2015	Le décret sur le CNAP n'est pas encore pris. L'harmonisation des cadres juridiques et institutionnels des PPP est en cours.	Différence de point de vue sur le PPP	APIX 
	7. Finaliser une étude d'opportunité pour la baisse de l'IS à 25%	2015	Mesure reportée et à enlever de la matrice		APIX 
Augmenter la part des crédits bancaires alloués au secteur agricole de 3 à 8 % d'ici 2015	8. Rendre opérationnels les instruments promus par le Gouvernement via le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP), le Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) et la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE)	2015	Les organes de gestion sont créés et des crédits annuels pour des montants de 3 milliards de FCFA et 2 milliards de FCFA sont alloués respectivement au FONSIS et au FONGIP	La DCEF n'a pas d'informations sur les activités du projet	DCEF 
	9. Mener à terme le projet pilote du système		Projet de cadre réglementaire préparé par le Ministère du Commerce	Technicité de l'approche	APIX





Actions Politiques	Engagements spécifiques	Échéances	Etat d'avancement en 2015	Contraintes	Responsable / Appréciation
	de récépissé d'entreposage (SRE) consistant à obtenir un prêt bancaire contre des biens donnés en garantie dans un entrepôt, sur la base d'un récépissé délivré par le gestionnaire pour permettre la création d'un cadre légal et réglementaire d'entreposage	2015	avec l'appui d'IFC	et multiplicité des acteurs	
	10. Prendre les décrets d'application pour rendre opérationnels les bureaux d'information sur le crédit et donner les premiers agréments	2016	Crédit Info a ouvert ses bureaux à Dakar, Plus de 70000 personnes enrôlées		APIX 
Réduire le poids budgétaire des subventions aux intrants de 0,5 % à 0,3 % du PIB sur trois ans et mieux cibler les bénéficiaires	11. Poursuivre la politique de ciblage en cours: Programme SMS (E-intrant) et l'amener à un niveau de codification de 1 000 000 de producteurs avant 2015 et l'élaboration d'un programme de suivi	2015	<u>Codifications des acteurs:</u> 798000 producteurs codifiés dont <ul style="list-style-type: none"> - 695000 s'activant en saison sous pluies - 103000 en cultures de contre saison (cultures horticoles) Codification des fournisseurs et représentants des commissions. <u>Notifications sous forme de bons électroniques aux commissions de distribution:</u> 1990 tonnes d'engrais et de semences confirmés par les représentants des CLD Base de données brute par région des 798000 producteurs codifiés disponible	<u>Codification :</u> Certaines variables dans l'enregistrement des producteurs manquent (sexe, numéro de téléphone etc...) <u>Notifications :</u> Difficultés d'appropriation de l'outil surtout chez les fournisseurs et leurs représentants (refus de valider leurs notifications) Difficultés à harmonier la répartition des allocations au niveau des points de cessions de manière à paramétrer les bons électroniques pour chaque bénéficiaire Difficultés à confirmer les numéros de bons (cause : manque de formation,	DAPSA 





Actions Politiques	Engagements spécifiques	Échéances	Etat d'avancement en 2015	Contraintes	Responsable / Appréciation
				publicité d'autres opérateurs)	
	12. Associer les Organisations de Producteurs dans la définition des stratégies de ciblage des sous-secteurs à subventionner	2015	En 2015 dans les préparatifs de la codification maraichère et sous l'égide de la Direction de l'horticulture, un focus a été mis sur la sensibilisation et la formation des leaders d'organisation sur les objectifs et les fonctionnalités de la plateforme e-subvention. Il faut préciser que 10 séances de sensibilisations et formations ont été organisées dans les 10 régions ciblées par le programme (Dakar, Thiès, Louga, Diourbel, Saint louis, Matam, Tamba, Sédhiou, Kolda, Ziguinchor). Ces séances ont regroupé 164 leaders dont 91 hommes et 73 femmes.		DAPSA 
Mettre en œuvre des mesures d'incitation fiscale à l'investissement agricole	13. Finaliser et la vulgariser l'arrêté fixant la liste des matériels agricoles éligibles à l'exonération au titre du Code Général des Impôts	2014	<u>DCEF</u> Le nouveau code général des impôts a pris en charge cette disposition et l'arrêté du MEFP est signé		DCEF DGID 
			<u>DGID</u> ; l'arrêté fixant les modalités de l'article 373 alinéa 2 du code général des impôts a été signé le 19 février 2016 L'arrêté n° 2243/MEFP/DGID du 19/02/2016 a été signé et mis en ligne sur le site web de la DGID. Il prévoit, pour les matériels et les aménagements listés, l'exonération définitive de la TVA suspendue après contrôle de la destination effective des matériels.		
	14. Renforcer la fonction de « problem solving » de l'APIX pour appuyer la bonne prise en charge des requêtes des entreprises privées	2016	Processus en cours avec les services concernés (DGID, etc.)		APIX 
Définir et mettre en œuvre des mesures de gestion foncière pour une agriculture responsable	15. Finaliser la circulaire/ arrêtée encadrant le schéma d'intermédiation foncière du PDIDAS	2015	Les services continuent de réfléchir sur le projet		DGID 
	16. Finaliser l'élaboration en cours du recueil des textes à caractère foncier, domanial et cadastral	2015	Le tome 1 est à l'impression. Pour les Tomes 2 et 3, on en est à la dernière lecture avant l'envoi en impression.		DGID 
	17. Elaborer un document de politique foncière	2015	Le document de politique foncière a déjà été élaboré et en cours de partage		CNRF 
		2015	La stratégie est élaborée et validée par le Conseil national de Sécurité		SE CNSA




Actions Politiques	Engagements spécifiques	Échéances	Etat d'avancement en 2015	Contraintes	Responsable / Appréciation
	18. Définir et mettre en œuvre une stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR)		alimentaire, présidé par Monsieur le Premier Ministre, le 15 janvier 2016. Le document sera partagé avec toutes les parties concernées, en juillet 2016. La SNSAR sera mise en œuvre par le Programme national d'appui à la sécurité alimentaire et à la résilience (PNASAR). Le processus d'élaboration du document du PNASAR a démarré. Il prendra fin en mars 2017.		
Poursuivre la mise en œuvre de mesures pour la modernisation de l'agriculture	19. Améliorer les infrastructures de mise en marché en partenariat avec tous les acteurs	2014	<u>ARM</u> Construction de 2 plateformes de commercialisation pour les produits agricoles : Potou (Louga), Boudé(Podor) Construction de 5magasins de stockage de 500 tonnes chacun avec l'appui de l'UE (PRDCC 2013- 2014)	Pour compléter les plateformes, afin de mieux moderniser les conditions de mise en marché des produits, il faut des unités de conditionnement, de conservation et de stockage des produits. Le budget de l'ARM ne peut pas couvrir ces investissements Faible implication du secteur privé national sur les financements post récoltes	ARM AGEROUTE DMER/AGET IP 
			<u>AGEROUTE</u> Le programme d'entretien (PERA) est en train de construire 1549km de pistes réparties comme suit : Louga /Saint louis/ Matam : 122,5 km Fatick/Kaolack/Kaffrine : 608 Km Kedougou/Tamba : 381,5 Km Ziguinchor/ Kolda/Sédhiou : 437 Km		
			<u>DMER</u> Réception provisoire de 106 magasins de stockage de 250 m ² chacun dans 12 régions du pays, financés par l'UEMOA	La réception devrait être définitive mais il y'a malheureusement encore	


Actions Politiques	Engagements spécifiques	Échéances	Etat d'avancement en 2015	Contraintes	Responsable / Appréciation
				des entreprises qui trainent dans l'exécution des réserves. Il faut aussi préciser que c'est un programme qui est géré par l'AGETIP en étroite collaboration avec la DMER	
	20. Continuer à promouvoir des programmes de recherche/développement dans les chaînes de valeur agricole	2015	<p>— Semences Pour 2015- 2016 : arachide 78,5 tonnes déjà certifiées. Possibilité d'atteindre 85 T sur un objectif de 65 T. Pour les céréales : Riz pluvial : 8 T (attente certification) riz irrigué 15 T disponible. Objectif 2016 : 25 T production pas encore certifiée Mil : 9 T ; sorgho : 4,3 T ; maïs : 12,6 ; sésame : 1 T</p> <p>— Analyses chaînes de valeurs Globalement, l'essentiel des chaînes de valeur agroforestières et animales sont financièrement et économiquement rentables Exemple du maïs : Bassin arachidier, efficacité économique de 28%. Casamance, efficacité économique de 48%. Maillon commercialisation : CRI = 0,23 Maillon production : CRI = 0,50 Maillon commercialisation : CRI = 0,57</p> <p>— Adaptation au changement climatique : Les exploitations agricoles familiales considèrent l'accès aux intrants (engrais et semences) et au matériel agricole comme une contrainte structurelle, en plus du déficit pluviométrique. Cette réflexion montre les limites des stratégies développées par les exploitations agricoles pour améliorer leur résilience dans le contexte pluvial et justifie la nécessité d'aller vers de nouvelles stratégies complémentaires dont l'assurance indicielle agricole couplée au crédit</p>		ISRA 
Définir et	21. Equiper les laboratoires existants afin	2016	Les DAO sont en cours de finalisation pour :	Délais trop court :	DA




Actions Politiques	Engagements spécifiques	Échéances	Etat d'avancement en 2015	Contraintes	Responsable / Appréciation
mettre en œuvre une politique de reconstitution du capital semencier	qu'ils accompagnent les programmes de reconstitution du Capital semencier		<ul style="list-style-type: none"> - la construction et l'équipement des laboratoires de Kédougou, Sédiou et Kaffrine - l'équipement des laboratoires de Matam, Louga et Fatick - Dossier d'étude finalisé pour la Réhabilitation et l'équipement des laboratoires de Ziguinchor, Tamba et Kaolack. Validation en cours des DAO - Ouverture des plis prévus le 16 juin 2016 pour le dépouillement et l'attribution des marchés 	<p>Impossibilité selon la BM de réaliser les constructions et équipement de manière conforme aux codes des marchés en deux ans (la fin du PPAO est prévue en 2017)</p> <p>Proposition retenue dans PTBA 2016 du PPAO est : la réhabilitation des laboratoires de Fatick Ziguinchor, Matam et Louga pour 2016 pour un montant global de 52 millions de francs CFA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipement pour un montant global de 85,6millions de franc CFA 	
	22. Définir et exécuter un programme de formation et de renforcement des capacité en direction du personnel des laboratoires chargés de la certification des semences et des privés et producteurs impliqués dans la production	2016	<p>financement disponible, calendrier établi et validé.</p> <p>Formations prévues sur financement du PPAO pour :</p> <p>contrôleurs : juin 2016</p> <p>Techniciens d'encadrement : juillet 2016</p> <p>Analystes : octobre 2016</p> <p>Sur financement du PRCS :</p> <p>Pour les DRDR et SDDR : mars 2016</p>	<p>Formations prévues sur financement du PPAO pour :</p> <p>contrôleurs : juin 2016</p> <p>Techniciens d'encadrement : juillet 2016</p> <p>Analystes : octobre 2016</p> <p>Sur financement du PRCS : Pour les DRDR et SDDR : mars 2016</p>	DA 







Actions Politiques	Engagements spécifiques	Échéances	Etat d'avancement en 2015	Contraintes	Responsable / Appréciation
	23. Accompagner l'autonomisation des coopératives et des privés à produire et à diffuser des semences sélectionnées	2017	Les coopératives sont constituées	- Il y a un besoin de moyens pour diagnostiquer les coopératives constituées, d'identifier les besoins de renforcement des compétences et d'élaborer un plan d'action - Absence d'une base de données des coopératives	DA 
Mettre en œuvre le Plan national de développement de l'élevage	24. Améliorer les infrastructures de mise en marché en partenariat avec tous les acteurs	2017	-Construction de 4 Marchés à bétail et à céréale à Djiguinoum, Birkilane, Sewekhaye et Thillé Boubacar Financé par l'UEMOA pour 420 millions de FCFA - Réhabilitation de l'abattoir de Kolda démarrée en 2015 - Construction de l'abattoir et du foirail de Tivaouane démarrée en 2015 (fin des travaux septembre 2016 pour foirail) Construction de l'abattoir moderne et du marché à bestiaux de Diamniadio en 2015 : · dossier d'appel d'offres selon l'option clé en main élaboré et validé · avis publié depuis le mois de mai 2015 · le dépôt des offres est prévu en début décembre 2015. · Etat a pris un décret déclarant d'utilité publique le site de 23 hectares devant abriter les infrastructures		CEP ELEVAGE 
	25. Faire voter le code pastoral par l'assemblée nationale	2015	Intégration des observations du comité technique dans le document d'avant-projet de Code pastoral pour transmission avant fin mars 2016 au conseil des ministres, qui après validation l'acheminera à l'assemblée nationale pour vote		CEP ELEVAGE 
	26. Accompagner la réalisation du plan de relance de la filière avicole, qui implique particulièrement le privé	2017	Un Plan stratégique de développement de la filière commanditée par la grappe EPIA (Elevage Production et industrie animale) en cours d'élaboration. Un des résultats sera la définition d'un plan opérationnel et d'une feuille de route pour l'IPAS (interprofession avicole du Sénégal)		CEP ELEVAGE 

Actions Politiques	Engagements spécifiques	Échéances	Etat d'avancement en 2015	Contraintes	Responsable / Appréciation
	27. Augmenter les crédits d'investissement en direction du secteur de l'élevage pour la mise en place des infrastructures et équipements pastoraux, l'amélioration de la mise en marché des produits par le renforcement des équipements de transformation et de commercialisation (abattoirs), l'amélioration de la santé animale et des conditions sécuritaires	2016	-Travaux de sécurisation du ranch de Dolly avec la construction d'un mur de clôture : 30 km sont déjà construits sur 120 km -Acquisition de 4 incubateurs pour la production intensive hors sol de fourrage vert	Faiblesse des investissements dans le sous-secteur alors que le Bureau interafricain des ressources animales préconise que 33% du budget de l'Agriculture (agriculture, élevage, pêche et aquaculture, foresterie, hydraulique) soit destiné à l'élevage	CEP ELEVAGE 
	28. Réaliser des équipements et infrastructures favorisant la collecte et le traitement du lait en milieu rural.	2017	Octroi d'équipement : 20 motofaucheuses, 13 trayeuses mobiles, 8 tanks de refroidissement solaire, 5 camionnettes frigorifiques, 15 tricycles isothermes, 07 charrettes, 13 réfrigérateurs, 5 thermo-soudeuses à pédales, 41 glacières de 100 litres, 1500 bidons pour le transport du lait. Construction d'infrastructures : 1 mini laiterie et 5 étables laitières construites	Faiblesse des investissements dans le sous-secteur alors que le Bureau interafricain des ressources animales préconise que 33% du budget de l'Agriculture (agriculture, élevage, pêche et aquaculture, foresterie, hydraulique) soit destiné à l'élevage	CEP ELEVAGE 
Mettre en œuvre les stratégies définies pour la prévention et la lutte contre le vol de bétail pour une meilleure sécurisation du cheptel et	29. Mettre en place un système efficace d'identification du bétail et des produits animaux pour régler la question de la traçabilité	2016	-Puçage électronique de 10 000 chevaux -acquisition de 50 000 boucles, et marché d'acquisition de 100 000 boucles en cours - lancement de la phase pilote auprès de 22000 éleveurs de la plateforme de Microsoft DARAL - Campagne d'information, de sensibilisation et de vulgarisation de la législation	L'élevage sénégalais n'a jamais bénéficié d'un recensement du cheptel. Recensement de l'Agriculture et de l'Elevage en recherche de financement	CEP ELEVAGE 
	30. Porter le taux de couverture vaccinale du bétail à hauteur de 80%, conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)	2017	<u>Résultats de la campagne de vaccination 2014-2015</u> Taux de couverture vaccinale : Peste des Petits Ruminants : 23,3% Peste Equine : 24,7%		CEP ELEVAGE 

Actions Politiques	Engagements spécifiques	Échéances	Etat d'avancement en 2015	Contraintes	Responsable / Appréciation
une minimisation des risques d'investissement dans l'élevage			Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine : 60,4% Maladie de Newcastle : 3,6%		
Poursuivre la mise en œuvre des mesures de gestion durable des ressources halieutiques définies dans la lettre de politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture	31. Finaliser et valider la révision de la lettre de politique sectorielle par un processus inclusif et efficace	2016	Une nouvelle lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPDPA) est élaborée la validation technique et restitution au Ministre de la pêche et de l'Economie maritime tenue, il reste l'atelier de validation nationale en Novembre 2015 et janvier 2016.		CEP PECHE 
	32. Finaliser et soumettre pour adoption les codes de la pêche maritime et continentale par un processus inclusif et efficace	2015	Promulgation du nouveau code de la pêche (loi n° 2015-18 du 13 juillet 2015 portant code de la Pêche maritime). En cours d'élaboration le décret d'application du nouveau code de la Pêche		CEP PECHE 
	33. Poursuivre la mise en œuvre de mesures de gestion et d'aménagement des pêches	2017	Élaboration et mise en œuvre de plans d'Aménagement des Pêcheries sénégalaises: Aménagement des pêcheries de crevettes profondes (ADUPES) : Renforcement de l'observatoire économique des pêches pour appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement de pêcheries : - Etude économique sectorielle : Elaboration d'un compte satellite (provisoire) de la pêche maritime en rapport avec l'ANSD; - (mission d'études en Espagne : possibilité d'accéder aux données de prix et de quantité correspondante de plusieurs espèces (y compris la gamba) du marché de gros de Madrid) et amélioration de la note de conjoncture. -Les plans d'aménagement pêcheries de volutes Cymbium sp (Yet), de crevette côtière sont élaborés. Le plan d'aménagement de la pêcherie de Poulpe quant à lui a été adopté en Conseil des Ministre le 09 décembre 2015. Le décret d'adoption est signé le 19 janvier 2016. - Le Système de contrôle surveillance (SCS) de la pêcherie de crevettes profondes en appui à la mise en place du quota individuel transférable (QIT) est élaboré et validé. -Démarrage de la phase pilote d'un système de déclaration des captures en temps réel (Journal de bord électronique (JBE) : La phase d'extension		CEP PECHE 

Actions Politiques	Engagements spécifiques	Échéances	Etat d'avancement en 2015	Contraintes	Responsable / Appréciation
			<p>sur les autres navires démarrera au courant du mois de mars 2016.</p> <p>-La concession d'exploitation a été signée le 16 juillet 2015 entre le Ministre de la Pêche et de l'Economie maritime et le Président de la Coopérative sénégalaise des Exploitants de crevettes profondes (COSECPRO).</p> <p>-Approbation du Plan national de lutte contre la pêche INN ;</p> <p>- Clôture et réhabilitation des infrastructures des sites de Débarquement agréés de la pêche artisanale (Mbour Cayar Hann Joal Boudody Kafountine).</p> <p>Réhabilitation et réception de la Cellule de veille technologique et de promotion des produits halieutiques</p> <p>Réalisation régulière d'opération de surveillance côtière participative : 751 patrouilles, inspection de 8318 pirogues et 287 navires et 875 pirogues et 13 navires arraisonnés dont(04) étrangers pour le motif de pêche sans autorisation dans les eaux sous juridiction sénégalaise.</p> <p>Procédure d'acquisition de 20 000 gilets de sauvetage.</p> <p>Réhabilitation des habitats clés : confection et immersion de récifs, Identification mesures de conservation et de gestion récifs (Bargny et Yenne validation ZIRA et ZPP (Mballing, Nianing, Pointe sarène et Mbodiène)</p> <p>deux (02) repos biologiques qui ont été observés, sur les pêcheries industrielles démersales côtières du 15 octobre 2015 au 14 novembre 2015 et sur le poulpe.</p>		
	<p>34. Elaborer le plan d'aménagement des algues marines</p>	<p>2015</p>	<p>Lancé en mars 2013 pour une durée de deux ans, le PEPRAS a été clôturé en mars 2015, avec la restitution des résultats lors de la troisième rencontre du comité de suivi et d'évaluation de ce projet tenue le 03 mars 2015 à la DGEFM. Les résultats majeurs obtenus sont :</p> <p>1 .La biodiversité des espèces collectées : 96 espèces cataloguées (algues vertes (Ulvophyceae) : 7 genres, 23 espèces ; algues brunes (Phaeophyceae) : 4 genres, 16 espèces ; algues rouges (Rhodophyceae) : 28 genres, 57 espèces.</p> <p>2. Cartographie de la Répartition des algues :</p> <p>3. Estimation du stock des principales espèces d'intérêt économique :</p>		<p>CEP PECHE</p> 

Actions Politiques	Engagements spécifiques	Échéances	Etat d'avancement en 2015	Contraintes	Responsable / Appréciation
			<p>dans la baie de Ngor, le stock (biomasse), de mars à juillet, de l'algue rouge <i>Meristotheca</i> sp, a été estimé à 34, 43 tonnes,</p> <p>- sur la plage de Pointe Sarène, le stock d'échouage annuel de l'algue rouge <i>Hypnea</i> sp, a été estimé à 353,72 tonnes.</p> <p>4. Suivi des paramètres de l'environnement des algues marines (données hydrobiologiques (pH, conductivité, température et salinité de l'eau) et environnementales (vitesse du vent, humidité relative, température de l'air et mesure de l'éclairement solaire) ont été collectées et suivies régulièrement).</p>		
	35. Assurer la mise en place d'un fonds de calamité.	2015	<ul style="list-style-type: none"> Fond acquis en 2015 pour un montant de 35 000 000 par an dans le cadre de l'appui sectoriel de l'UE. Le fond n'a pas été mobilisé durant l'année 2015. Assurance des pêcheurs artisans est effective à la Caisse Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS). 		<p>CEP PECHE</p> 
	36. Achever la mise en place d'un centre de valorisation des ressources des fonds marins : réalisation des aménagements en mer et hors-sol, et la construction des bassins en béton	2017	Après avoir bénéficié d'allocations budgétaires pendant trois ans qui ont servi à construire le local du projet (centre) à Pointe Sarène et à faire les aménagements ; rupture de financement au moment où ce projet devait passer à l'expérimentation de la culture des algues en 2015.	Rupture de financement	<p>CEP PECHE</p> 
Poursuivre la mise en place des infrastructures nécessaires au développement de l'aquaculture, de la pêche continentale et de la valorisation des produits	37. Mettre en place les infrastructures prévues dans les différents programmes en cours, notamment le BCI et les PTF, dont l'Inde	2015	<p>Implantation de complexes frigorifiques :</p> <p>Réceptions provisoires des travaux de raccordement (aux réseaux de la SENELEC et de la SDE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Du 19 au 26 novembre 2015 réception provisoire du lot 2 Du 19 au 28 décembre 2015 réception provisoire du lot 1 <p>2^{ème} phase "Programme froid": contractualisation du marché après attribution provisoire. Le démarrage des travaux est prévu durant le premier trimestre de l'année 2016.</p> <p>-En cours d'exécution les aménagements de mini quais de pêche agréés à Ngaparou et Pointe Sarène, dans le cadre du projet PROCOVAL.</p> <p>Les travaux de construction et de réhabilitation dans les quatre sites de débarquement agréés sont en moyenne exécutés à 84 % (Kayar, Mbour, Joal et Hann) et Kafountine et Boudody dans le cadre du PRAO.</p>	-Délabrement et inachèvement des travaux. -retard du fait au long processus d'attribution des marchés.	<p>CEP PECHE</p> 

Actions Politiques	Engagements spécifiques	Échéances	Etat d'avancement en 2015	Contraintes	Responsable / Appréciation
halieutiques	38. Former les acteurs dans la gestion des infrastructures rétrocédées aux acteurs	2016	Pas d'action en cours : Il est prévu des classes pour les GIE interprofessionnels chargés de la gestion des quais de Ngaparou et Pointe Sarène après leur achèvement en juillet 2016 dans le cadre du projet PROCOVAL.		CEP PECHE 
Poursuivre la mise en œuvre du programme de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres par la gestion durable et intégrée des formations forestières et des sols	39. Finaliser et valider la révision de la lettre de politique sectorielle par un processus inclusif et efficace	2015	La lettre de politique a été validée en présence des partenaires techniques et financiers, de la société civile et des ONG. Elle a été cosignée par les Ministres de l'économie, des finances et du plan et le MEED.		DPVE/MEDD 
	40. Finaliser et soumettre pour adoption les codes forestier et de l'environnement par un processus inclusif et efficace	2016	Pour le code forestier, une première réunion tenue à la primature a permis de valider la 1ère partie. Une seconde réunion est prévue le Mercredi 22 Juin pour valider la 2 ^{ème} partie. Pour le code de l'environnement il a été décidé de reprendre la mouture proposée avec l'appui d'un consultant		DPVE/MEDD 
	41. Pour l'obtention du quitus environnemental, concevoir et mettre en œuvre des instruments et outils plus adaptés aux projets agricoles	2016	Les délais d'obtention du quitus sont encadrés par le code de l'environnement, notamment son décret d'application		DPVE/MEDD 
	42. Opérationnaliser le document du Cadre National d'Investissement Stratégique en Gestion Durable des Terres (Cnis/Gdt) pour l'horizon 2026	2015	Le conseil interministériel a été tenu et un comité interministériel mis en place, pour chaque département ministériel concerné, un indicateur est identifié et est en train d'être suivi. Il appartient à ces départements de définir et de mettre en œuvre les activités techniques permettant l'atteinte de ces indicateurs. Ceci est effectif pour le MEDD.		DPVE/MEDD 
	43. Renforcer le partenariat public privé (PPP) dans la gestion des aires protégées telles que les parcs et les réserves communautaires avant 2015	2015	- Des partenaires sont identifiés (Leadership Conservation for Africa (LCA) pour accompagner le département, voyage d'étude a été réalisé pour participer au conseil d'administration - Une réunion a été tenue avec les bailleurs du département et un document a été produit, une vision est définie par rapport au PNNK compte tenu des contraintes liées à sa gestion, comme perspectives mise en place d'une fondation pour PNNK et organisation d'une table ronde Pour la fondation du Niokolo, le DC a présidé la 1ère réunion des membres fondateurs de la Fondation. A l'issue de la réunion Monsieur Gérard SENAC a accepté de présider le conseil de fondation		DPVE /MEDD 
Actualiser la	44. Finaliser et valider la révision de la Lettre	2015	Politique Nationale de Développement de la nutrition élaborée et validée	Pas de contraintes	CLM

Actions Politiques	Engagements spécifiques	Échéances	Etat d'avancement en 2015	Contraintes	Responsable / Appréciation
Lettre de Politique Sectorielle sur la Nutrition	de Politique Sectorielle sur la Nutrition par un processus inclusif et efficace		par les autorités en décembre 2015	particulières	
	45. Organiser le partage et la vulgarisation de la lettre de politique sectorielle sur la nutrition en vue d'une plus grande appropriation par l'ensemble des acteurs	2015	Diffusion de la PNDN en cours	Pas encore traduites en langues nationales	CLM
	46. Recenser toutes les expériences en cours au niveau national et créer un cadre d'échange, de partage et de coordination des initiatives	2016	Plans de travail des ONG qui interviennent dans la nutrition partagés avec la CLM Cartographie des interventions faites en 2015, La PNDN validée en 2015, de même que le Plan Stratégique Multisectoriel de la Nutrition (PSMN) qui est en cours d'élaboration sont tous les 2 des instruments qui de par les processus d'élaboration et leurs axes stratégiques permettent un renforcement de la coordination		CLM
	47. Prendre les mesures pour assurer la coordination des projets et des programmes de nutrition par la CLM	2015	En cours à travers les différents cadres de coordination qui existent au niveau central et régional.		CLM
Mettre en œuvre la Lettre de Politique sur l'Alimentation du nourrisson et du jeune enfant	48. Assurer un suivi des projets et programmes de nutrition	2015	En cours à travers les différents cadres de coordination qui existent au niveau central et régional.		CLM
	49. Finaliser et mettre en œuvre la Lettre de Politique sur l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune enfant et de la vulgariser auprès de tous les acteurs	2015	La politique ANJE est finalisée Politique ANJE en cours de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • Orientation des acteurs de la MEO de la politique ANJE • Formation des acteurs en communication pour le développement • Assurer la MEO des activités de communication envers les cibles (femmes enceintes, femmes allaitantes, chefs de ménages) 		MSAS
Réviser et appliquer le Code de commercialisation des substituts de lait maternel et le Codex alimentarius	50. Réviser le décret règlementant les pratiques inappropriées de commercialisation des substituts de lait maternel et vulgariser auprès de tous les acteurs	2015	Processus entamé et en cours en collaboration avec l'ensemble des secteurs concernés Finalisation d'ici fin décembre 2016		MSAS



9.2 Annexe 2 : Matrice de suivi des recommandations de la RCSA 2014

9.2.1 Sous-secteur : Production végétale

n°	Recommandation	Actions menées	Contraintes	Appréciation
1	Construction et réhabilitation des aménagements hydro-agricoles	SAED P2RS PADAER	Procédure de passation des marchés	
2	Renforcement en intrants (matériel agricole, semences certifiées et engrais)	<p>Subvention des intrants du programme agricole 2015/2016 pour des quantités de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 25000 tonnes de semences certifiées d'arachide contre 24731 tonnes en 2014. ▪ 13643 tonnes de semences d'espèces divers (riz, maïs, sorgho, niébé, etc.) contre 11019 tonnes en 2014. ▪ 118 000 tonne d'engrais subventionné contre 82 000 tonnes en 2014 ▪ 764 tonnes de semences de coton délintbées mises en place ▪ 3067 tonnes de semences de pomme de terre subventionnées en 2015/2016 contre 1507 tonnes en 2014/2015, <p>Augmentation du matériel agricole distribué : Acquisition de 800 tracteurs (dont 400 pour le programme brésilien et 400 pour le programme belge) de 1200 outils agricoles Mise en place 14 835 unités de matériels de cultures attelées et plus de 800 tracteurs et équipements agricoles divers (moissonneuses –batteuses, motoculteurs, batteuses, des outils agricoles de travail, de semis, de traitement phytosanitaire, de récolte et de transformation)</p>	<p>Déficit en ressources humaines et laboratoires entraînant des retards dans le processus de certification (contrôle aux champs du programme de multiplication des semences et pour l'analyse des semences) et des pertes de semences certifiables par déclassement et reversement dans la production conventionnelle (semences écrémées). Faible pouvoir d'achat des producteurs au moment de la mise en place des intrants du fait de la quasi absence d'épargne et des difficultés d'accès' au crédit pour l'acquisition des intrants. Ceci se répercute par un taux de cession très souvent inférieur aux mises en place. Contrainte dans l'acquisition d'engrais dont la majeure partie est importée malgré la reprise des ICS avec INDORAMA</p> <p>faible taux de cession des équipements (34,25%), s'expliquant en partie par les moyens financiers limités des potentiels bénéficiaires et de leurs difficultés d'accès au crédit bancaire classique pour s'acquitter de leur contrepartie</p> <p>Retard dans la livraison</p>	
3	Mise en place d'infrastructures de stockage post récolte	Construction de 2 plateformes à Boubé et Potou		

n°	Recommandation	Actions menées	Contraintes	Appréciation
4	Renforcement de la recherche, de l'appui conseil	Mise en place du FNDASP, FNRAA, FADSR la construction et la réhabilitation des infrastructures ainsi que le renouvellement et le renforcement des équipements des centres pour assurer la multiplication et la conservation des noyaux génétiques, le maintien des collections nationales de toutes les spéculations		

9.2.2 Sous-secteur : Elevage





n°	Recommandation	Actions menées en 2015	Contraintes	Appréciation
1	Mise en place d'un système permanent de collecte, d'analyse et de traitement de données, le SIGEL ou Système d'information et de Gestion de l'Elevage, indispensable pour un pilotage adéquat du sous-secteur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour informatique du SIGEL et déploiement d'une solution de collecte et de remontée des données via internet ▪ Acquisition effective de 200 tablettes 		
2	Mise en œuvre du Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de Projet terminé ▪ Documents techniques (questionnaires, plaidoyer) terminés ▪ La partie du RNAE concernant les exploitations modernes prises en charge par le Recensement Général des Entreprises (RGE) en cours de mise en œuvre 	Le recensement de l'Elevage n'a jamais été réalisé, alors que le développement adéquat du secteur ne peut se faire sans une connaissance réelle de la structure du cheptel, de la typologie des exploitations pastorales, etc. Malgré le fait que le coût du projet RNAE a été revu à la baisse (module sur les exploitations modernes pris en charge par le RGE), il est toujours en recherche de financement	
3	Actualisation du PNDE en vue d'y intégrer les orientations du PSE en rapport avec l'amélioration de la structuration des segments industriels et familiaux des filières majeures (lait local, bétail-viande, aviculture et cuirs et peaux)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualisation du PNDE en cours. Avec l'appui du Bureau interafricain des ressources animales, un consultant a été recruté. Le document sera disponible pour fin Juillet, atelier de validation prévu pour le mois d'Août. 		








n°	Recommandation	Actions menées en 2015	Contraintes	Appréciation
4	Lutte contre le vol de bétail	<p>Puçage électronique de 10 000 chevaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ acquisition de 50 000 boucles, et marché d'acquisition de 100 000 boucles en cours ▪ lancement de la phase pilote auprès de 22000 éleveurs de la plateforme de Microsoft DARAL ▪ campagne d'information, de sensibilisation et de vulgarisation de la législation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet national d'identification du bétail en recherche de financement ▪ Recensement du cheptel jamais réalisé ▪ La lutte contre le vol de bétail n'est pas du ressort du MEPA ▪ Faiblesse du budget alloué et déficit de ressources humaines pour la Cellule de prévention et de lutte contre le vol de bétail et la Cellule de lutte contre les abattages clandestins 	
5	Vote du Code pastoral et traduction en langues nationales	Intégration des observations du comité technique dans le document d'avant-projet de Code pastoral pour transmission au conseil des ministres, qui après validation l'acheminera à l'assemblée nationale pour vote		

9.2.3 Sous-secteur : Pêche

n°	Recommandation	Actions menées	Contraintes	Appréciation
1	Réduire la capacité ciblant les ressources démersales côtières.	Mesure de gel des licences de pêches démersales (LPDC) côtières toujours en vigueur.	Non maîtrise et faible régulation des capacités de la pêche artisanale (accès libre)	
2	Réviser l'arrêté sur le permis de pêche en posant des critères sélectifs à son octroi, limitant l'effort de pêche et intégrant un statut de pêcheur	Elaboration et proposition d'un nouveau permis de Pêche : Mission de concertation avec les acteurs dans les 7 régions maritimes du Sénégal du 26 octobre au 31 décembre 2015.	Certaines réticences vis –à-avis du nouveau permis. Le principal facteur bloquant est la difficulté d'application du permis actuel instauré par arrêté ministériel n°005916 du 25 octobre 2005. se manifestant par des faible taux de détention de permis (40% en 2015). La faiblesse de l'Administration des pêches et l'accès libre et gratuite aux ressources sont les causes de cette situation.	
3	Evaluer le repos biologique en vue d'un meilleur impact de cette mesure	Pas d'action en cours		
4	Réaliser des études et mener une réflexion sur la création d'unités	validation de la délimitation de la ZPP de la Petite côte en trois composantes spatiales a été effectuée avec les acteurs des quatre sites		

n°	Recommandation	Actions menées	Contraintes	Appréciation
	spatiales d'aménagement dans les pêcheries artisanales en vue de la réforme des CLPA	concernés (Mballing, Nianing, Pointe Sarène et Mbodiène) ; Un Plan de renforcement des capacités des membres des quatre Comités Locaux de Pêcheurs de la ZPP, élargis aux chefs de poste concernés et aux animateurs communautaires en surveillance participative et en sécurité maritime a été mis en œuvre par la DPM, la DPSP et des personnes ressources.		
5	Engager l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement des poissons démersaux côtiers et des pêcheries de petits pélagiques	Plan d'aménagement du poulpe, finalisé et approuvé en 2015, a connu un début de mise en œuvre ; Phase d'adoption politique des plans d'aménagement des pêcheries de crevette côtière et de cymbium finalisés en 2015 ; Les plans d'aménagement des pêcheries de mullets, courbine, petits pélagiques qui avaient été élaborés sont en cours de réactualisation ;		
6	Développer l'Aquaculture et redynamiser la pêche continentale comme alternative pour l'augmentation de la production halieutique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ formation accompagnées de visites de terrain et de travaux pratiques au profit de 1.300 acteurs sur les techniques de confection de cages, de gestion d'élevages, de fabrication d'aliment de poissons, de biosécurité et de bonnes pratiques en aquaculture et sur la gestion d'une ferme aquacole. ▪ le renforcement des infrastructures de production avec les travaux de réhabilitation de sept étangs de la station de Richard Toll ; ▪ la construction en cours d'une nouvelle station aquacole à Sédhiou ; ▪ l'extension et la modernisation de l'écloserie de Fatick ; ▪ l'assistance technique aux fermes aquacoles ; ▪ la production d'alevins (10.000 géniteurs de tilapia au près de fermiers privés et 2.000 clarias à partir du Bénin. Ces efforts ont permis de produire 5.049.667 alevins). 		
7	Définir et codifier des règles d'accès aux eaux continentales et à l'exploitation ressources halieutiques des eaux continentales	Draft d'un Code de la Pêche continentale élaboré	code non finalisée	
8	Mettre en œuvre le plan d'actions de la DITP en vue de la sauvegarde de l'agrément national	les activités liées à la sauvegarde de l'Agrément national à l'exportation concernent (i) les inspections techniques et sanitaires des établissements de traitement et de conservation des produits halieutiques ; (ii) le contrôle et la certification des produits. Résultats : En 2015, 208 unités de traitement de produits halieutiques ont été enregistrées et suivies. Les programmes d'inspections techniques		

n°	Recommandation	Actions menées	Contraintes	Appréciation
		réalisées à 94% pour les établissements à terre et à 93% pour les bateaux. Et 4469 inspections sanitaires effectuées.		
9	Produire dans les plus brefs délais un texte réglementant l'exercice de la transformation artisanale des produits de la pêche	Projet de décret professionnalisation (en cours) fonction de la transformation		
10	Prise en charge effective et sans délai par les collectivités locales concernées des frais de raccordement en eau et en électricité des complexes frigorifiques	la mise en route des complexes frigorifiques de la première phase avec des travaux de raccordement aux réseaux de la SENELEC et de la SDE . Ces travaux ont concerné onze complexes frigorifiques ; Diourbel, Guinguinéo, Koussanar, Tambacounda, Kidira, Kédougou, Kolda, Linguère, Dagana, Yoff et Darou Mousty		
11	Repenser la stratégie de la surveillance des pêches en tenant compte des évolutions au niveau mondial notamment le niveau optimal	Plan de développement du Système de Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches (SCS) (Mise en œuvre prévue en 2016)		
12	Renforcer les moyens de la surveillance des pêches en donnant la priorité à l'acquisition d'un aéronef, de patrouilleurs de haute mer, de vedettes de surveillance côtière, à la réhabilitation des équipements des stations côtières, à l'allocation des moyens pour développer la surveillance participative	-Quatre stations côtières ont été réhabilitées et équipées en 2015 ; -l'acquisition de 2 embarcations pneumatiques et de 3 embarcations en fibres de verre pour renforcer les moyens nautiques de la DPSP et de ses stations de surveillance (Lompoul, Ngaparou et Kafointine).		
13	Encadrer la surveillance participative en définissant une codification spécifique permettant une meilleure participation des pêcheurs	- Rapport d'étude diagnostic de la surveillance est validé en atelier ; -Codification de la surveillance participative ; -Projet d'arrêté statut du surveillant pêcheur.		









9.2.4 Sous-secteur : Environnement










n°	Recommandation	Actions menées	Contraintes	Appréciation
1	Actualisation des codes (code forestier et de la chasse)	Une nouvelle version du code forestier en procédure de vote et promulgation		●
2	Etendre la formation, la sensibilisation et la communication aux autres forces de sécurité (police, douane, gendarmerie, services d'hygiène etc.) dans une perspective de coopération avec les services des Eaux et Forêts et des Parcs Nationaux.	Des Patrouilles mixtes entre les différentes forces de sécurité (Armée, Douanes, Gendarmerie, Eaux et forêts, police) sont organisées pour lutter contre le trafic de bois.		●
3	Mise en place d'un réseau d'échanges d'informations entre les différents services et agents concernés pour la veille environnementale	Une étude sur la cartographie de la demande de veille est en cours. Le consultant a été choisi et une équipe d'enquêteurs a sillonné tout le pays.	Démarrage tardif de l'étude.	●
4	Poursuivre les efforts de renforcement des capacités des parties prenantes à la GRNE et les sensibiliser sur la nécessité d'articuler leurs interventions aux orientations stratégiques aussi bien au niveau sectoriel, national et international (pour un respect des conventions et accords internationaux)	En matière d'éducation, de formation et sensibilisation des acteurs, les activités portent sur : la production et la diffusion de supports de communication sur des thèmes liés à l'environnement, la formation et la sensibilisation en matière d'éducation environnementale (100 élus locaux, 250 unités stagiaires d'OCB, 160 journalistes, 200 enseignants, 2500 élèves formés et sensibilisés sur la problématique des déchets et les changements climatiques), la création de 19 bois d'écoles etc.		●
5	Renforcer la collaboration, au niveau central et au niveau déconcentré, avec les autres départements ministériels, les collectivités locales et le secteur privé pour une meilleure prise en compte de l'ERN dans les politiques sectorielles et une bonne articulation de ces politiques avec celle de l'Environnement	Au niveau local et décentralisé les agents du département participent au fonctionnement et au fonctionnement des cadres de concertation avec l'ensemble des		●

n°	Recommandation	Actions menées	Contraintes	Appréciation
6	Intégrer la dimension genre dans la stratégie de mise en œuvre des projets et programmes du MEDD en raison des rôles clés qu'occupent les femmes dans la GRNE	<p>Le MEDD, à travers sa stratégie genre a enregistré aussi d'importantes réalisations avec l'appui d'ONUFEMMES et USAID/ERA notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ L'élaboration d'une Matrice d'Actions Prioritaires (MAP); ☑ la formation de 50 personnes (Responsables de Suivi Evaluation et Genre de toutes les structures du MEDD) sur l'intégration du genre dans la lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable et le Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme ; ☑ La conduite d'une étude d'identification dans tous les projets (terminés, en cours et en formulation) des problématiques de genre à prendre en compte et la définition des actions à développer pour l'amélioration de l'impact sur les femmes ; ☑ La formation technique de 50 Agents cadres du Ministère des niveaux central et déconcentré aux techniques de planification programmation et de budgétisation sensible au genre ; ☑ L'étude sur le chiffrage ou les coûts de l'institutionnalisation du genre dans la Politique Sectorielle <p>L'évaluation Genre des programmes des Ecoles et Centres de Formation pourvoyeurs d'agents du MEDD : Centres de Djibélor, Dalaba, FORET, ISFAR, ENSA ;</p> <p>L'élaboration d'un document de Contribution à la Réactualisation de la SNEEG ;</p> <p>La réorganisation des Structures Locales de Gestion des forêts pour assurer la participation des femmes</p> <p>Mise en place d'une cellule genre au sein du MEDD</p>		●
7	Poursuivre et renforcer autant que possible la collaboration avec les collectivités locales et les populations dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des Politiques, Programmes et Projets	<p>Le MEDD appuie les collectivités à la mise en œuvre des PAERS, sous forme de subventions octroyées sur la base d'une convention. A ce jour, près d'une trentaine de Collectivités locales ont bénéficié de cet appui. Pour l'année budgétaire 2015, le montant pour les subventions à la mise en œuvre des PAER était de 150 000 000 francs CFA.</p>		●








n°	Recommandation	Actions menées	Contraintes	Appréciation
8	Contribuer substantiellement au processus de récupération des terres dégradées, en accompagnant les services déconcentrés impliqués ; et les partenaires techniques et financiers	<p>Les résultats visés sont la préservation de la qualité des sols par la lutte contre la salinisation et les autres formes de dégradation.</p> <p>Les activités menées pour atteindre ces résultats portent sur la récupération de terres salées et la restauration de terres dégradées.</p> <p>Pour la restauration des terres dégradées les réalisations ont permis l'accroissement de 5% des superficies sous gestion durable (179 949 ha de superficie sous aménagement durable supérieur à 70 626 ha initialement prévue), grâce aux actions des structures du département, des projets comme le PROGEDE</p>		●
9	Appuyer la mise en aménagement des forêts pour mieux assurer leur gestion durable	<p>Le but visé à travers l'aménagement des forêts est entre autres la rationalisation de l'exploitation forestière par la domiciliation de la totalité de la production dans les zones aménagées. Ce qui permet d'exploiter les forêts en fonction des possibilités annuelles de régénération et de préserver ainsi le capital.</p> <p>Les activités d'aménagement concernent la délimitation, la cartographie, le pancartage de forêts, l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement de forêts et réserves.</p> <p>Les réalisations ont porté en 2015 essentiellement sur : la délimitation au total de 22 forêts et sites, l'aménagement d'une superficie totale de 112 783 ha, l'élaboration de plans d'aménagement participatif de 126 361 ha de forêts de terroir, la domiciliation de la totalité de la production du charbon de bois dans les zones aménagées</p>		●
10	Renforcer les moyens logistiques, humains, techniques et informatiques du département	Le MEED a bénéficié d'un recrutement de 400 agents composés de cadres supérieur et moyen, d'agents techniques et de gardes		●




9.2.5 Sécurité Alimentaire (SE CNSA)

n°	Recommandation	Actions menées	Contraintes	Appréciation
1	Collecter et analyser les données sur les risques et les vulnérabilités à l'insécurité alimentaire	Une enquête nationale sur la sécurité alimentaire au Sénégal (ENSAS 2016) a été menée en janvier 2016 Deux ateliers nationaux de l'analyse du cadre harmonisé se sont tenus	Mobilisation des ressources dans la mesure où les activités ne sont pas inscrites sur la loi de finances initiale	
2	Faire une distribution ciblée de vivres et de cash	98 885 ménages ont reçu une assistance alimentaire (73 470 en vivres et 25 415 en cash et bons d'achats alimentaires)	Mise en place tardive des fonds de ciblage ; Ciblage parallèle de certaines ONG ; Retard dans l'acquisition et la mise en place du riz	
3	Faire la prévention et prise en charge de la malnutrition aiguë	956 607 enfants de 6-59 mois et 139 093 femmes enceintes et allaitantes		
4	Mener une distribution d'intrants animaux aux éleveurs	Aucune action menée		
5	Mener une distribution d'intrants agricoles pour les opérations de résilience	Aucune action menée		
6	Former et sensibiliser les producteurs sur les bonnes pratiques et la prise en compte des risques climatiques et des prévisions saisonnières de début de campagne agricole dans le processus de mise en application des itinéraires techniques de productions agricoles	Aucune action menée		
7	Faire une estimation et une analyse de l'index de résilience	Production du rapport FAO sur RIMA (données ESPS 2005) Conduite de l'enquête RIMA menée à Matam avec SECNSA, FAO et ANSD 17 et 18 mars 2016, tenue atelier régional du programme INFORMED		
8	Mettre en œuvre de projets dont la réalisation contribue au renforcement de la résilience des populations, particulièrement celles qui se trouvent en insécurité alimentaire	179 projets et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition, identifiés dans les 14 régions		

n°	Recommandation	Actions menées	Contraintes	Appréciation
9	Protéger les moyens d'existence des ménages vulnérables par l'amélioration de la production agro-pastorale et halieutique	Toutes les actions liées à la mise en œuvre des projets et programmes du secteur agricole (agriculture, élevage, pêche, aquaculture, etc.)		
10	Appuyer l'initiation, la défense et la restauration de la fertilité des sols	Aucune action menée		
11	Gérer de manière optimale les productions agricoles des agropasteurs pendant la période de soudure	Aucune action menée		
12	Mettre en place des filets sociaux pour les populations en insécurité alimentaire sévère	Aucune action menée	Cela nécessite la mise en place d'un cadre de concertation entre les acteurs principaux (SECNSA, DGPSN, PAM, BM, etc.)	
13	Renforcer la résilience des populations en insécurité alimentaire modérée	Aucune action menée		
14	Préparer et planifier des plans d'urgence pour atténuer les effets des désastres et des catastrophes	Un plan de riposte 2015, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition a été élaboré en 2015 un Plan opérationnel de réponse au risque de sécheresse a été élaboré dans le cadre de l'ARC		
15	Promouvoir de bonnes pratiques qui favoriseront le renforcement de la productivité du secteur agricole et la bonne gestion des ressources naturelles	problèmes de formulation de la recommandation		
16	Fournir des repas dans les institutions préscolaires comme filet social pour répondre aux besoins non couverts par le programme d'alimentation scolaire du gouvernement	Mise en œuvre du programme d'achats locaux (PAA)		
17	Soutenir le renforcement de capacité du système national d'alerte précoce (SAP)	Tenue d'un atelier de formation sur le HEA (juin 2016) Tenue d'un atelier sur l'analyse de vulnérabilité (approche par les scénarii) avec FEWSNET (21 au 23 juin 2016)		

9.2.6 Nutrition (CLM)

n°	Recommandation	Actions menées	Contraintes	Appréciation
1	Finaliser et valider le Document de Politique Nationale de Développement de la Nutrition	Fait En cours de diffusion		
2	Elaborer et mettre en œuvre le plan stratégique nutrition	En cours d'élaboration A finaliser avant fin 2016		
3	Assurer au niveau des ministères techniques la mise en œuvre du plan stratégique national de la nutrition à travers les plans sectoriels nutrition	Pas encore effectif une fois les plans d'actions sectoriels nutrition finalisés les plans vont être une composante du plan stratégique multisectoriel de la nutrition qui est en cours d'élaboration. Ces plans sont seront des plans pour 5 ans		
4	Finaliser la révision de l'arrêté pour la mise en œuvre du Code de commercialisation des substituts de lait maternel	Processus entamé et en cours en collaboration avec l'ensemble des secteurs concernés	Processus nécessitant beaucoup de négociation et une appropriation des autorités	
5	Renforcer l'alignement des PTF de la nutrition	L'élaboration de la PNDN a connu l'implication et une participation effective des PTF et nous avons constaté une bonne appropriation de la PNDN par les PTF qui s'en servent aussi comme référence dans leurs axes programmations. Toutefois, nous pensons qu'avec la disponibilité du plan stratégique multisectoriel de la nutrition (PSMN), l'alignement pourrait être davantage mesurable.		
6	Renforcer la recherche en rapport avec la bio fortification	C'est un des axes majeurs de la PNDN aussi les interventions relatives à la bio fortification ont été identifiées dans les interventions prioritaires du PSMN		
7	Mise à l'échelle des produits bio fortifiés (patates douces a chair orangée, mil et haricot bio fortifiés...)	Pas encore effectif. La prise en compte de la bio fortification comme une des interventions prioritaires pour faire baisser les prévalences actuelles des carences en micronutriments. Une fois intégrée dans les plans d'actions sectoriels nutrition, les expériences pilotes qui sont en cours au niveau de l'ISRA pourront être passées à l'échelle	Les quelques interventions sont initiés dans le cadre de projet appuyés par des partenaires mais pas encore inscrits comme une priorité sectorielle	
8	Mise à l'échelle des expériences pro-	Très timide avec les interventions de la Grande Muraille verte, le PASA, le PAFA, le PASAV(CLM)		

n°	Recommandation	Actions menées	Contraintes	Appréciation
	nutrition réussies (agriculture, pêche, élevage, agroforesterie)	et des partenaires comme l'USAID et le BACDI(PINKK)		
9	Intégration d'indicateurs de nutrition dans le ciblage des zones pour le passage à l'échelle des exploitations familiales	Pas encore effectif	La nutrition pas encore pris en compte comme critère de ciblage par le secteur de l'agriculture	
10	Prendre en compte des indicateurs de nutrition dans l'appréciation des programmes et projets du secteur et garantir une plus grande orientation nutrition des interventions du secteur	Effectif dans le cadre des projets comme P2RS et les initiatives des PTF comme l'USAID et le BACDI(PINKK) mais reste à prendre en charge au niveau des plans d'action sectoriels.		

Annexe 3 : Indicateurs pour l'environnement des affaires

Indicateurs DB	Mesures effectives
Création d'entreprise (SARL Capital de 5000\$US)	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place de la plateforme électronique de création d'entreprise en ligne (publication de l'annonce légale, application de l'article 467 du CGI) – Application de la baisse des émoluments des notaires et la suppression des droits de timbres sur la constitution des SARL
Permis de construire (actes administratifs liés à la construction d'un hangar R+1 sur 1000 m2 et les raccordements eaux et assainissement)	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction des délais d'opérations de l'ONAS pour le raccordement aux égouts par la tenue régulière de statistiques par le Guichet unique dédié de raccordement des PME installé en février 2015 – Elaboration de la liste des pièces constitutives de la demande d'autorisation de construire et les coûts afférents sur le site de la Direction de l'Urbanisme, de TELEDAC, de la Mairie de Dakar, de l'Ordre des Architecte, etc. – Confection des brochures et affiches relatives à la liste des pièces constitutives et coûts afférents aux autorisations de construire, du certificat d'urbanisme et du certificat de conformité – Qualification et le nombre d'années d'expérience requis pour la personne devant procéder à la supervision des travaux sur le terrain pour les constructions
Accès à l'électricité (PME, 150 KVa.)	<ul style="list-style-type: none"> – Barème des tarifs appliqués en matière d'électricité disponible sur le site internet de la SENELEC